BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XVIII

1891

QUIMPER

IMPRIMERIE CH. COTONNEC, PLACE SAINT-CORENTIN, 54.

1891.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE (JANVIER 1891).

Président : M. le Vte HERSART DE LA VILLE-MARQUÉ, membre de l'Institut (M. F.).

Vices-Présidents..
- Mgr F. DU MARHALLAC'H, protonotaire apostolique à Quimper (M. F.).
- M. LUZEL, archiviste départ.
- M. TRÉVÉDY, ancien Président du Tribunal civil de Quimper.
- M. HARDOUIN, Conseiller honoraire de la Cour d'appel de Douai, à Quimper.

Secrétaires...
- M. le Vte DE BLOIS, AYMARD, ancien Conseiller de Préfecture.
- M. SERRET, propriétaire à Quimper.

Adjoint : M. LE BRAZ, professeur au Lycée de Quimper.

Trésorier : M. LE MAIGRE, directeur de la Société *Le Finistère*, place Saint-Corentin, 28, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

L'abbé ABGRALL, aumônier de l'Hospice à Quimper.
AFFICHARD fils, propriétaire à Quimper (M. F.).
Baron D'AMPHERNET, propriétaire à Versailles.
ASHER, libraire, Unter den Linden, 13, Berlin (Prusse).
ASTOR, sénateur, maire de Quimper (M. F.).
LE BAIL, avocat à Quimper.
BARBE, notaire honoraire à Moëlan.
BEAU, directeur du Musée à Quimper, membre du Conseil municipal.
DE BÉCOURT, receveur particulier des Finances en retraite, à Quimper.
BIGOT, architecte du département (M. F.).
BIGOT, architecte diocésain (M. F.).
Mme la Vicomtesse DE BLOIS, à Quimper.
DE BLOIS, Xavier, à Villepelée (Orne).
DU BOIS SAINT-SÉVRIN, sous-inspecteur des postes et télégraphes à Rouen (M. F.)
BOLLORÉ, Paul, capitaine breveté au 73e de ligne.
BONDUELLE, commis auxiliaire des archives à Quimper.
DE LA BORDERIE, Arthur, membre de l'Institut, à Vitré.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur au Conservatoire de musique, 12, avenue de la Motte-Piquet, à Paris.
Le Marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, Conseiller général du Finistère, Président honoraire de la Société archéologique de Nantes, au château de la Porte-Neuve, près Pont-Aven.
BREST (le Maire de la ville de).
BRIOT DE LA MALLERIE, maire de Penhars (M.F.).

MM.

DE CADENET, chef de division à la Préfecture, à Quimper.

CAEN dit LION, ancien imprimeur à Quimper (M.F.).

CANET, Georges, négociant à Quimper.

LE CARGUET, percepteur à Audierne.

Comte DE CARNÉ, Olivier, lieutenant de vaisseau, 1, Montée de la Blancarte, à Marseille.

DU CASSEL, au château de la Grivellière, par Lassay (Mayenne).

CAURANT, ancien député, au Faou.

DE CHABRE, avocat à Quimper.

Le Chevalier DE LA BROISE, au Moulin-Mer, en Lanriec.

DE COETLOSQUET, Maurice, à Rambervillers (Vosges).

CORMIER, juge de paix à Fouesnant.

COTONNEC, imprimeur à Quimper.

Baron DE COURCY, Pol, à St-Pol-de-Léon (M. F.).

DARGENT, Yan, artiste-peintre, à Créac'h-André, par Saint-Pol-de-Léon.

DAVID, Amédée, négociant à Pont-Aven.

DEBROISE, conservateur des hypothèques en retraite, à Quimper.

DIVERRÈS, ancien avoué, à Quimper.

DREUX, inspecteur d'Académie à Quimper.

DUCOURTIOUX, directeur des Contributions directes à Quimper.

DULAU et C^ie^, 37, Soho-Squares, Londres.

L'abbé EUZENOT, recteur de Cléguérec (Morbihan).

FATY, major en retraite à Quimper (M. F.)

L'abbé FAVÉ, vicaire d'Ergué-Gabéric.

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
QUIMPER

MM.

Le docteur LE FÈVRE, à Morlaix.

L'abbé FLOC'H, recteur de Gouesnac'h.

GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris.

GAVERAND, juge de paix à Pont-l'Abbé.

LE GENDRE, ancien Conseiller de préfecture, à Ergué-Armel.

DU GRANDLAUNAY, propriétaire à Vannes.

LE GUAY, ancien juge de paix, au Cluyou, en Ergué-Gabéric.

GUÉPIN, expert, propriétaire à Quimper.

GUIARD, membre du Conseil municipal de Quimper.

L'abbé GUILLARD, à Quimper (M. F.).

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Le docteur LE GUILLOU, 53, avenue des Ternes, Paris.

LE GUILLOU DE PENANROS, juge au Tribnnal civil de Brest.

LE GUILLOU DE PENANROS, Hippolyte, négociant à Douarnenez.

LE GUILLOU DE PENANROS, Théophile, négociant à Douarnenez.

GUITOT, négociant, membre du Conseil municipal, à Quimper.

Baron HALNA DU FRETAY, au Vieux-Châtel, par Châteaulin.

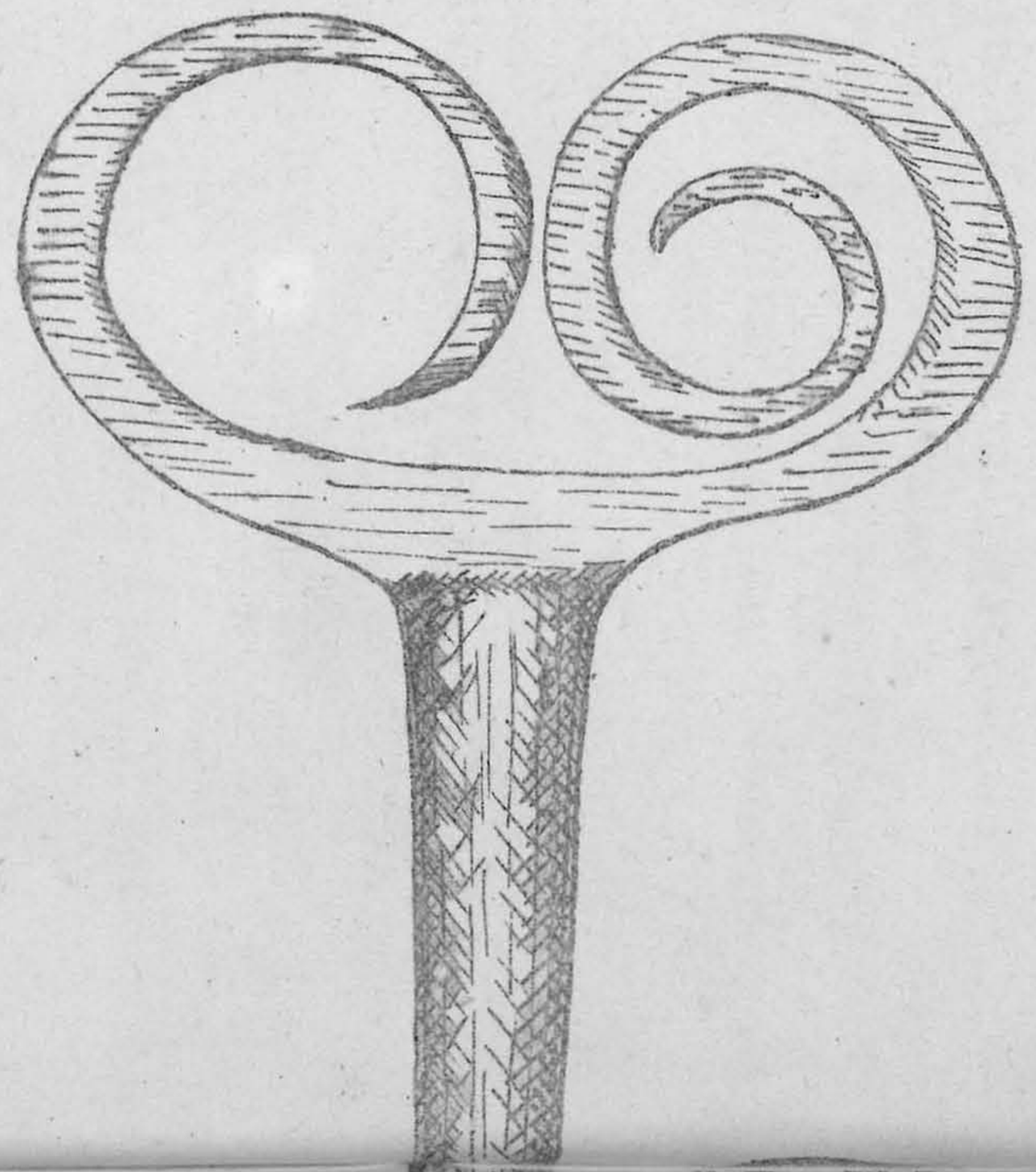
HÉMON, Louis, député du Finistère, à Paris (M. F.).

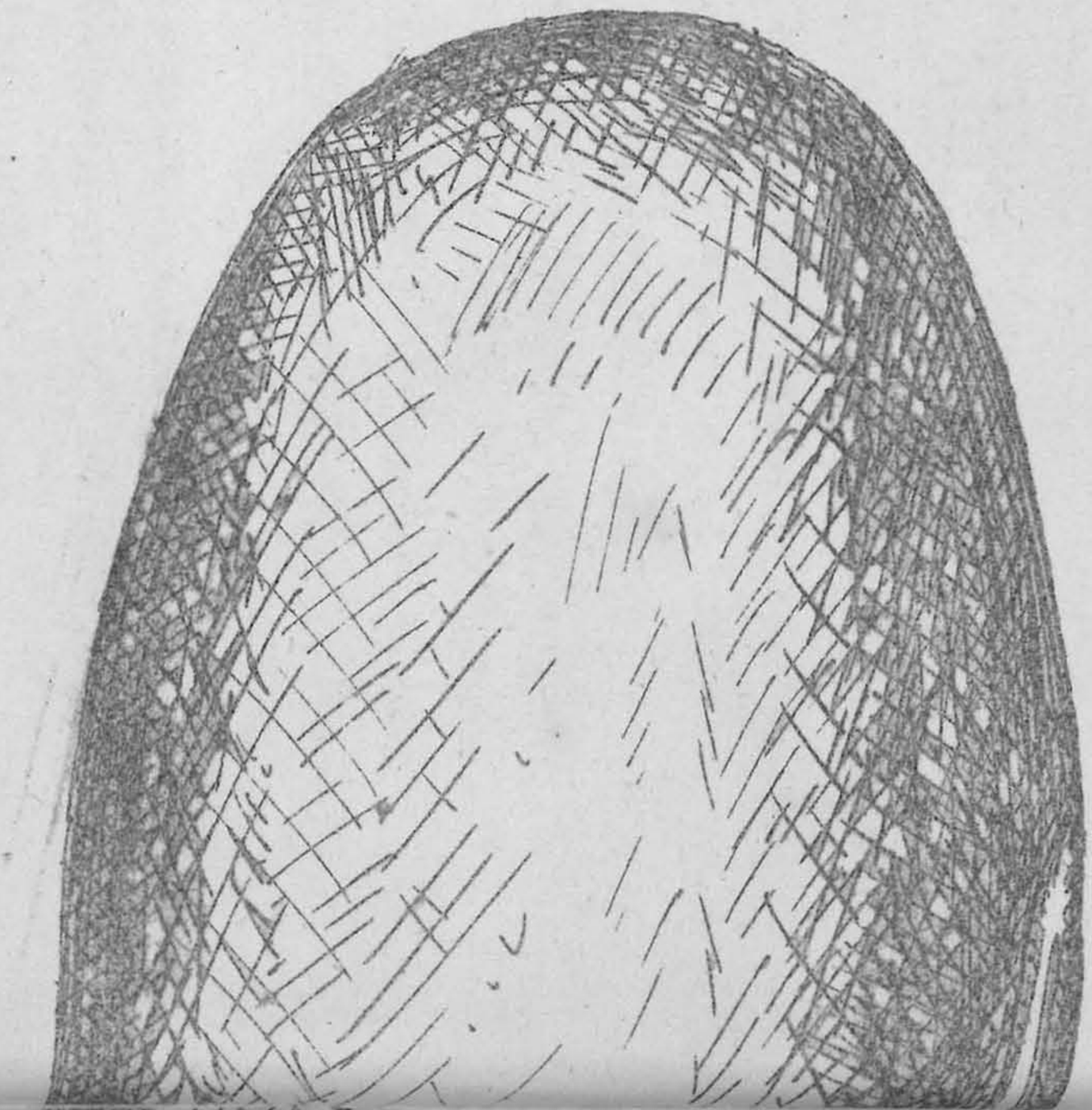
DE JACQUELOT DU BOISROUYRAY, Charles, à Qnimper.

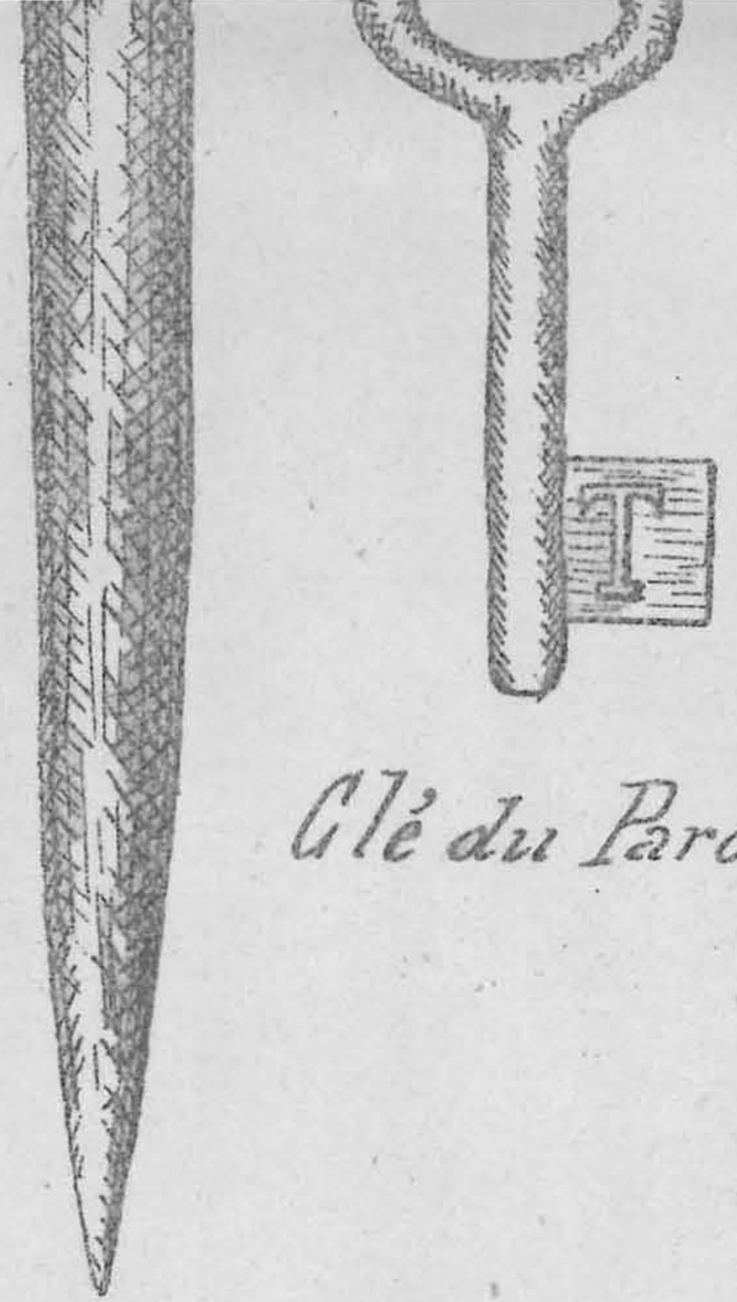
Mme la comtesse JÉGOU DU LAZ, au château de Kerloguennic, en Maël-Carhaix (C.-du-N.).

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
- Hôtel de Ville
B.P. 531

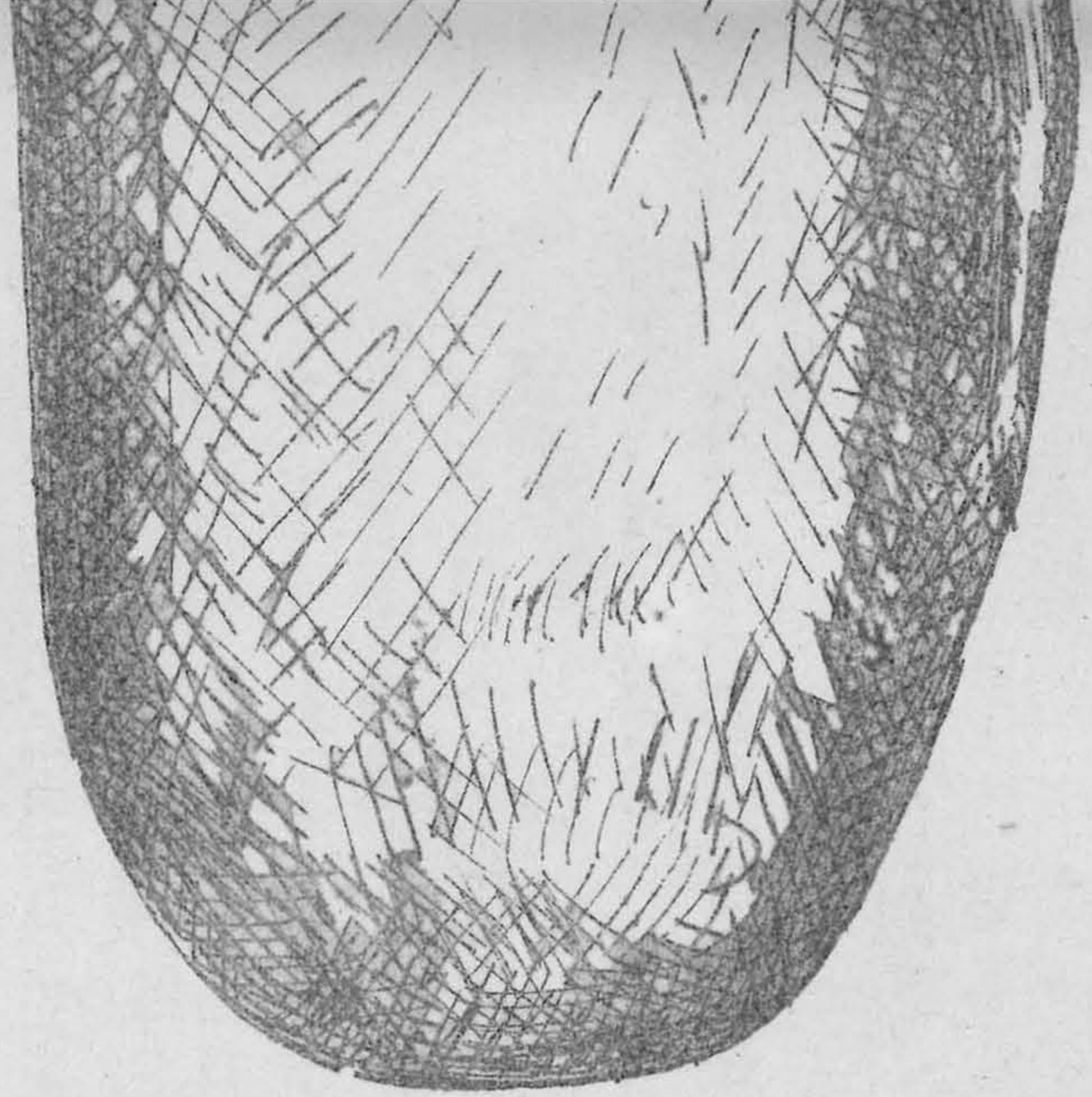
Attributs de Saint Tugen







Clé du Pardon



Clé miraculeuse.

Bara-an-Alfe

Pain de la Clé

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
- Hôtel de Ville
B.P. 531

SOCIETE VETERINAIRE

MM.

JONES, pasteur de l'Eglise réformée à Quimper.

DE KERANFLEC'H-KERNEZNE, au château de Quélennec, par Mûr (C.-du-N.).

DE KERJÉGU, James, député du Finistère à Paris.

L'abbé KERSIMON, recteur de Ploumoguer, par Saint-Renan.

Vicomte R. DE KERRET, au château de Quillien, commune de Brasparts (M. F.).

Mgr LAMARCHE, évêque de Quimper et de Léon.

DE LA LANDE DE CALAN, propriétaire à Kerminaouet, en Trégunc.

DE LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL, Amédée, industriel, maire d'Audierne.

DE LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL, Émile, à Audierne.

L'abbé LINGUINOU, aumônier de l'Hospice à Plougastel-Daoulas.

LORANS, président du Tribunal civil de Quimperlé (M. F.).

LOROIS, ancien député, à Saint-Maurice, Carnoët.

MAHÉ DE BERDOARÉ, contrôleur des Contributions directes à Quimper.

LE MAIGRE, capitaine au 105e, à Clermont-Ferrant (Puy-de-Dôme).

MALEN, ancien professeur, à Quimper (M. F.).

MALHERBE DE LA BOISSIERE, à Ergué-Armel (M. F.).

MALINGE, percepteur à Landivisiau.

LE MOALIGOU, docteur-médecin à Quimperlé.

MORCRETTE, ancien chef de division à la Préfecture.

MOREAU de LISOREUX, Stanislas, à Quimper (M. F.)

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
- Hôtel de Ville
B.P. 531

MM.

MOULIADE, au château de Quistinic, en Penhars.
LE NOBLE, à Quimper.
OHEIX, Robert, à Trevé par Loudéac (C.-du-N.).
PABAN, rédacteur en chef du journal *Le Finistère.*
PAVOT, sous-intendant militaire, à Rennes.
DE LA PAQUERIE, 3, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper.
DU PERRAY, à Quimper.
L'abbé Paul PEYRON, secrétaire de l'évêché (M. F.)
PIRMET, ingénieur des Arts et Manufactures, à Quimper.
PROUDHON, préfet du Finistère, à Quimper.
POCART-KERVILER, ingénieur en chef des ponts et chausssées, à Saint-Nazaire (M. F.).
PORQUIER, Adolphe, négociant à Quimper.
E. PUYO, ancien maire de Morlaix.
DE RAISMES, sénateur, à Paris (M. F.).
RÉVÉREND, architecte à Nantes.
RICHARD, Amédée, receveur de l'Enregistrement en retraite, à Rennes (M. F.).
RICHARD, notaire à Quimperlé.
RIOU, juge de paix à Briec.
LE RODALLEC, juge de paix à Concarneau.
Baron DE ROSMORDUC, Georges, propriétaire au manoir de Coatromanach, par Plestin-Les-Grèves (Côtes-du-Nord).
ROUSSIN, au château de Keraval, en Plomelin (M. F.)
L'abbé LE ROUX, Alexandre, professeur au collège de Saint-Pol-de-Léon.
Le docteur ROUXEAU, Alfred, ancien interne des hôpitaux de Paris, à Nantes.

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531

MM.

ROY, instituteur à Pont-Aven.

DE LA SABLIÈRE, au château de Lanniron, près Quimper.

Comte DE SAINT-LUC, ancien député du Finistère, au Guilguifen, en Landudec.

Vicomte DE SAISY, PAUL, ancien député du Finistère, à Kerampuil, en Plouguer.

L'abbé SALAÜN, chanoine à Quimper.

SALZAC, percepteur à Pont-Croix.

SCHMID, professeur au Lycée de Quimper.

LE SCOUR, avoué à Quimper.

SÉBILLOT, PAUL, 4, rue de l'Odéon, à Paris.

SOUDRY, avoué à Quimper (M. F.).

L'abbé STÉPHAN, recteur de Guerlesquin.

Le Supérieur du Grand-Séminaire, à Quimper.

TANGUY, commis de 1re classe des Postes à Quimper.

DE TONQUÉDEC, HENRI, quai de Tréguier, à Morlaix.

Vicomte DE TROBRIANT, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des domaines à Brest.

VESCO, receveur particulier des Finances à Quimper.

VILLARD, photographe à Quimper.

Vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées, rue Barbet de Jouy, 30, Paris.

DE VUILLEFROY, GEORGES, à Quimper.

WEIG, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines à Quimper.

Echanges et service gratuit.

M. LÉOPOLD DE LISLE, à la Bibliothèque nationale, Paris.
Bibliothèque de l'Institut de France, Paris.
Bibliothéque Mazarine, Paris.
Dom PLAINE, bénédictin à Silos, par Burgos (Espagne).
Société Archéologique d'Hippone (Algérie).
Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
Société Archéologique de Bordeaux.
Société Archéologique de Nantes.
Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
Société Archéologique des Côtes-du-Nord, St-Brieuc.
Société Polymathique du Morbihan, à Vannes.
Société Académique de Brest, à Brest.
Le Dr HAMY, membre de l'Institut, directeur du musée ethnographique du Trocadéro, 28, rue Mazarine, Paris.
Revue Celtique, M. BOUILLON, rue Richelieu, 67, Paris.
Romania, même éditeur, rue Richelieu, 67, Paris.
Bibliothèque communale de Quimper.
Annales de Bretagne, Rennes.
Revue historique des Provinces de l'ouest, rue d'Argentré, Nantes.
Société d'Etudes scientifiques du Finistère, à Morlaix.
Société Académique d'Aix en Provence (Bouches-du-Rhône).

Séance du 29 Janvier 1891.

Présidence de M. le Vte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Le Bureau se réunit à une heure et demie.

Etaients présents : MM. DE LA VILLEMARQUÉ, LUZEL, SERRET et LE MAIGRE.

M. Hardouïn, toujours souffrant, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. de la Villemarqué donne connaissance d'une lettre de M. le maire de la ville de Quimper réclamant la restitution du manuscrit du Cartulaire de Landévennec. Notre président, qui a rapporté ce manuscrit, de Rennes, le remet, en présence du Bureau, à M. Gauguet, bibliothécaire de la ville.

A deux heures commence la séance.

Etaient présents : MM. LUZEL, MALEN, BIGOT, DIVERRÈS, l'abbé ABGRALL, LE MAIGRE, JENKINS JONES, SERRET, PEYRON.

Nomination de la Commission de comptabilité. Les anciens membres, MM. Vesco, de Bécourt et Serret, sont réélus.

Présentation de *M. l'abbé Favé*, vicaire d'Ergué-Gabéric, par MM. Peyron et Abgrall.

M. Hardouïn annonce la remise du dossier du legs de M. Le Bos en faveur de la Société.

Le dossier est transmis à la Préfecture.

Ouvrages offerts :

Académie d'Hippone, réunion du 16 octobre 1890.

Société archéologique de Bordeaux, tôme XIII, 4e fascicule, tôme XV, 1er fascicule.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1890, nº 3.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1890, nº 1.

Journal des Savants, novembre et décembre 1890.

M. Diverrès lit une intéressante notice sur la paroisse de Guengat.

On donne lecture d'une note de M. Trévédy sur une lutte à Rennes en présence de Henri IV.

M. le comte de Saisy, pour compléter la notice parue au dernier bulletin sur les inscriptions de cloches, communique une petite note indiquant, dans la paroisse de Paule, près de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord), l'existence d'une cloche hexagonale, provenant de la chapelle de Saint-Symphorien, aujourd'hui détruite. Le saint Symphorien patron de cette chapelle n'est pas probablement le jeune martyr d'Autun, mais un des soldats romains convertis par saint Sébastien et qui subit également le mârtyre. La fontaine voisine porte aussi son nom et est très remarquable par son captage d'eau. Elle alimentait autrefois un camp romain adjacent, situé sur la voie romaine de Carhaix à Vannes et portant le nom de *Castel-Odic* (Eudes, Odicus, Othon). Ce camp est un quadilatère obéissant à toutes les règles de Polybe, avec son tribunal intérieur et sa porte décumane.

Le jour du pardon on sonne cette cloche au-dessus de ceux qui souffrent de maux de tête.

M. l'abbé Abgrall lit une étude très complète et très détaillée sur l'église de Lampaul-Guimiliau.

Cette étude, écoutée avec le plus vif intérêt, donne lieu à plusieurs remarques sur différents monuments ayant dans leurs détails certains rapports avec l'église de Lampaul.

M. de la Villemarqué donne lecture d'un extrait du discours de Mgr Ad. Perraud à propos d'une visite au champ des martyrs bretons de l'année 725, en Bourgogne.

Pour terminer la séance, communication du texte et de la musique d'un cantique breton sur Sainte-Anne, imprimé en 1628, copié par M. Ernault dans un ancien recueil de cantiques. M. l'abbé Peyron fait observer qu'il y aurait à signaler ces cantiques.

Le Président,
H. DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
A. SERRET.

Luttes bretonnes à Rennes devant Henri IV (1598).

L'année dernière, je montrais les Lutteurs bretons, choyés par nos ducs, et présentés par eux faisant assaut de force et d'adresse à la cour de France ; puis concourant aux fêtes données à la reine Anne dans son voyage triomphal de Bretagne, en 1505 ; enfin émerveillant le duc d'Etampes, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, le vicomte de Rohan, le comte de Laval et l'illustre Ambroise Paré, en 1543 (1).

(1) Les Luttes bretonnes... Voyage d'Ambroise Paré en Basse-Bretagne. T. XVII, 2e partie, p. 9.

Je puis ajouter que, cinquante-cinq ans plus tard, des lutteurs bretons ont été donnés en spectacle au Roi Henri IV, quand il séjourna à Rennes, en mai 1598. Le curieux et indiscret, mais véridique Pichart (1), nous permet de suivre le Roi pas à pas pendant la semaine qu'il passa à Rennes. Voici l'emploi des journées des 13 et 14 mai (2) :

« Le mercredi 13 may au dit an (1598), environ les onze heures du matin, le Roi fut à la messe à Saint-Pierre, puis alla à la paulme ; et, après midy, fit faire monstre à ses soldats de ses gens de régimens françois au Pré, où fut la monstre des Rennois. Lorsqu'il arriva il fut assisté de tous les seigneurs et noblesse de ce pays. Puis il alla à la chasse à la Prévalaye où fut pris un loup ; *puis fait des luites....* »

Je m'arrête ici : pas un mot de plus sur ces luttes... le Roi y prit-il plaisir ? C'est ce que Pichart ne nous dit pas. Pour Pichart, l'intérêt du séjour du Roi à la Prévalaye est ailleurs. ... Continuons de le lire...

« ... et prindrent un lièvre monstre ayant deux corps, huit jambes, une teste et trois oreilles, ainsi que plusieurs ont rapporté qui estoient à la dite prinse... »

Si ce lièvre *monstre* a été pris (n'en doutons pas : Pichart l'a vu par les yeux de *plusieurs !*) c'est dans la chasse qui a précédé les luttes. On peut craindre que l'esprit des spectateurs n'ait été trop occupé de lui pour s'intéresser aux lutteurs. Ce lièvre *monstre* a dû être le *héros* de la journée.

J. TRÉVÉDY.

---

(1) Journal de Me Jehan Pichart, notaire royal et procureur au parlement... Morice, Pr. III. Col. 1695 à 1758. — Sur son exactitude. V. Dom Taillandier. Morice II. p. II.

(2) Pichart. Col. 1757. — Je dis 13 et 14 mai, car Pichart passe du 13 au 15 mai. Il résulte clairement de la phrase qui va suivre que le Roi partit pour le Prévalaye après la revue des milices de Rennes, et y resta le lendemain (14) pour rentrer seulement le 15 en ville.

Séance du 26 Février 1891.

Présidence de M. le V^te^ HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Etaient présents : MM. LUZEL, BIGOT père, major FATY, MALLEN, l'abbé PEYRON, ALLAIN, l'abbé ABGRALL, DIVERRÈS, JENKINS (Joncs), LE MAIGRE, LE BRAZ.

Ouvrages reçus et déposés à la Bibliothèque, depuis la dernière réunion :

Annales du Musée Guimet. (Les Hétéens, traduction de M. Sayce).

Revue de l'Histoire des Religions, 2^e^ année, tome XXII, n° 3, novembre-décembre.

Revue celtique, vol. XII, n° 1.

Bulletin dc la Société d'Archéologie de Nantes, tome 28.

Revue de l'Ouest, 7^e^ année, 1^re^ livraison.

Bulletin de la Société bretonne de Géographie, 10^e^ année, n° 46.

Bulletin de la Société de Géographie de Saint-Nazaire, VII.

Société d'Emulatien des Côtes-du-Nord, 16 février 1891.

Idem, *Mémoires*, tome XXVII.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Diverrès achève la lecture de son travail sur Guengat.

M. le Président donne la parole à *M. l'abbé Abgrall*, pour une intéressante monographie sur le calvaire de Mellac, détachée d'un travail d'ensemble que l'auteur destine à l'importante publication entreprise par M. Robuchon sur les monuments et paysages de la Bretagne.

La Commission de comptabilité devait aujourd'hui donner lecture de son rapport sur l'état des finances de la Société. Le rapporteur, M. Vesco, demandant à ajourner son travail jusqu'à la prochaine séance, il est décidé, d'un commun avis, que cette séance sera avancée de huit jours, et qu'elle aura lieu le jeudi 19 mars, à cause du Juedi-Saint.

M. Le Maigre demande la parole pour deux rectifications à apporter à la liste des membres de la Société, telle qu'elle a été publiée en tête du premier Bulletin de l'année 1891. La première concerne M. Allain, bibliothécaire adjoint, dont le nom a été omis ; la seconde est relative à MM. de Carné, dont les titres et qualités ont été énoncés d'une façon inexacte. Il faut, à leur endroit, lire comme suit :

1° Comte de Carné (Edmond), à Quimper ;

2° Vicomte de Carné (Olivier), lieutenant de vaisseau, à Marseille.

M. Luzel fait appel aux lumières des membres présents pour éclairer la signification de quelques noms de rue d'une ville aujourd'hui détruite, à physionomie bretonne, que M. Trévédy a relevés, au courant d'un travail sur les sècheries de nos côtes, dans des documents relatifs à Penmarc'h.

Suit la communication d'un curieux travail de M. l'abbé Euzenot sur la seigneurie Kerhorlay, en Guidel, dont lecture est faite par M. Le Braz.

M. le Président présente, de la part de l'auteur, une notice proposant un classement nouveau des monnaies bretonnes.

Des cendres trouvées dans la chambre d'un dolmen détruit ont été remises à M. le Président. Renvoyées à l'obligeance de M. le baron Halna du Fretay, si expert en ces matières.

Avant de lever la séance, M. de la Villemarqué fait part à la Société de la mort de M. Fischer, décédé à Brest. M. Fischer était un artiste de valeur. Plus d'une fois, il voulut bien communiquer à la Société Archéologique des études accompagnées de remarquables des-

sins. Il avait des choses bretonnes un sentiment très vif. Un instant, il rêva d'être l'illustrateur de l'œuvre de Brizeux. M. le Président possède de lui des cartons où sont interprètées d'un crayon très pur les scènes les plus exquises du poëme de *Marie*.

Des croquis de dolmens connus qu'il a faits seront mis sous les yeux de la Société.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Président,

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Pour les secrétaires empêchés :

Le secrétaire-adjoint,

A. LE BRAZ.

Gouesnac'h, 28 Janvier 1891.

En janvier 1889, un cultivateur (J. B), de Gouesnac'h, bêchait dans un champ attenant à sa maison... A un moment donné, notre brave cultivateur sent que sa brêche donne contre une pierre. Pour la dégager, notre homme donne des coups de bêche de droite, de gauche... et parvient à mettre à nu le sommet de la pierre. Alors, il fouille avec la main tout autour. Remarquant qu'elle présentait une forme arrondie, notre bêcheur se met de nouveau à l'œuvre, poussé un peu, comme il me l'a raconté, par la curiosité.

Il découvre une pierre de granit, posée debout, à un pied à peu près sous terre. A la base, tout autour, on avait posé de sept à huit petits gallets, qui lui servaient comme de tuteurs ou de coins pour la consolider.

Notre cultivateur, voyant tous ces galets si bien posés, si bien arrangés autour de la pierre principale, s'attendait naturellement à trouver un trésor en cet endroit.

Quelle ne fut pas sa déception ! Il n'y trouva absolument rien. Temps, travail, fatigues, sueurs, tout fut perdu.

Aussi, après cette déception, s'empressa-t-il de porter la grosse pierre sur le fossé et de rejeter les galets sur la route.

Je possède cette pierre de forme ovale et deux des galets qui lui ont servi comme de tuteurs.

En voici les dimensions :

I. — Grosse pierre.

1° Longueur.....	0m34.
2° Circonférence dans la plus grande largeur ou épaisseur.....	0m84.
3° Poids.....	108 livres.

Le bout le plus mince de la grosse pierre était fiché en terre. Le sommet porte de sept à huit traces de coups de bêche ; cependant, ces coups ne l'ont pas dégradé sensiblement.

II. — Un des galets.

1° Longueur.....	0m13
2° Largeur.....	0m11
3° Épaisseur.....	0m06

J'ai pensé que ce groupement de cailloux n'était pas un simple jeu du hasard, et que quelques membres de notre Société pourraient, peut-être, avoir connaissance de quelques trouvailles analogues, et dire si nous devons y voir un monument dû à la main des hommes.

L'Abbé FLOC'H,
Recteur de Gouesnac'h.

Séance du 19 Mars 1891

Présidence de M. LUZEL, Vice-Président.

Étaient présents : MM. LUZEL, DUCOURTIOUX, l'abbé FAVÉ, MALEN, JONES, FATY, LE MAIGRE, SERRET, BIGOT père, LE BRAZ.

MM. de la Villemarqué et *de Blois* s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Notre président, *M. de la Villemarqué* pense que grâce aux démarches de MM. Hardouin et Hémon, la Société pourra bientôt recueillir le legs fait par M. Le Bos. Une lettre du Ministère demande la communication de différentes pièces afin que cette affaire ait une prompte solution.

La Commission financière présente le compte de gestion pour l'année 1890.

M. Luzel donne lecture de la vie de saint Guillaume *Buhez an autrou sant Guillerm*, poème de la fin du XVII[e] siècle. Cette pièce a été imprimée par Jean Perrier, imprimeur et libraire à Quimper, qui a publié également les œuvres du P. J. Maunoir. Dans cet ouvrage, il donne une histoire merveilleuse de saint Corentin. Un autre imprimeur éditait aussi des *guerziou et des feuilles volantes* que l'on vendait dans les pardons.

L'intérêt de la vie de saint Guillaume est surtout remarquable comme spécimen de la langue et de l'orthographe à la fin du XVII[e] siècle. Saint Guillaume est populaire en Bretagne, bien qu'il ne soit pas de ce pays. Un mystère de saint Guillaume a été publié à Morlaix, en 1815, et est fort rare aujourd'hui.

L'auteur est connu : le poëme a été mis en vers bretons par Messire Guillaume du Boishardy.

M. Luzel donne ensuite lecture d'un document inédit provenant des Archives départementales. C'est une enquête de 1653 sur la prise de Quimperlé, en 1590, par un détachement de l'armée royale, sous les ordres du capitaine de la Tremblaye.

Des travaux sur les voies romaines en Bretagne ont déjà été publiés dans le *Bulletin de l'Association Bretonne*, par MM. de la Monneraye et Bizeul. M. Flagelle s'en est particulièrement occupé, pour le Finistère. M. Ducourtioux, directeur des Contributions directes à Quimper, se propose de revenir sur cette question, pour ce qui regarde Quimper et ses environs, en se servant des études déjà faites et en utilisant les plans du cadastre, où les tronçons de ces voies sont déjà indiqués. Il y a un certain nombre d'années, M. le docteur Halléguen, se livrant aux mêmes recherches, crut déterminer l'emplacement de plus de 500 camps romains dans le département du Finistère. Il y a là, sans doute, de l'exagération. Quoi qu'il en soit, l'on ne saurait trop encourager notre honorable collègue dans l'étude qu'il veut entreprendre et qui aura une grande importance au point de vue de la géographie de la Bretagne, pendant la période romaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Président,
H. DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
A. SERRET.

Nombre des Sociétaires
au 1er janvier 1891 : **139**

Société Archéologique du Finistère

Gestion de 1890

Messieurs,

Votre Commission des finances, réunie le 25 Mars, a l'honneur de vous exposer les résultats du travail d'apurement de la Gestion 1890, arrêté au 31 décembre.

La vérification des recettes et des dépenses a donné les résultats suivants :

RECETTES.

N° 1.	Reliquat (exercice 1889)	547	21	
2.	Vente des bulletins de la Société	9	»	
3.	Vente du catalogue du Musée.....	87	50	
4.	Vente du Cartulaire de Landévennec ...	36	»	2269 71
5.	Vente de l'ancien plan de Quimper.....	5	»	
6.	Mandat préfectoral du 12 avril.....	200	»	
7.	Montant des cotisations.....	1385	»	

DÉPENSES.

N° 1.	Payé à M. Lefebvre, relieur, pour brochage de bulletins (exercice 1889)	9	15	
2.	Payé à M. Foulquier, pour clichés divers.	13	10	
3.	Payé pour préparer la salle des séances.	11	»	
4.	Payé à M. Alain, bibllothécaire adjoint .	30	»	
5.	Payé à M. Cotonnec, pour impressions.	970	»	
6.	Payé à M. Lefebvre, relieur, pour brochage de bulletins (année 1890).....	9	60	1313 55
7.	Payé à M. Lebras, libraire, pour fournitures.....	16	50	
8.	Remboursé au trésorier pour frais d'affranchissement.....	54	20	
9.	Honoraires du trésorier pour l'exercice 1890.....	200	»	

RÉCAPITULATION.

Montant des recettes.....	2269 fr. 71
Montant des dépenses	1313 55
Excédent des recettes.....	956 fr. 16

Arrêté le reliquat au 31 décembre 1890 à la somme de *neuf cent cinquante-six francs seize centimes.*

Quimper, le 25 Mars 1891.

Signé : *Le Trésorier,*

LE MAIGRE.

COMPTABILITÉ MATIÈRES.

1° Bulletins de la Société.

D'après l'inventaire au 1er janvier 1890, il existait 1,814 volumes aux archives ; M. le bibliothécaire en a vendu 3 (9 francs) reste au 1er janvier 1891 : 1,811 volumes.

2° Catalogue du Musée.

Il a été inventorié l'année dernière 765 exemplaires ; 72 ont été vendus depuis ; reste à ce jour : 693 exemplaires.

3° Cartulaire de Landévennec.

L'inventaire de l'année dernière accusait 245 exemplaires en bibliothèque, 4 ont été vendus ; il reste donc entre les mains de notre trésorier, qui en est détenteur, 241 exemplaires.

Nous constatons que la somme de 163 francs, due pour 22 exemplaires livrés l'année dernière et non payés, n'a pas encore été versée à notre caisse.

4° Ancien plan de Quimper.

M. Lebras, libraire, avait en dépôt au 1er janvier 1890 17 exemplaires. Aucun n'a été vendu.

Vu et approuvé par la Commission des finances :

Le Président,
N. VESCO.

Les Membres de la Commission,
DE BÉCOURT, — SERRET.

Séance du 30 Avril 1891.

Présidence de M. le Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL, Jenkins JONES, BIGOT, DUCOURTIOUX, directeur des Contributions directes, abbé PEYRON, MORCRETTE, abbé FAVÉ, abbé ABGRALL, MALLEN, LE MAIGRE et de BLOIS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque dans le courant du mois :

1° *Revue historique de l'Ouest*, livraison de mars 1891 ;

2° *Bulletin archéologique du Comité* des *Travaux historiques*, n° 4, année 1890 ;

3° *Revue de l'Histoire des Religions*, 12e année, n° 1, janvier-février ;

4° *Museum of American Archeology*, 1890 ;

5° *Revue celtique*, 12e vol., n° 2, avril 1891 ;

6° *Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, janvier 1891 ;

7° *Société bretonne de Géographie*, 10e année, 1890 ;

8° *Bulletin philologique du Comité des Travaux historiques*, 1890 ;

9° *Journal des Savants*, livraisons de janvier et février 1891 ;

10° *Numismatique de la France*, 1re partie.

M. le Président commence par adresser de chaleureuses félicitations à M. Luzel à l'occasion de la distinction dont il a été l'objet de la part de l'Académie française qui a décerné un prix de 500 francs au nouvel ouvrage que le brillant auteur a publié récemment en collaboration avec un autre de nos confrères, M. Le Braz. Cette récompense témoigne à la fois du mérite des écrivains et de l'intérêt qui s'attache à notre vieille littérature bretonne. Elle était demeurée inconnue jusqu'au jour où parut la première édition du *Barzaz-Breiz*. Le succès fut considérable ; une mine précieuse était ouverte, d'autres n'ont pas cessé de l'exploiter. C'est donc justice de rappeler ces souvenirs du passé comme c'est une bonne fortune d'entendre aujourd'hui notre président applaudir au talent couronné de ses émules et de ses heureux continuateurs.

Mais de même que la vie humaine, la vie des sociétés littéraires est une succession de joies et de tristesses. Aussi devons-nous maintenant payer un tribut de regrets à la mémoire de M. le baron Pol de Courcy, qu'une mort inopinée vient d'enlever aux lettres et à la Société d'archéologie du Finistère. Le moment n'est pas venu, dit *M. le Président*, de parler de son œuvre,

qui embrasse les sujets les plus divers. Cependant il convient de dire ici la part qu'il prit aux principales publications de notre province ; articles de revue, notices spirituelles et savantes, itinéraires de voyage, tout ce qui sortait de sa plume était marqué du même cachet de distinction et d'originalité. Mais ce qui a fondé surtout sa réputation, c'est son nobiliaire de Bretagne et sa belle édition des grands officiers de la couronne du Père Anselme, livres d'érudition et de consciencieuses recherches.

M. Ducourtioux, à propos des voies romaines dont il a relevé les traces et établi la direction aux environs de Quimper, indique le profit que l'on peut tirer à priori de l'examen attentif des plans du cadastre. Quand l'œil se porte sur une carte d'assemblage par exemple, il est quelque fois étonné de rencontrer de longues lignes droites, d'une largeur uniforme et paraissant destinées à relier des centres de population distants souvent de plusieurs kilomètres. Faut-il admettre là un caprice du hasard ? Nullement. Car, si l'on se transporte sur les lieux, on remarque que la culture n'a guère utilisé ces parcelles étroites resserrées entre deux talus, et que la plupart du temps les propriétaires les ont plantées d'arbres qui leur donnent l'aspect d'interminables avenues. Quand des sondages pratiqués dans le sol mettent ensuite à nu l'aire d'une route abandonnée depuis longtemps, il semble que l'on se trouve en face des vestiges d'une ancienne voie

romaine. En réunissant d'autres indices, cette première appréciation peut, en bien des cas, devenir définitive. M. Ducourtioux se propose de continuer ses recherches et de tenter de nouvelles explorations dans ses moments de loisir.

M. le Président a reçu de M. Emile Ernault l'envoi d'un cantique en l'honneur de Sainte-Anne d'Auray, composé ou du moins imprimé en 1628. Le texte breton et la musique originale sont accompagnés d'une traduction et de notes intéressantes. La musique bretonne a déjà donné lieu à M. Burgault-Ducoudray de faire de curieux rapprochements entre ses rythmes et ceux de l'ancienne Grèce ; nos collègues, laissant ce point de côté, s'appliquent à étudier les transformations subies par le langage depuis le commencement du XVII^e^ siècle, et engagent une discussion à laquelle prennent part MM. Luzel, Jones, de la Villemarqué, Abgrall et Favé.

M. l'abbé Peyron a la parole pour lire un mémoire sur *La Martyre et sa foire*. Les habitants de cette petite localité ont toujours attribué la plus vénérable antiquité à leur bourgade. Elle remonterait, disent leurs titres de fabrique, jusqu'au VI^e^ ou au VII^e^ siècle. Mais les années n'ont pas suffi à développer cette agglomération rurale qui a eu pourtant une réelle prospérité grâce à ses foires franches établies dans le courant du XIII^e^ siècle et qui comptèrent parmi les plus importantes de la Bretagne. De bonne heure la ville de

Landerneau et les seigneurs de Rohan se montrèrent jaloux du commerce de La Martyre et tentèrent, à maintes reprises, de détourner sur le territoire de leurs domaines la manne dorée qui enrichissait leurs petits voisins. Ceux-ci ne s'effrayèrent pas de la lutte contre de pareils compétiteurs et réussirent à garder leurs positions. Les archives nous renseignent encore sur l'importance, l'administration et l'emploi des deniers de la communauté, deniers qui provenaient principalement de la location de boutiques construites sur la place de l'église aux marchands qui se rendaient chaque année à la foire. Au XVII^{e} siècle, les revenus s'élevaient à environ 2,000 livres, plus 800 livres d'oblations. Si l'on en croit les plaintes du curé, portées devant l'évêque de Quimper, l'intégrité n'aurait pas toujours été la vertu des fabriciens ; ceux-ci, à leur tour, accusaient le recteur, et les deux partis se mettaient à la fin à la décision de leur supérieur ecclésiastique. A une époque plus rapprochée, La Martyre aurait été le centre choisi par les conspirateurs qui, sous l'influence de Pontcallec, essayèrent d'organiser un soulèvement de la province. C'est là que les conjurés auraient jeté les bases de leur association. M. Abgrall tient ces détails de M. Delaunay, ancien recteur de la paroisse.

M. de la Villemarqué annonce la découverte à Quimperlé d'une crosse abbatiale en bronze, mise au jour par des ouvriers occupés à creuser les fondations

d'une maison entre l'église de Sainte-Croix et les ruines de Saint-Colomban. Cette crosse, déposée sur le bureau, est en assez bon état de conservation : la cassure que l'on remarque vers le nœud supérieur a été faite par un coup de pioche au moment des fouilles. MM. Abgrall et Bigot n'hésitent pas à reconnaître dans cet objet un beau spécimen de l'orfèvrerie à la fin du X^e^ ou au commencement du XI^e^ siècle. Il est inutile d'en donner la description après M. de la Villemarqué ; bornons-nous à mentionner la figure d'un coq inscrite dans la volute qui sert de terminaison à cette crosse, parce que la présence de cet oiseau a donné lieu à une assez longue discussion. Les habitants de Quimperlé veulent y voir les armoiries de leur cité ainsi décrites par M. de Courcy : *d'hermines au coq de gueules, barbé, membré et crété d'or.* D'autres, et en particulier M. le vicomte de Blois, pensent que le coq est simplement l'emblême de la vigilance pastorale. Ils font de plus remarquer qu'au X^e^ et XI^e^ siècle l'usage des armoiries était peu répandu, mais qu'à cette époque l'abbaye de Quimperlé était gouvernée par d'illustres personnages tels que Gurloës et Benedict, le premier depuis longtemps placé sur les autels. Dès lors, n'est-il pas possible que leur crosse, conservée et exposée dans l'église, soit devenue un objet de vénération comme la clochette de saint Pol ou la corne du bœuf de saint Ronan, et que plus tard la communauté de ville, toujours confiante dans leur protection, ait voulu rappeler leur

souvenir en plaçant le coq dans les armoiries de Quimperlé. Une hypothèse de ce genre sort évidemment du domaine historique et il est permis à chacun de l'adopter ou de la rejeter. Pour les anciens hérauts d'armes, le coq avait une autre signification ; ainsi Wulson de la Colombière écrit dans la *Science héroïque*, ouvrage composée en 1664 : « Le coq est symbole de querelle, de combat, d'orgueil et de victoire, car il aime mieux mourir que quitter le combat. Milon de Crotonne, le plus fort et le plus robuste de son temps, portoit dessus lui, au dire de Pline, une petite pierre nommée ALLETTORIA *(alectoria gemma)* ou autrement un petit os pétréfié qui se trouve dans le ventricule du coq, pour être, par ce secret et vertu occulte, toujours victorieux contre ceux qu'il combattait corps à corps ». Plus loin, Wulson ajoute que le coq fait trembler le lyon par son chant et par son regard, aussi, lorsque nous voulons représenter un Espagnol vaincu par un Français, nous figurons, dit-il, un lyon qui s'enfuit devant un coq. Et l'auteur termine par cette remarque, qui nous ramène à notre sujet : qu'on a accoutumé de mettre la figure de cet oiseau au plus haut des clochers des églises paroissiales pour donner à entendre aux prélats qu'ils doivent être vigilants sur leurs troupeaux.

M. de Blois commence la lecture du mémoire de M. Trévédy sur les sécheries de Bretagne.

L'heure avancée oblige le président à interrompre et à renvoyer à une prochaine séance la suite de l'ordre

du jour et la communication de deux lettres : l'une de M. Le Guay, l'autre du baron Halna du Fretay en réponse à une demande insérée au bulletin.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
Vicomte de BLOIS.

Séance du 27 Mai 1891.

Présidence de M. LUZEL, Conservateur des Archives.

Présents : MM. Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ, FAVÉ, LE MAIGRE, SERRET, JONES, ABGRALL, MORCRETTE, BIGOT, DUCOURTIOUX, PEYRON et DE BLOIS.

Ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque depuis la dernière réunion :

1° *Académie d'Hippone*, mémoire 1890 ;

2° *Mémoires de la Société nationale d'Angers*, t. IV, 1890 ;

3° *Journal des Savants*, livraisons de mars et d'avril 1891.

M. Luzel, déférant aux pressantes instances de M. de la Villemarqué, vient occuper le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. le Président communique une note de M. Albert Le Guay relative à la découverte d'une sépulture ancienne dans la commune de Plovan (Finistère). Au mois de mars dernier, le propriétaire du village de Kerleoguy, en labourant son champ, situé à environ deux cents mètres de la route de Pont-l'Abbé à Pont-

Croix, mit à jour une pierre plate mesurant 1 m. 35 en longueur, 0 m. 95 en largeur et 0 m. 15 en épaisseur. Cette dalle, supportée par quatre petits piliers informes de 0 m. 30 à 0 m. 40 de hauteur, fut soulevée et on recueillit sur le sol les objets en décomposition qui ont été précédemment exposés sur le bureau.

Les traditions locales font mention d'un château qui aurait été élevé autrefois sur le coteau d'ailleurs bien choisi de Kerleoguy, mais le fait a besoin d'être contrôlé.

M. le baron du Fretay, au sujet des débris d'ossements trouvés dans cette exploration, tient à faire remarquer qu'ils se composent de terre mêlée d'un peu de cendre et chargée de très petites parcelles d'os calcinés, et en outre de collules creuses de forme arrondie et allongée, qui sont simplement des chrysalides formées par des larves de coléoptères. L'incinération a donc dû être le rite funéraire pratiqué pour cette sépulture.

M. le vicomte de la Villemarqué exhibe plusieurs planches de dessins offerts à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, que nous devons remercier de sa libéralité. Ces feuilles représentent plusieurs types de Minerve, empruntés à la décoration des vases étrusques les plus anciens, et, chose à noter, dans chacune de ces compositions, l'image de la déesse est accostée de deux colonnes

légères surmontées d'un chapiteau sur lequel est placé un coq, comme attribut caractéristique de cette divinité.

M. de la Villemarqué prie la Société de bien vouloir accepter pour son musée la crosse découverte à Quimperlé, qu'il a eu la chance de pouvoir acquérir à son intention. M. le Président Luzel remercie M. de la Villemarqué de cette libéralité et annonce que cet objet curieux sera incessamment placé sous les vitrines, comme il convient.

M. l'abbé Abgrall a recherché, dans des ouvrages spéciaux, la description des crosses des XI et XII^e^ siècles. On y voit souvent le serpent et le dragon figurés comme motifs d'ornementation, pas une fois le coq. Il est donc probable que celui de Quimperté est à la fois unique et inédit.

M. Morcrette dit que, dans l'iconographie chrétienne des premiers âges, le coq était pris comme symbole de la résurrection.

M. de la Villemarqué souhaiterait que quelqu'un de ses confrères s'attachât à rechercher et à définir les idées que la société païenne et la société chrétienne ont eu coutume de rappeler, sous l'emblême du coq. Aristophane, par exemple, nomme le coq l'oiseau de Mars, à cause de son caractère belliqueux. Lucrèce le célèbre comme le trompette d'Apollon et l'avant-coureur de l'aurore.

Auroram clarâ consuetum voce vocare

d'autres auteurs ont consacré le coq à Mercure et à Esculape, comme signe de vigilance. Mais, pourquoi le donne-t-on aussi à Minerve? Serait-ce parce que, dans la merveilleuse statue de cette déesse sculptée par Phidias, cet artiste avait placé un coq pour servir de cimier au casque? Est-il permis d'omettre le coq des Gaulois? Au Moyen-Age, cet oiseau est représenté dans la fameuse tapisserie de Bayeux, contemporaine de Guillaume le Conquérant, et qui depuis a exercé la sagacité de tant d'archéologues.

M. l'abbé Abgrall explique qu'il a été obligé de modifier la notation du cantique de Sainte Anne, afin de lui donner la mesure de nos chants bretons. La mélodie de ce morceau est d'ailleurs assez pauvre, elle s'est inspirée sans succès du rithme de l'hymne de prime d'après l'hymnaire Grégorien, mais le compositeur était peu au courant de ce chant et du mouvement des gwerz bretons.

M. Ducourtioux est d'un avis différent : il a entendu chanter l'air primitif avec accompagnement de piano, et la musique, quoique monotone, lui a paru agréable.

M. Serret achève la lecture du mémoire de M. Trévédy sur les pêcheries de Basse-Bretagne.

M. l'abbé Favé raconte ensuite, avec une bonne humeur communicative, l'histoire de la petite localité d'Ergué-Gabéric, de 1678 à 1716, composée d'après des renseignements extraits des registres paroissiaux. Il est question de tout, dans cet article fort intéres-

sant : des usages, de la statistique, du commerce, de la philologie, voir même de la météorologie et des éclipses de lune. Mais pourquoi M. Favé a-t-il ainsi circonscrit son travail à ces quarante années ? Il y a une grande lacune à combler, et c'est le seul défaut que la critique puisse relever contre cette consciencieuse étude.

M. l'abbé Abgrall demande à résumer en quelques mots une visite qu'il a faite aux monuments religieux de plusieurs églises du département.

Ainsi, à signaler au presbytère de Trégunc une belle crosse en argent avec cette inscription :

Yves .:. DE .:. Rocherouze
Sieur .:. DE .:. PENANRVN .:. EN
LAN. 1611 .:. A .:. BAILE .:. cette
A .:. NRE .:. DAME .:. KVEN.

Elle mesure 0^{m}41 de hauteur et la grande volute a 0^{m}12 de diamètre. Au-dessus de l'inscription, est un nœud composé d'èves et de rais de cœur en haut et en bas. Le milieu est étranglé par une gorge autour de laquelle sont rangés de petits anges drapés, portant des banderolles, et entre deux de ces anges se trouve un écu portant les trois fleurs de lys de France avec une étoile en chef. A partir de ce nœud, les deux côtés de la volute sont couverts d'une série de petits compartiments carrés, dans lesquels se répète toujours le même motif : un pot de fleurs à deux anses, au pied duquel se trouve de chaque côté la lettre H surmontée

d'une fleur de lys ; au haut du bouquet, sortant du vase, une troisième lettre H. Ce motif, toujours le même, se rapetisse, à mesure que la volute se rétrécit. Dans le vide de celle-ci, une petite statuette de la Sainte-Vierge.

La crosse paraît plus ancienne que la donation rapportée à l'année 1611. Ne serait-elle pas du temps d'Henri II ou d'Henri III ? Outre cette crosse, le trésor de l'église possède encore une croix de procession monumentale.

A Spézet, près de Carhaix, se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Cran, remarquable par ses anciennes verrières bien conservées : 1re fenêtre, côté nord, trois baies : Baptême du Christ N. S., saint Jean et anges.

2e fenêtre, transept nord : 1° adoration des Mages ; 2° adoration des bergers.

Les dais de couronnement, dans le style de la Renaissance, sont absolument les mêmes que ceux du vitrail de la chapelle du Rosaire, à Pont-l'Abbé, et ont dû être exécutés par le même artiste.

3e fenêtre, transept nord : Saint Laurent sur le gril ; une foule nombreuse assiste à son supplice. Inscription mil vc cinquante III (1553). Charles Quampion. Fabrique.

4e fenêtre, au chevet : 1° entrée de N. S. à Jérusalem ; 2° prière au jardin des Oliviers ; 3° baiser de Judas ; 4° Cène (changé de place) ; 5° N. S. devant Pilate ; 6° Flagellation ; 7° Couronnement d'épines ;

8° Ecce Homo ; 9° Pilate se lave les mains ; 10° Portement de Croix ; 11° Crucifiement ; 12° Résurrection. Dans le tympan se voient des scènes du jugement dernier.

5e fenêtre, transept sud : 1° Saint Jacques, dans un chariot traîné par des bœufs ; 2° et 3° Saint Jacques, dans un bateau ; 4° et 5° Martyre de l'Apôtre ; 6° Saint Jacques reçu au ciel par le Père-Éternel. Mil vc XLVIII (1548). Charles Quampion. Fabrique.

6e fenêtre : 1° Mort de la Sainte-Vierge, scène d'une grandeur et d'une noblesse admirable ; 2° l'âme de la Sainte-Vierge est transportée au Ciel par N. S. ; 3° Notre-Dame est couronnée au Ciel par le Père-Éternel et N. S. entourés d'anges.

7e fenêtre, côté nord, saint Éloy ferrant un cheval 1550. V. D. ; deux niches à volets abritent les statues de N. S. et de Notre-Dame.

A Trémaouézan, le porche de l'église rappelle celui de Guimiliau. Sur la frise, est sculptée l'inscription suivante : *Domus, mea, domus orationis vocebitur. 1623.* La grande galerie ménagée sur la façade a pu servir de chaire à prêcher. Sur la frise intérieure, la date de 1610. Sur le socle de la statue de saint Pierre 1633.

Au fond du porche, se trouvent deux portes gémi-nées tout-à-fait gothiques, ornées de beaux feuillages et séparées par un trumeau auquel est adossée une statue de la Sainte-Vierge, drapée comme les statues

du Folgoët. Il en est de même de quelques-unes de celles des apôtres, tandis que d'autres ont des chevelures à la Louis XIV.

Les dates de 1577 et 1630 sont gravées sur le côté sud de l'église. A remarquer enfin, à l'intérieur, un catafalque en bois, très curieux, ayant des sculptures du temps de François I^er^.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,

F.-M. LUZEL.

Le Secrétaire,

Vicomte DE BLOIS.

Séance du 25 Juin 1891.

Présidence de M. le Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Présents : MM. MORCRETTE, GUÉPIN, LE CARGUET, ABGRALL, FAVÉ, MALLEN, JENKINS JONES, LE MAIGRE, PEYRON et DE BLOIS.

Le procès-verbal est lu et adopté, après avoir donné lieu à plusieurs rectifications. Ainsi, M. l'abbé Abgrall fait observer qu'il a simplement modifié la notation en musique du cantique breton de Sainte-Anne d'Auray et conservé au contraire, sans y rien changer, la notation du plain-chant.

M. le Président relève une autre inexactitude. Les cendres soumises à l'examen de M. le baron du Fretay n'ont pas été recueillies dans la sépulture ancienne de Kerleoguy, mais dans un monument funéraire déjà fouillé par Cambry, situé au Poteau-Rouge, près de Quimperlé.

Enfin, on a signalé la similitude des décorations qui existe entre les verrières de la chapelle de N.-D. de Cran et celles de l'église paroissiale de Pont-l'Abbé ; c'est Pont-Croix que l'auteur avait désigné.

Ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque depuis la dernière réunion :

1° *Revue historique de l'Ouest*, mai 1891 ;
2° *Histoire des Religions*, 12° année, livraisons de mars et avril ;
3° *Société archéologique de Bordeaux*, t. 14 et 15 ;
4° *Société Hâvraise d'études*, les quatre trimestres de 1890 ;
5° *Revue d'Anthropologie*, 17e année, t. 3.

M. le Président a de plus reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique un envoi de dessins représen-

tant des sujets tirés de la célébration des jeux olympiques (*vasi panathenaici*). Nous possédons, grâce à la libéralité de l'Etat, une série de 23 planches fort curieuses qui vont être réunies dans un album spécial et placées au Musée départemental, conformément aux intentions de Son Excellence.

M. Luzel, retenu hors de Quimper par le service d'inspection des archives communales, n'a pu déposer son rapport relatif à l'acceptation du legs de 1,000 fr. fait à la Société d'archéologie du Finistère. M. le Président le supplée. Lorsque s'ouvrit la succession du testateur, la Société, qui n'était pas encore reconnue comme établissement d'utilité publique, se trouvait incapable de recueillir ce legs. Les héritiers ne tinrent pas cette déchéance pour définitive, et quand la reconnaissance officielle de la Société eut été obtenue, ils voulurent remplir les intentions de leur parent. Avec autant de zèle que de compétence, MM. Luzel et Hardoüin s'empressèrent alors de former le dossier de cette délicate affaire et de la soumettre à l'approbation des pouvoirs publics. Dans ces circonstances, le concours de M. Hémon, député de Quimper et notre confrère, a été partieulièrement utile. Ses démarches auprès de la section du Conseil d'Etat et du Ministre de l'Instruction publique ont pleinement réussi, et aujourd'hui le Préfet du Finistère vient d'adresser à M. de la Villemarqué ampliation du décret présidentiel qui autorise la Société à accepter définitivement le legs en question. Nous devons, à notre tour, des remerciements sincères à MM. Hémon, Luzel et Hardoüin pour leurs bons offices.

Un membre de la Société des bibliophiles bretons et de la Société archéologique des Côtes-du-Nord demande si ces titres lui donnent le droit de profiter de la réduction de prix accordée aux membres de notre Compagnie pour l'acquisition du Cartulaire de Landévennec. On décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition. D'ailleurs, l'ouvrage n'est pas terminé.

Et à ce propos, *M. le Président* est heureux de dire

que M. de la Borderie met la dernière main à l'introduction, qui paraîtra probablement dans un avenir prochain ; mais l'auteur n'a voulu fixer aucune date, à cause des nombreux et importants travaux qu'a entrepris le nouvel académicien et qu'il mène de front.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le vicomte de Kerret renouvelle l'offre qu'il avait déjà faite en 1879, de céder gratuitement à la Société la propriété d'un dolmen qu'il possède dans la commune de Brennilis. Suivant l'acte d'achat passé devant Me Le Guyader, notaire à Brasparts, l'immeuble se compose d'un monument antique, appelé *Dol-Men*, situé dans la garenne dite Goarem-Boudiquet, inscrite au plan cadastral de la commune de Loqueffret, section de Brennilis, avec un emplacement et une largeur de terrain de deux mètres trente-trois centimètres environ tout autour du dolmen, y compris le fossé que l'acquéreur aura le droit de faire ; ladite largeur de terrain devant se mesurer à partir de la seconde rangée de pierres qui entoure le monnment.

Les membres de la Société accueillent avec faveur cette communication et expriment leur gratitude à M. de Kerret pour l'intérêt qu'il prend à la conservation de nos vieux monuments celtiques. Si cette offre avait revêtu la forme d'un projet d'acte de donation, la Société aurait pu solliciter l'autorisation d'accepter cette libéralité et subordonner sa réponse à la décision de l'autorité. En tout cas, il convient d'exposer la difficulté actuelle à M. de Kerret, et de rechercher, d'ici la prochaine réunion, les moyens de réaliser ses intentions en accomplissant toutes les prescriptions légales.

M. Le Carguet exhibe plusieurs spécimens de haches ou instruments en pierre dont il explique la destination et l'usage. Il donne, en outre, d'intéressants détails sur les stations gauloises et romaines qu'il a explorées et sur les objets qu'il y a découverts.

Notre confrère offre à la bibliothèque de la Société un volume de la *Revue d'Anthropologie*.

M. l'abbé Favé lit un mémoire qu'il intitule modestement *Recherches sur l'ancien Cantique de Kerdevot*, et qui devient sous sa plume une page émouvante de l'histoire maritime de la France au commencement du XVIII[e] siècle. Le cantique de 56 strophes fut composé en 1712. Deux faits bien déterminés en fixent la date. Au début, l'auteur explique qu'il écrit onze ans après l'accident qui détruisit la tour de l'église, accident survenu, comme on sait, en 1701; et, plus loin, il raconte avec détails la protection obtenue par des marins venus en pèlerinage pendant le carême précédent pour accomplir un vœu qu'ils avaient fait à N.-D. de Kerdevot dans un moment de pressant danger. Il s'agit de la terrible tempête qui assaillit, à la hauteur des Açores, la flotte de Duguay-Trouin lorsqu'elle rentrait en France après la prise de Rio-Janeiro. L'intrépide marin a laissé dans ses mémoires une description saisissante de cette tempête. Le *Lys*, qu'il commandait, se trouva tout-à-coup englouti jusqu'à son grand-mât : « l'effort qu'il fit pour déplacer cette « épouvantable colonne d'eau dont il était affaissé, « nous fit dresser les cheveux et envisager pendant « quelques instants une mort inévitable au milieu des « abymes de la mer. La secousse des mâts et de toutes « les parties du vaisseau fut si grande, que c'est une « espèce de miracle que nous aions pas péri ; et je ne « le comprends pas encore. » Voilà le danger auquel avaient échappé nos vaillants marins et dont ils rendaient grâce à N.-D. de Kerdevot.

M. Morcrette dépose sur le bureau un long et patient travail dans lequel il a inscrit, sous forme de table générale, tous les mémoires qui ont été publiés par la Société depuis dix-sept ans, le nom des auteurs, les numéros et les pages du Bulletin où l'on doit les rechercher. Ces indications précieuses seront imprimées à la suite du volume en cours de publication.

Notre confrère, revenant sur sa communication de la séance du 27 mai, à propos du coq de Quimperlé, soumet à la réunion la note suivante contenant quelques renseignements sur le coq, emblème ou symbole.

« Le coq paraît avoir été pris comme emblème depuis les temps les plus reculés ; il figurait sur les monuments antiques auprès de quelques divinités dont il est le symbole, et Pausanias nous apprend notamment que le casque de Minerve, dans la citadelle d'Ells, était surmonté d'un coq.

« Les Grecs avaient la coutume de sacrifier un coq à Esculape lorsqu'ils relevaient de maladie et l'on sait que Socrate, quelques instants avant de mourir, recommanda à ses disciples de ne pas oublier de sacrifier un coq à Esculape, sans doute parce qu'il considérait la mort comme une délivrance des maux de cette vie.

« Le coq joue un grand rôle dans l'iconographie chrétienne : il est donné comme emblème à saint Pierre, qui fut rappelé au devoir par son chant. Mais c'est surtout comme symbole de la résurrection que le coq figure sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles. Ce fait est expliqué par un passage de saint Clément : *Dies et nox resurrectionem nobis declarant : cubat nox, exsurgit dies.* Il est donc naturel que voyant dans le jour et la nuit une image de la résurrection, on ait pris comme symbole de la résurrection le coq, ce héraut du jour, *præco diei*, comme l'appelle saint Ambroise, dont le chant annonce, dès l'aurore, le réveil de la nature.

« Ce qui avait contribué à faire regarder le coq comme un emblème de la résurrection, c'était la croyance généralement répandue que le coq avait annoncé la résurrection du Christ.

« N'oublions pas d'ajouter que le coq est pris aussi comme symbole de la vigilance chrétienne.

« Enfin, les musulmans eux-mêmes paraissent avoir adopté le coq. D'après les traditions orientales, chaque matin, dans le paradis de Mahomet, un coq gigantesque fait entendre un chant de louange en l'honneur d'Allah et les cris matinaux des coqs de la terre ne sont que la répétition de ce chant. »

Cette note intéressante est extraite du Grand Dic-

tionnaire du XIX^e^ siècle de Larousse, dont la science, si souvent en défaut, est ici justifiée par les faits.

Le *Président* termine la séance par l'exhibition d'un *méreau* très curieux, trouvé à Quimperlé dans les fondations de l'ancien presbytère de la ville, en même temps que la crosse abbatiale dont il a été question.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,

VICOMTE DE BLOIS.

ASSOCIATION BRETONNE

33^e^ SESSION

Classe d'Archéologie et d'Histoire

PROGRAMME

Des Questions proposées au Congrès qui souvrira à St-Servan le 7 Septembre 1891.

I.

Histoire générale de la Bretagne.

1. — Décrire les mouvements du sol et la formation du littoral de la Bretagne depuis les temps les plus anciens, principalement dans la région comprise entre le cap Fréhel et le Mont Saint-Michel.

2. — Étudier les monuments mégalithiques et les antiquités préhistoriques de la péninsule armoricaine.

3. — Dresser la liste complète des saints de Bretagne ; étudier spécialement les moins connus.

4. — Histoire de l'agriculture en Bretagne ; documents sur sur la culture de la vigne, au moyen-âge, dans les diverses parties de notre province.

5. — Documents sur les haras et sur l'élève des chevaux en Bretagne, antérieurement au XIX^e^ siècle.

6. — Histoire de la milice garde-côtes et de la milice provinciale en Bretagne, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

7. — Signaler les principaux monuments existant hors de Bretagne, — et aussi les principaux documents écrits, recueillis en dehors de notre province, — qui peuvent, les uns et les autres, éclairer son histoire.

8. — Principales publications récentes relatives à l'histoire de Bretagne.

II.

Histoire locale.

9. — Aleth à l'époque ancienne, d'après les documents historiques et les ruines gallo-romaines de cette ville.

10. — Aleth aux époques mérovingienne et carlovingienne ; origine et formation de l'évêché d'Aleth.

11. — La Bretagne dans les chansons de geste, et en particulier, la ville et le pays d'Aleth dans la *Chanson d'Aquin*.

12. — L'ancienne cathédrale d'Aleth ; translation de l'évêché à Saint-Malo.

13. — Origine, développement, histoire de la ville de Saint-Servan.

14. — L'architecture militaire en Bretagne au moyen-âge ; histoire et description de la tour Solidor.

15. — La Rance : histoire de ce fleuve et des seigneuries, paroisses, églises, châteaux, monuments divers situés sur ses deux rives, de Saint-Servan à Dinan.

16. — Les Anglais à Saint Servan, en 1758.

III.

Philologie, histoire littéraire et artistique.

17. — Langue, chansons, contes et usages populaires de la Haute-Bretagne, spécialement dans le pays de Saint-Servan, Dol et Saint-Malo.

18. — Histoire littéraire de la Bretagne — et Biographie bretonne (études sur les hommes illustres et les hommes remarquables de cette province) — spécialement en ce qui touche le même pays.

19. — Présenter au Congrès le plan d'une *Iconographie bretonne,* c'est-à-dire d'un Catalogue métodhique et raisonné de tous les dessins, gravures, peintures, sculptures, statues et images quelconques, relatives à l'histoire de la Bretagne ou à celle des Bretons. — Signaler les monuments et documents de toute nature propres à prendre place dans ce catalogue, notamment en ce qui touche les saints de Bretagne.

AVIS.

—

En dehors des questions qui précèdent, tous autres sujets *concernant l'histoire de Bretagne* peuvent être traités dans les séances du Congrès, mais seulement avec l'autorisation expresse du bureau de l'Association bretonne.

—

Aux termes de l'article 7 des statuts de l'Association bretonne, toute discussion religieuse ou politique est interdite dans les séances du Congrès.

—

Pendant la semaine du Congrès, la classe d'Archéologie de l'Association bretonne tient tous les jours une séance *particulière* à 8 heures du matin, et une séance *publique* à 8 heures du soir.

Un des jours de la semaine est consacré à une excursion archéologique, dont la date est fixée à la première séance.

Séance du 30 Juillet 1891.

Présidence de MM. BIGOT et Vicomte DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL ; JENKINS JONES ; DE BÉCOURT ; LE MAIGRE ; MALLEN ; baron DU FRETAY ; LE CARGUET ; ABGRALL ; DUCOURTIOUX ; FAVÉ ; DIVERRÈS ; René ALLAIN ; SERRET et DE BLOIS.

L'ordre du jour a fixé, au commencement de cette séance, l'élection des membres appelés à composer le bureau annuel de la Société, conformément aux dispositions du règlement.

M. Bigot, architecte diocésain et doyen d'âge, ayant pris place au fauteuil, déclare la séance ouverte et invite les sociétaires présents à déposer leurs votes dans l'urne du scrutin.

Après le dépouillement des bulletins, le président annonce que le nouveau bureau se trouve composé de la manière suivante :

Président : *Hersart de la Villemarqué*, membre de l'Institut ;

Vice-présidents : *MM. Luzel*, conservateur des archives ; *Baron du Fretay ; Abbé Paul Peyron*, chancelier de l'évêché ;

Secrétaires : *MM. Vicomte de Blois*, *Serret* et *Le Braz ;*

Trésorier : *M. Le Maigre.*

M. Bigot réclame, dans les termes les plus aimables et les plus délicats, comme un privilège de sa fonction intérimaire, le droit d'adresser ses sincères compliments à M. de la Villemarqué, dont le zèle et le dévouement constants ont si puissamment contribué

depuis quinze ans et vont de nouveau contribuer au développement et à la prospérité de la Société archéologique du Finistère.

M. de la Villemarqué remercie et attribue la meilleure part du succès aux travaux justement remarqués de ses collègues. En tête des services rendus à l'archéologie et aux beaux arts, il faut placer la construction des admiracles flèches de la cathédrale de Saint-Corentin, exécutées d'après les plans de M. Bigot. C'est un chef-d'œuvre dont nous devons être fiers, parce qu'il prouve que les grands architectes du moyen-âge ont laissé parmi nous des maîtres capables de comprendre et d'achever leur œuvre.

M. de Blois, un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal qui est adopté sans observations.

Liste des ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque depuis la dernière réunion :

1° *Revue celtique*, juillet 1891, vol. XII, n° 3 ;

2° *Société Bretonne de Géographie*, 10e année, 1891 ;

3° *Journal des Savants*, livraisons de mai et juin 1891 ;

4° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1891 ;

5° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques*, publiés par les Sociétés savantes de France, tome II, 2e livraison.

M. Luzel annonce que M. Joseph Loth, dont le bulletin de notre Société a souvent mentionné les savantes publications, vient d'être nommé doyen de la faculté des lettres de Rennes. Nous applaudissons chaleureusement, dit M. le Président, au choix du ministre, car personne n'est plus propre que le nouveau titulaire à occuper le poste laissé vacant par la mort du regretté M. Dupuy et à donner une sérieuse im-

pulsion aux recherches historiques et linguistiques qui éclairent les premiers âges des peuples de la péninsule armoricaine.

M. le Président fait ouvrir une caisse envoyée par M. le vicomte de Kerret et contenant un vase et des ossements recueillis par M. Furic, ancien maire de Locqueffret, dans un dolmen de cette commune.

Le vase, en terre noire, d'un grain assez grossier, a deux anses presque plates ; autour du gouleau, plusieurs rangées circulaires de traits couchés représentant des feuilles de fougère ; sur la panse, des chevrons entrelacés. En somme, cette poterie, d'origine Gauloise, est plus remarquable par son bon état de conservation que par le mérite de son ornementation. Elle a du servir d'urne funéraire. Cependant, les ossements que l'on a joints à cet envoi, s'ils proviennent de la même chambre sépulcrale, ne paraissent pas avoir été soumis à l'action du feu.

M. le Baron du Fretay ne voudrait pas que l'on tirât de cette apparence une conclusion, parce que, dit-il, dans l'accomplissement du rite funéraire, il n'était pas nécessaire que les os fussent littéralement réduits en cendre ; des circonstances particulières avaient bien pu rendre incomplète la combustion du corps exposé sur le bûcher.

M. l'abbé Abgrall rend compte de l'exploration d'une voie romaine qu'il a suivie depuis Quimper jusqu'à Tronoën, en compagnie de M. Ducourtioux.

L'honorable directeur des contributions directes avait relevé la direction de cette voie sur les plans du cadastre d'uue manière tellement exacte que les voyageurs n'ont eu qu'à vérifier sur les lieux les indications fournies par les cartes et à questionner les voisins sur les traditions du pays.

Depuis son point de départ de Quimper, la voie suit une ligne droite qui, prolongée, passerait au milieu de la station de Tronoën, vaste camp retranché, dont le côté mesure environ 800 mètres de longueur ; mais, à trois kilomètres en avant de l'oppidum, la voie se bifurque et forme deux tronçons menant le premier au nord, le second au midi des retranchements. Un examen plus attentif des lieux fournirait peut-être l'explication de ce tracé singulier qui pourrait être justifié par les nécessités de la defense.

M. Le Carguet, à propos de l'église fort curieuse de Saint-Ujen, située vers la pointe d'Audierne, a cueilli une gerbe précieuse de traditions et de vieilles légendes qu'il a contées avec un charme qui séduira tous les lecteurs du bulletin. Analyser serait déflorer son récit. Il suffit de savoir qu'en lisant ce mémoire on apprendra pourquoi le saint guérit de la rage ; la confiance qu'il faut avoir dans la clé miraculeuse conservée dans le beau reliquaire d'argent de l'église ; la vertu spéciale, pour calmer les maux de dents, des petits pains bénits marqués avec la clé et appelés *Bara ann Alfé* ; enfin l'expulsion des Anglais et le triomphe des Bretons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
Vicomte de BLOIS.

Séance du 27 Août 1891.

Présidence de M. le Vte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL, BIGOT, MALLEN, Baron DU FRETAY, Vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, ABGRALL, LE CARGUET, LE MAIGRE, René ALLAIN.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président fait observer que si, lors de la réélection du bureau de la Société, on a porté seulement à trois le nombre des vice-présidents, c'est par déférence respectueuse pour un titulaire qui existait encore en ce moment, mais qui ne jouissait plus que d'un reste de vie. Depuis cette date, le 16 de ce mois, Mgr du Marhallac'h a rendu le dernier soupir, et nous portons aujourd'hui le deuil de celui qui fut si longtemps notre confrère, et pendant dix-sept ans vice-président de notre Société.

M. le Président a regardé comme un devoir de prononcer immédiatement l'éloge funèbre du regretté et vénéré défunt, et dans un langage ému il a rendu

un juste hommage à ses talents si rares, à ses qualités éminentes et en en même temps si modestes.

Quelques membres ont exprimé le regret que M. Trévédy, notre ancien vice-président, ait été comme l'objet d'un oubli lors des élections. Notre honoré et dévoué confrère, qui nous fournit tant de travaux savamment étudiés, n'a point été réellement victime d'un oubli, mais plutôt d'une omission involontaire : s'il n'a point été réélu comme vice-président, parce que son éloignement de Quimper rend pour lui impossible toute présidence effective, on lui a maintenu, d'après le vœu unanime des membres présents, le titre de vice-président honoraire.

Ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque depuis la dernière réunion :

Notice sur le monument circulaire de Nillizien, en Silfiac (Morbihan), par M. Le Brigand ;

Bulletin de l'Académie Delphinale ;

Mémoires et bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;

Revue historique de l'Ouest ;

Bulletin de la Société archéologique de Nantes ;

Mémoires de l'Académie de Nîmes ;

Bulletin archéologique. — Envoi du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Recherches historiques sur les origines littéraires de l'ancienne province de Bretagne, par dom Plaine ;

Les symboles, les emblêmes et les accessoires du culte chez les Annamites, par J. Dumontier.

Est admis comme membre de la Société : M. l'abbé Arhan, vicaire à Lanmeur, présenté par MM. Peyron et Abgrall.

Sur la proposition de *M. le marquis de Brémond d'Ars*, de MM. *Astor*, *Louis Hémon*, *de Kerjégu* et *de Raismes*, nos confrères, le Conseil général du Finistère a porté à 700 francs, au lieu de 200, l'allocation annuelle qu'elle faisait à notre Société. Le rapport a été fait par M. de Bremond d'Ars. La Société archéologique adresse ses vifs remerciements au Conseil général, sur la bienveillance et la sympathie duquel elle est habituée à compter.

M. le Président, faisant à juste titre remarquer la beauté et la valeur de notre galerie ethnographique, et considérant que le stoc des photographies ou des dessins gravés représentant cette collection originale se trouve à peu près épuisé, exprime le vœu qu'il en soit publié des dessins en couleur. Cette reproduction coloriée ferait mieux ressortir la richesse et la variété de nos vieux costumes bretons, et la vente des dessins pourrait ainsi prendre plus d'extension. Il y aurait donc lieu d'inviter M. Beau, directeur du musée et organisateur de cette galerie, à refaire son beau dessin à l'encre de Chine, on plutôt à exécuter une nouvelle aquarelle qu'il ferait reproduire en couleurs, par les procédés les plus perfectionnés.

M. Luzel donne lecture de la suite du travail de M. Trévédy sur les *pêcheries et sécheries de Léon et de Cornouaille.*

Ensuite, *M. l'abbé Abgrall* lit le préambule d'une étude qu'il intitule : *Iconographie bretonne*, et qui se limitera nécessairement aux représentations sculptées et figurées du seul département du Finistère.

M. le baron du Fretay, avant de lire un mémoire annoncé pour cette séance, demande la permission de signaler, à titre de document plutôt historique que géologique, des traces nombreuses de pluies de météorides sur plusieurs points du département, et notamment à la pointe de Losmarc'h, en Crozon. Ces météorides affectent la plus grande variété, comme formes et comme dimensions.

M. du Fretay lit ensuite la relation de ses fouilles d'abris sous roches et de dolmens aux environs de Penfoënnec, en Poullan. La description de ces monuments est faite avec une grande clarté, et la nomenclature des objets qui en forment le mobilier est détaillée avec soin.

A propos d'un de ces abris, connu sous le nom de *Kambr-ar-Geor*, et qu'on traduit dans le pays par *Chambre de la Chèvre*, M. de la Villemarqué et M. Luzel font remarquer qu'il s'est établi une confusion, que le mot primitif signifiant géant en breton, est *Gawr* ou *Gaur*. Il est donc probable que ce

creux de rocher signifiait originairement « chambre du géant », comme *Gawrinis* doit signifier aussi : « île du géant ».

M. Le Carguet dit avoir fouillé différents abris couverts et quelques grottes, qui portent le même nom et dont l'exploration lui a toujours fourni des objets gaulois.

M. de Villiers du Terrage demande si cette dénomination ne peut pas être rapprochée de celle des grottes de Gargasse, dans le Lot-et-Garonne, où l'on a trouvé des mobiliers très riches et dont le nom a quelques rapports avec celui de Gargantua, qui est désormais la personnification du géant.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Pour le Secrétaire,

Abbé J.-M. ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

MONSEIGNEUR DU MARHALLAC'H

La presse a énuméré les mérites de l'homme éminent qui eut voulu rester inconnu et être compté pour rien. On a dit sa naissance dans une famille de croisés authentiques ; ses études de droit et de médecine entreprises pour servir les pauvres de son pays ; son entrée au grand séminaire de Quimper, après la mort d'une jeune femme et de trois enfants chéris ; son départ, à l'âge de soixante-deux ans, pour la guerre de 1870, comme aumônier des mobiles du Finistère ; sa décoration sur le champ de bataille ; sa nomination comme député, puis comme curé d'une île sauvage sans église et sans pasteur, puis comme grand-vicaire du diocèse, enfin comme proto-notaire apostolique, par le Saint-Père. Il reste à parler de l'archéologue qui a été pendant dix-sept ans vice-président de la Société archéologique du Finistère.

Bien avant 1873, époque où, sous la présidence du savant et modeste Aimar de Blois, il partagea chez nous les fonctions de son beau-frère, M. le comté de Carné, de l'Académie française, il avait fait ses preuves en découvrant les ruines romaines, si célèbres, du Pérennou. L'éloge du jeune antiquaire est partout ; depuis le *Bulletin monumental* de M. de Caumont jusqu'au Guide-Joanne de M. Pol de Courcy, tous

les maîtres en archéologie ont loué sa méthode et sa perspicacité.

Dernièrement encore, dans le *Bulletin* de 1890, (t. XVII, p. 258), notre confrère M. l'abbé Abgrall publiait le plan et la description de la villa et des thernes du Pérennou, d'après des fouilles nouvelles de Mgr du Marhallac'h. On peut voir une partie du résultat dans la salle du musée de Quimper, auquel Mgr du Marhallac'h a fait don de plusieurs tuiles de couverture recueillies dans les déblais mêlées à des fragments de vase en terre de Samos. La cour du même musée a été ornée par sa générosité d'un *fac-simile* de l'hypocauste des bains romains, construit avec des piles et des carreaux en briques apportés du Pérennou.

Les ruines romaines ou gallo-romaines fouillées à l'aide des journaliers de son père, à qui la Révolution de juillet venait de faire des loisirs, amenèrent le jeune antiquaire à étudier d'autres ruines où son esprit critique fit preuve d'aptitudes expérimentales tout à fait rares en ce temps-là.

Il trouva le moyen de rattacher scientifiquement la plus ancienne poésie des Armoricains à celle des Gaulois. De là des études solides qui ont donné une base sérieuse à des imaginations patriotiques; plus d'une, attribuée à M. Louis de Carné, a même reçu l'hospitalité dans le *Dictionnaire de la conversation*, et le journal des *Débats* a fini par leur donner sa consécration littéraire. On en jugera par les extraits d'un rapport vraiment magistral:

« Un mouvement remarquable se produit dans les études historiques, écrit-il, le 19 octobre 1838, date importante à constater. Les provinces de France qui jouirent d'une existence

propre, ne la voient pas s'éteindre sans jeter un coup d'œil de regret sur un passé sans avenir. Des bardes chantaient à leur berceau ; des antiquaires s'efforcent, à leur déclin, d'arracher au néant des souvenirs d'une vie qui s'échappe. On se plaît au récit minutieux des gloires domestiques ; on s'attache avec amour à ces ruines croulantes qu'un flot niveleur envahit, et, prêt à s'effacer dans l'Océan de l'oubli, on veut au moins laisser à la surface l'inventaire de ses monuments et les actes authentiques de son histoire. »

Parmi les diverses nationalités absorbées par la centralisation française, la Bretagne lui semble avoir conservé le plus de force vitale, le plus d'individualité. « Son isolement, sa langue, ses anciens privilèges, son immobilité dans ses vieilles croyances, comme des ancres mouillées dans le courant des siècles, dit-il, avec autant de sagesse que d'éloquence, sont autant de points d'appui contre l'invincible force qui l'entraîne. »

De l'autre côté de la Manche, il trouve une race de même origine que les Bretons du continent et qui a lutté contre les envahissements de l'Angleterre avec la même ténacité. Il distingue quelques caractères communs chez les gens du pays de Galles et chez nous ; ce n'est pas sans un certain charme qu'il reconnaît ici et là des traits à demi-effacés :

« Nulle part, depuis cinquante ans, remarque-t-il, on ne fouille avec plus d'ardeur la poussière du passé ; les parchemins vermoulus sortent des archives, on publie les vieux manuscrits, on recueille les chants populaires et l'on se prend à vénérer les débris des temps antiques. Livrés à des études analogues, puisant souvent aux mêmes sources, les Bretons

et les Gallois se trouvent naturellement rapprochés par les mêmes sympathies. »

Le critique ajoutait avec une pointe de poésie pleine de sens : « Si l'on ne retrouve plus l'aliment nécessaire à la flamme sacrée qui répand la chaleur et la vie dans le corps social, on peut encore faire jaillir le feu d'artifice dont l'éclat rapide et pénétrant illumina un instant la nuit. »

Cette nuit, il lui fut donné d'y assister le 12 octobre 1838, et il l'a décrite.

Frappé de cet étrange mouvement national, Lamartine lui-même ne dédaigna pas de célébrer la fraternité renaissante des Bretons et des Gallois, dans la ville d'Abergavenny ; si, dans ses *Recueillements poétiques*, il en place, par distraction, la scène en Écosse, ses vers n'en sont pas moins vibrants. Voici le toast où le grand poète prêta sa voix aux Bretons d'Armorique :

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait sa symbolique part.
Frère, se disaient-ils, reconnais-tu la lame,
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil ?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme,
Fibre à fibre se rejoint-il ?

Et nous, nous vous disons : « O fils des mêmes plages,
Nous sommes un tronçon du vieux glaive vainqueur :
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, au visage ;
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur ? »

Mais ce ne fut pas uniquement « à la trempe du cœur » que les Bretons et les Gallois se reconnurent : un chant armoricain, en l'honneur des aïeux communs, fut chanté à la fête, où l'auteur

s'était servi, autant que possible, de termes encore usités dans le pays de Galles : « Nous ne soupçonnions pas dans le peuple qui nous entourait, dit M. du Marhallac'h, assez de foi dans la religion du passé pour prévoir l'effet magique produit par cette démonstration vivante d'une origine commune. Étonné de comprendre la voix de l'auteur, il se dressait sur les bancs, les chapeaux s'élevaient dans l'air, et les trépignements qui ébranlaient la salle n'étaient plus un simple témoignage de satisfaction, ils trahissaient une émotion réelle. » (*Journal des Débats*, 22 octobre 1838.)

Quelque cinquante ans après, le 23 décembre 1890, Mgr du Marhallac'h écrivait : « Désormais, hélas ! je suis le seul témoin de la fête. »

A son retour, on lui demanda pour le *Dictionnaire de la conversation* de nouveaux articles, et il répondit par un tableau des monuments et paysages du Finistère, où son pays natal était peint de manière à faire envie à celui qu'il venait de visiter.

L'âme de nos monuments religieux, le culte conservé des patrons de la race le frappait surtout en Basse-Bretagne. Ainsi, quand il fut devenu Grand-Vicaire de Quimper, l'évêque fit appel à la science exacte de notre vice-président : Mgr Nouvel le pria d'examiner sévèrement l'authenticité des reliques du patron du diocèse, saint Corentin. La conclusion des recherches parut si importante à la Société archéologique du Finistère, qu'elle sollicita du critique la communication des pièces : la réponse ne se fit pas attendre : « En lisant votre lettre, répliquait l'auteur (1er juillet 1885), j'ai regretté de me voir devancé par notre président auquel je devais, à plus d'un titre, le résultat de mes recherches sur une relique qui a eu ses jours

de gloire. Je mets à la poste un exemplaire de mon rapport. Non seulement j'en offrirais un à la Société d'archéologie, mais, si elle le désirait, je lui communiquerais les documents qui servent de preuves à mes conclusions. »

Le rapport en question a été analysé ici même par M. Serret, et il est inutile de refaire ce qui a été si bien fait.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 1885 est d'ailleurs dans toutes les mains et chacun voudra le relire. Mais ce qu'on n'y trouvera pas ce sont les photographies jointes à l'original. M. du Marhallac'h a en effet poussé le scrupule jusqu'à demander à la photographie « le témoignage sensible des indications répandues dans son Mémoire. »

Un dernier hommage devait être fait par lui à notre Société, aux séances de laquelle il regrettait de ne pouvoir assister toujours, mais qu'il n'a jamais cessé de diriger, avec la sollicitude d'un membre fondateur. Dans le but de complèter l'armorial breton de M. Pol de Courcy, il s'amusait, à la fin de sa vie, à étudier historiquement la science du blason.

Son ouvrage va même être publiée par les soins de son neveu M. le comte Edmond de Carné. Touchante abnégation ! il eût voulu qu'on le publiât sans nommer l'auteur. Pourtant il céda, moyennant je ne sais quel compromis délicat : « Le seigneur de céans », écrivait-il de son manoir du Pérennou, pourrait dire avec le poète :

J'ai mis sur le cimier doré du Gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.

Cette *plume de fer*, il l'ajoutait volontiers aux armes d'une famille éteinte avec lui, laquelle portait d'*or*, c'est-à-dire « constance dans les périls et fermeté dans la Foy », avec trois

burettes de gueules ou de sang, et la devise : *Usque ad aras* (jusqu'aux autels).

En les regardant de son lit de mort, le saint prêtre ne pouvait s'empêcher de rêver : d'autres y voyaient une prophétie.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Séance du 28 Octobre 1891.

Présidence de M. le Vte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut.

Présents : MM. LUZEL, LE CARGUET, PEYRON, Baron HALNA DU FRETAY, LE MAIGRE, FAVÉ, ALLAIN, MALLEN, DUCOURTIOUX, ABGRALL, BIGOT et DE BLOIS.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Ouvrages reçus et déposés à la bibliothèque depuis la dernière réunion.

1° *Société bretonne de Géographie*, n° 49, 1891 ;

2° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, nos 2 et 3, 1891 ;

3° *Revue de l'Ouest*, livraison de septembre 1891 ;

4° *Journal des Savants*, juillet et août 1891.

Admission de nouveaux sociétaires : MM. Paul Le Guillou de Penanros, à l'île Tristan (Douarnenez) ; Joseph Le Guillou de Penanros, à Penfouennec, en Poullan ; Emmanuel de Lécluse, propriétaire à Douarnenez ; Eugène Damey, notaire à Douarnonez ; Daniélo, négociant à Douarnenez ; Gautier, négociant à Douarnenez ; Comte de Boissier, à Châteaulin, présentés par MM. le Baron Halna du Fretay et Luzel.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

« Rennes, le 26 août 1891.

« Monsieur et cher Compatriote,

« Je suis très touché des sentiments de sympathie qu'a exprimés la Société archéologique à l'occasion de ma nomination comme doyen, et j'y suis d'autant plus sensible que cette manifestation a été provoquée par vous. Je vois avec plaisir qu'il y a un terrain sur lequel nous sommes tous d'accord : celui de l'amour de la Bretagne et celui du culte de tout son passé.

« Soyez assez bon pour transmettre mes remerciements à la Société archéologique, et recevez, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de tout mon respect et de toute ma reconnaissance.

« J. Loth. »

(Britto Brittonissimo.)

Par lettre aussi, *M. le Président Trévédy* remercie ses confrères du nouveau témoignage de bienveillance qu'ils lui ont donné, en lui conférant, malgré son absence, le titre de vice-président honoraire.

M. Luzel est chargé par notre confrère M. Hémon de soumettre une proposition à la Société : Ce serait de prélever sur l'allocation départementale obtenue par l'honorabledéputé de Quimper et plusieurs de nos confrères une somme de cent francs destinée à payer les frais de garde du concierge préposé à la surveillance des galeries de tableaux de la ville et des collections ethnographiques et vitrines du Musée départemental. Cette motion paraît justifiée. Mais pour se conformer aux prescriptions règlementaires, M. le Président annonce qu'il en saisira, avant la prochaine séance, le bureau, à qui appartient le droit de statuer.

MM. de la Villemarqué et Abgrall signalent les réclamations de nombreux visiteurs qui ont éprouvé de grandes difficultés pour se procurer la photographie des groupes du Musée ethnographique. Ne pourrait-on pas donner satisfaction à ces désirs très légitimes et profiter de l'occasion pour faire exécuter un dessin colorié de grande dimension où chaque type apparaîtrait d'une manière bien distincte. M. Luzel sait que M. Beau, conservateur du Musée, mis au courant de ce projet, a spontanément offert son précieux concours pour la composition d'un nouveau dessin répondant à toutes les réclamations. Il reste à examiner le prix que coûterait une édition artistique de cette œuvre.

Le bureau du congrès des Sociétés savantes, pour 1892, vient de publier le programme des questions qui seront étudiées lors de la prochaine assemblée. M. le Président en donne connaissance et signale spécialement celles qui présentent un intérêt particulier pour l'histoire de notre province.

Il y a, dans la commune de Ploaré, un village appelé Plomarc'h. Les gens du pays prétendent que ce nom lui a été donné à cause du roi March, des vieilles légendes bretonnes, dont on voyait même la tête ornée de longues oreilles sculptée sur une des pierres de taille de la vieille demeure ; mais ce fut en vain que M. Luzel et d'autres sociétaires se transportèrent un jour sur les lieux et entreprirent de rechercher la curieuse image royale. Les anciens en avaient bien souvenir, mais elle avait disparu. M. le baron Halna du Fretay, servi par un heureux hasard, vient de retrouver la pierre sculptée parmi d'autres matériaux transportés dans une ferme du voisinage, et son propriétiare, M. de Penanros, s'est empressée d'en faire don au musée où elle sera bientôt déposée.

M. l'abbé Abgrall exhibe une nombreuse série de photographies reproduisant les principaux monuments du Finistère. On remarque avec curiosité les vues de l'église de Saint-Ugen et du dolmen de Goarem-ar-Boudiguet, en Loqueffret, que M. le vicomte de Kerret a offert de donner à la Société. M. de Blois explique que la chose aurait déjà été faite, si l'état de minorité dans lequel est placée la Société n'obligeait pas celle-ci à remplir certaines formalités administratives. Pour hâter une solution désirée de part et d'autre, il conviendrait de préparer la rédaction d'un acte de transmission conforme aux instructions ministérielles. M. Ducourtioux, directeur des contributions directes, veut bien se charger de la solution de cette affaire.

M. l'abbé Abgrall est invité ensuite à donner lecture de son mémoire sur la chapelle et le calvaire de Notre-Dame-de-Tronoën.

M. le baron Halna du Fretay communique de nouvelles observations sur les monuments préhistoriques de la péninsule bretonne. L'auteur, à l'appui des thèses qu'il soutient avec l'ardeur d'une profonde conviction, cite des faits nombreux et concluants. Cette étude, fruit de longues recherches et de patientes

explorations, sera publiée intégralement dans le bulletin de la Société avec quelques observations du président de l'Association bretonne.

M. le vicomte de Blois demande enfin à compléter les indications fournies par M. le président Trévédy, dans son opuscule sur les pêcheries de Basse-Bretagne, au sujet des causes de la décadence du port et de la ville de Penmarch. Il est certain que Penmarch, situé sur la pointe de ce nom dans l'évêché de Cornouaille, a joui dans le passé d'une importance considérable. Ses habitants, groupés en plusieurs forts villages rapprochés les uns des autres, avaient acquis une réelle aisance comme le marquent encore les vestiges de quelques grands manoirs de noblesse et les ruines de plusieurs belles églises. Comment cette prospérité a-t-elle subitement disparu ? Un grand événement militaire ne suffit que trop à l'expliquer. La richesse des habitants de Penmarch avait tenté la cupidité des Anglais. En 1403, une escadre de cette nation sortit de Plymouth, sous les ordres de l'amiral William Wilford et vint débarquer inopinément devant le port de cette ville qui fut prise, saccagée et brûlée. Cet événement est rapporté dans l'histoire des amiraux d'Angleterre, par J. Cambell, Londres, 1781, t. II, p. 445. Depuis lors la cité maritime et commerçante ne parvint jamais à se relever de ses ruines. Son port, négligé, se combla de sable. Il y faisait quelques affaires sans importance lorsqu'en 1595, durant les guerres de la ligue, le fameux partisan Eder de la Fontenelle surprit les habitants, les pilla et ravagea tellement ce lieu que les pêcheurs commencèrent, dès ce moment, à transporter leur industrie à Douarnenez, dont il n'est guère fait mention avant cette époque.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

Le Secrétaire,
Vicomte DE BLOIS.

Séance du 26 Novembre 1891.

Présidence de M. LUZEL, archiviste du département.

Présents : MM. BIGOT, LE MAIGRE, DUCOURTIOUX, BEAU, JENKINS JONES, ABGRALL, ALLAIN, MALLEN, FAVÉ et DE BLOIS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamations.

MM. de la Villemarqué et du Fretay s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. le Président annonce que le bureau de la Société vient d'adopter à l'unanimité la proposition présentée par M. Hémon et tendant à prélever sur les fonds alloués par le Conseil général une somme annuelle de cent francs destinée à pourvoir aux frais de surveillance des galeries du Musée départemental.

Par une seconde décision, le bureau a autorisé le Président de la Société d'Archéologie à acquérir au nom de celle-ci et à titre onéreux le dolmen de Goarem-ar-Bodigued que M. le vicomte de Kerret offre de céder aux conditions les plus généreuses et les plus avantageuses.

M. Ducourtioux, directeur des contributions directes, invité à fournir quelques explications au sujet de cette vente, expose que M. le vicomte de Kerret avait eu tout d'abord l'intention de faire donation de ce monument à la Société. Mais la réalisation de son projet eût été entravée par l'accomplissement de formalités administratives longues et compliquées. La cession du dolmen sous forme de vente simplifie, au contraire, la procédure : il suffit, dans ce cas, que le Président, dûment autorisé par le bureau, se rende acquéreur au nom de la Société et que le contrat, régulièrement passé, soit approuvé par un arrêté préfectoral. La chose est donc facile. Une autre considération dont il y a lieu de tenir compte, puisque M. de Kerret entend acquitter tous les frais, c'est que

le coût de l'acte sera diminué. Enfin, pour tout dire sur ce chapitre, la Société aura à payer un centime pour l'impôt foncier, plus cinq centimes pour frais d'avertissement.

M. Jones pense que le nom de Goarem-ar-Bodiguet ou Boudiguet doit se traduire en français « Lande des Fées ». Le dictionnaire de dom Le Pelletier donne en effet le mot *boudic*, pluriel *boudighed*, avec la signification de fée.

M. Ducourtioux ajoute que la pièce de terre voisine est marquée au cadastre sous le nom de Goarem-ar-Marc'hir. Quelle est l'origine de cette dénomination ? Aurait-elle un rapport quelconque avec ces groupes équestres ou anguipèdes découverts par exemple au Guelen, en Briec, et à Saint-Mathieu, en Plouaret ? Sans chercher à tirer aucune conséquence d'un accident peut-être fortuit, on peut cependant remarquer que les groupes étaient placés à proximité des voies romaines et que le Goarem-ar-Marc'hir longe la voie qui reliait Carhaix à Landerneau.

M. Beau, conservateur du Musée de Quimper, demande à revenir sur la question de reproduction des groupes du Musée des costumes bretons, soulevée dans une précédente séance. Le désir exprimé par la Société a été pour ainsi dire imposé par les réclamations du public. Comment pourrait-on le réaliser ? Le mieux serait sans doute d'obtenir des images chromolithographiques, mais la gravure et la chromolithographie ont l'inconvénient de coûter fort cher. M. Beau entre dans des détails techniques qui expliquent ces hauts prix et prouvent que ces dépenses excèdent les ressources de notre budget. Si nous ne craignions de sortir d'une réserve pleine de discrétion, nous dirions volontiers que le Ministre devrait charger de ce travail les artistes de l'imprimerie nationale et que le crédit de nos députés s'emploierait utilement en nous procurant cet avantage.

En attendant, la Société examine les propositions faites par un photographe de talent, M. Foulquier, et

charge M. Beau de commander à cet artiste 50 photographies des groupes bretons, grand modèle et 100 du modèle moyen.

M. le Président communique la lettre suivante adressée à M. Hémon par le Ministre des beaux-arts.

Monsieur le député et cher collègue,

Comme suite à ma lettre du 23 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens de soumettre à la signature de M. le Président de la République un décret autorisant la mise en dépôt au musée archéologique du Finistère, à Quimper. d'une collection composée de 100 antiquités égyptiennes provenant du musée du Louvre.

Ces monuments seront très prochainement expédiés contre remboursement des frais d'emballage et de transport à l'établissement concessionnaire.

Je suis heureux etc...

Des remerciments sont votés à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et à notre confrère M. Hémon, député de Quimper.

La société d'Emulation des Côtes-du-Nord a pris l'initiative de provoquer des mesures pour assurer la conservation des anciens registres paroissiaux qui contiennent non seulement les actes civils des français avant la Révolution mais encore des renseignements curieux, sur les événements locaux, les usages, l'agriculture, la statistique, etc. Le projet élaboré par un ancien magistrat, M. Fraboulet, est accueilli avec faveur et les conclusions de son rapport adoptées par la Société d'archéologie du Finistère.

M. le Président analyse une notice adressée par M^me^ la comtesse du Laz, membre de la Société, sur le château de Kerlouet et ses anciens seigneurs. Par l'importance des souvenirs, par le rôle politique ou militaire joué par les propriétaires de Kerlouet, cette monographie d'un château breton a tout l'attrait d'une page d'histoire ; les érudits y trouveront de plus des documents nouveaux ou peu connus.

M. l'abbé Favé dépose sur le bureau plusieurs coins en bronze trouvés à Ergué-Gabéric dans un champ nommé Parc-Keroyan, au village de Niverrot.

Ils ont environ 12 à 13 centimètres de longueur sur 3 de largeur, sans ornement ni trace d'affutage.

L'an dernier un seul fut trouvé à l'époque des semailles ; la semaine dernière on découvrait les onze autres. Ils avaient été tous déposés, la pointe en bas, dans un vase de terre, dont les débris, lors de la dernière trouvaille, renfermaient sept coins admirablement serrés et arrimés ; quatre autres gisaient à côté.

M. Favé présente ensuite des considérations nouvelles sur le rôle que les historiens attribuent au duc de Mercœur pendant les troubles de la Ligue. Ce mémoire sera publié dans le prochain bulletin.

M. l'abbé Abgrall continue ses études d'architecture religieuse par une description minutieuse du porche de l'église de Landivisiau, construit en 1554.

M. le Président a reçu, par les soins de M. du Penhoat, les manuscrits légués à la Société d'archéologie par M. Le Bos ; plusieurs de ces documents sont inédits, ils ont trait à des questions controversées de linguistique, dont l'auteur s'était vivement épris. Il convient de faire un choix dans ces pages trop nombreuses pour être imprimées au bulletin ; MM. Luzel, Abgrall, Jones et Favé acceptent de rechercher dans ces manuscrits ce qui serait de nature à intéresser la vraie science.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
F.-M. LUZEL.

Le Secrétaire,
Vicomte DE BLOIS.

Séance du 31 Décembre 1891.

Présidence de M. le baron HALNA DU FRETAY, vice-président.

Étaient présents : MM. LUZEL, l'abbé ABGRALL, MALEN, ALLAIN, LE MAIGRE, LE BRAS, SERRET, BIGOT, JENKINS JONE, l'abbé PEYRON.

La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les ouvrages suivants ont été déposés sur le bureau pour notre bibliothèque :

Bulletin de la Société académique de Brest, deuxième série, tome XVI, 1891 ;

Journal des savants, septembre et octobre 1891.

M. Luzel rappelle que, lors du renouvellement du bureau, M. le baron Halna du Fretay a été nommé vice-président, et il le prie de vouloir bien accepter la présidence de cette séance. Ce dernier remercie M. Luzel et prend place au fauteuil.

M. Luzel demande à M. du Fretay si, dans ses nombreuses fouilles, il a souvent trouvé des haches en bronze dans des vases.

A cet égard, il n'y a pas de loi déterminée. Les haches en bronze se rencontrent souvent isolées, dans les champs. Notre bulletin et divers mémoires mentionnent également de nombreuses trouvailles faites

dans des vases, où les haches se trouvent alors réunies en une quantité plus ou moins considérable. Quelquefois, comme dans la trouvaille de Ménez-Tosta, en Gouesnac'h, on les trouve enfermées entre des planches placées de manière à former une espèce de boîte.

Le legs de M. Eugène Le Bos est uniquement réservé à la Société archéologique, qui est une Société complètement distincte du musée départemental.

Présentations de MM. :

Comte de Saint-Simon, château de Kerwazec, commune de Saint-Goazec ;

Ch. du Fretay, chateau de Kerlouarnec, commune de Ploaré ;

Césaire de Poulpiquet de Brescanvel, château de Trefry, Quéménéven ;

par MM. Luzel et le baron Halna du Fretay.

Lorsque le temps le permettra, M. le baron Halna du Fretay apportera pour notre musée une figure en pierre, représentant la tête du roi *Marc'h*.

Notre collègue, *M. Trévédy*, écrit pour donner sa nouvelle adresse et il en profite pour offrir à tous les membres de notre Société ses vœux pour l'année qui va commencer.

On connaît toutes les recherches faites pour recueillir les vieilles chansons et les anciennes légendes bretonnes. La musique même en a été aussi notée par

M. Burgault-Ducoudray, professeur au Conservatoire de Paris, qui en a fait un recueil spécial.

Il y a quelque temps, l'orchestre du Concert Lamoureux, à Paris, a exécuté une *Rapsodie bretonne* de M. Camille Saint-Saëns. C'est une composition assez courte, qui se distingue par une grande elarté. Les thèmes originaux s'y retrouvent complets. Ces thèmes, que M. Saint-Saëns est allé chercher en Bretagne, sont entourés d'une orchestration délicate et de belle allure.

M. du Fretay, dans ses déplacements pour la recherche de nos anciens monuments mégalithiques, a eu l'occasion d'entendre, dans la commune de Motreff, deux chanteurs accompagnés d'un biniou et d'une bombarde. Ces musiciens, qui sont de vrais artistes de talent en leur genre, désireraient se faire entendre Quimper. Ce serait une véritable occasion à saisir, car, en général, nous ne connaissons guère la musique bretonne que par les sons faux et discordants que l'on entend dans les foires et les pardons ; aussi tous les membres présents sont-ils d'accord pour que la Société archéologique organise sous ses auspices un grand concert. Dans une de nos prochaines réunions, une commission, qui sera nommée à cet effet, s'occupera des détails pour l'exécution de cette proposition.

M. Morcrette présente un intéressant travail qui nous sera d'une grande utilité : c'est la table générale

des articles parus dans notre bulletin de 1873 à 1891 inclus. Des remerciements sont votés à son auteur, et ce travail sera l'objet d'un tirage à pagination spéciale, annexé au bulletin.

M. l'abbé Abgrall donne lecture de sa monographie de Sainte-Marie du Menez-Hom (1), en Plomodiern.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Vice-Président,
Baron HALNA DU FRETAY.

Le Sécrétaire,
A. SERRET.

(1) L'orthographe de Ménez-Hom présente de nombreuses variantes.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Mémoires & Documents inédits

I.

FOUS, FOLLES & ASTROLOGUES

à la Cour de Bretagne.

Il n'est personue qui n'ait entendu parler des *Fous de cour*, c'est-à-dire des *Fous érigés en titre d'office* à la cour des rois. Beaucoup ont traité les fous des rois avec un suprême dédain ; mais ceux-ci ont cependant trouvé un illustre avocat.

« Les fous de cour donnent ce que les princes souhaitent le plus, de bons mots, des railleries, des traits satiriques et des saillies à faire éclater de rire... Remarquez le beau privilége des bouffons : eux seuls sont en droit de parler sincèrement sans offenser... C'est aussi ce qui leur fait le plus d'honneur ; car ils ne dissimulent pas les défauts et les vices des rois ; que dis-je ? Ils s'échappent souvent jusqu'à leur dire des injures sans que ces maîtres du monde s'en montrent offensés (1). »

Ces phrases ont été écrites par un homme grave, un philosophe, Érasme. Il est vrai qu'elles sont extraites de son *Éloge de la Folie*.

Les fous de cour avaient leur place marquée d'avance dans le *Dictionnaire des Institutions de l'ancienne France* de M. Cheruel. Sauf meilleur avis, j'oserai dire que le savant auteur n'a pas fait aux *Fous de Cour* une place suffisante. En preuve, après M. Cheruel lisez M. Jal, auteur du *Diction-*

---

(1) Si l'on veut voir jusqu'où allait la licence des fous de cour, on peut lire cette guerre de mauvaises plaisanteries si longtemps suivie entre Brusquet et le maréchal de Strozzi, et dont l'histoire a été si complaisamment racontée par Brantôme (*Vie du maréchal de Strozzi.*) On ne sait auquef des deux, du fou ou du maréchal, décerner le prix de grossièreté. — Brusquet avait été mieux inspiré, en 1556, quand, ayant suivi l'ambassade du roi Henri II auprès de Philippe II, il punit l'orgueil incivil des Espagnols en tournant leur avarice en dérision. Brantôme n'a pas mentionné ce trait qui vaut beaucoup mieux que tous ceux auxquels il applaudit. (Mignet — *Charles Quint à Yuste*, chap. II.)

naire critique de Biographie et d'Histoire. Au mot *Fous en titre d'office* vous verrez que de détails intéressants le curieux et patient auteur a pu rassembler. Encore n'a-t-il pas tout su ; et par exemple ce que nous apprennent nos historiens bretons, et que nous verrons bientôt.

Outre ces fous en titre, on trouve des fous *suivant la cour,* c'est-à-dire « tenant à la maison du roi seulement par occasion, n'étant pas couchés sur l'état ; mais recevant quelques gratifications : fous ou bouffons de places ou de foires ». (1)

Ces fous, que Jal nous montre à la cour à peu près comme des acteurs *en représentation,* nous nous demandons s'ils n'y étaient pas à un autre titre. Par exemple, au cas de vacance *de la charge* de fou, les candidats à cette place n'étaient-ils pas pris à l'essai comme surnuméraires ou aspirants ? Nous trouverons plus loin un exemple de ces fous *suivant la cour.*

Revenons à nos fous en titre.

Les rois ayant des fous, les reines eurent des folles ; et les grands seigneurs et les grandes dames suivirent l'exemple : ainsi les ducs et duchesses de Bretagne.

Jean IV était mort en 1399. Deux ans plus tard, sa veuve Jeanne de Navarre donnait sa main au roi d'Angleterre Henri IV. Les Bretons n'auraient pas souffert que la duchesse emmenât ses fils mineurs en Angleterre ; au moment où elle se disposait au départ (2), le duc de Bourgogne, déclaré régent de Bretagne et tuteur du jeune duc Jean V et de ses trois frères, vint chercher ses pupilles et emmena les trois aînés à Paris (décembre 1402).

Un an plus tard, Jean V accomplissait sa quatorzième année, était déclaré majeur, rendait hommage au roi et revenait en Bretagne (février 1404).

Le duc de Bourgogne avait pris soin de nommer à Jean V un conseil pour aider son inexpérience ; et en même temps

(1) JAL, p. 598.
(2) Elle prit la mer à Camaret, le 3 janvier 1403.

il lui avait formé une *maison*. C'était une sorte de *diminutif* de la cour de France. Nous en avons l'*État* (1). La longue nomenclature des officiers de la cour commence aux chambellans et écuyers pour finir aux *galopins de cuisine, varlets* de chiens et fauconniers... Et pourtant elle est incomplète, puisqu'elle ne comprend ni *l'astrologien* ni le *fou*. L'astrologien ne paraîtra à la cour de Bretagne que sous François II, mais le fou va venir sous Jean V.

Pendant son séjour à la cour de France, le duc de Bretagne avait été diverti par deux fous : le premier, nommé Haincelin Coq, appartenait au roi ; l'autre, nommé ou surnommé Coquinet, appartenait au duc d'Orléans, et, pour être digne de le servir, il devait être un maître fou.

Tous deux étaient à la cour dès 1387 (2). Le 2 mars de cette année, tous les deux traités en frères « recevaient trois aunes d'iraigne et trois de drap vert pour se faire une longue houppelande. » — Le jour de Pâques 1388, tous deux portaient « de longues houppelandes vertes fourrées de dos de petit-gris rouge ».

Voilà d'élégantes houppelandes, aussi belles assurément que la houppelande rouge fourrée de martre que le connétable de Clisson léguait à Bertrand de Dinan (3). La fourrure d'une autre houppelande léguée par le connétable au seigneur de Vaucler n'était sans doute pas plus précieuse que la fourrure de petit-gris donnée aux fous du roi et du duc d'Orléans.

En 1404, après le départ du duc de Bretagne, Coquinet divertissait encore la cour ; le 20 mai de cette année, il recevait en même temps que Coq « une houppelante d'iraigne vermeille doublée de taffetas vermeil ».

---

(1) Lobineau Pr. col. 813 à 816. — Morice Pr. II, col. 735 et suiv.

(2) Jal. P. 598.

(3) Morice Pr. II, col. 782. Codicille du connétable de Clisson.

Mais en 1407, Coq seul reçoit une gratification du roi. Qu'était donc devenu Coquinet ? Avait-il quitté ce monde ? ou bien avait-il porté ailleurs ses plaisanteries et sa joyeuse humeur ?

De l'absence du nom de Coquinet aux comptes de la cour Jal a conclu la mort de Coquinet. (1) Je crois au contraire que Coquinet vivait encore, et voici mes raisons :

Le duc d'Orléans avait été assassiné le 24 novembre 1407. Sa veuve, Valentine de Milan, allait pleurer son coupable époux et n'avait plus besoin des services de Coquinet. Le fou resté sans emploi ne vint-il pas alors à la cour de Bretagne ? Du moins, quelques années plus tard, trouvons-nous auprès du duc Jean V un fou nommé Coquinet.

Dira-t-on que le duc en donnant à son fou le nom de Coquinet a voulu, sinon honorer la mémoire, du moins perpétuer le nom du fou qui avait tant diverti son séjour à la cour de France ? N'est-il pas plus naturel de penser que le fou de Jean V n'était autre que l'ancien fou du duc d'Orléans ?

Quoi qu'il en soit, Coquinet jouissait en 1419 de la faveur du duc ; et en voici la preuve : Le roi d'Angleterre Henri V vient de s'emparer de Rouen : il adresse au duc de Bretagne message sur message pour le prier de venir le trouver à Rouen. Le duc se décide sur un dernier message reçu à Dinan, et, pour charmer les ennuis de cette longue route, il emmène Coquinet. Mais Coquinet est mal monté, il lui faut un cheval et digne de lui. A Dol, le duc en achète un, pour cent dix sols, de frère Jehan Louahere, jacobin, et le donne à Coquinet (2).

Aucun texte ne nous révèle la présence d'un fou à la cour de François Ier (1442-1450). On peut cependant conjecturer que le duc n'avait pas d'antipathie pour les fous et qu'il aura

---

(1) JAL. P. 598.

(2) LOBINEAU Pr. col. 929.

sur ce point cédé à la mode : nous allons voir tout à l'heure une folle aux gages de la duchesse Isabeau, sa veuve.

Nous sommes mieux renseignés en ce qui concerne Pierre II (1450-1457).

Au mois de janvier 1451, la reine Marie, femme de Charles VII, adressa au duc de Bretagne un fou dont nous ne pouvons dire le nom. Nous ne savons que le nom de sa *gouverneresse,* Élisonne. Elle vint conduire le fou au duc qui se trouvait alors à Nantes, et, sa mission remplie, reçut au départ une gratification de trente-quatre saluts (1).

Qu'on ne s'étonne pas de voir un gardien donné à un fou : c'était assez l'habitude. C'est ainsi que lorsque Louis XII recueillit à la cour ce pauvre jeune homme contrefait et objet de la risée publique, qui, d'après Jal, se nommait Février ou Férial, et qui est devenu trop célèbre sous le nom de Triboulet, le roi lui donna « un aide et gouverneur. » (2). Seulement le choix d'une femme comme *gouverneresse,* comme *mentor* d'un fou envoyé en Bretagne par la reine de France permet de supposer que ce fou devait être un très jeune homme, un *garçonnet.*

Nous avons dit que la duchesse Isabeau, femme puis veuve de François I^er^, avait une folle. Elle se nommait Françoise ; et, en 1452, le duc Pierre II lui donnait une gratification de douze livres pour son habillement (3). La duchesse Isabeau était veuve à ce moment, mais il semble bien que Françoise lui appartenait du vivant du duc. Ce serait presque faire injure à la mémoire de la duchesse que de

---

(1) Lobineau Pr. col. 1184. — Le salut était une monnaie d'or valant 25 sols tournois, ainsi nommée parce que la *Salutation Angélique* était représentée d'un côté, avec le mot *Ave* en exergue.

(2) Jal. p. 599 et 600. — Je ne sais si la preuve est faite du nom de Férial. Des registres portent *Férial, frère de Triboulet.* Que savons-nous s'ils n'étaient pas seulement frères utérins ?

(3) Lobineau Pr. col. 1188.

supposer qu'elle s'était attaché Françoise pour charmer les ennuis du veuvage.

Dès cette époque, le plus grand seigneur de Bretagne était Alain IX, vicomte de Rohan et de Léon. Pourquoi ne se serait-il pas donné le luxe d'un fou ? Il n'y manqua pas ; et quand, en juillet 1454, il se rendit à la cour, il se fit accompagner de son fou. Celui-ci plut au duc qui lui donna une gratification de six saluts (1).

L'année suivante, le compte du trésorier nomme un fou du duc et lui donne même la qualification (que nous retrouverons) *de maître.* En mars 1455, maître Denis Chantre reçut trois saluts de gratification (2).

Pierre II, mort le 22 septembre 1457, eut pour successeur son oncle Arthur de Richemont. Le glorieux connétable, entre deux victoires sur les Anglais, aimait à rire. Il semble qu'il ait eu un goût prononcé pour les exercices des bateleurs et pour les *farces*. Lui-même s'en permettait d'assez vives que Brusquet n'aurait pas désavouées et que Brantôme eût admirées. (3) Comment n'aurait-il pas eu un fou favori ? Ce fou se nommait Dago. — Je trouve ce nom ailleurs.

Quelques années auparavant, en novembre 1454, il y avait à la cour de France deux fous dont l'un nommé Dago (4). Ils n'étaient pas fous en titre ; mais seulement fous *suivant la cour,* c'est-à-dire y étant admis à titre provisoire, peut-être comme à l'essai, comme aspirants à la place de fous en titre.

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, et si Dago a élevé jusque-là ses visées ambitieuses, son espérance fut

---

(1) Lobineau Pr. col. 1193.

(2) Lobineau, Pr. Col. 1194.

(3) On peut voir une de ces farces au compte d'Olivier Le Roux. Lobineau, Pr. Col. 1205.

(4) Jal. P. 598.

déçue : il ne devint pas fou en titre, puisque en 1458, le fou du roi se nommait Colard, surnommé Monsieur de Laon (1).

Le connétable avait-il vu Dago à la cour de France et l'avait-il appelé à la cour de Bretagne ?

Quoi qu'il en soit, Dago était fou en titre du duc dès le mois de novembre 1457. Il avait à cette époque suivi le duc à Rennes, où lui arriva une cruelle mésaventure. C'est cette mésaventure qui a conservé son nom à la postérité. Certaine plaisanterie du fou déplut à un officier « et des soufflets furent baillés à Dago, en présence du duc ». Arthur rappela l'auteur des soufflets au respect dû à la présence de son souverain, et en même temps consola Dago en lui « baillant publiquement de sa main un écu neuf (2). »

Quelques mois après, en janvier 1458, le duc va saluer le roi à Tours. Les ambassadeurs de Hongrie vont venir demander pour leur roi la main d'une fille de France ; le roi veut les éblouir de l'éclat de sa royauté ; il a appelé son connétable ; un grand tournoi se prépare en son honneur. Le duc part avec la fleur de sa chevalerie : il présentera au tournoi vingt-huit tenants... Mais non ! Le duc de Bretagne va être retenu en route par la maladie. Il arrivera trop tard et le tournoi n'aura pas lieu. (3)

Mais le roi ne néglige rien pour donner plaisir et divertissement à ses nobles hôtes. Les bateleurs de toutes sortes se sont donné rendez-vous à Tours. Témoin ces « certains compaignons qui feront plusieurs esbatements de morisques et autres jeux devant le duc » et auxquels le duc charmé fera remettre six écus. Mais ces bateleurs de places et de foires ne suffisent pas, à ce qu'il semble. Chaque seigneur amène et présente à Tours quelque *curiosité*.

Ainsi Arthur n'a pas manqué de se faire suivre des

---

(1) Jal. P. 598.
(2) Lobineau Pr. 1204.
(3) Lobineau, p. 667.

lutteurs les plus renommés de Basse-Bretagne. Le sire de la Marche a amené son serviteur (nous dirions un *clown* à ses gages) qui « joue de souplesse » devant le duc de Bretagne et auquel celui-ci fait donner deux écus. « Monsieur de Bourbon » est accompagné de son fou, dont les plaisanteries charment le duc qui lui fait aussi donner deux écus (1).

François II commença son règne le 3 février 1458. La succession du duché lui venait fort à propos, car s'il était « beau et de grande apparence », il était aussi « pauvre prince et disetteux » (2). Le pauvre comte d'Étampes n'aurait pu se donner le luxe d'un fou. Le duc de Bretagne s'empressa d'en chercher un ; et il le trouva si heureusement, que, cette année même, il voulut le faire voir au roi, comme les enfants qui montrent avec admiration les jouets qu'ils viennent de recevoir et qu'ils vont bientôt briser.

C'est à Chinon que le fou du duc de Bretagne fut présenté au roi. Ce voyage lui fut heureux. Charles VII le combla. Il lui fit remettre « six aunes de velours tanné pour faire une robe, trois aunes de drap rouge, blanc et vert (les couleurs du roi) pour faire un chaperon, enfin un pourpoint de velours gris (3).

Mais le fou du duc n'allait pas longtemps parader à la cour de Bretagne sous ce brillant costume.

Nous n'avons pas dit le nom du fou envoyé par le duc au roi ; mais nous ne doutons pas qu'il ne soit le même dont nous allons parler : maitre Denis d'Espinel.

Or, au mois de novembre 1459, le trésorier du duc remit à maitre Denis d'Espinel « quatre livres onze sous et huit deniers pour s'en aller et ne revenir plus » (4). Ces expres-

---

(1) Pour tout ce qui précède, LOBINEAU, Pr. col. 1205.

(2) LOBINEAU. P. 671. Il cite Olivier de la Marche.

(3) JAL. P. 604.

(4) LOBINEAU. Pr. col. 1259.

sions ne permettent pas d'attribuer pour cause au départ de d'Espinel une retraite volontaire oprès un si court exercice. Non, c'est un congé forcé : le fou est chassé. Pour quelle cause ? C'est ce que le trésorier ne dit pas. D'Espinel aurait-il déplu à Antoinette de Meignelais ; et, comme tant d'autres, aurait-il conseillé au duc « de s'en départir ? » On ne saurait supposer tant de sagesse et de raison chez un fou.

On ne peut douter que d'Espinel n'ait eu un successeur, bien qu'on ne le trouve mentionné nulle part, pas même au béguin de François II (1). Mais on peut inférer la présence d'un fou du duc de la présence des folles qui furent successivement aux gages des deux duchesses femmes de François II.

Marguerite de Bretagne, la première, avait une folle dont le trésorier indique le surnom : *Madame de Toutes Couleurs*. En novembre 1460, elle reçut une gratification de six livres dix-sept sols et six deniers (2).

Marguerite de Foix, que François II épousa en 1471, eut successivement deux folles.

La première, nommée Françoise Gaillart ou Gallard, était à la cour en 1477 : elle est nommée au béguin de Marie de Bretagne, la plus jeune des sœurs du duc, abbesse de Fontevrault (3). Il semble que Françoise se retira peu après ; mais la duchesse ne l'abandonna pas. La preuve, c'est que, en 1492, Anne de Bretagne devenue reine lui servait encore une pension de dix livres au titre de « folle de la feue duchesse de Bretagne » (4).

Après Françoise Gaillart, une autre folle succéda à la faveur de Marguerite de Foix. Nous ne connaissons que son

---

(1) Je veux dire qu'il n'est pas mentionné avec son titre de fou. Plusieurs personnes apparaissent sans indication de leur qualité.

(2) Lobineau Pr. col. 1261.

(3) Lobineau Pr. col. 1378.

(4) Jal. P. 604. On a imprimé « duchesse de Bourgogne ». Ce qui précéde démontre l'erreur.

nom de baptême, Colette. Lorsque le duc François II mourut, Colette « folle de la duchesse », fut comprise au béguin du duc pour une robe évaluée quinze livres (1). La folle n'avait pas à se plaindre : elle était traitée comme « Mesdamoiselles Jehanne de Rosnyvinen, Françoise de Breseillac, Anne de Plumaugat, Margarite du Maz, » filles d'honneur, qui recevaient aussi des robes de quinze livres.

Colette, si bien traitée en 1488, resta-t-elle à la cour comme folle de la reine Anne ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Tout ce que nous savons, c'est que Anne devenue reine avait une folle en titre. Le 18 janvier 1492, la reine fit remettre « à Sinocte, pauvre femme, mère de sa folle, la somme de dix-sept livres dix sols tournois, aumosnée pour lui aider à vivre et s'en retourner à sa maison » (2).

L'humble maison où Sinocte allait rentrer avec son petit trésor n'était-elle pas en Basse-Bretagne ?... Je ne veux pas en douter. Comment croire que la reine eût une folle qui ne sût pas plaisanter en breton ?

Voilà la nomenclature des fous et des folles de la cour de Bretagne.

APPENDICE.

Je crois pouvoir joindre ici, en *Appendice,* la liste des *astrologiens* ou, comme nous disons aujourd'hui, des *astrologues,* ces charlatans qui demandaient aux étoiles le secret de l'avenir.

Les ducs de Bretagne ont eu le mérite de ne pas suivre sur ce point l'exemple des rois. Ils n'ont pas eu d'astrologues *en titre.* Deux seuls astrologues sont nommés aux registres de la chancellerie de Bretagne, et tous les deux sous François II, au début de son long et triste règne.

---

(1) Lobineau Pr. 1506. *Archives de Bretagne* publiées par la Société des Bibliophiles Bretons. II. P. 102 et 98.

(2) Jal. P. 598.

Le premier est nommé « Maistre Arnoul des Mares ». Il n'apparaît qu'une fois, en avril ou mai 1461. Le duc l'avait sans doute consulté et lui fit un don d'argent (1).

Le 1er janvier 1458, un « astrologien du roi » nommé Maistre Arnoul des Maretz recevait de Charles VII « trente-huit livres tournois pour étrennes » (2).

Le nom de cet astrologien en titre se rapproche trop du nom de celui que consulta le duc de Bretagne trois ans plus tard, pour que nous ne soyons pas tenté d'identifier les deux astrologues. Du moins, s'ils n'étaient pas une et même personne, le second était-il l'héritier et le continuateur du premier.

En 1462, nous trouvons un autre astrologue qui a dû avoir avec le duc des rapports plus suivis. Il est nommé « Maistre Nicolas de Poulaine ». Il exerçait son art à Paris, peut-être avec assez peu de succès. En novembre 1462, il vint à Nantes pour voir s'il trouverait moyen de s'y établir... pour tâter le terrain ; mais il avait fait ce voyage d'exploration sans apporter ses livres. François II lui fit bon accueil et lui fit remettre une somme d'argent « pour aider à son deffroy d'aller quérir ses livres à Paris pour venir demeurer à Nantes » (3).

Rien n'indique que Nicolas de Poulaine ait eu le titre d'astrologien du duc ; mais, si celui-ci l'attirait à Nantes et lui donnait les moyens de s'y établir, c'est apparemment qu'il comptait recourir à ses lumières.

Le nom de Poulaine n'apparaît pas plus tard aux extraits des registres publiés par nos historiens, ni au *béguin* de François II publié récemment *in-extenso* (4).

---

(1) Lobineau Pr. col. 1261. 1er compte de Landais.

(2) Jal. P. 77.

(3) Lobineau Pr. col. 1264.

(4) Société des Bibliophiles Bretons. 1884. Archives de Bretagne II, p. 79.

J'ai cru pouvoir sans scrupule rapprocher les astrologiens et les fous de la cour de Bretagne. Les astrologiens méritaient mieux le nom de *fous* que les bouffons des princes, puisqu'ils prenaient au sérieux le titre assez plaisant que leur a donné un auteur comique : *Truchements des étoiles.*

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du Tribunal de Quimper.

II.

VISITE AU CHAMP DES MARTYRS BRETONS

DE 725, EN BOURGOGNE,

Par M. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

On lit dans le procès-verbal de la séance du 27 juin 1886, rédigé par M. de Blois, secrétaire de la Société archéologique du Finistère, que le président épuisa l'ordre du jour en donnant lecture d'un mémoire sur les *Joculatores* bretons, aux temps carlovingiens : l'honorable secrétaire ajoutait :

« A propos de saint Emilien, évêque de Nantes, chanté dans des chansons de gestes, du genre de la chanson de Roland, notre savant confrère, M. le major Faty, éclaire historiquement les documents poétiques que M. de la Villemarqué a traduits des Bollandistes. Deux personnages, dit-il, ont porté le nom d'Emilien ; l'un était le vaillant prélat nantais, mort martyr, en 725 ; sa fête tombe le 25 juin ; on l'appelle en latin *Sanctus Æmilianus,* et, en Bourgogne, *Saint Emiland ;* l'autre, qu'on a le tort de confondre quelquefois avec lui, et dont la fête tombe le 16 novembre, était abbé d'un monastère de la Saintonge ; il a été le deuxième patron de Loguivy-Plougras (Côtes-du-Nord) ; on l'honore en Dordogne où il mourut en l'année 767. » (V. le Bulletin t. XIII (1886) p. 56.)

Le mémoire dont saint Emilien est le sujet se lit aux pages 173 et suivantes du même volume (1).

Un an, presque jour pour jour, après cette lecture, le samedi 25 juin 1887, c'était fête au village de Saint-Emiland, canton de Couches-les-Mines, et l'évêque du diocèse, Mgr Perraud, de l'Académie française, qui vient de présider les fêtes de Lamartine, à Mâcon, donnait un éclat extraordinaire à la

(1) Il a été relu à Nantes, au Congrès archéologique de France, en 1886, et publié en 1887, dans le volume LXII du Congrès, p. 42.

cérémonie religieuse, en prononçant un discours en l'honneur du prélat breton. Résumant à grands traits, en puisant aux mêmes sources que le Bulletin de la Société archéologique, l'épisode historique où sont encadrés les souvenirs traditionnels relatifs à la mort de saint Emiland, l'éminent académicien signale le service rendu par les Bretons du VIII^e^ siècle à la civilisation chrétienne. Précurseur des Godefroy de Bouillon et des Saint-Louis, dit-il, leur général a été le champion et le martyr de cette civilisation menacée par l'invasion musulmane. « Un lien puissant nous unit à eux, s'écrie l'éloquent évêque ; nous ne sommes pas des étrangers les uns pour les autres. Je le sais, à l'époque de saint Emiland l'unité de la patrie française n'était pas encore faite, mais elle se préparait. Vercingétorix y avait travaillé quand il convoquait les délégués de toutes les tribus gauloises pour concerter avec eux un immense effort en faveur de l'indépendance nationale, menacée par les victoires de César. Bretons de la vieille Armorique et Bourguignons se sentaient ou se pressentaient déjà les fils d'une même patrie. »

On se rappelle le mandement guerrier qu'adressa à tous les habitants de l'Armorique l'évêque Emiland, à la nouvelle de l'invasion de la Bourgogne par les Sarrazins ; il a encore plus de force dans le discours que nous analysons :

« Emiland apprend le danger auquel sont exposés les habitants d'Autun et du pays Eduen. Il convoque autour de lui les plus vaillants de son peuple, et à ces hommes, solides comme le granit de leur terre armoricaine, il tient un langage digne d'eux et de leur intrépide courage. A l'appel de leur évêque, les Bretons répondent : « Seigneur vénéré et bon « pasteur, ordonnez, commandez, et partout où vous irez, « nous vous suivrons. »

Ils partent, ayant, disent les vieilles annales, « l'espérance « pour flambeau, les sacrements pour nourriture, leur évêque « pour chef. »

« Ils franchissent à marches forcées la distance qui sépare la Bretagne de la Bourgogne et ils arrivent à Autun, où leur présence relève tous les cœurs. Bientôt, trois batailles successivement livrées à Saint-Forgeot, à Saint-Pierre-l'Etrier, à la Creuse d'Auxy, deviennent autant de victoires pour l'armée des Bretons. Ils poursuivent jusque sur votre plateau les Sarrasins en déroute. Leur mission libératrice touchait à son terme lorsque de nouvelles hordes ennemies, parties de Chalon, viennent les assaillir. Le nombre les accable. Jusqu'au bout, Emiland soutient le courage des siens par des paroles de feu : « Souvenez-vous, enfants, que vous êtes les » soldats de Dieu et que vous combattez pour votre véritable » mère la sainte Église... Là-haut, avec le Christ, un meilleur » sort nous attend ; là est notre victoire ; là est notre récom- » pense. » Près du site agreste où tout à l'heure nous irons prier ensemble, continue l'orateur, se fait un horrible carnage des chrétiens. Le vénérable pontife est immolé au milieu de ses fils, mais, en tombant, il a pu redire d'un cœur paisible et consolé la parole du Sauveur : « On ne saurait donner à » ceux qu'on aime un plus grand témoignage d'affection » que de se sacrifier pour eux. » *Majorem hanc dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* »

Fidèle à tous les souvenirs, j'ai voulu visiter « le site agreste » où tombèrent les Bretons chrétiens et où pria le pieux évêque de Mâcon. J'étais là le 18 octobre 1890 : c'est une vallée longue et étroite ; les rebords sont tapissés de petites bruyères roses ; dans le fond est un taillis plein de ronces et de buissons sauvages ; à mi-côteau coule une fontaine surmontée d'une croix ; ses eaux se rougirent du sang de nos héroïques compatriotes ; puis on transporta leur corps sur le plateau voisin où ils furent mis dans des sarcophages autour d'une chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste, dont on voit encore la statue de marbre blanc, œuvre d'art gallo-romain, mutilée par des mains impies. La chapelle du saint précurseur a été remplacée elle-même par une autre sous l'invocation de l'évêque breton

saint Emiland, qui a donné son nom à la paroisse. Le crâne du martyr est placé sur l'autel dans une châsse plus digne que l'ancienne de renfermer ses restes et de transmettre à l'avenir le témoignage de la foi des Bourguignons, de leur reconnaissance pour le sauveur de leur pays, et de leur culte filial. C'est à l'occasion de l'inauguration de cette belle pièce d'orfèvrerie et de la translation solennelle des reliques que l'évêque diocésain est venu au bourg de Saint-Emiland. A l'admirable discours de l'orateur sacré, la photographie a voulu joindre ses merveilles. Malheureusement l'art n'a pu montrer la trace du cimeterre qui a ouvert le ciel au martyr et qui est encore très visible sur la joue droite du saint prélat.

III.

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

(Finistère.)

L'église de Lampaul-Guimiliau, dédiée à Notre-Dame et à Saint-Pol, premier évêque de Léon, est bâtie sur l'emplacement d'un monastère fondé par ce saint dans le cours de ses pérégrinations à travers le pays qu'il évangélisait.

L'édifice actuel, qui a dû remplacer une église romane dont on ne trouve plus aucun vestige, a été construite par parties à des époques diverses, comme le constatent le style et les dates inscrites en différents endroits. C'est par le porche et l'angle ouest du bas-côté sud qu'on a commencé cette reconstruction, remontant à 1533. Là, l'ornementation et la structure sont encore absolument gothiques, avec quelque mélange cependant de détails indiquant l'influence de la Renaissance.

Ce porche, comme la plupart de ceux de la contrée datant de la même époque, semble avoir été préparé en carrière ou dans les ateliers d'un tailleur de pierre et imagier, du moins pour ce qui regarde toutes les parties sculptées en Kersanton, comme l'indiquent les marques d'appareilleurs gravées sur ces pierres.

La grande entrée consiste en une arcade composée de moulures prismatiques séparées par des gorges profondes, lesquelles gorges sont tapissées de feuilles découpées, chardons, choux frisés et pampres de vignes. Les tiges de ces plantes sortent, comme dans les autres œuvres analogues, de la gueule de monstres variés : sourds, lézards, dragons aîlés.

Deux contreforts, posés sur les angles, accostent cette arcade, et sur les faces intérieures de chacun sont deux petits

anges tenant une banderolle avec ces légendes en caractères gothiques :

Bonnes gens qui ycy passez priez Dieu pour les trépassés.
Benedictus qui venit in nomine Domini.

Le tympan porte un cadran solaire au haut duquel deux anges gras et joufflus tiennent une tête de mort. Plus haut est la date : A. D. m V^e XXXIII. Au-dessus, une sirène cornue, à queue contournée, forme cul-de-lampe pour une jolie statue de saint Michel terrassant le dragon.

Ce saint Michel est couronné par un dais Renaissance sur lequel est portée la statue de Saint-Pol-Aurélien, tenant en laisse un dragon ailé, au cou duquel il a passé son étole. Cette statue est abritée par une belle niche Renaissance, surmontée des statues de la sainte Vierge et saint Jean, qui accompagnaient autrefois un Christ en croix, maintenant disparu.

A l'intérieur du porche, les niches des Apôtres sont très variées dans leurs sculptures et leurs découpures flamboyantes. Dans les clefs-de-voûte, deux anges tiennent, l'un les instruments de la Passion, l'autre une légende difficile à déchiffrer.

Au fond, les deux portes séparées par un trumeau sont encadrées de fines moulures et couronnées d'accolades ornées de feuilles frisées. Un riche bénitier, avec torsades, modillons, perles et feuillages, est fixé dans le trumeau. Au-dessus, un personnage tenant une légende PAX-VOBIS, soutient la statue assise de Notre-Dame de Lampaul. Des deux côtés, sur des colonnettes prismatiques tournées en spirale, sont saint Fiacre tenant une bèche et un autre saint tenant un livre.

Un détail à noter c'est, auprès de la statue de saint Pierre, un petit brûle-cierges en fer, sur lequel il est d'usage d'allumer un flambeau quand un malade est à l'agonie, afin qu'il soit bien accueilli par le portier du ciel.

Les portes ont conservé leurs vantaux primitifs, et l'on ne peut trop admirer cette menuiserie si bien assemblée, solide et parfaitement raisonnée.

En avançant vers l'abside, on trouve dans le bas-côté sud une porte dont les pilastres et le couronnement présentent un curieux mélange de gothique et de renaissance. Sur l'entablement se lit cette date : A : D : 1622 :

Le chevet de l'église offre à l'extérieur un coup d'œil admirable, avec ses fenêtres, ses gables, ses riches contreforts, ses clochetons et ses lanternons si mouvementés et si diversement étagés. Soit qu'on l'examine du chemin creux sur lequel il semble surplomber, soit qu'on le voie du fond du vallon ou des hauteurs de Croas-Pol, on ne peut qu'être ravi en face de cette œuvre dépassant de beaucoup ce qu'on a réalisé de plus beau dans le même genre, les absides de Gouesnou, de Ploaré et du Juch ; on pourrait se croire transporté devant des splendeurs de Chambord.

Dans le pignon qui couronne la fenêtre sud du chevet, une pierre encadrée porte cette inscription :

BENE : FVNDATA : EST : DOMVS : DOMINI.

De l'autre côté, au-dessus de la fenêtre nord :

O : QVAM : METVENDVS : EST : LOCVS : ISTE.

La sacristie, bâtie plus tard et se rattachant très heureusement à l'édifice, a une inscription qui en consigne la date :

A : ET : Y : POVLIQVEN : LORS : FABRIQVES : 1673.

Elle est à pans coupés, et à chacun des angles monte un contrefort puissant et très orné, couronné aussi d'un clocheton. Autrefois cette sacristie avait un aspect plus pittoresque et plus artistique, lorsqu'elle était eouverte d'une toiture en pavillon avec deux beaux épis ou deux belles urnes en plomb au-dessus des poinçons des croupes. Le toit de la tourelle d'escalier était également surmonté d'un épi en métal.

Le bas côté nord est beaucoup plus sobre, et cependant

les contreforts y ont encore une certaine richesse et sont amortis par des volutes ou consoles renversées. La porte percée dans ce bas-côté est encadrée par deux colonnes cannelées, le cintre est formé de claveaux saillants et la frise est ornée de cette inscription : ANNO : DOMINI : 1609 : DIE : VLTIMA : MAII.

Au-dessus est une niche qui abrite actuellement une statue de Saint-Jean l'Evangéliste.

Au lieu de compléter le tour extérieur de l'édifice, pénétrons dans l'église par cette porte, et réservons pour plus tard l'examen du clocher, de la chapelle de la Trinité, de la croix du cimetière et de l'arc-de-triomphe.

INTÉRIEUR.

En entrant dans l'église par la porte nord, nous trouvons un bénitier en granit dont la cuve assez simple est surmontée d'un dais orné de deux griffons et de palmettes.

Jetons immédiatement un regard sur l'ensemble de l'édifice ; il se compose de trois nefs égales, mesurant chacune $6^m\,40$ de largeur, divisées en sept travées donnant une longueur totale de $30^m\,40$, sans compter l'abside qui ajoute 4 mètres de plus. Les colonnes cylindriques qui séparent ces nefs sont dépourvues de chapiteaux et surmontées d'arcades ogivales ornées de deux gorges de chaque côté.

Remontons le bas-côté nord, et sous la fenêtre qui précède l'autel de Sainte-Marguerite nous trouvons une piscine avec la date de 1609.

AUTELS.

L'église compte sept autels, tous du XVII^e^ siècle, sauf le maître-autel qui a été exécuté en 1876, mais autant que possible dans le genre des anciens. Les coffres en bois plus ou moins riches qui les constituent maintenant, recouvrent des massifs et des tables de pierre. Une seule de ces tables est

visible, à l'autel de Sainte-Anne, du côté de l'épître. Ce qui fait la beauté de ces antels, ce sont les rétables sculptés qui les surmontent ; quelques-uns sont d'une richesse prodigieuse comme détails et comme travail artistique.

1° Autel de Sainte-Marguerite.

Dans le rétable on remarque deux colonnes latérales couronnées de chapiteaux corinthiens, puis deux colonnes torses plus petites formant une niche qui abrite Sainte-Marguerite foulant aux pieds un dragon ailé. L'entablement est surmonté de consoles renversées, d'urnes avec flammes et d'une niche à fronton.

2° Autel du Grand-Prêtre.

Cet autel doit son nom au prêtre qui est représenté dans la niche centrale, revêtu de l'aube, de l'étole, du manipule et de la chasuble et tenant un livre ouvert dans les deux mains. Quelques-uns sont portés à croire que c'est là une représentation de Saint-Yves.

Les colonnes latérales et les pilastres qui les séparent de la niche sont complètement évidés et découpés à jour. L'ornementation qui les couvre consiste en cartouches, têtes de chérubins, rubans entrelacés couverts de perles et de diamants, enroulements de vignes et enchevêtrements de branches de laurier.

Dans les petites niches du bas se trouvent Saint-Laurent et un saint évêque ; dans les trois du haut, Saint-Roch, la Sainte-Trinité et Saint-Sébastien.

Au-dessus de la porte de la sacristie est un beau groupe de Notre-Dame-de-Pitié : le corps de Notre-Seigneur est étendu sur les genoux de sa mère ; Saint-Jean et les trois Marie assistent la Sainte-Vierge.

Sur la porte de la sacristie on lit cette inscription :

PAVL. LE. GOFF. FLOCH.

FAIT. FAIRE : P : POVLIQVEN : FABRIQVE. 1679.

3° Autel de la Passion.

Ici le rétable, comme celui qui lui fait pendant de l'autre côté à l'autel de Saint-Jean, est accosté de quatre grandes colonnes torses, tout entourées d'enroulement de vignes où se jouent des oiseaux. Entre ces colonnes se déploient différents tableaux en haut-relief ou même en ronde bosse :

La dernière cène. — Le lavement des pieds.

Le baiser de Judas. — La flagellation.

Le portement de croix. — Le crucifiement.

La descente de croix. — La mise au tombeau.

Au sommet est le Christ ressuscité, entouré de deux anges qui jouent de la guitare et de deux autres qui l'adorent.

Dans les deux grands panneaux qui forment comme les ailes de ce rétable, sont les statues d'un saint évêque et de saint Miliau, prince breton, patron de l'église de Guimiliau. Sous ces statues se trouvent deux bas-reliefs représentant : la nativité de la Sainte-Vierge et le martyre de saint Miliau, mis à mort par son frère Rivode, et portant sa tête dans ses mains de la même manière que saint Denis.

Plus loin, dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, on trouve la statue de saint Paul, apôtre, accompagnée de deux bas-reliefs :

Saint Paul renversé de cheval sur le chemin de Damas.

Saint Paul descendu dans une corbeille du haut des murailles de cette ville.

Au fond de l'abside, statues récentes de saint Joseph et de saint Joachim.

Au côté de l'épître statue de saint Pierre, avec un bas-relief représentant son crucifiement.

Au-dessous de la statue sont les figures allégoriques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité.

4° Maître-Autel.

Le maître-autel est formé de cinq arcades renfermant des arabesques et des cartouches et séparées par des colonnes

torses entourées d'enroulement de vigne, de chêne et de roses. Le rétable, surmonté d'urnes avec bouquets de fleurs, contient en bas-reliefs :

Melchisédech offrant le pain et le vin.

L'ange apportant au prophète Elie le pain et le vin, pour le réconforter.

5° Autel de saint Jean.

Même dispostion que dans l'autel de la Passion.

Ici les sujets traités dans le rétable se rapportent à la vie et à la mort du Précurseur :

1. L'Enfant Jésus et le petit saint Jean aux pieds de sainte Élisabeth et de Zacharie. Trois anges assistent à cette scène ; l'un d'eux, d'une beauté remarquable, joue de la harpe ; les deux autres chantent.

2. Saint Jean dans le désert, entouré de quelques disciples et de quelques pharisiens, montre au loin Notre-Seigneur : *ecce Agnus Dei.*

3. Au haut, baptême de Notre-Seigneur. Le Sauveur et saint Jean sont à genoux ; à l'arrière-plan, trois anges dont l'un porte respectueusement la Sainte-Robe.

4. Au milieu, Hérode sur son trône et martyre de saint Jean. Au sommet, le Père-Éternel, entouré d'anges, plane dans les nuages ; le Saint-Esprit est plus bas, descendant sur Notre-Seigneur. Au côté droit de ce rétable est la statue de saint Jean-Baptiste, avec un bas-relief représentant la prédication sur les bords du Jourdain. Au côté gauche, une très belle statue de saint Michel et un très remarquable bas-relief représentant le combat des bons et des mauvais anges, et la chute des démons. Il est impossible de pousser plus loin la variété et la vigueur des mouvements. Ce bas-relief est une copie exacte d'un tableau de Boudt, de l'école allemande. Voir, au musée de Quimper, les albums des gravures, école allemande, volume 1er, 1re série.

Cette particularité nous fait voir combien loin poussaient leurs études les sculpteurs qui nous ont laissé de si beaux travaux, et qui n'ont pas même signé leur œuvre.

6° Autel de sainte Anne.

L'autel, en pierre, est à découvert, et, dans le rétable qui le couronne on trouve d'abord, en grandes statues, le groupe de sainte Anne et de la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus ; puis, dans les côtés, saint Joseph et saint Joachim.

Au haut, un saint Évêque, sainte Barbe et sainte Marguerite. Dans les petites niches du bas, les statuettes de saint Hervé l'aveugle, avec son loup traditionnel et Guic'haran, son guide. Saint Yves assis, portant surplis, camail et bonnet carré. Le Riche de saint Yves, tenant sa bourse et son argent ; le Pauvre de saint Yves manque. Enfin, saint Cadou, vêtu en moine, portant un livre et une cloche.

7° Autel de saint Laurent.

Disposé absolument comme l'autel de sainte Marguerite, auquel il fait pendant. Le saint Diacre martyr tient son cœur enflammé de la main droite et son gril de la main gauche.

En terminant l'examen de ces autels, ne convient-il pas de faire observer combien ces œuvres sont parfaites, d'abord pour la correction du dessin général, ensuite pour l'agencement et la distribution des détails, et enfin pour la vigueur et le fini des sculptures ? Le siècle de Louis XIV nous a laissé dans le pays beaucoup de rétables sculptés et à colonnes torses. On ne pourrait pas en trouver de plus beaux que ceux de Lampaul, et formant un ensemble plus harmonieux.

BÉNITIER DES DIABLES.

Tout à côté de l'autel de saint Laurent est un beau bénitier en Kersanton sur les bords duquel se tordent deux démons dont les pieds plongent dans l'eau bénite et dont les

queues frétillent au fond de la cuve, sous forme de couleuvres. Au-dessus est sculpté le baptême de N.-S.

FONTS-BAPTISMAUX.

Continuant à circuler autour de l'église, on descend jusqu'au bas de la nef du midi, et l'on trouve les fonts-baptismaux.

La cuve octogonale, sculptée dans le granit, a beaucoup de caractère et porte cette inscription : F : F : LAVRENS : ROPARTZ : E : L : ABGRALL : LORS : FABRICQVES : LAN : 1651.

Le baldaquin en chêne sculpté qui surmonte cette cuve n'a pas la valeur du baptistère de Guimiliau, auquel il est antérieur de 25 ans, mais il a cependant grand aspect et a le mérite d'avoir servi de modèle et d'inspiration pour ce travail, qui est le chef-d'œuvre de la sculpture sur bois dans cette contrée.

Le grand dôme est soutenu par huit colonnes dont quatre sont torses et tapissées de pampres de vigne, les quatre autres cylindriques, entourées d'enroulements de rubans et de branches de laurier. Plus haut règne une petite arcature abritant le baptême de N.-S. et les statues des douze apôtres. La frise courant au-dessus des premières colonnes porte cette inscription : F : F : P : MILLIO : ROPARTZ : E : HERVE : ABGRALL : LORS : FABRICQVE : LAN : 1650.

ORGUES.

La tribune des orgues est encore un beau travail du XVII^e^ siècle avec ses panneaux à grandes moulures, ses colonnettes, ses festons, ses cartouches et les quatre statues jouant de la trompette et d'autres instruments, près du petit buffet du positif. Le buffet des orgues a été un peu modifié il y a quelques années ; mais tout en le diminuant comme grandeur, on lui a conservé sa forme générale, et toutes les sculptures sont anciennes. Les jeux anciens, devenus

hors d'usage par la vétusté, ont été remplacés par des jeux dans le genre moderne ; mais plusieurs à Lampaul se souviennent encore d'avoir entendu dans les grands jours le viel orgue, avec sa trompette criarde et ses innombrables petits tuyaux de fourniture dont le timbre et la sonorité nous reportaient de deux cents ans en arrière.

Sur la frise du côté nord on lit :

FAIT : PAR : G : BRAS : E : I : POVLIQVEN : FABRIQVE.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas de date inscrite ; et le nom de I : POVLIQVEN que l'on trouve aussi sur la chaire à prêcher, avec le millésime de 1759, n'est pas une indication assez fondée, car le travail de menuiserie et de sculpture est différent dans ces deux œuvres.

Une date aurait pu nous renseigner sur le nom du facteur d'orgues qui a construit l'orgue primitif. M. Le Men, dans la monographie de la cathédrale de Quimper, page 322 et suiv., en énumère un certain nombre qui ont travaillé dans quelques villes du Léon, notamment à Landerneau, Morlaix et Saint-Pol.

Sépulcre.

Sur le linceul de N. S. sont gravés ces mots :

ANTHOINE : FECIT.

Et sur le tombeau :

M : H : GVILLERM : R : M : C : ABGRALL : C.

FAIT : F : PAR. J. LEGAT : H : POVLIQUEN : FABRIQVE. 1676.

Lampaul, à cette époque, était trève de Guimiliau et gouvernée par un curé ou vicaire du nom de C. Abgrall, sous la dépendance du recteur de Guimiliau, M. H. Guillerm, qui a fait exécuter les plus beaux travaux de sculpture sur bois dans cette église, et qui avait succédé en cette place à un autre M. Guillerm, son oncle, devenu grand vicaire de Léon.

Ce sépulcrc, plus récent d'un an que le baptistére de Guimiliau, se trouvait précédemment dans une sorte de crypte sous l'autel de la chapelle de la Trinité où il était déjà détérioré par l'humidité et menacé d'une destruction complète. C'est un travail en pierre blanche et le plus remarquable dans ce genre qui existe dans le pays ; il l'emporte de beaucoup sur le sépulcre de Saint-Thégonnec, où il n'y a que deux personnages à avoir un mérite réel.

Ici tous les personnages sont traités avec un art extraordinaire ; le corps de N. S. surtout et sa tête sont d'une beauté admirable. Le tombeau sur lequel il repose est orné d'nne guirlande de feuilles de chêne vigoureusement sculptée, puis d'une tête de mort et de larges draperies. Derrière le tombeau, saint Jean soutient la Sainte-Vierge qui est entourée des trois Marie, toutes, les yeux fixés surle visage inanimé de leur divin Maître. A la tête se trouve Joseph d'Arimathie, portant la couronne d'épines ; aux pieds, Nicodème, tenant une des extrémités du Saint-Suaire ; et à côté de lui, un autre saint personnage, probablement Gamaliel, d'après une indication du vieux sépulcre de Sainte-Croix de Quimperlé, maintenant hors de l'église.

En nous retournant dans le collatéral nord, nous trouvons l'armoire des bannières, renfermant deux bannières vieilles de plus de deux siècles, ehose assez rare désormais dans le pays. Sur un fond d'étoffe très solide couvert de fleurons et de bouquets en broderie d'argent, sont brodés également les sujets suivants : Saint Pol, patron de la paroisse, tenant son dragon en laisse au moyen de son étole. — Le crucifiement. — Notre-Dame-de-Pitié. — Le Saint-Sacrement adoré par deux anges.

Chaire a prêcher.

Quatre panneaux sculptés d'une très grande finesse et d'un excellent style représentent les quatre évangélistes et

les quatre grands docteurs de l'Eglise d'Occident qui leur correspondent :

Saint Mathieu et saint Augustin, tous deux avec un ange ; — saint Marc et saint Jérôme, avec un lion ; — saint Luc avec le bœuf et saint Ambroise avec une ruche ; saint Jean avec son aigle et saint Grégoire sans sa colombe.

I : POVLIQVEN & Y COLONEIR. FABRIQVES. 1759.

Tref et Calvaire.

On donne le nom de tref aux poutres ornées qui, dans les anciennes églises, supportent la représentation de N. S. en croix. A Lampaul, au milieu de disparitions déplorables, on a eu du moins la bonne fortune de conserver ce calvaire, qui donne tant de caractère à la nef.

Notre Seigneur en croix est d'une stature très élevée et est absolument décharné. La Sainte-Vierge, plongée dans sa douleur, est tout enveloppée dans son manteau. Saint Jean, les mains élevées, regarde son maître crucifié. Sous les pieds de N. S., deux petits anges recueillent son Précieux Sang.

Aux extrémités du tref, deux gueules de monstres grand-ouvertes et sortant de la muraille semblent soutenir cette poutre sculptée. Sur la face principale, on a représenté une série de scènes de la Passion : l'Agonie au jardin, — la Flagellation, — le Couronnement d'épines, — l'Ecce-Homo, — le Portement de croix, — N. S. dépouillé, — le Crucifiement, — la Descente de croix.

Sur l'autre face, on voit au milieu une Annonciation. Des deux côtés, dans une suite d'arcatures sont sculptées en bas-relief des femmes assises portant différents emblèmes :

1. Un livre et une corne.
2. Un livre et un glaive.
3. Un livre et une torche.
4. Un livre et une croix.
5. Un livre seulement.

6. Un livre et un sablier.
7. Un livre et un vase de parfums.
8. Un livre et un rameau.
9. Aucun attribut.
10. Un sceptre.
11. Une parure de perles ou collier.
12. Un livre et un étendard.

Que signifient ces représentations ? Sont-ce les Sibylles, sont-ce les saintes femmes de l'Ancien Testament ? L'une ou l'autre hypothèse est difficile à expliquer.

Les Saints Patrons.

Aux deux piliers de l'entrée du chœur sont adossées les statues des saints patrons de l'église : Notre-Dame de Lampaul et saint Pol Aurélien, premier évêque de Léon.

Saint Pol foule aux pieds son dragon et est revêtu d'une chape à beaux orfrois où sont représentés six des apôtres. Ces deux statues, sans être des chefs-d'œuvre, ont beaucoup de style et de caractère.

Table de communion, Stalles, Balustrades.

La table de communion est une œuvre récente qu'il a fallu exécuter par suite d'une modification dans les dispositions du chœur. Elle est composée de balustres en chêne très épais et richement sculptés, surmontés d'une frise en feuilles d'acanthe et d'un tore à feuilles de chêne avec entrelacements de rubans. On a tenu à ce que ce travail fut riche et correct pour être en rapport avec les sculptures anciennes de l'église. Aux extrémités de la table de communion, on voit deux sortes de griffons ou chiens ailés, d'un style et d'un mouvement extraordinaires. Ce sont deux pièces anciennes qu'on a essayé de reproduire dans quelques églises du voisinage, mais qu'on n'a pu imiter que très imparfaitement.

Les stalles aussi sont nouvelles, pour ce qui est de la menuiserie ; mais toutes les parties sculptées sont anciennes ou imitées de l'ancien. Ainsi les dragons qui forment les accoudoirs, les bouquets et festons, les têtes d'anges et les cariatides sont autant de détails pris dans les vieilles stalles qu'il a fallu remplacer.

Les balustrades qui ferment le chœur devant les autels latéraux sont anciennes et n'ont subi qu'un simple remaniement pour être consolidées.

Vitraux anciens.

Autrefois la plupart des fenêtres de l'église de Lampaul étaient garnies de vitraux peints dans le genre de ceux que l'on admire encore à La Roche, à La Martyre et dans quelques autres vieilles églises. La plus grande partie a disparu par suite de la vétusté et de quelques violentes tempêtes. Quelques panneaux isolés, qui se trouvaient dans les fenêtres du côté nord, ont été remis en plomb et réunis dans la fenêtre qui domine l'autel de la Passion. Ce sont les seuls spécimens qui restent de ces vieilles verrières.

Sculptures anciennes disparues,

Faut-il dire un mot des richesses qu'on voyait autrefois dans cette église et qui maintenant ont disparu pour toujours ? Lors de la réfection du lambris et de la charpente en 1875, il a fallu remplacer les tirants ou poutres sculptées qui se trouvaient dans les trois nefs. Toutes étaient ouvrées et couvertes de torsades et de fleurons, et la plupart avaient à leurs extrémités les gueules de monstres qu'on voit à l'unique poutre qui a été conservée. Tout autour de l'église régnait aussi une sablière ou cornicle sculptée, et de cette corniche ressortaient par intervalles, en guise de corbels ou blochets, des anges portant les instruments de la Passion et disposés dans l'ordre suivant :

1, Croix. 2, Échelle. 3, Tenailles. 4, Marteau. 5, Clous.

6, Fioles de fiel et de vinaigre. 7, Lanterne. 8, Bâton torse. 9, Éponge. 10, Main de N. S. avec la plaie du clou. 11, Écusson. 12, Calice.

Sur le lambris de la nef étaient peintes en pied les images des douze apôtres, séparées par une décoratian d'arabesques qui leur formaient comme des niches.

Enfin, au-dessus du sanctuaire existait une voûte en pierre soutenue par de riches nervures et ayant à son milieu une remarquable clef pendante. Tout cet ouvrage poussait les murs au vide et menaçait de s'écrouler ; il a fallu le remplacer par une voûte en bois plus légère.

Clocher.

Le clocher de Lampaul jouit d'une grande réputation dans tout le pays environnant, et c'est une réputation méritée. En effet, avant qu'il fût découronné par la foudre, il était après le Creisker le roi des clochers du Léon et sa hauteur devait approcher de 70 mètres. Maintenant sa flêche réduite de moitié est tristement terminée par une calotte en plomb, et pour lui rendre son ancienne hauteur et sa première élégance, il faudrait malheureusement abattre ce géant et le reprendre par la base, car la foudre ne s'est pas contentée de le décapiter ; elle a profondément labouré les flancs du colosse et compromis sa solidité qui semblait défier les siècles.

Au pied de la tour sont percées deux belles arcades qui livrent un large passage et donnent accès dans l'église par la porte du bas de la nef. Des deux côtés de l'arcade sud, deux colonnes monolithes surmontées de chapiteaux de Kersanton supportent une frise sur laquelle on lit la date du commencement de la construction :

ANNO : DNI : 1573 : DIE 19 APRILIS : FVDATA : FUIT : HEC : TVRRIS.

Plus haut, dans une niche, est placée la statue de Notre-Dame, patronne de la paroisse.

Huit puissants contreforts appuient les angles du clocher et, coupés à différents intervalles par des corniches moulurées, montent jusqu'au deuxième rang de galeries. Ces galeries, disposées en deux étages, sont formées d'arcatures et de pilastres et portées sur des corniches saillantes soutenues par des modillons ou de forts encorbellements.

A la deuxième galerie prend naissance la flèche accostée de quatre clochetons qui ne mesurent pas moins de 11 mètres de hauteur.

Cette tour renferme deux cloches qui sont l'orgueil des Lampaulais : en effet, leur voix, d'une sonorité merveilleuse, se fait entendre aux quatre coins de la paroisse. La grande cloche pèse plus de 4,000 livres et mesure $1^{m}62$ de diamètre.

Donnons ici la belle inscription dont elle est entourée et qui est un chef-d'œuvre de style épigr.phique. Les mots que je sépare ici par des points, sont séparés alternativement par des fleurs de lis de France et des hermines de Bretagne.

JESVS. MARIA. ANNO. DNI. 1715. ILLVSTRISSIMO. ET. REVERENDISSIMO. D. IOANNE. LVDOVICO. DE. LA BOURDONNAYE. SEDEM. LEONIÆ. EPISCOPALEM. OCCVPANTE. ET. M. IOANNE. LABOVCE. RECTORE. DE. GVIMILIAV. IMPENSIS. FABRICAE. DE. LAMPAVL. FVSA.

LAVDO. DEVM. VERVM. PLEBEM. VOCO. CONGREGO. CLERVM. TEMPESTATEM. FVGO. DEMONES. REPELLO. DEFVNCTOS. PLORO. FESTA. DECORO.

NOB. &. POT. DOMINVM. IACOBVM. AEGIDIVM. DE. KERSAVSON. EQUITEM. LOCI. DICTI. &. CŒT. NEC. NON. SVPREMAE. RHEDO NENSIS. CVRIAE. CONSILIARIVM. PATRINVM. AGNOSCO. NOB. VERO. &. POT. DOMINA. FRANCISCA. ANTONIA. DE. MAR-

NIERE. MARCHONISSA. DE. BRESAL. &. CŒT. FRANCISCAE. IACOBEAE. ME. NOMINE. DONAVIT.

VE. ET. DIS. MI. LAVRENS. GVEGVEN. PBRE. CYRE. IOANNES. LARIVIERE. LE. BEVRIÉE. ET. IOANNES. FRANCISCVS. LE. BEVRIÉE. ME. FECERVNT. — IACQUES. ABGRALL. HERVE. POVLIQVEN. FABRIQVES.

Voici la traduction en français :

Jésus, Marie. — L'an du Seigneur 1715, du temps de Illustrissime et Révérendissime Seigneur Jean-Louis de La Bourdonnaye, évêque de Léon, et de Missire Jean Labouce, recteur de Guimiliau, j'ai été fondue aux frais de la fabrique de Lampaul.

J'ai pour mission de louer Dieu, d'appeler les fidèles, de réunir le clergé, de chasser la tempête, de repousser les démons, de pleurer les morts, d'embellir les fêtes. — J'ai pour parrain noble et puissant seigneur Jacques-Gilles de Kersauson, chevalier de Kersauson et autres lieux, conseiller de la haute cour de Rennes; et pour marraine noble et puissante dame Françoise-Antoinette de Marnière, marquise de Brésal et autres lieux, qui m'a donné le nom de Françoise-Jacquette.— Vénérable et discret Missire Laurens Guéguen, prêtre, Curé (vicaire).— Jean Larivière Le Beuriée et Jean-François Le Beuriée m'ont faite.— Jacques Abgrall et Hervé Pouliquen, fabriques.

La seconde cloche, qui doit peser près de trois mille livres et qui mesure 1^{m} 30 de diamètre, a été refondue en 1872 et porte cette inscription :

J'ai été nommée Marie-Pauline par M^{r} Abgrall et Barbe Pape. Mgr Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper. M^{r} Tréguier, recteur de Lampaul. Vicaires MM. Jaouen et Cévaër. M. Y. Corre, maire. Membres de la Fab. Abhervé, Boucher, Abgrall, Maguet et Mathurin Corre. — Fondue à Ploërmel par Frère Fulbert, 1872.

CHAPELLE DE LA TRINITÉ.

Dans le cimetière, comme auprès de la plupart des églises de cette contrée, on trouve une chapelle dont la destination devait être autrefois de recevoir les corps des morts avant leur inhumation et de servir de chapelle ardente ; c'est du moins ce qu'on peut conclure des inscriptions et des emblêmes qu'on y trouve. A Lampaul, cette chapelle est sous le vocable de la Sainte-Trinité.

Le côté qui donne sur le cimetière est seul ornementé. Il se compose de deux rangs d'arcatures, le premier formé par des colonnettes détachées, avec fenestrage, le second faisant une suite de niches séparées par des pilastres.

Dans la frise de la porte on lit :

MEMENTO. MORI.

L'abside à pans coupés est surmontée de trois pignons élégants et de jolis clochetons, et percée de deux fenêtres élancées. Sous la fenêtre sud-est se trouve cette inscription :

I : GOFF : I : GVILLOV : F. 1667.

A l'intérieur, on peut admirer un très joli autel à colonnes torses, dédié à la Sainte-Trinité. Au haut, on voit le Père-Eternel ; au bas, le Fils ressuscité, et, entre les deux, le Saint-Esprit. Dans les niches latérales, les statues de saint Sébastien et de saint Roch. Dans une belle clef pendante, descendant de la voûte, est sculptée également une autre représentation de la Trinité. C'est sous le chœur de cette chapelle que se trouvait autrefois le sépulcre.

ARC-DE-TRIOMPHE.

Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, les paroisses qui se piquaient d'une certaine importance, construisaient des arcs-de-triomphe pour servir d'entrée à leurs cimetières. On en trouve de remarquables à La Martyre, à Sizun, à Saint-Thégonnec et à la chapelle de Berven, en Plouzévédé.

Celui de Lampaul, sans avoir de très grandes proportions,

est d'une certaine noblesse. Il est accolé au fond de l'abside de la chapelle de la Trinité et présente l'aspect des vieux arcs-de-triomphe de Rome : une arcade creusée entre deux puissants massifs qui forment pieds-droits, les faces ornées de colonnes et d'un entablement, le tout couronné d'une belle balustrade qui contourne la plate-forme, d'où émerge un calvaire : la croix de Notre-Seigneur avec la sainte Vierge et saint Jean, et de chaque côté les croix des deux larrons.

Sur le côté qui regarde le cimetière est sculptée cette inscription :

: A : RANNOU : c : KTANGUI : F. 1669.

Alain Rannou, curé ; Kertanguy, fabrique, 1669.

CROIX DU CIMETIÈRE.

La croix du cimetière est une œuvre de style qui semble être un peu postérieure au porche. Elle est montée sur une base formée de plusieurs degrés. La tige est toute couverte de bosses, comme le tronc d'un arbre. Au-dessus d'une première traverse ouvragée formant console, s'élèvent la croix de Notre-Seigneur et des deux larrons. Deux anges recueillent le précieux sang de Notre-Seigneur dans un calice. Au-dessous du bon larron, un ange tient un écusson sur la poitrine. Sous le mauvais larron, un démon tire sur une corde enroulée et nouée autour de ses pieds. L'hiver rigoureux de janvier 1891 a fait éclater et tomber ce démon. Il est à souhaiter qu'il soit remis en place.

Sur l'arrière façade est une descente de croix mutilée.

Tout ce que nous venons de passer en revue forme une partie intéressante de nos richesses artistiques. Nous faisons des vœux pour que ces œuvres si belles vivent encore de longs siècles.

Pour compléter la monographie de Lampaul, il est bon de signaler ce qui, dans cette paroisse, est remarquable au point de vue archéologique.

VOIES ROMAINES.

Son territoire est traversé par trois voies romaines :

La première, allant de Carhaix au Folgoët et à Plouguerneau, est connue sous le nom de *Hent Gallec* ou *Hent Callac,* (chemin Gaulois ou chemin de Callac). Elle passe par les villages du Pérennou, Croas-Pol, Coat-an-Escop, et prend ensuite sa direction par Pont-Croas et Cân-ar-C'haro, pour se confondre avec la route de Landivisiau à Lesneven. Sur certains points, notamment près du Pérennou et au Vali-Névez, cette route conserve encore toute sa largeur ancienne. On prétend qu'autrefois la Duchesse Anne l'avait fait paver depuis Le Folgoët jusqu'à Huelgoët.

La seconde s'embranche sur cette grande voie à Créac'h-ar-Bleiz, en Guimiliau, et traverse Lampaul prés de Beg-Avel, au nord de Kergréven, à Lenn-Vihan, au Fozou, pour courir droit sur Landerneau et Brest, en passant par Loc-Eguiner, Ploudiry, La Martyre.

La troisième voie, qui pourrait être plus contestable au jugement de quelques-uns, est à mon avis d'une parfaite authenticité, car elle est jalonnée sur différents points par des vestiges ou des débris romains, notamment pour ce qui regarde Lampaul, par des tuiles à rebord trouvées au bourg et à la croix de Traon-ar-Vilin. C'est l'ancien chemin qui conduisait directement du Faou à Saint-Pol-de-Léon en passant par Hanvec, Sizun, Loc-Mélar, Lampaul, et qui, sur le terrain de Guiclan et de Plouénan, suit le sommet d'un plateau, en prenant le nom de *Bali-Castel* (allée de Saint-Pol).

C'est cet itinéraire que la tradition fait suivre à saint Pol lorsqu'il ramena du Faou le dragon qui ravageait ce pays, pour le conduire à l'Ile-de-Batz. A Lampaul, ce chemin

passe à côté de Roc'h-Fily, à Lenn-Vihan, Roc'haouren, Pont-ar-Roudou, traverse le bourg et s'en va ensuite par Croas-Pol, Ty-Men, Croas-Traon-ar-Vilin. C'est à Croas-Pol, à l'endroit où cette route traverse la première voie que j'ai signalée, que s'arrêta saint Pol pour attendre son grand dragon auquel il avait donné ordre de retourner au Faou pour prendre son petit qui, en grandissant, menaçait de désoler aussi le pays à son tour. Un petit bois voisin porte toujours le nom de *Coat-ar-Sarpant.*

CHAPELLE ET FONTAINES.

A quatre kilomètres au sud du bourg se trouve la chapelle de Sainte-Anne, datant de la première moitié du XVII^{e} siècle et n'ayant rien de remarquable dans sa construction. Il n'y a à signaler dans cette chapelle qu'un écusson en pierre portant un calice et un lion passant, puis un Christ en croix, revêtu d'une longue robe rouge, les pieds reposant sur le globe du monde et la tête ornée d'une couronne fleurdelisée. Le style de cette couronne nous reporte au règne de Louis XIII ou de Louis XIV. Je ne connais dans le pays que trois autres exemplaires de ce Christ : à Sainte-Croix de Quimperlé, à Loc-Maria de Quimper, à la chapelle de Pont-Christ, près de La Roche, et une copie moderne à la chapelle de l'évêché de Quimper.

Quatre fontaines sont en vénération dans la paroisse.

1° Celle de Notre-Dame de Lampaul, au bas du bourg, du côté est.

2° La fontaine de Sainte-Anne, près de la chapelle dont nous venons de parler.

3° Feunteun-Bol, ou fontaine de Saint-Pol, près de Traon-ar-Vilin, à cent pas de la route suivie autrefois par le saint évêque. Dans l'édicule qui forme la niche abritant la statue du saint, on trouve deux écussons en kersanton, l'un portant les armes de la famille Lesénéchal qui habitait autre-

fois le manoir de Lézérasien, et qui est *de sable à cinq fusées d'argent, accolées en bande, accostées de six besants de même, trois de chaque côté ;* le second reproduit les mêmes armes parties d'un autre blason portant trois fasces. Au bas se lit la date 1661.

Cette fontaine est très vénérée, et la statue de saint Pol y est honorée d'une manière toute spéciale le jour de sa fête, c'est-à-dire le 12 mars. La veille de ce jour, les deux matrones les plus conséquentes du village, vêtues de leurs plus beaux habits, viennent orner l'image du saint patron, et lui mettent par-dessus sa mitre en pierre une autre mitre de soie et de satin. On prétend aussi que cette nuit, pendant que l'horloge de Lampaul sonne les douze coups de minuit, l'eau se change en vin ; mais il ne s'est trouvé encore personne assez brave pour vérifier ce fait.

4° La fontaine de Sainte-Anastase, près de Traon-Louarn, est l'objet d'un grand concours de dévots pélerins, surtout le dimanche, pendant la betle saison. Il y a 50 et 60 ans, ce concours était encore plus considérable, et c'est par centaines et par milliers qu'il fallait compter les foules qui y accouraient à certains jours.

Sainte Anastase, qu'on y honore et qu'on y invoque, était la fille du seigneur de Daou-Dour-Coat-Meur et de sainte Bider, patronne du Tréhou. Elle se plaisait à venir prier et méditer auprès de cette source, loin du tumulte du château, et c'est là que son père la mit à mort parce qu'elle refusait de se marier à un comte Arthur, qui demeurait au château du Penhoat, en Guiclan. Ces faits se trouvent relatés en détail dans un vieux *Guerz* qui a été réimprimé en 1879.

CROIX.

La tradition dit que la Duchesse Anne fit ériger de belles croix de pierre à tous les carrefours qui se trouvaient sur la grande voie allant du Folgoët à Huelgoët ; en effet, au bord

de ce chemin, les croix sont nombreuses, mais toutes ne sont pas du temps de la bonne duchesse.

Sur le terrain de Lampaul, ces croix sont très multipliées le long de différents chemins qui sillonnent la paroisse ; quelques-unes, d'un travail remarquable, semblent remonter aux premières années du XVI^e^ siècle et doivent provenir d'un atelier de sculpteur analogue à celui de Yan Larhantec qui aura fourni aussi, dans notre seconde moitié du siècle, tant de croix artistiques à notre pays.

Signalons-les par ordre, autant que possible :

1, Pérennou. 2, Kernévez. 3, Croas-Paul. 4, autrefois à Pont-Croas. 5, Traon-ar-Vilin. 6, Pengoassiou. 7, Croas-ar-Bourhis. 8, Sainte-Anne. 9, Ker-Roc'h. 10, Roz-ar-Yar. 11. Croas-ar-Brajen. 12, Croas-ar-Go. 13, Pont-ar-Roudou, 14, Roc'h-Fily ; puis les quatre croix du bourg : celles du Vilar, celle de l'Arc-de-Triomphe et les deux de l'ancien et du nouveau cimetière.

Les évêques de Léon possédaient à Lampaul le village de Coat-an-Escop et le moulin du même nom, sur lequel on voit encore un écusson surmonté d'une crosse et portant huit calices en sautoir.

J.-M. ABGRALL,
Prêtre.

27 Janvier 1891.

IV.

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE GUENGAT

La commune de Guengat, située dans le canton de Douarnenez, arrondissement de Quimper, département du Finistère, d'une superficie de 2,271 hectares, compte une population d'environ 1395 habitants. (1)

La paroisse, sous le patronage de saint Fiacre, est actuellement desservie par un recteur et un vicaire. (2)

Il y a foire à Guengat une fois par an, le dernier lundi de février. (3)

Les pardons sont : Saint-Yvi, le deuxième dimanche de mai ; Saint-Jean, le 24 juin ; la fête patronale, le dernier dimanche d'août ; Saint-Fiacre, le dimanche qui suit le 3 septembre et celui du Rosaire, le premier dimanche d'octobre. Il y a aussi le pardon de la chapelle de Sainte-Brigitte, qui se célèbre le deuxième dimanche d'octobre. Nous en reparlerons à l'occasion de cette chapelle.

Nous trouvons dans le bourg une école de garçons et une école de filles, dirigées par des instituteurs laïques. (4)

La commune de Guengat est limitée au nord par celle de Plogonnec ; à l'est par Kerfeunteun et la rivière le Stéir ; au sud par Plonéis et Penhars, et à l'ouest par Ploaré.

Son sol est de constitution granitique ; il existe du micaschiste au nord du bourg et quelques points de granite amphibolique.

Ce territoire, accidenté, est arrosé par de nombreux ruisseaux. Aussi y compte-t-on sept moulins : celui de

---

(1) Annuaire du département du Finistère, 1890.

(2) Ordo diocésain, 1890.

(3) Liste officielle des foires du département.

(4) Renseignements dus à M. Nonus, inspecteur primaire à Quimper.

Launay, de Saint-Alouarn, de Kervrac'h, de Lanhaulou, de Roux, de Guengat et de Keramouster.

Les principaex villages sont : Kerfreté, Keramouster, Rumerdy, Kergaradec, Lanvon, Tymoulec, Keresquer, Kervéguen.

Les maisons remarquables sont : les manoirs de Guengat, de Saint-Alouarn, de Roscoat, de Launay, de Keramouster.

Les nobles de Guengat étaient, d'après les monstres (1) de l'évêché de Cornouaille, de 1481 et 1562 :

1° Monstre 1481 :

Guiomarc'h, sieur de Guengat, homme d'arme à trois chevaux pour la selle et o luy, sçavoir :

Jehan Kermediou, croustilleur.

Jehan Kerguidel, en brigandine et vougue.

Guillaume Kerguidel, id.

Roland Deny, id.

Dans cette même monstre on trouve comme nobles de Guengat :

Morice de Kerlegui, archer en brigandine.

Michel Le Roz, id.

Pierre Guillaume id.

que le dict Kerlegui a fait comparoir pour luy, parce qu'il est indisposé.

Dans la monstre générale du même évêché, faite à Quimper les 15 et 16 mai 1562, nous ne trouvons plus que :

Le sieur de Guengat, qui laisse défaut.

Le sieur de Saint-Alouarn, conseiller au siège de Quemper-Corentin, *(sic)* qui se présente mais dit être exempt et avoir fait néanmoins sa déclaration d'arquebusier à cheval.

Et Me Jehan Elias, Sr de Gerangoet, présent, qui déclare être sous l'édit.

---

(1) Les monstres dont il est cas se trouvent à la suite du second volume de M. Le Chevalier de Fréminville, sur le Finistère.

Nous avons emprunté ces renseignements à l'ouvrage de M. Le Chevalier de Fréminville, sur le Finistère.

Il n'existe pas de monuments dits mégalitiques dans cette commune.

M. Le Men, dans la statistique monumentale du Finistère (époque celtique), signale :

Des haches en pierre trouvées au village de Kerglas, par M. Huchet, propriétaire ;

Une urne en terre, renfermant des cendres et des ornements brulés ; elle a été donnée au musée archéologique par M. Huchet.

Une enceinte retranchée (celtique ?) dans le grand bois du Stavennec.

Et des habitations de forme rectangulaire dans une enceinte retranchée, au-dessus du moulin de Saint-Alouarn, dans la lande appelée *An-Liorzigou,* près l'hermitage.

Le regretté et savant M. Flagelle, dans ses notes archéologiques, nous signale aussi des substructions à l'est du manoir de Saint-Alouarn. Enfin, M. Paul du Châtellier, dans son précieux travail : *Inventaire des monuments du département du Finistère, des temps préhistoriques à la fin de l'occupation Romaine,* nous parle de ces substructions, et ajoute une urne cinéraire Romaine, avec débris en fer à l'intérieur, trouvée sur un point indéterminé de la commune.

A propos de cette urne, il nous revient un fait : Parmi les personnes que nous interrogions, lors de notre passage à Guengat, pour connaître les découvertes faites et les traditions locales, se trouvait une femme Bidon, qui nous conta à peu prés ceci. L'on démolissait un fossé aux environs de l'ancienne chapelle de Saint-Sauveur, quand un des ouvriers mit à découvert un vase qui devait contenir bien certainement un trésor ; dans sa joie, le mauvais garçon *(sic)* lâcha un formidable juron, mais Dieu l'en punit aussitôt ; car au second coup de pioche qu'il donna pour dégager le vase,

celui-ci tomba à terre, se brisa, et l'or qu'il contenait, par punition divine contre ce mécréant, se trouva changé en vieil ferraille rouillée.

Nous avons encore découvert un lech incrusté dans un fossé sur les terres du manoir de Guengat.

Non loin de ce manoir de Guengat, dont nous parlerons ci-après, se trouve une de ces pierres, dites pierres à bassins, connu dans le pays sous le nom de lit de Saint-Délo.

L'on y remarque un creux d'une profondeur d'environ cinq centimètres affectant le froissement opéré par un corps couché sur un édredon, le personnage reposé sur le coude, la tête appuyée contre la paroi du roc qui en garde l'empreinte.

Nous ne pouvons mieux comparer la forme de ce rocher qu'à celle d'une chaise longue. Au dire des gens de l'endroit, les fiévreux y viennent en pélérinage pour s'y guérir. Saint Délo, si l'on en croit la tradition, importuné par les visites sans nombre que lui attirait ses vertus, quitta ce lieu et se retira vers le pied de la montagne de Locronan, en la commune de Plogonnec, où plus tard on lui bâtit une église.

Ce saint Délo nous semble être le même personnage que saint Théliau, honoré à Plogonnec, et qui a, en effet, une église dans la même commune, dont il partage le patronage avec saint Éloi, et qui est située au pied de la montagne de Locronan.

De la lande où se trouve la chaise de Saint-Délo l'on aperçoit ce sanctuaire, et les paysans désignent cet endroit comme le lieu où s'était retiré le saint sur lequel nous aurons occasion de revenir en traitant de la commune de Plogonnec.

Quand on arrive au bourg de Guengat par la route venant de Plonéis, l'on aperçoit d'abord, à l'intersection de cette voie et du chemin de Quimper, une croix de bois richement ornée supportant un christ. A quelque distance, dans un pré à main droite, une antique fontaine, dédiée à Saint-Yvi, l'un

des patrons du bourg, on remarque sa statue ; puis, un peu plus haut, à gauche, une autre fontaine sous le patronage de Saint-Fiacre, dont la statue orne le monument, avec lavoirs destinés aux habitants du lieu ; au-dessus, à l'entrée du bourg, une croix semblable à la précédente, protégée par une grille, souvenir de missions.

Ce bourg, entouré de verdure, au centre duquel se voit l'église, est d'un aspect vraiment riant.

Sur la Place, une maison du XV^e^ siècle, avec fenêtre à meneaux, sur la route allant à Plogonnec ; au milieu d'un bouquet d'arbre, une croix de pierre dont un des bras se trouve brisé.

Nous entrons dans le cimetière, au milieu duquel le sanctuaire est construit. D'abord nous remarquons les débris d'un ancien calvaire ; le christ, en croix (restauration moderne), a à ses côtés les deux larons ; au pied de la croix se trouve la mère de douleur qui tient sur ses genoux le corps de son fils bien-aimé qu'on vient de descendre de l'instrument de son supplice ; elle est entourée de quatre personnes, dont l'une semble porter à la ceinture une paire de tenaille, outil qui lui a sans doute servi pour arracher les clous qui retenait à l'infâme gibet l'adorable victime.

L'église, dans laquelle nous allons bientôt pénétrer, offre des parties d'une haute antiquité ; elle est couronnée d'une tour carrée dont la flèche gothique fut détruite par la foudre il y a environ cent cinquante ans ; quelques débris de cette flèche se voient encore contre la porte latérale sud.

Elle est, comme presque toutes les églises Bretonnes, orientée de l'est à l'ouest ; à gauche du portail principal et formant comme intégrante de l'édifice, se remarque l'ossuaire, s'ouvrant sur le champ du repos par deux arcades en accolade, au-dessus desquelles se lit cette inscription : 1557. *Respice Finem.*

Ce temple fut réparé en 1706, ainsi que le constate une

inscription gravée sur pierre ; au-dessus de l'une des fenêtres du colatéral sud on y lit : L'Hostis, recteur, 1706.

Comme nous l'avons dit plus haut, le patron de Guengat est saint Fiacre. (1) Ce saint, qui est honoré dans plusieurs paroisses du Finistère était, d'après les Bollandistes, fils d'Eugène IV, roi d'Ecosse. (570)

Ayant quitté la Cour de son père, afin de se consacrer à Dieu, avec sa sœur Sira, il se retira dans un lieu solitaire, près de Meaux, pour s'y livrer à toutes les pratiques de piété, après avoir obtenu l'autorisation de saint Faron, évêque du diocèse.

Sira, sur les conseils de ce prélat, s'enferma dans un monastère dirigé par sainte Fare, sœur du saint évêque, qui était abbesse.

Saint Fiacre fonda donc son ermitage à Breuil, en Brie, et le consacra à la Sainte-Vierge.

Le nombre des pèlerins et des pauvres qui le venaient visiter était si grand, que le petit enclos qui lui avait été donné par saint Faron devenait insuffisant pour qu'il put s'y procurer les choses nécessaires à ses hôtes ; il eut de nouveau recours au saint évêque, qui promit de lui donner autant de terre autour de sa retraite qu'il pourrait lui-même en un jour, et en creusant de ses mains, entourer d'un petit fossé. De retour dans sa solitude, le saint se mit en prière, puis, prenant un bâton, il traça sur la terre une ligne pour faire le circuit de son jardin. Mais, oh prodige ! à mesure qu'il avançait la terre s'ouvrait d'elle-même et et les arbres tombaient de côté et d'autres. Ce que voyant, une femme du voisinage courut prévenir l'évêque, accusant notre saint ermite de magie ; puis, revenant sur ses pas, elle l'accabla d'injures, lui faisant défense de continuer, déclarant que le prélat allait du reste venir lui-même lui réitérer cette

---

(1) Les renseignements qui vont suivre sont extraits des Bollandistes.

défense. Saint Fiacre obéit à cette injonction et s'arrêta ; mais, ayant voulu s'asseoir sur une pierre pour s'y reposer en attendant l'évêque, celle-ci se creusa en forme de fauteuil afin qu'il fut plus à l'aise (on voit encore cette pierre dans l'église qui fut plus tard bâtie en son honneur). Saint Faron fut émerveillé de tous ces prodiges et l'honora plus que jamais de son amitié.

Son frère avait succédé à son père sur le trône d'Écosse ; mais la dépravation de ses mœurs étant devenu un objet de scandale pour ses sujets, il fut déposé et saint Fiacre apprit bientôt qu'une députation était en chemin pour le venir quérir et le faire roi ; il en fut effrayé et pria Dieu d'éloigner de lui les honneurs du trône qu'on voulait le forcer d'accepter. Le Seigneur exauça sa prière en l'affligeant d'une lèpre affreuse qui fit reculer d'horreur les ambassadeurs qui lui avaient été envoyés et qui n'insistèrent plus pour son acceptation. Sitôt qu'ils furent partis le mal disparut et le saint fut radicalement guéri.

Comme les moines irlandais, il ne permettait pas aux femmes d'entrer dans l'enceinte de son ermitage, et aujourd'hui, par respect pour sa mémoire, les femmes n'entrent pas dans le lieu qu'il habitait ni dans la chapelle où il est enterré.

Anne d'Autriche, reine de France, y ayant fait un pélérinage, se contenta de prier à la porte de son oratoire.

Il rendit son âme à Dieu le 30 août, vers 670. En souvenir de son jardin qu'il cultivait lui-même pour nourrir ses hôtes, les jardiniers l'ont pris pour leur saint patron, et c'est pourquoi on le voit toujours vêtu en ermite, tenant en main une pelle de jardinier.

Cet exposé succinct de la vie du patron de l'église que nous allons visiter nous a paru nécessaire avant de commencer la description intérieure du monument, parce qu'il explique, naturellement, quelques-uns des bas-reliefs et vitraux que nous allons examiner.

Elle se compose d'une nef et de deux collatéraux.

D'abord, en entrant, nous apercevons un curieux bénitier Roman, formé de deux pierres superposées, en granite du pays.

La nef, complètement Romane, à plein plein cintre, paraît être du XII^e^ siècle ; les colonnes qui supportent les arcades ont des chapitaux d'une grande variété. Le chevet appartient au XV^e^ siècle et les fecêtres qui le décorent sont garnies de beaux vitraux de l'époque dont voici la description :

Maîtresse vitre au-dessus du grand autel :

Le christ, en croix, ayant à sa droite le bon laron, qui implore son pardon ; à sa gauche le mauvais laron ; près de ce dernier se trouve un diable qui l'excite à injurier le Christ mourant. A l'entour des trois croix, de nombreux personnages.

Vître au-dessus de l'autel de la chapelle bout du collatéral nord, à droite du maître-autel.

Premier médaillon, représentant la Nativité ; deuxième médaillon, la Présentation au temple ; troisième médaillon, Baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur les bords du Jourdain ; quatrième médaillon, saint Michel présentant deux personnages agenouillés ; cinquième médaillon, saint Jean présentant aussi deux personnages agenouillés ; sixième médaillon, saint Pierre présentant également deux personnages. Au-dessous de ces six médaillons se voient des débris qui semblent être des parties mutilées d'autres vitraux ; l'on y reconnaît, toutefois, saint Pierre et les apôtres, des anges et d'autres personnages.

Vître au-dessus de l'autel, bout du collotéral sud, côté gauche du maître-autel : première travée, saint Michel terrassant le démon ; deuxième travée, Vierge mère ; troisième travée, saint Jean-Baptiste.

Dans cette même chapelle, mur latéral sud, existe une fenêtre dont le vitrail nous paraît un amalgame de ce qui

restait des anciens vitraux ; cependant plusieurs médaillons sont entiers.

Premier médaillon, sainte présentant deux personnages agenouillés ; deuxième médaillon, Sainte-Vierge au pied de la croix ; troisième médaillon, arrestation de saint Jean-Baptiste ; quatrième médaillon, saint présentant deux personnages ; cinquième médaillon, arrestation de Jésus au Jardin des Oliviers ; on y remarque saint Pierre tirant son épée pour en frapper l'un des serviteurs du grand prêtre ; sixième médaillon, Jésus conduit devant Anne ; septième médaillon, saint Michel présentant deux personnages à genoux : l'un est armé de toute pièces et porte par dessus ses armes une dalmatique d'hermines. La dame a, sur la robe, un écusson complètement effacé. Huitième médaillon, la Flagellation ; neuvième médaillon, encore deux personnages, homme et dame, présentés par saint Michel ; dixième médaillon, un saint en extase ; onzième médaillon, anges ; douzième médaillon, saint Paul suivi d'autres saints. Ces quatre derniers médaillons sont bien mutilés. (1)

Enfin, dans la fenêtre au-dessus de la porte principale, est un débris de vitrail représentant un religieux s'entretenant avec un saint Évêque, qui ne peut être que saint Fiacre, recevant de saint Faron l'autorisation de fonder son ermitage ; plus bas, deux têtes de femmes ; le reste du vitrail n'existe plus.

Les écussons qui devaient décorer ces vitraux ayant été brisés à la révolution, il nous a été impossible de déterminer quels étaient les personnes représentés ; les ducs de Bretagne seuls sont reconnaissables à leurs couronnes tréflées ; tout nous porte cependant à croire que ce sont des membres de

---

(1) Sur l'observation qui nous fut faite que dans les plis des robes des dames représentées devait se trouver des écussons qui nous avaient échappé, nous sommes retournés à Guengat ; nous avons examiné à nouveau les vitraux, où nous n'avons rien trouvé, si ce n'est dans deux médaillons de ce dernier vitrail le grifon de saint Alouarn,

la famille de Guengat, seigneurs du lieu, et des membres de la famille de Saint-Alouarn qui avaient, ainsi que nous le verrons plus tard, droit d'enfeu dans l'église.

Le maître-autel, de style renaissance, est surmonté d'un très joli rétable finement sculpté et richement décoré, orné de médaillons représentant divers personnages en reliefs. Deux d'entre ces médaillons, plus grand que les autres, représentent : l'un Jésus portant sa croix, l'autre la Flagellation. La statue de saint Fiacre, patron de la paroisse, se voit à droite de cet autel ; celle de saint Jean-Baptiste se trouve placée à gauche.

Outre le grand autel dont nous venons de parler, ce sanctuaire possède encore quatre chapelles latérales en dehors des fonts baptismaux.

D'abord, du côté de l'évangile, un petit autel ayant à sa droite la statue de sainte Marguerite, à sa gauche celle de saint Roch. Du côté opposé du chœur, celui de l'épître, autre autel ayant au-dessus du tabernacle la statue du Sacré-Cœur, à droite celle de saint Michel, à gauche celle de Saint-Yvi, évêque. A l'entrée de cette chapelle et au-dessus de la grille qui la sépare du collatéral sud l'on voit sur un cul-de-lampe une autre statue représentant saint Vincent. Suivant ce collatéral et descendant un peu plus bas, le pèlerin s'agenouille devant la chapelle de N.-D.-du-Rosaire où une statue moderne de N.-D.-de-Lourdes frappe d'abord ses regards qui s'arrêtent ensuite sur une ancienne statue du *Salvator Mundi,* provenant d'une chapelle aujourd'hui détruite, et dont il sera parlé ci-après. Un peu au-dessous de la chapelle des fonts baptismaux, en face de la chapelle du Rosaire et dans le collatéral nord, se voit un autel en bois sculpté d'un travail moderne. Contre le mur on remarque une Notre-Dame-de-Pitié tenant sur ses genoux le corps de l'homme-Dieu et un peu plus bas une très jolie statue moderne de sainte Brigitte.

Le pilier de droite, à l'entrée de l'avant-chœur ou bas-chœur, supporte un christ en croix. Au pied de cette croix se tiennent la Sainte-Vierge et saint Jean. Sur la partie de ce pilier, regardant le bas de l'édifice, se voit une statue de la Sainte-Vierge. Au pilier au-dessous l'on remarque la statue de saint Sébastien, tournée vers l'autel de Sainte-Brigitte, et de l'autre côté du même pilier celle de sainte Barbe, regardant vers l'entrée du temple. Le pilier gauche, à l'entrée du bas-chœur, est orné d'uue statue de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, le visage tourné du côté de la porte principale ; le pilier au-dessous d'une statue de saint Jean-Évangéliste, dans la même position.

Les sablières du bas-chœur sont aussi très curieuses, quoique d'une exécution un peu barbare. L'on y remarque, du côté de l'évangile, deux chevaux affrontés l'un de l'autre ; un lièvre blanc, par allusion, au nom de Guengat ; un sanglier, suivant un renard, à la piste ; c'est une plaisanterie du nom de saint Alouarn, l'un des seigneurs de l'endroit, qui portait dans ses armes des hures de sangliers *San ar Louarn* (sent le renard) ; un prêtre tenant d'une main un livre et de l'autre un calice ; saint Fiacre vêtu en ermite et portant d'une main un livre et de l'autre une pelle de jardinier ; un homme portant un sac d'écus, puis un tonneau mis en perce des deux bouts ; à l'un de ces bouts l'on voit une femme emplissaut un brock, à l'autre un homme, en costume du pays, remplissant un autre vase. Du côté de l'épître, les mêmes sculptures se trouvent à peu près répétées : on y voit les chevaux affrontés, le lièvre blanc, le renard et le sanglier ; mais les autres personnages sont remplacés par une tête d'homme entre deux crocodiles gueules béantes.

A la voûte du chœur se lit cette inscription, d'un travail moderne : *M. Marchand, recteur ; Le Quéau, maire ; Philippe, adjoint ; Guéguen, trésorier. — 1660-1838.*

Elle a du être peinte après que les réparations nécessitées par les dégradations commises par le vandalisme révolutionnaire furent effectuées.

Dans le bas du collatéral nord de l'église se trouve une pierre tombale provenant sans doute d'un enfeu. Elle offre, sculptée en bosse, l'effigie d'un chevalier et d'une dame couchés l'un à côté de l'autre, en costume du XV^e^ siècle. L'écusson qui décore ce tombeau est celui d'Hervé de Saint-Alouarn, vivant en 1426 ; il portait *d'azur au griffon d'argent.*

Des cloches de l'église de Guengat, il n'y a que la petite qui soit du siècle dernier ; les autres sont modernes. Voici ce que l'on lit sur cette cloche : F., par Jacques ; Y.-L.M., Quimper, 1773 ; C. de Lanascoët ; Louis Cadic ; Aléno de Saint-Alouarn ; M. Hamon, recteur ; P. Klen, curé.

Le trésor de Guengat renferme plusieurs objets d'orfèvrerie d'un travail précieux dus à la munificence d'Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne, capitaine de Brest et maître d'hôtel du roi François I^er^ ; parmi lesquels une croix processionnelle et deux calices en vermeil avec ornements de la renaissance. La croix processionnelle et le grand calice ont figuré avec succès parmi les pièces d'orfèvrerie religieuse exposés à Paris en 1889. (1)

Outre son église paroissiale, Guengat possédait encore deux autres chapelles : celle de Sainte-Brigitte qui existe toujours et dont le pardon a lieu le deuxième dimanche d'octobre ; celle de Saint-Sauveur, aujourd'hui détruite et dont la statue du patron a été transportée à l'église du bourg, où on la voit encore, chapelle du Rosaire.

C'est dans cette chapelle Saint-Sauveur, d'après la tradition, que le Père Julien Maunoir, prêchant une mission à

---

(1) Nous avons pu les examiner à loisir et de très prés grâce à l'amabilité de M. Kerbrat, recteur, qui, avec beaucoup de complaisance, nous a mis à même de les admirer.

Guengat, fit la rencontre d'un nommé Toulec, paralysé de tous ses membres, et le guérit.

Comme nous l'avons vu plus haut, les sires de Guengat étaient les principaux seigneurs du lieu ; ils avaient droit d'enfeu à l'église et chaque année à la messe de minuit, le jour de Noël, le recteur, avant de chanter la préface, prenait une assiette sur laquelle étaient un morceau de pain et une fiole de vin qu'il présentait au seigneur de Guengat assi dans son banc. Celui-ci, après avoir mangé et bu, rendait l'assiette au prêtre qui la remettait sur l'autel et continuait sa messe.

La haute justice de Guengat et de Lescouet, avec deux autres moyennes de ce territoire, dit Ogée dans son dictionnaire, t. 2. p. 154, 1re éd., s'exerçaient tantôt à Châteaulin et tantôt à Loc-Renan, c'est-à-dire six mois dans un endroit et six mois dans l'autre.

Situé au nord du bourg, non loin de la route de Quimper à Plogonnec et au-dessus de la gare de Guengat, ligne de Quimper à Douarnenez, le château de Guengat est aujourd'hui en ruine ; il n'en reste plus qu'une vieille tour garnie de lierre qui émerge d'un amas de décombres et un magnifique puits hexagone, remarquable tant par sa construction que par ses ornements. Sa margelle, au-dessus d'un perron circulaire, est surmontée d'une moulure en corniche et porte sur chacune de ses faces les écussons suivants, tous timbrés de la couronne de comte.

Sur la première l'on reconnaît, quoique la pierre soit bien usée, l'écusson des Guengat *d'azur à trois mains dextres appommées d'argent en pal. 2. 1.* ; (1) sur la seconde et la troisième des enlacements connus en termes de Blazon sous le nom de liens d'amour ; sur la quatrième, encore Guengat ; sur la cinquième, les armes des Kergorlay du Cleuzdon, qui sont *vairé d'or et de gueules ;* (2) sur la sixième, écartelé,

(1) M. P. de Courcy, armorial de Bretagne.
(2) Ibid.

1 et 4 de Kergorlay et 2 et 3 de Guengat. En 1636, la famille de Guengat fut fondée dans celle de Kergorlay du Cleuzdon ; (1) c'est probablement à cette époque qu'il faut faire remonter la construction de ce magnifique puits qui, avant la destruction du château, était surmonté d'une armature en fer forgé, d'un riche travail.

La première personne de cet illustre famille qui nous soit connue est Constance de Rosmadec, dame de Guengat, mentionnée au nécrologe des Cordeliers de Quimper comme ayant été enterrée avec son mari, en 1416, dans une place notable du chœur de l'église du couvent.

Guillaume de Guengat et Guyomarc'h, son fils, achetèrent, pour une rente de 40 sols, deux anniversaires fondés dans la cathédrale, le 6 avril 1464, par Guillaume de Kerloaguen, archidiacre de Poher, lesquels anniversaires avaient été fondés moyennant la somme de quinze saluts d'or seize sols huit deniers, valant vingt-quatre écus vieux.

Ce même Guillaume de Guengat fut enterré aux Cordeliers en 1472.

Les seigneurs de Guengat étaient vasseaux de l'évêque ; ils avaient une chapelle dans la cathédrale, où l'on voyait encore leurs armes avec leur devise : *Trésor,* avant la révolution. Elle était sous les vocables de Saint-Michel, 1473-1563 ; le Saint-Ange-Gardien, 1770 et actuellement elle est dédiée à Saint-Joseph ; cette chapelle n'a pas d'enfeu voûté. Ils avaient également leurs armes sur deux des portails de la cathédrale.

Guyomarc'h de Guengat, fils du susdit Guillaume de Guengat, fut un des quatre seigneurs qui portèrent la chaise de l'évêque de Quimper, Guy du Bouchet, lors de son entrée solennelle dans sa cathédrale en 1480.

Alain de Guengat était vice-amiral de Bretagne, capitaine

---

(1) M. Paul de Courcy, itinéraire de Nantes à Brest.

de Brest et maître d'hôtel du roi François Ier, en 1527. C'est lui qui fit don à l'église de Guengat des pièces d'orfèvrerie que nous avons signalées ; il mourut en 1531 et fut enterré aux Cordeliers de Quimper.

Deux chapellenies furent fondées au XVe ou au XVIe siècle dans la chapelle des sires de Guengat, en la cathédrale, par un sieur de Guengat et par dame Marie de Tromelin, dame de Livinot et de Botbadarn.

La première avait pour patron, en 1531 et 1550, noble et puissant Jacques de Guengat, chevalier, seigneur de Guengat ; Lesharscoet, Langueonnez, Lescoulouarn, Kerivoaleur, etc.

La seconde, présentée en 1548, par nohle écuyer Ronan de Guengat, seigneur de Livinot et de Botbadarn, héritier principal et noble de la fondatrice.

Maria Tromelin, dame de Botbadarn et de Livinot de Coat-Canton en premier mariage ; en second de Kerprigent et en troisième de Guengat, mourut en 1547 et fut enterrée aux Cordeliers. (1)

Au temps de la ligue, Jacques de Guengat, qui avait embrassé la religion réformée et le parti du roi Henri IV, fortifia son château, où il entretint bon nombre de gens de guerre. Mais les habitants de Quimper, tous ligueurs, vinrent l'y assiéger et le contraignirent à capituler ; il se rendit vie et bague sauve et se retira à Brest.

Il ne fut pas plus heureux par la suite, car, ayant voulu tenter une entreprise sur Douarnenez, il fut complètement battu après un premier succès et ne dut son salut qu'à la fuite. Nous donnerons, du reste, le récit de cette action dans notre article Douarnenez.

Le château de Guengat, par sa position, avait encore

---

(1) Ces renseignements sont extraits tant de la monographie de la cathédrale de Quimper, que du nécrologe des Cordeliers, publié récemment par M. le Président Trévédy.

excité les convoitises d'un autre partisan, et les ligueurs de Quimper furent obligés de venir mettre le holà à ses déprédations. Voici comment le chanoine Moreau raconte cet incident : (1)

« Après le siège de Pont-l'Abbé, tout le pays bas demeura » en paix, sous l'autorité du duc de Mercœur, gouverneur » de la province, excepté Brest, en Léon, et quelques autres » châteaux champêtres, lorsqu'un jeune éventé, nommé en » surnom du Bouettier, juveigneur de la maison du Bouet- » tier, près Hennebont, et en titre de seigneurie de Keranh- » lan, qui est une terre, en Pleyben, ayant ramassé vingt- » cinq ou trente brigandeaux comme lui, se saisit de la » maison de Guengat, en la paroisse de Guengat, deux » lieues de Quimper, où il se retrancha comme il put sans » distinct'on de personne ni de parti. Il pillait et ravageait, » prenait prisonniers, violait et tuait comme s'il eût été en » terre de conquête, et se comportait de telle façon, qu'il » semblait vouloir être à soi-même, sans reconnaître aucune » supériorité, si bien que l'on fut forcé de l'assiéger ; il se » défendit quelques semaines, même y mena-t-on quelques » canons, toutefois de petit calibre. Enfin, il fut obligé de » capituler qu'il sortirait de ladite maison et ferait secours » au parti comme ses frères, à cause desquels on en passa » plus doucement. Il avait mérité plus grand châtiment, » mais Dieu le réservait à une punition exemplaire et mort » honteuse, car, deux ou trois ans après, le duc de Mercœur » lui fit trancher la tête, à Hennebont, qui n'était pas encore » digne des méchancetés qu'il avait faites. Son frère aîné, du » Bouettier, était lors à Hennebont, lequel, par ses amis et » ses offres, ne put empêcher ladite exécution. »

« En ce siège de Guengat mourut des assiégeants, grand » nombre de paysans, et de qualité le sieur du Marhallac'h,

---

(1) Histoire de la ligue en Bretagne, éd. Le Bastard du Mesmeur, p. 79, chap. V.

» celui qui s'était retiré au château du Pont, et qui, après la » mort de Trogoff, avait, par capitulation, rendu le château » aux assiégeants. »

Au XVI^e^ siècle, Jacques de Nevet, gouverneur de la ville de Quimper et lieutenant du roi, embrassa la religion prétendue réformée et épousa la fille du seigneur de Guengat, qui était eu même parti. (1)

René, son fils aîné, renonça au protestantisme après la mort de son père et lui succéda dans ses charges et dans son gouvernement. Il mourut sans enfants.

Le 27 octobre 1550, le chapître de la cathédrale permit à généreuse demoiselle Françoise de Guengat, douarière de Lesivy, de placer un banc mobile dans sa chapelle ou dans toute autre partie de l'église qu'elle voudra sans préjudice des droits de l'église ou des autres.

Avant la restauration de cette chapelle, en 1868, l'on y voyait sur le mur, du côté de l'ouest, un écusson à losange, timbré d'une couronne de comte, composé de seize quartiers. Sur le tout était les armes de Guengat.

Comme nous l'avons vu plus haut, la maison de Guengat fut fondue en 1636, dans celle de Kergorlay du Cleuzdon.

La terre de Guengat passa ensuite par héritage dans les maisons du Cleux, qui portent *d'argent à trois coqs de sable.*

De Cleux du Gage qui portent *parti emmanché d'or et de gueules.*

A l'époque de la Révolution, elle était aux mains des Quemper de Lanascol, dont les armes sont *d'argent au léopard de sable, trois coquilles de même en chef* (ar. du 20 juillet 1669).

Elle est actuellement la propriété de M^me^ Le Normand de Varannes.

---

(1) Tous les renseignements qui suivent, en ce qui concerne les Guengat, sont extraits de la monographie de la cathédrale de Quimper, par M. Le Men.

La maison la plus importante de cette commune après celle des seigneurs de Guengat, est, sans contredit, celle de Saint-Alouarn.

Cette illustre famille, dont un des membres, Daniel de Saint-Alouarn, fut le dernier abbé régulier de Quimperlé de 1520 à 1552, portait pour armes *d'azur au griffon d'argent* (1).

En 1550, Pierre Alleno, dont les armes étaient *d'argent à trois hures de sangliers de sable arrachées de gueules,* épousa Claude dame de Saint-Alouarn et pris dès lors le nom d'Alleno de Saint-Alouarn.

Ils furent d'abord interloqués par la Chambre le 18 février 1669, au rapport de M. de Lopriac. Mais depuis, par autres arrêts rendus au rapport de M. Raoul, ils furent déclarés nobles d'extraction par arrêt du 5 août 1669.

Voici, du reste, d'après la réformation de 1669, la généalogie de la famille Alleno de Saint-Alouarn :

Geoffroy Alleno épousa Catherine de Kermapin et dame de Kersalic.

Louis Alleno épousa Jeanne Le Grand en 1487.

Yves Alleno, sieur de Kersalic, épousa Anne de Baud en 1511.

Pierre Alleno épousa Claude dame de Saint-Allouarn en 1550.

Pierre Alleno épousa Jeanne du Faou.

Jacques Alleno, partagé en 1558, épousa Guillemette de Saint-Pern.

Jean Alleno épousa en 1604 Marguerite Guimarho (sans enfants).

Nicolas Alleno épousa Renée Huchet en 1612.

Armel Alleno, sieur de Penmené, épousa Claude Bonnin de la Ville-Bouquais en 1618.

Jacques Alleno épousa Françoise de Rospiec (sieur et et dame de Saint-Alouarn et de Kersalic mariés en 1633).

François Alleno, sieur de Lindreul, épousa Anne Gourvil.

---

(1) Dom Placide Le Duc, h^re^ de Sainte-Croix de Quimperlé.

Julien Alleno, prêtre, recteur, desservant.
Anne Alleno épousa le sieur de la Ville-Audren.
Pierre Alleno, sieur de Saint-Allouarn, né en 1634, épousa en 1667 Marie-Robine Barbier.
François Alleno né en 1646.
René Alleno né en 1647.
Joseph Alleno, sieur du Lindreul.
Louis Alleno.

Comme nous le disions ci-dessus, leurs armes sont *d'argent à trois hures de sanglier de sable arrachées de gueules,* avec cette devise : *Mad e quelen e peb amzer* (un conseil est bon en tout temps).

Le voyageur venant de Plogonnec par la route de Quimper aperçoit de loin une masse imposante, c'est le château de Salnt-Alouarn ; mais plus on avance, plus le spectacle perd de sa grandeur, et, quand obliquant à droite, on a suivi la longue allée de chênes séculaires, ancienne avenue du château et maintenant route de Quimper à Guengat, l'on est désillusionné. De ce beau château des XV^{e} et XVI^{e} siècles, que l'on admirait encore il y a à peine quelques années, l'on ne voit que des ruines : il n'en reste plus qu'une grosse tour et quelques pans de murs prêts à s'effronder ; la partie où se trouvait la grande salle aujourd'hui démolie est remplacée par des crèches que les matériaux de la gentilhommière détruite ont servi à édifier.

H. DIVERRÈS.

V.

LE CALVAIRE DE MELLAC [1]

Dans le cimetière de Mellac se trouve un calvaire très curieux, d'un style qui diffère beaucoup de celui des autres calvaires de Bretagne. Sur une plate-forme élevée de deux marches est un autel en pierre surmonté d'un grand socle carré. Au milieu de ce socle est dressée la croix. Au-dessus de Notre-Seigneur crucifié, une grande banderolle, et de chaque côté, deux anges recueillant dans des calices le sang qui coule des plaies des mains du Sauveur. La banderolle et les deux anges avec leurs corps gracieusement ployés forment comme un nimbe autour du Christ. Deux autres anges sortant de la tige de la croix et portant des écussons sur la poitrine servent de cariatides pour soutenir les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean.

La Sainte-Vierge a les mains croisées dans l'attitude de la douleur. Saint Jean tient de la main gauche le livre de l'Évangile suspendu au moyen de cordelettes.

Les deux larrons sont sur deux croix séparées, un peu en arrière de la croix principale. Ils ont les membres très maigres, et celui de gauche fait des contorsions étranges.

Au pied de la croix principale est le groupe de Notre-Dame-de-Pitié. Le corps de Notre-Seigneur repose à moitié sur les genoux de sa mère ; les membres sont grêles, et la pose très mouvementée et tout à fait différente de celles des statues analogues de la même époque. Saint Jean et la Madeleine aident la Sainte-Vierge à rendre les derniers devoirs à Notre-Seigneur.

De l'autre côté, adossé à la croix, est le Christ ressuscité. Plus bas, saint Michel terrassant le dragon. De la main droite il tient une grande épée dont il perce de part en part

la gorge de Lucifer. Celui-ci, le corps tordu autour de la tige de la croix, s'efforce de la main droite d'arracher l'épée et de l'autre s'accroche à la jambe de saint Michel.

Par un caprice bizarre, le vieux sculpteur a transformé ses deux pieds en deux mains dont il étreint les replis de sa queue.

Toute cette œuvre est pleine de verve et semble dater des premières années du XVI^{e} siècle.

A Braspartz existe un calvaire ayant beaucoup d'analogie avec celui de Mellac par ce qui est de la disposition générale et de certains détails, mais sans offrir la même perfection ni la même richesse ; c'est une œuvre sortant du même atelier qui, peut-être, a fourni également le calvaire de Notre-Dame-de-Quilinen, en Briec.

J.-M. ABGRALL,
Prêtre.

(1) Cet article paraîtra dans les *Monuments et Paysages de Bretagne* (en préparation).

VI.

LA SEIGNEURIE DE KERHORLAY ET SES PRÉÉMINENCES

par M. l'abbé EUZENOT.

Dans mes précédentes études sur Guidel *(Guidel, Notes archéologiques ; Guidel et ses antiquités)*, je m'étais borné à mentionner le nom de la famille qui a possédé, pendant plusieurs siècles, la seigneurie de Kerhorlay, et les prééminences qui lui appartenaient dans l'église paroissiale et la chapelle de Saint-Laurent. Depuis la publication de ces mémoires, des documents nombreux et intéressants ont passé entre mes mains ; l'analyse de quelques-unes de ces pièces permettra d'établir la liste des droits honorifiques réclamés par la maison du Vergier et de rapporter les contestations dont ils furent l'objet.

I.

Le 14 mars 1680, écuyer Jacques du Vergier comparaît par-devant maîtres Robin et Lemarhadour, notaires royaux de la sénéchaussée d'Hennebont, pour rendre aveu au roi de sa terre et seigneurie de Kerhorlay et dépendances. Il déclare « les tenir et posséder prochement et noblement, sous la censive et mouvance de Sa Majesté, à cause dudit domaine d'Hennebont. » Il est héritier principal de Gilles, son père, qui avait reçu le domaine de Kerhorlay de Nicolas, son aïeul, lequel avait succédé à Louis, son bisaïeul, cette seigneurie appartenant à sa famille de temps immémorial. Il n'a pas connaissance qu'il soit dû aucune rente à Sa Majesté, « fors tenir ces biens sous le fief et domaine d'Hennebont, à devoir de foi, hommage, rachat et ventes et lods, quand le

cas y échoit. » Enfin, il déclare « que ses autres terres et héritages en la paroisse de Guidel sont situés au fief de la juridiction de La Rochemoisan, sous la dame princesse de Guemené, de laquelle il les tient en première juveigneurie, les héritages ci-dessus faisant une partie du partage de ladite juveigneurie. » Ces derniers termes demandent quelque explication.

Outre le manoir de Kerhorlay et ses dépendances immédiates, qui sont l'objet de l'aveu précédent, la famille du Vergier, d'après une déclaration du 3 mai 1619, possédait diverses propriétés sur les paroisses de : Guidel, Quéven, Arzano, Inguiniel, Plœmeur. De plus, le 6 août 1655, Renée Riou, veuve de Gilles du Vergier, avait acheté de Gilles du Pérenno et de Claude de Cocennec, seigneur et dame de Kerduel, des terres situées dans Redéné, Moëlan, Clohars et plusieurs tenues en Guidel, pour lesquelles la clause suivante figure au contrat : « lesquels droits, thenues et convenants ladite dame de Querhorlay rellevvera de telle seigneurie qui estre debvra, attendu la contestaon entre le Seig^{r} prince du Guemené et le Seig^{r} de La Sauldraye (de Jacquelot de la Motte), icelle contestaon entre estant pandante aux requestes du Pallais à Rennes... » Je ne connais pas l'issue de ce procès, mais il est probable qu'il fut jugé en faveur du prince de Guemené. En effet, le fils de Renée Riou affirmait, en 1680, tenir ses terres de Guidel sous la principauté de Guemené en première juveigneurie. En outre, le 11 janvier 1672, à « l'audience de la court et juridiction de La Sauldraye tenue au bourg de Guydel » par le sénéchal de La Rochemoisan, écuyer Jacques du Vergier était condamné à payer au procureur fiscal demandeur des droits de rachat et à lui communiquer les contrats d'acquisition. Cette instance soutenue par la maison de La Sauldraye explique peut-être l'opposition faite à l'exercice de droits prétendus par les seigneurs de Kerhorlay.

II.

Dame Isabeau de Keriaquel, veuve de messire Louis du Vergier, exposa, en son nom et comme tutrice de leurs enfants, que la maison de Kerhorlay est en possession, de temps immémorial, d'avoir droit d'enfeu, escabeau ou chaise à accoudoir prohibitifs à tous, en l'église de la paroisse de Guidel, du côté de l'épître, près le pilier où est l'autel, et prérogative de mettre une lisière aux armes de ladite maison du même côté et écusson dans la principale vitre de l'église. Ces marques d'honneur avaient été, depuis peu de temps, dit-on, rompues et détruites. Des lettres de réintégrande, faisant droit complètement à toutes les demandes de dame Isabeau de Keriaquel, furent accordées, à Nantes, le 6 novembre 1593, au nom de « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France..., de notre règne le cinquième. » Cette pièce est curieuse : donnée, en 1593, au nom de Charles X, proclamé en 1589 et décédé le 8 mai de l'année suivante, elle constituerait comme un acte de royauté posthume, à moins que le second cardinal de Bourbon, qui succéda à son oncle et fut, peu après, enfermé à Gaillon par Henri IV, ne continuât encore, aux yeux de quelques-uns, le premier roi de la Ligue.

Ces lettres de réintégrande ne durent pas être suivies d'un grand effet, puisque, dans les années suivantes, la famille réclamait de nouve. u ses droits. En vertu d'un arrêt de la Chambre des comptes de Bretagne, du 27 janvier 1624, Louis du Perenno, sieur de Penvern et sénéchal d'Hennebont, se rend à Guidel, le 2 mai 1634, pour dresser, à la requête de Nicolas du Vergier, procès-verbal des tombes, escabeaux, accoudoirs, armoiries et autres marques d'honneur prétendus par lui, dans son aveu du 3 mai 1619, en l'église paroissiale et à la chapelle de Saint-Laurent. Du Vergier montra au sénéchal, dans l'église : « un banc à accoudouer qui est au

chœur ou chanceau de ladite église joignant le premier pillier près le hault autel..., du costé de l'espître ; sur l'acoudouer dudit banc... un escusson chargé de deux bandes verrées de six pièces sans blason ; lequel escusson ledit sieur de Kerhorlay nous a dit estre les armes de la maison du Vergier de Kerhorlay. Et souls ledit banc avons veu une pierre tumballe sur laquelle il n'y a aucune gravure. Et au proche et joignant d'icelle tumbe y en a une autre qui joint une pierre tumballe et un banc à acoudouer que ledit du Vergier nous a dit estre le banc de la Seigneurie de la Sauldraye Guidel, appartenant au sieur de la Villefresgou. » — Des témoins certifient « que de leur cognoissance ils ont veu ledit banc estre de la maison et manoir de Kerhorlay et y avoir veu les père et mère dudit du Vergier et ceux de leur maison se mettre et placer audit banc et sur lesdites tumbes sans aucun empeschement de personne ; et ont dit avoir veu enterrer les corps des père et mère dudit du Vergier dans lesdites tumbes, la première femme et deux des enfants dudit du Vergier, aussi sans empeschement d'aucune personne et n'avoir veu enterrer autres personnes dans lesdites tumbes... Et nous a dit ledit du Vergier n'avoir aucunes armes dans la grande vitre de ladite église ny en icelle. »

Cette dernière remarque montre que, si la maison de Kerhorlay pouvait prétendre à un écusson dans la vitre du chœur, suivant l'affirmation d'Isabeau de Keryaquel, il n'y avait pas été fait droit jusqu'alors. Les mêmes lettres de 1593 reconnaissaient la faculté de placer une lisière avec armoiries du côté de l'épître ; cette prérogative n'était pas encore observée en 1642. En effet, le 22 juillet de cette année, Jacques de Lentivy, sénéchal d'Hennebont, se trouve au manoir de La Sauldraye, pour faire, à la demande d'écuyer François de Lesquen, tuteur des enfants de feu le sieur de la Villefresgou, procès-verbal des réparations nécessaires à ce château et des droits honorifiques possédés par la famille.

Or, dit l'enquêteur, « avons veu deux antiennes lizières prenant depuis la grande viltre tout autour du chœur jusqu'aux derniers pilliers du clocher proche du crucifix, où paroissent encore en plusieurs endroits les bezants, armes de ladite maison de La Sauldraye. » — Des témoins affirment que ces lizières sont de La Sauldraye et que « quelques autres gentilzhommes ayant voulu mettre lizières au dessoubz de celles de La Sauldraye, elles ont toujours été à l'instant effacées. »

En 1634, Nicolas du Vergier ne connaissait aucune pièce à ses armes dans la grande vitre de l'église paroissiale. Il n'en est plus de même en 1679. Le 14 mai de cette année, Alain Robin et Caradec Foucault, notaires royaux et tabellions jurés en la sénéchaussée d'Hennebont, se rendent à Guidel, à la requête de messire Jacques du Vergier. Celui-ci leur montre que « la grande viltre du maistre authel de ladite esglise paroissiale menace ruine tottale et de tomber par terre en breff temps par caducité et long espace... Il est vray et certain, disent les notaires, et nous a ledit seigneur de Kerhorlay montré et avons veu qu'en ladite grande viltre dudit maistre authel il y a plusieurs figures et armoiryes paintes en diverses coulleurs, au haut de laquelle sont trois fleurs de lys d'or en champ d'azur et plus bas deux écussons cothé à cothé en chacun desquelz il y a neuff macles, et un peu audessoubz du cothé de l'évangille y a neuff besan d'or en champ de gueulle et tout au bas de ladite viltre du costé de l'épistre... il nous a montré et avons veue un écusson armoryé d'un lion rampan de gueulle a champ d'asur et en alliance avec six besan lequel nous a dit estre les armes antiennes de la maison de Kerhorlay en alliance avec ceux de Malestroit... lequel écusson est fandue en quelques endroitz par le long espace de temps... »

Je n'ai pas remarqué qu'aucune contestation se soit élevée au sujet de la chapelle de Saint-Laurent. Le procès-verbal

de 1634 s'exprime ainsi : « la chapelle fondée de Monsieur Saint Lorens est dépendante de la maison de Kerhorlay... avons veu un écusson en la viltre du hault autel... ledit écusson écartelé, portant au premier quartier du cheff d'azur à un lion d'or, le deuxiesme en cheff de gueulle à troys fasces d'or, le troisiesme de sable à trois bezantz d'argent, et le quatriesme d'argent à quatre macles de gueulle. Et nous a ledit sieur de Kerhorlay représenté lesdits escusson et armes estre les anxiennes armes de ladite maison de Querhorlay. » — Le procès-verbal de 1679 dit la même chose en d'autres termes : « Ledit Seig^r de Kerhorlay nous a montré et avons veu en la viltre du grand authel au pignon vers le levant un seul escusson escartellé portant au premier quartier un lion rampant à champ d'asur, le second audessoubz y a trois bezantz mis sur champ, dans le mesme escusson y a trois bandes (Lire : fasces) d'or à champ de gueulle et au dessous quatre macle de gueulle à champ d'argent. — Du Vergier mène ensuite les notaires au manoir de Kerhorlay, où ils voient « deux grands écussons en relieff et en pierre sur l'antré et au dessus de la porte principale, le plus haut desquelz écusson y a un lion rampant avec des besan au nombre de huict le tout porté par un chérubin avec un écritau en lettres gotticqs. Et l'autre écusson audessoulz escartelé portant au premier quartier un lion rampant. L'autre audessoubz des besans. » Le document indique ensuite, en langage peu intelligible, que les deux autres pièces portent soit des fasces, soit des bandes avec des molettes.

III.

En résumé, le droit d'enfeu et du banc à accoudoir, dans l'église de Guidel, n'a jamais été, selon toute apparence, contesté à la famille du Vergier ; il n'en est pas de même des autres prérogatives qu'elle réclamait. Le pouvoir de peindre ses armes sur les latéraux du chœur ne lui a pas

été reconnu : la maison de La Sauldraye, qui possédait les premières prééminences, s'y est toujours opposée. Reste la question de l'écu blasonné dans la fenêtre du chevet. Les armes de Kerhorlay portaient de gueules à deux bandes de vair : comme le dit le procès-verbal d'enquête de 1634, « l'écusson de l'accoudouer était chargé de deux bandes verrées de six pièces ». Ces armoiries n'étaient pas inscrites dans la verrière ; Nicolas du Vergier le dit formellement et il n'y a plus à s'en occuper. Il ne saurait donc y avoir de doute qu'au sujet des anciennes armoiries de la seigneurie. Il est certain que, à une époque et pour des causes que j'ignore, le blason primitif de Kerhorlay avait été modifié. Les armes figurées à Saint-Laurent et sur la porte du château sont identiques, sauf des variantes qu'il est juste d'attribuer à l'ignorance des tabellions qui les décrivaient. Mais existaient-elles réellement dans la verrière de l'église paroissiale ? Les lettres de réintégrande, qui font droit à la requête d'Isabeau de Keriaquel, mentionnent bien la « prérogative de mettre... un écusson dans la principale vitre de l'église ». Mais ce document ne paraît guère devoir être utilisé qu'à titre de renseignement, son origine ne lui donnant pas un caractère d'authenticité suffisante ; d'ailleurs, le droit d'avoir « une lisière aux armes de ladite maison, du côté de l'épître, » y est également indiqué et n'a jamais été observé. En outre, il serait étrange que, si l'ancien écusson de Kerhorlay était figuré dans le vitrail, Nicolas du Vergier ne le connût pas et ne le signalât pas. Cependant, à quarante-cinq ans d'intervalle, son petit-fils, Jacques, le retrouve et le montre à ses notaires, et, pour donner plus de poids à sa réclamation, il fait remarquer que « la grande viltre du maistre authel menace ruine tottale », et que « l'écusson est fandue en quelq^{s} endroitz par le long espace de temps ». A ses yeux donc, l'insertion de ces armoiries à côté de celles de France, de Guémené et de La Sauldraye

devait être rapportée à une époque bien ancienne. La comparaison des pièces des différents écus ne supprime pas la difficulté. Dans la fenêtre de Saint-Laurent, je trouve : écartelé au 1er d'azur à un lion d'or, au 2e de gueules à trois fasces d'or, au 3e de sable à trois besans d'argent, au 4e d'argent à quatre macles de gueules. Dans l'église paroissiale, au contraire, l'écu porte simplement d'azur au lion rampant de gueules. Il est inutile de constater le peu de correction de cet écu qui reçoit couleur sur couleur ; peut-être le rédacteur a-t-il, par erreur, substitué les gueules à l'or. En outre, il est dit que ces armoiries sont en alliance avec six besans qui constitueraient le blason de Malestroit ; mais, si je ne me trompe, Malestroit portait de gueules à neuf besans d'or, anciennement sans nombre. En tout état, mes documents ne me permettent pas d'affirmer absolument que la maison du Vergier avait droit à un écusson dans la fenêtre principale de léglise. — Au siècle suivant, il fut mis fin à toutes ces contestations par l'achat des terres, fief et seigneurie de La Sauldraye par le prince de Guemené et la construction, à l'endroit où était la verrière, d'un mur plein séparant le chœur de la sacristie.

BUHEZ AN AUTROU
SANT GUILLERM

PATRON AR GUIR
PENITANTET
TENNET EVES AR MARTYROLOG ROMEN
AVES SCRIDOU ANDRÉ DU VAL, CORNEILLE
HAG AN ESCOP THEOBALDUS.
LAQUET E CARMOU BREZONNEC GANT N. HA
MISSIRE GUILLERM DU BOISHARDY, BÆLEC.

Gant IAN PERRIER, imprimeur
LIBRER EUS AN ESCOPTY GUERNÉ
(E KEMPER.)

LA VIE DE MONSIEUR
SAINT GUILLAUME

LE PATRON DES VRAIS
PÉNITENTS.
TIRÉE DU MARTYROLOGE ROMAIN
ET DES ÉCRITS D'ANDRÉ DU VAL, CORNEILLE,
ET L'ÉVÊQUE THEOBALDUS.
MISE EN VERS BRETONS PAR N. ET
MISSIRE GUILLAUME DU BOISHARDY, PRÊTRE.

Par JEAN PERRIER, imprimeur
LIBRAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE CORNOUAILLE
(A QUIMPER.)

VII.

BUHEZ AN AUTROU
SANT GUILLERM

DUC A GUIENNE, COMTE A POITIERS HA PATRON AR PENITANTET.

Voar ton ar *Gernès.*

Va sicouret, ô Speret Glan,
Da discleria da bep unan
Buhez ha conversion
Ves a sant Guillerm va paësron.

Pa deuer da consideri
Er commansamant anezi,
N'en eus den na ve estonnet
O songeal penaos voue senchet.

An dra man voue eur miracl braz,
Pa un den na re quet a gas
Eves a Pap, nac a Roue
Voue gret servicher da Doue.

Mab oa da un Duc deus a Frans
En devoa meurbet a chevans,
Quement aon en doa rac é col,
Ma é lesé atto en é rol.

Iaouanc voa pa varvas e tat,
A neuse en em roas timat
D'ar cherou mat, d'an debauchou,
D'ar bordel ha d'an tavargniou.

Quer cruel voa à quer estranch
Ne deué den en é presans,
A dal ma vize é coler,
Na ranné o pen dre nanter.

LA VIE DE MONSIEUR
SAINT GUILLAUME

DUC DE GUIENNE, COMTE DE POITIERS ET LE PATRON DES PÉNITENTS

Sur l'air du gwerz de *La Famine.*

Aidez-moi, ô Esprit-Saint,
A divulguer à chacun
La vie et la conversion
de saint Guillaume, mon parrain.

Quand on vient à réfléchir
Sur son commencement,
Il n'est personne qui ne s'étonne
En songeant comme elle changea.

Ce-ci fut un grand miracle,
Puisqu'un homme qui ne faisait cas
De Pape ni de Roi
Devint un serviteur de Dieu.

Il était fils d'un duc de France,
Qui avait beaucoup de chevance (biens) ;
Il (son père) avait tant de crainte de le perdre,
Qu'il lui laissait toute liberté.

Il était jeune, quand mourut son père,
Et alors il s'adonna tout de suite
A la bonne chère, à la débauche,
Au bordel et aux tavernes.

Il était si cruel et si étrange,
Que nul ne venait en sa présence,
Du moment qu'il était en colère,
Qu'il ne lui fendit la tête par la moitié.

Quer bras voa evel eur geant,
Quer cruel evel un tyrant,
Traïtour, memes d'é vignonet,
Den en é quer n'é fizié quet.

E creiz eur solennité bras,
Priet é vreur à ravissas,
Tri bloas é joüissas a nezi,
Goudé é taoulas ermeas é ti.

A hoüarn atto voa armet,
Na Roué na Prins ne dougé quet,
Laquat en dut d'en em laza
A voa tremen amser deza.

Dre arrach ha dre ur malis
E persecutas an ilis,
Ma renquas ar Pap dont é Franç
Evit tec'het rac é puissanç.

Elec'h Innocent, Anaclet
A laquas, hep mar er bet,
Da Bap, dre é authorité,
Dre é gallout a cruauté.

Discleriet voué da heretic,
Discleriet voué da schismatic,
Gant ar Pap voue escumunuguet,
Emès an ilis voue taoulet.

En eur coler ec'h antreas,
Hac an esqueb à chasseas,
Hà confisca o oll madou
Ha laquat en é tensoriou.

Il était grand comme un géant,
Cruel comme un tyran,
Traître, même envers ses amis,
Personne ne se fiait à sa parole.

Au milieu d'une grande solennité,
Il ravit la femme de son frère ;
Il en jouit pendant trois ans,
Puis, il la jeta hors de sa maison.

Il était toujours armé de fer,
Il ne reconnaissait ni roi ni prince,
Exciter les gens à se tuer réciproquement
Etait un passe-temps pour lui.

Par rage et par méchanceté,
Il persécuta l'Église,
Si bien que le Pape dut se réfugier en France,
Pour fuir sa puissance.

En la place d'Innocent, Anaclet
Il institua, sans nul doute au monde,
Comme Pape, par son autorité,
Par sa puissance et sa cruauté.

Il fut déclaré hérétique,
Il fut déclaré schismatique,
Par le Pape il fut excommunié,
Hors de l'Église il fut jeté.

Il entra dans une (grande) colère,
Et chassa les évêques,
Et confisqua tous leurs biens
Et les mit dans ses trésors.

Da clasq é laquat en hent mat,
Sant Bernard à quersas timat
D'é caout d'é convertissa,
Mæs é laza a fallas dezan.

Er-fin, gant Doué inspiret,
Ar sant a yeas da quemeret
Ar Sacramant eus an auter,
Ha d'é dougen dre drouc amser.

Ar sant, gantan ar Sacramant,
A deuas da rencontr an tyrant
Hac a compsas en eur fæçon
N'é voué quet neubeut e eston.

Ar compsou-man a lavaras :
— Te zo goas eguis eur Judas,
Persecutour out an Ilis,
Diabolic ê da malis.

Ar Pap en deus da suppliet
Ha ny oll hon eus da pedet,
Ha no neus obtenet netra ;
Evit Jesus gradé un dra.

Etre va daoüarn é telc'han
An hini à varno ar bet man,
An hini à zo da Doué
Da tat, da Salver, da Roué.

An hini en deus da prenet,
Gant ar goad en deus scuillet,
Hac à condaouno evit mat,
A zo dirac da daoulagat.

Pour essayer de le mettre dans le bon chemin,
Saint Bernard marcha aussitôt
Pour l'aller trouver et le convertir ;
Mais, il voulut le tuer.

Enfin, inspiré de Dieu,
Le saint alla prendre
Le Saint-Sacrement, sur l'autel,
Et le porta par contre-temps (?)

Le saint, portant le Sacrement,
Vint au devant du tyran,
Et parla d'une façon
Dont il ne fut pas peu étonné.

Voici les paroles qo'il prononça :
— Tu es plus méchant qu'un Judas ;
Tu es persécuteur de l'Église,
Diabolique est ta malice.

Le Pape t'a supplié,
Et nous tous nous t'avons prié,
Et nous n'avons rien obtenu ;
Pour Jésus fais quelque chose.

Entre mes mains je tiens
Celui qui jugera ce monde,
Celui qui est ton Dieu,
Ton père, ton Sauveur, ton Roi.

Celui qui t'a racheté,
Par le sang qu'il a répandu,
Et qui te condamnera sans appel,
Est (ici) devant tes yeux.

Avis à té é refuzo,
Rac evit out es eo maro,
Deus prest eta, a guir galon,
Deus da goulen outan pardon.

Neuzé souden, dre miracl bras,
Var é faç d'an doüar é coüesas,
Ha quen terribl voué é estlam,
Ma couese ato à neves flam.

Ar fin, pardon à goulennas,
Hac hor Salver er pardonnas,
Var é daoulin en em laquas,
Heman so eur chengeamant bras.

Quent voa ur leon arraget,
Ha breman es eo dous meurbet,
Dirac Doué es eo un oan,
Hac exempl mat da pep unan.

Va Doué, emezan, o pet trues,
Me o ped, dre o madeles,
O pet trues eus ur paour quæs,
En deus o offancet alies.

Na antreït quet é jugeamant,
Pe collet on assuramant,
N'en deus den quer santel er bet,
Mar quirit na vezo daounet.

Resolvet on bete ar maro
Da ober pinigen garo
Eves ma buhes debordet,
Ha ma pec'hedou commetet.

Vois si tu le repousseras,
Car pour toi il est mort ?
Viens donc vite, de cœur sincère,
Viens lui demander pardon. »

Alors soudain, par un grand miracle,
Il tomba, la face contre terre,
Et si terrible fut sa frayeur,
Qu'il retombait de nouveau (quand on le relevait).

Enfin, il demanda pardon,
Et Notre Sauveur lui pardonna ;
Sur ses genoux il se mit ;
Ce-ci est un grand changement !

Auparavant, c'était un lion enragé,
Et maintenant il est on ne peut plus doux,
C'est un agneau devant Dieu,
Et un bon exemple pour chacun.

— Mon Dieu, dit-il, ayez pitié !
Je vous prie, par bonté,
Ayez pitié d'un pauvre homme
Qui vous a souvent offensé !

N'entrez pas en jugement (ne me jugez pas),
Ou je suis perdu, assurément,
Il n'existe personne de si saint au monde,
Qui, si vous le voulez, ne soit damné.

Je suis résolu, jusqu'à la mort,
De faire rude pénitence
De ma vie débordée (de désordre),
Et des péchés que j'ai commis.

Beza es eas da caout un Hermit,
Un den santel hac a merit,
En disposas d'an absolven,
Hac a roas dezan pinigen.

An hermit dezan a lavaras :
Beza oc'heus gret tri pec'het bras,
Teir seurt pinigen a so ret,
Mar fel d'eoc'h beza pardonnet.

Madou an Ilis oc'heus volet,
O c'hoar caër oc'heus violet,
Ha laza, hep trues er bet ;
An dê à reman tri pec'het.

Evit ar pez oc'heus laëret,
Oc'h oll madou prest a roët
D'ar paour, hac a pedo Jesus
Ma vezo ouzoc'h truezus.

Evit ho c'hoar, so violet,
Eur rochet run prest à douguet,
Breman hac oll het o buhez,
Ha yun bemdeis à reot yves.

Evit ar muntrou oc'heus gret
Un dillat hoüarn à guisquet,
Voar o croc'hen noas é douguet,
Ha beté ar maro à dalc'het.

Oc'h pen es oc'h scumunuguet,
Rac se prest da Rom es eet,
Da goulen pardon oc'h ar Pap,
Recevet vihot evel é map.

Il alla trouver un ermite,
Un homme saint et de mérite,
Qui le disposa à (recevoir) l'absolution,
Et lui donna une pénitence (à faire).

L'ermite lui dit :
— Vous avez commis trois grands péchés,
Il vous faut (faire) trois sortes de pénitences,
Si voue voulez être pardonné.

Vous avez volé les biens de l'Église,
Vous avez violé votre belle-sœur,
Et vous avez tué, sans aucune pitié :
Ce sont là trois péchés.

Pour ce que vous avez volé,
Vous donnerez immédiatement tous vos biens
Au pauvre, et il priera Jésus
D'être pour vous compatissant.

Pour votre sœur, que vous avez violée,
Vous porterez immédiatement une chemise de crin
A présent et durant toute votre vie, [(un cilice),
Et vous jeûnerez aussi, tous les jours.

Pour les meurtres que vous avez commis,
Vous revêtirez des habits de fer,
Sur votre peau nue vous les porterez,
Et jusqu'à la mort les conserverez.

De plus, vous êtes excommunié,
C'est pourquoi vous irez immédiatement à Rome,
Pour demander pardon au Pape ;
Vous serez reçu comme son fils.

É Rom evel mac'h antreas,
Da treïd ar Pap en em taoulas,
Ar pen teir guez voué reüset,
Hac ar Pap n'er pardonge quet.

Er fln ar Pap, gant trues bras,
Da Jerusalem er cassas,
Hac eno é voué absolvet
Evez é casiaou reservet.

En un toul moguer voué nao bloas,
Oc'h ober ur pinigen bras,
Var ur men qualet é cousque,
Dour ha bara à quemere.

Clasquet voué gant an tut é ti,
O clasq songeal e distreï ;
Pa ne allent é resolvi,
O deus sonjet é anlevi.

E dre o fesson a quittas (?)
Ha d'an desert prest e tec'has,
Hac eno, hep beza troublet,
Ec'h eure pinigen calet.

Ar plaç-se a yoa carguet
Al loënet goues ha serpantet,
Mæs a-paoué m'ac'h antreas,
Nicun à nezo ne flachas.

Sur un horrol bras voa clevet
An trous à rea an Drouc-Speret,
Lies bemdeis oc'h é sponta,
O clasq dont à pen à nesan.

Dans Rome, sitôt qu'il entra,
Aux pieds du Pape il se jeta,
Et trois fois il fut refusé,
Et le Pape ne voulait pas le pardonner.

Enfin le Pape, par grande pitié,
A Jérusalem l'envoya,
Et là il fut absous
De ses cas réservés.

Dans un trou de muraille il fut neuf ans,
Faisant grande pénitence ;
Sur une pierre dure il dormait,
Il ne vivait que de pain et d'eau.

Il fut recherché par les gens de sa maison,
Qui voulaient le détourner ;
Comme ils ne pouvaient le décider,
Ils songèrent à l'enlever.

(Voyant) leur façon (d'agir) il quitta (ce lieu),
Et s'enfuit, vite, au désert,
Et là, sans être troublé (?)
Il fit pénitence dure.

Ce lieu-là était chargé
De bêtes sauvages et de serpents,
Mais, une fois qu'il y fut entré,
Aucun d'eux ne bougea.

C'était, certes, une grande horreur d'entendre
Le vacarme que faisait l'Esprit du Mal,
Plusieurs fois par jour, pour l'effrayer,
Cherchant à venir à bout de lui.

A-visiou evel ur plac'h coant
A-visiou evel ur serpant,
Hac evel ul leon é furi
E rea seblant d'e devori.

Cannet voué gantan quer cruel
Ma voué darbet dezan mervel ;
Ar Verc'hès, en ur touch outan,
A eureu salo à nezan.

Quen admirabl voa é buhez
Ma teue ar pobl hac an ælez
D'é servicha ha d'é velet,
D'é pedi ha d'é darempret.

Ar roüanez hac ar prinsset
A digacé hep mar er bet
D'é caout pa pidi Jesus
Ma vizé outo truezus.

Sant Guillerm, dre é exempl mat,
A obligeas cals da cuittat,
Da cuitat bombansou ar bet,
Ha d'en em rentet hermitet.

Sant Guillerm, gant é pedenaou,
A re à cals à miraclou,
E dorn a yoa eur guir remet
Da guellat da pep sort clevet.

E Chatillon, é hostisez
A deuas da col é buhez,
Sant Guillerm e ressussitas,
An dé eman eur miracl bras.

Parfois (il se montrait) en jolie fille,
Parfois (sous la forme d'un) serpent,
Et, comme un lion furieux,
Il faisait semblant (de vouloir) le dévorer.

Il fut battu par lui si cruellement,
Qu'il fut sur le point d'en mourir ;
La Vierge, en le touchant,
Le fit sain et sauf.

Si admirable était sa vie,
Que venaient le peuple et les anges
Le servir et le visiter,
Le prier et le fréquenter.

Les rois et les princes
Députaient, sans aucun doute,
Vers lui (pour lui demander) de prier Jésus
D'être compatissant pour eux.

Saint Guillaume, par son bon exemple,
Obligea (amena) beaucoup de gens à quitter,
A quitter les vanités du monde,
Et à se faire ermites.

Saint Guillaume, par ses prières,
Faisait beaucoup de miracles ;
Sa main était un véritable remède
Pour guérir toute sorte de maladie.

A Châtillon, son hôtesse
Vint à perdre la vie ;
Saint Guillaume la ressuscita ;
Ce-ci est un grand miracle.

Lamb ar Sacramant an ilis
A torras Sathan, dre malis,
An oll eol d'an doüar a scuillas,
An tan dre arrach a lazas.

Ar sant, en eur pedi Doué,
A deuas da laquat adarré
A lamb en eur pes, hac an tan
Allumas à nesan é unan.

Hac oc'h pen, prophet voa yvé,
Alies d'an dut é lavaré
Ober guir pinijen, à bret,
Pe autramant é voant collet.

Da un doctor é lavaras :
— Va den, grit prest pinigen bras,
Abars un heur ès oc'h maro ;
Pedit Doué, astit affo.

Er fin, pa voa cos meurbet,
E teuas dezan eur clevet,
Hac é advertisset gand an æl,
E santas é voa poent mervel.

Dirac ar sent ha santezet,
Etre daoüarn Salver ar bet,
É teuas da renta é ené,
Ha da pignat gantan en ê.

Pemp cant bloas so var andro
A-bas eo sant Guillerm maro,
Gant ar Pap voué canoniset,
E renc ar sent à voue laquet (1).

---

(1) Ar Pap Celestin II en deues à canoniset, en amser ma voa Roué en Franç Louis VII à hanvo.

La lampe du Sacrement, dans l'église,
Satan la brisa, par malice,
Toute l'huile à terre il en répandit,
Et le feu (la lumière), de rage, il éteignit.

Le saint, en priant Dieu,
Parvint à rétablir
La lampe en son entier, et le feu (la lumière)
S'alluma de lui-même.

Et de plus, il était aussi prophète,
Souvent aux gens il disait
De faire pénitence, de bonne heure,
Autrement, ils étaient perdus.

A un docteur il dit :
— Mon ami, faites, vite, grande pénitence,
Dans une heure, vous êtes mort ;
Priez Dieu, et dépêchez-vous.

Enfin, étant très vieux,
Il lui vint une maladie,
Et il fut averti par un ange,
Et sentit qu'il était près de mourir.

En présence des saints et des saintes,
Entre les mains du Sauveur du monde,
Il rendit son âme,
Et monta avec lui au ciel.

Il y a cinq cents ans, environ,
Que saint Guillaume est mort ;
Par le Pape il fut canonisé,
Au rang des saints il fut mis (1).

---

(1) Le Pape Célestin II l'a canonisé, du temps qu'était roi en France Louis septième de nom. (Note de l'auteur du *Gwerz*).

E Maleval, eur kær é Franç,
Ema é corf, en assurançe,
Ema é bez hac é ilis,
Hac eno er peder bemdeis

Ar plaç mas eo bet enterret
Gant ur pobl bras so frequantet,
A palamour d'ar bursudou
A ra eno bemdeis goulou.

An dud dal o deus ar gouelet,
An dut impotant, ar querset,
Hac an dut bouzar, ar clevet,
Hac an dut clân o deus yec'het.

Bref, den tout ne da d'e ty,
Na deu ar sant d'é consoly,
Ha da pidi Salver ar bet
Da accordi desan é requet.

Guir patron ar penitantet,
Trues ouzomp-ni quemeret,
En han Doué evidomp pedit,
Ma vimp salvet dre o merit.

Amen !

Aut pœnitendum, in hoc sæculo,
Aut pœnitendum, in futuro.

A Maleval, une ville de France, (1)
Est son corps, assurément,
Sont son tombeau et son église,
Et là, on le prie tous les jours.

Le lieu où il a été enterré
Par le peuple, en grand nombre, est fréquenté,
A cause des miracles
Qu'il y fait chaque jour.

Les aveugles recouvrent la vue,
Les impotents (les invalides), le marcher,
Et les sourds, l'ouïe,
Et les malades, la santé.

Bref, nul ne vient à sa maison (église),
Que le saint ne console,
Et qu'il ne prie le Sauveur du monde
De lui accorder sa requête.

Vrai patron des pénitents,
Prenez pitié de nous,
Au nom de Dieu, priez pour nous,
Afin que nous soyons sauvés par votre mérite!

Amen !

---

(1) Maleval est en Toscane, et non en France.

Cette vie de Saint Guillaume, devenue d'nne grande rareté, a été imprimée à Quimper par Jean, Perrier. Elle n'est pas datée, mais tout porte à croire qu'elle est des dernières années du XVII[e] siècle. On connaît, en effet, plusieurs impressions de cette époque sorties des presses de Jean Perrier, à qui succéda Simon Perrier, et, plus tard, la famille des Derrien. Je l'ai trouvée dans un recueil factice, fort enfumé, appartenant à un paysan de Fouesnant nommé Jean Quilfen. Ce recueil avait appartenu avant lui à Yves Le Queffellec, de Gouesnach. La pièce est imprimée sur feuille volante et destinée au colportage par les chanteurs populaires et ambulants qui fréquentaient les pardons, les foires et les marchés du pays bretonnant. Une réimpression en a été faite, à Morlaix, je crois, au commencement de ce siècle, avec des différences assez sensibles, quant à l'orthographe surtout ; mais elle est devenue presque aussi rare que l'édition de J. Perrier, et on ne la réimprime plus, depuis longtemps.

Le recueil factice de Yves Le Queffellec et Jean Quilfen, dont j'ai parlé plus haut, se compose d'abord du *Hent ar Barados*, du P. Julien Maunoir, imprimé aussi par Jean Perrier, sans date, et à la suite duquel ont été cousues, assez maladroitement, et non par un relieur de profession, les pièces suivantes : *1° Cantic spirituel en enor d'an Autrou Christ, hon Salver*, — imprimerie Jean Perrier ; *2° Cantic spirituel voar ar separation eus an ené eurus hac é gorf*, — imprimerie J. Perrier ; *3° Histor eus ar buhez an Itron santes Barba, composet gant* G. DU BOISHARDY, *bælec*, — imprimerie J. Perrier ; *4° Cantic spirituel eus an Anaon retardet er Purgator*, — imprimerie J. Perrier ; *5° Cantic spirituel eus an Eternité*, et sur la même feuille, *Cantic hac un exempl à balamour da eur femmelen yaoüanc danseres a voé dannet, en defot beza sentet eus é zat hac é mam*, — imprimerie J. Perrier ; *6° Cantic spirituel voar buhez Mary*

Egyptianes, et sur le même cahier, *Cantic spirituel voar ar vuhez Mary Magdalen*, et *Cantic spirituel voar ar Bassion hor Salver*, — imprimerie J. Perrier ; 7° *Cantic an Autrou Sant Budoc*, imprimé au recto seulement et avec une gravure sur bois représentant saint Goueznou ; pas de titre ni de nom d'imprimeur ; semble être une épreuve d'imprimerie ; 8° Autre cantique, dans les mêmes conditions, sur une apparition de la Sainte-Vierge, — imprimerie J. Perrier ; 9° Cantique de *Notre-Dame-des-Portes*, à Châteauneuf-du-Faou, dans les mêmes conditions, et avec une gravure sur bois représentant Notre-Dame-des-Portes ; *10° Cantic spirituel en enor d'an Autrou Sant Julian*, incomplet, pas de nom d'imprimeur ; *11° Cantic spirituel voar buhez ha maro an Itron Santes Agnès, guerc'hes ha merzeres, en oat à trizec bloas*, — imprimerie J. Perrier ; *12° Cantic spirituel voar ar Bureté*, suivi de *Cantic voar an importanç eus ar silvidiguez*, sans nom d'imprimeur ; *13° Cantic voar ar buhez ar mab Prodic, — é Quimper, gant* Gaulter Buitingh, *imprimer ha librer eus an Escopty ; 14° Cantic nevez voar un exempl daou croüadur, daou mab à voa desobeissant, à parres Locquirec, é quichen Guengamp (?) ;* pas de nom d'imprimeur. Cette pièce, imprimée d'un seul côté, est datée par l'auteur lui-même, de 1607 ; *15° Cantic spirituel voar jugeamant an den er Varn general, tennet à latin en Brezonnec ;* pièce incomplète ; pas de nom d'imprimeur.

Voilà un assez bon nombre de pièces populaires sorties des presses des imprimeurs de Quimper, dans les dernières années du XVII^e^ et les premières du XVIII^e^ siècle. Il serait intéressant de pouvoir dresser pour chaque imprimeur breton le catalogue de ses impressions bretonnes. J'ai réuni un assez bon nombre de renseignements sur celles des deux Lédan, de Morlaix, les plus féconds d'eux tous, ce semble, et je compte revenir un jour sur ce sujet.

Les noms des auteurs de nos poésies populaires (*Canticou*,

Gwerziou, Soniou), sont généralement inconnus. Ici, nous trouvons exceptionnellement un nom d'auteur, Guillaume du Boishardy, prêtre, qui déclare avoir mis en vers bretons *La Vie de Saint-Guillaume* et *La Vie de Sainte Barbe.* Son nom seulement et sa profession, c'est tout ce que nous connaissons de lui, et nous ignorons et sa résidence et l'époque précise où il vivait ; nous pouvons seulement conjecturer que ce devait être dans les dernières années du XVII^e^ siècle et les premières années du XVIII^e^, étant contemporain de l'imprimeur Jean Perrier. Une seule des pièces du recueil de Yves Le Queffellec et Jean Quilfen nous donne une date précise ; c'est celle qui porte ce titre : *Cantique nouveau au sujet de l'exemple de deux créatures, deux fils (deux frères) désobéissants à leur père et à leur mère, de la paroisse de Locquirec, près de Guingamp* (sic). On y lit, en effet, tout à la fin : *Composé en l'an mil sept cent et sept en plus.* Cette date doit être à peu près celle des autres pièces du recueil. Tout nous conduit, en effet, à cette conclusion, et les noms des imprimeurs Jean Perrier et Gaulter Buitingh, et l'orthographe et certaines formes grammaticales aujourd'hui inusitées. C'est aussi l'époque de transition provoquée par les réformes du P. Julien Maunoir, et c'est sous ce rapport, principalement, que j'ai pensé que la reproduction rigoureusement textuelle d'une pièce au moins du recueil formé par Yves Le Queffellec et Jean Quilfen devait avoir son importance et intéresser particulièrement nos philologues bretons. Je signalerai seulement quelques exemples, comme *ves* et *eves*, pour *eus, eveus, ouz, oc'h,* notre préposition *de,* en français ; le manque fréquent de muabilité des consonnes, dans plusieurs cas où nous la pratiquons aujourd'hui, comme par exemple : *Pa deuer da consideri,* au lieu de : *Pa deuer da gonsideri,* au 1^er^ vers du 2^e^ couplet ; — *pa varvas é tat,* pour *pa varvas é dat,* 1^er^ vers du couplet 5 ; — *Na ranné o pen dre nanter,* pour *Na ranné o fen dre 'n anter,* dernier

vers du couplet 6 ; — *Den en é quer n'é fizie quet,* pour *den en e guer* ou *en é c'her,* dernier vers, couplet 7, etc... Le *g* n'a pas le son dur du *gamma* grec, exemple : *Na Roué na prins na dougé ket ;* nous disons aujourd'hui *na doujé ket,* le dernier mot par un *k,* au lieu de *qu,* 2e vers, couplet 9 ; — *un* et *ur* presque constamment au lieu de *eun* et *eur*, qui pourtant, comme par incertitude, paraissent aussi quelquefois. Au dernier vers du couplet 18, *gradé* est pour *gra, te,* fais, toi. Remarquer *Beza es eas,* pour *il alla,* au 1er vers du couplet 28. Je ne sais pas bien comment traduire le 1er vers du couplet 39, *E dro o fesson a quittas ;* il me semble qu'il doit y avoir là une altération du texte. Au dernier vers du couplet 43, on trouve le mot *eureu,* avec la signification de *fecit, fit,* préterit du verbe *ober ;* partout ailleurs, nous voyons *euré,* avec le même sens. Dans *eureu,* nous avons une version plus rapprochée du mot *ieuru,* que l'on rencontre fréquemment dans les inscriptions gauloises, et que l'on soupçonne d'avoir la même signification que notre *euré* ou *eureu.*

La versification laisse assez souvent à désirer, sous le rapport de la métrique, et nombre de vers sont ou trop courts ou trop longs, l'octosyllabe étant le mètre adopté. Est-ce de la faute de l'auteur ou du compositeur-typographe ? Je ne saurais le décider, mais de celle de l'un et de l'autre, probablement, et surtout du premier.

Il y aurait encore d'autres observations de ce genre à faire, mais je m'en tiendrai là.

Le même Guillaume a fourni aussi le sujet d'un drame breton, imprimé à Morlaix, en 1815, chez Guilmer, (1) et qui contient quelques scènes vraiment belles. Le Guillaume du drame et du *gwerz* ou cantique, — car c'est le même, — n'est pas un personnage imaginaire. Ce comte de Poitiers,

(1) Cette première édition est épuisée. Une seconde a été faite à Morlaix, vers 1869, par l'imprimeur Haslé.

nous dit E. Souvestre, — comme on l'appelle dans l'histoire du temps, fut un des plus spirituels troubadours et l'un des plus vicieux princes de son temps. On l'accusa de sortilèges, de parti avec le démon, ce qui était la folie de l'époque ; mais ses exactions, ses cruautés et ses déportements sont restés trop certains. Il avait enlevé la femme d'un de ses parents, le vicomte de Chatellerault, et l'avait épousée, du vivant de son mari. L'évêque de Poitiers ayant commencé à prononcer contre lui l'excommunication, il voulut le frapper ; l'évêque demanda un instant de repos, acheva la formule d'excommunication, puis lui cria : « Tue-moi, maintenant ! »

— « Je m'en garderai bien, — répliqua Guillaume ; — tu « irais tout droit en paradis ! »

Lorsqu'on prêcha la croisade, le comte de Poitiers fut un des premiers à célébrer cette sainte entreprise, dans ses vers, et à prendre la croix. (1)

F.-M. LUZEL.

(1) Voir l'analyse du drame breton dans les *Derniers Bretons* de E. Souvestre, au début de la seconde partie dè l'ouvrage.

XVIII.

DOCUMENTS INÉDITS

ENQUÊTE SUR LA PRISE DE QUIMPERLÉ

Par le capitaine DE LA TREMBLAYE (1590).

Ce jour vingt et deuxiesme d'avril mil six cents cinquante trois, en nostre logis par devant Nous Jean de Pluvié, escuier, sieur du Vieux Chasteau, conseiller du Roy, sénéchal de la Cour de Quimperlé, en présance de monsieur le p^r^ du Roy, a comparu noble homme Yves Morice, sieur de Kervagat, lequel nous a requis, pour luy valloir et servir ainsin qu'il voira, qu'il soit receu a informer d'office et d'authorité de justice, quau commencement de la Ligue et guerres civilles, durant et pendant le siege de la ville de Hennebond, assiégée par le seigneur prince Dombre, en l'an mil cincq cents quatre vingts dix, le sieur de La Tremblaye, l'un des commandants et chef de Larmée, vint de nuit avecq huict cens hommes, lesquels fit marcher vers la ville de Quimperlé, et y estants randus, en faict de nuit, se saizirent de lentrée du costé dudit Hennebond, qu'on appelle terre de Vennes, la quelle les habitans de la dite ville firent fortifier et munir, et néantmoins toutte résistance, y entrèrent par force et sen rendirent les maistres, la ville n'aiant muraille ny fortification. D'ailleurs et a mesme temps, commencèrent à mettre le feu, passer au fil de l'espée tous ceux qui s'opposèrent à leur viollance, ce qui mist une telle allarme et fraieur dans toutte la ville, que les habitans, se voiants de la sorte surprins, sortirent, quittèrent et abandonnèrent leurs maisons, familles et enffans, et se retirèrent tout de nuit, les uns à la forest proche de la dite ville d'une demie lieüe, et les aultres es villages circonvoisins, ce qui causa une telle fraieur, que les filles et femmes sen allèrent retirer en chemise, avecq un

seul cotillon, et ceux qui ne peurent sen fuir furent prins prisonniers, et durand et pendant ce grand carnage et désordre, ils entrèrent et rompèrent les portes des dictes maisons, pillèrent, vollèrent et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent, et mirent le feu, le quel brusla les coffres où étaient les actes, tiltres et garands des bonnes familles de la dite ville ; la quelle guerre civille dura et continua jusques en lan quatre vingt dix huict, pandant lequel temps toutte la ville estoit à labandon des gens de guerre, ce qui occasionna les principaux habitans dycelle de rendre ce qui leur resta du premier carnage et débri, par charettes, en la ville de Quimper-Corantin ou ailleurs, crainte d'expolliaon. Et durant et pendant la dicte guerre, le secours d'Espaigne, qui estoit venu pour la Ligue, commandé par dom Dalliva (1) firent fortifier Blavet, y ayant quatre mil hommes en garnison, et le sieur de Lezonnet pour le party du Roy commandoit au fort en Concquerneau, entre lesquels deux forts la ville de Quimperlé est sittué, et partant, par l'incurtion et ravage des gents de guerre, la dite ville fut extrèmement ruiné, mesme la plus grande partie des habitans de la dite ville furent ruisnés et perdirent la plus grande partie de leurs tiltres et enseignements, le tout ayant esté abandonné a la mercy des soldats ; supliant estre receu a en informer.

De tout quoy luy avons décerné acte a luy valloir et servir comme il apartiendra, et lavons receu a produire témoins, ce qui l'a faict en l'endroict de damoiselle Louise Geffroy, veuve de feu noble homme Guillaume Moustel et damoiselle Janne Lohéac, veuve de feu noble homme Maurice Herveou, vivant sieur de La Porte, et ont en l'endroict lesdites Geffroy et Lohéac presté le serment, après les avoir faict lever la main et interrogées séparément comme en suilt.

La dite Geffroy, âgée de quatre-vingt deux ans, veuve de

---

(1) Don Juan Daquila.

défunt N : H : Guillaume Moustel, demeurant en cette ville de Quimperlé, purgée de conseil, affection et sollicitation, dépose quen lan quatre vingt dix, en laquelle année elle pouvoit avoir dix neuf ans, et lors jeune fille, en lun des mois d'octobre novembre ou décembre, (2) sy bien luy souvient, pandant et durant le siege de Hennebond, assiegé par le prince Dombre, en faict de nuict, et sans que les habitans de la dite ville de Quimperlé en scussent aucune nouvelle ny quil y eust deffence, le sieur de la Tremblaye destacha de l'armée dud. seigneur prince sept à huict compaignies et vindrent vers la ville de Quimperlé, et estant proche de la porte par la quelle on entre de venir de Hennebond à Quimperlé, autour de la quelle on avait faicte quelques petittes fortiffications, et estoit gardée par quinze a saize personnes, ledit sieur Tremblaye y fist meptre et poser un pétart, lequel ayant faict son effet et breche, enleva et emporta la porte, tellement que le gros des troupes qu'il avait emmené entrèrent, en faict de nuit, dans la ville, en la quelle les habitans estoint lors en leurs lits couchés et endormis, ce qui donna une telle espouvante, que la plus grand part, mesmes filles et femmes en chemises avecq cotillons, allèrent les uns à la forest de Carnouet, les autres aux villages et parroisses proches de cette ville, mesme la déposante dict quelle coucha avecq défunte damoiselle Janne Rozerc'h, femme et espouse de deffunct N : H : Charles Morice, ayeulle dudict requérant, en une tenüe proche de cette ville, en la quelle la dite Rozerc'h, en faict de nuit, estoit obligée de se retirer, où elle s'y rencontra, et de là elle se retira en la paroisse de Guiscrif, et demeura la ville deserte, dautant que la plus grande partie des habitans, femmes et filles, furent obligés de se retirer, pour esviter aux cruaultés et furies de lennemy ; sy dit que lennemy y

(2) Le chanoine Moreau dit au mois d'avril.

resta presques quinze jours, pendant et durant le quel temps, il y exercèrent touttes sortes d'hostillités, par enfondrements de maisons, bruslements, mesme emportèrent tous meubles portatifs et rompèrent les coffres où pouvoint estre la plus grande part des garands des familles, furent perdus, deschirés et égarés ; et quelque temps après, un secour Espaignol vint au secour de la Ligue, commandé par dom Jouan, lequel pendant le temps qu'il sejourna, print son logement en la maison où elle demeure, luy appartenante, et d'ailleurs, le sieur de Lezonnet commandoit pour le Roy au fort de Concquerneau, et dans ses contrariettés des deux parties du Roy et de la Ligue, cette ville fust entierrement ruisnés, pendant la continuation de la guerre civille ; dit pareillement avoir congneu deffunct N : H : Charles Morice et Janne Rozerc'h, ayeul et ayeulle du dit deff., lequel Charles estoit fils de Jean Morice, lesquels Morice prenoint toujours la quallité de noble, se disant dextraction noble, et qu'ils ont outres leurs armes ès paroisses de Saint Michel, Saint Collomban et chapelle de Nostre Dame, une vittre du costé de lepitre, en lesglise du couvant des Jacobins, armoié de leurs armes et alliances ; et est sa déposition, laquelle elle affirme contenir veritté, et ne pouvante signer, a cause de sa cadussité, a prié son fils Jean Moustel de signer pour elle. Signé. J. Moustel.

Damoiselle Janne Lohéac veu. de deffunct N : H : Maurice Herveou, vivant sieur de la Porte, themoigne jurer dire veritté, comme elle a cy devant faict, agée de soixante-quatorze ans ou environ, purgée de conseil, affection et sollicitation, enquise, dict quen lan cincq centz quatre vingt dix, cette ville fut prinse, en faict de nuit, par le sieur de La Tremblaye, un mois duquel elle ne peult se souvenir ni cotter, ce qui donna une telle espouvante aux habitans, que la plus grande part furent contraintz de quitter et abandonner tout de nuit la dite ville ; les uns se retirèrent à Quimper-

Corentin, et les autres à la forest de Carnouet, bois et villages proches, mesme elle fut contrainte de se sauver avecq son père et mère et touttes les familles, tellement que ladite ville demeura toute déserte et abandonnée au pillage, et pendant le temps que les troupes dudit Tremblaye y furent, qui fut près de quinze jours, sy bien lui souvient, ils y exercèrent toutte sorte d'hostellité, ravage et emportans tout ce qu'ils rencontroint, par feu ou autrement, pillans et vollans tout ce qui estoit dans les maisons, rompans les coffres, emportans, brullans et deschirans les actes que contenoient ces coffres des maisons ; et quelque temps après, on y envoia une armée Espaignolle, à Blavet, commandé par le sieur dom Jouan, la quelle armée estoi venüe au secour de la Ligue, et de laustre costé, le s^{r} de Lezonet, pour le service du Roy, avoit troupes et garnisons au fort de Concquerneau, les quelles trouppes des deux parties, pendant ledit siege, pillèrent et ruisnèrent la dite ville, la quelle, nestante sernée ny fermée de muraille, estoit a la bandon des armées ; sy dit avoir congneu N : H : Charles Morice, vivant sieur Beaubois, lequel estoit fils de Jean Morice, lequel Morice elle a toujours ouy tenir dextracon. N :, et qu'ils ont une vittre en lesglise des reverands pères de Saint Dominicque, lès Quimperlé, du costé de lespitre, armoié de leurs escusons et armes, avecq les alliances, outre celles qui sont aux aultres vittres des autres eglises de cette ville, laquelle déposition elle dit contenir veritté, et n'ayant peu signer, a raison de son age, a prié N : H : Louis Guédon, de signer pour elle, signé L : Guesdon.

De tout quoy a esté raporté acte au dit Morice, a luy vall. et servir comme il apartiendera, soubs son signe lesdilts jour et an. Signé Jan de Pleuvié, sénéchal, Bonavanture le Livec, p^{r} du Roy, Yves Morice et J. Rozé pour le Greffe. Signé par coppie F : Du Val.

Collationnée à autre coppye par nous Notaires royaux

héréditaires de la sénéchaussée d'Heunebond nous apparües et rendües avec la présente ; ce saiziesme jour de may mil six cenz quatre vingt treize.

LEMARCHADOUR,
not^re royal.

J. GUEHO,
not^re royal.

* * *

Nous faisons suivre cette enquête de 1653 des relations du chanoine Moreau et de dom Morice sur la prise de Quimperlé par les troupes du Roi, bien que ce ne soient plus des documents inédits. Nous éviterons ainsi à nos lecteurs le soin de les aller chercher dans les livres devenus assez rares.

D'abord le chanoine Moreau :

SURPRISE DE QUIMPERLÉ.

Audit an 1590, l'armée du prince de Dombes (1), fils aîné de Montpensier, lieutenant général pour le parti du Roi en Bretagne, et qui avait succédé au seigneur comte de Soissons, qui avait été ci-devant prisonnier à Nantes, avait son armée au pays vannetais, vers Auray, pour la plupart cavalerie. Au mois d'avril audit an, vinrent de nuit à Quimperlé, où commandait François Duchastel, sieur de Mesle, lors marié à la dame de la Porte-Neuve. Arrivant donc entre la minuit et le point du jour, pour faire leurs approches plus secrètement, laissèrent leurs chevaux au bout du pavé, et arrivant à pied sans faire aucun bruit jusques à la porte de la ville du côté de Vannes, appliquèrent les pétards. Il y avait une sentinelle sur la muraille au-dessus de la porte, qui entendait quelque bruit de celui qui attachait le pétard, et demanda deux ou trois fois : *Qui va là ?* et l'autre lui répondait toujours : *Ami.* La sentinelle croyant que ce fût quelqu'un

(1) Henri de Bourbon, prince de Dombes, père de Marie de Bourbon, qui fut la première femme de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

du faubourg qui faïsait ses nécessités de nature, ne donna pas l'alarme. Sitôt que le pétard fut attaché, on le fit jouer avec un tel effet qu'il emporte la porte de la ville et donne l'entrée libre à l'ennemi, qui entre en foule, où trouvant l'habitant, capitaine, soldat qui dormaient à la française, en eurent bon marché, car ils ne rendirent aucun combat, et ceux qui restèrent furent tous tués ; les autres furent pris à rançon. Plusieurs cependant se sauvèrent, tant d'hommes que femmes et filles, par la rivière, du côté de Cornouaille, l'un desquels fut le capitaine et sergent, qui arrivèrent au point du jour à Ballanec et au Faouët, plusieurs femmes et filles, qui avaient couru toute la nuit en cet équipage comme brebis errantes, bien désolées, ne sachant le sort de leurs parents.

Les habitants de Quimperlé avaient, dès le commencement de la guerre, fortifié l'abbaye noire dite de Sainte-Croix, où ils avaient resserré ce qu'ils avaient de plus cher, comme avaient fait plusieurs des environs, tellement qu'il y avait un grand butin. Aussi les principaux de la ville y logeaient toutes les nuits, qui se défendirent jusques au matin ; mais voyant de si grandes forces, qui étaient environ mille hommes bien armés, ils se rendirent vies sauves, et tout le butin demeure aux soldats, encore y eut-il quelques-uns qui furent retenus prisonniers et payèrent rançon. La ville était bien riche en ce temps-là, si bien que la perte de ce ravage fut très grande.

Voilà comme la négligence d'un capitaine guère expérimenté et habitué à prendre ses aises, comme était celui-ci, a porté de ruine où il commandait, ayant l'ennemi, fort des six mille hommes, à huit lieues de lui, et la place n'étant pas autrement forte, dort lui et ses soldats sur la plume, se confiant en quelques sentinelles des pauvres de la ville, qui, n'ayant rien à perdre, ne s'embarassent guère de la vie des autres.

Les chefs de cette surprise étaient les sieurs de la Trem-

blaye, poitevin, de la Bastinaye, qui depuis, en l'an 1596, fut assassiné en la forêt du Pont-de-l'Arche, près Vernon, par quelques particuliers ennemis qu'il avait. Il me semble que le sieur du Lescoët y était aussi, lequel fut tué au siège de Camaret, en une sortie d'Espagnols. Je n'ai pas ouï nommer les autres.

Cette ruine arrivée à Quimperlé par leur faute, ils moyennèrent une neutralité des deux partis, et par ce moyen se soucièrent peu de faire la garde ; aussi bien il ne leur était rien resté après le pillage que ce qui était trop pesant. Le sieur de Mesle, capitaine, pour son commencement au fait de la guerre, ayant reçu cette honteuse escorne, se retira tout honteux au Châteaugal, près Landeleau.

Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne, pendant les guerres de la Ligue, et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille, par M. Moreau, chanoine dudit diocèse, conseiller au presidial de Quimper (1re édition, 1836, p.75).

*
* *

Dom Morice ne fait que résumer le chanoine Moreau, quoique natif de Quimperlé :

« La prise de Hennebond ne fut pas la seule expédition du « prince de Dombes, dans la Basse-Bretagne. Tandis que « ses troupes étaient occupées à ce siège, un détachement « de son armée, sous les ordres de la Tremblaye et de Bas- « tenais, fit une entreprise sur Quimperlé, qui réussit heu- « reusement. Ces deux chefs, arrivés un peu après le minuit, « firent mettre pied à terre à leurs gens, pour faire leur « approche avec plus de précautions. Celui qui portait le « pétard arriva jusqu'à la porte, sans être aperçu : la senti- « nelle entendit bien quelque bruit ; mais, comme elle crut que « c'était quelqu'un du faubourg, elle ne donna pas l'alarme. « Le pétard ayant été appliqué fit son effet et enleva la porte. « Les royalistes entrèrent aussitôt, et, comme ils trouvèrent

« tout le monde endormi, il n'y eut presque point de combat.
« Quelques-uns furent tués, d'autres faits prisonniers et mis
« à rançon. Le gouverneur, qui était François du Châtel,
« sieur de Mesle, se sauva presque nu avec plusieurs femmes,
« passa la rivière et se retira du côté de Cornouaille. Ce
« n'était point assez d'être maître de la ville, si l'on n'avait
« l'abbaye de Sainte-Croix. Les habitans l'avaient fortifiée,
« dès le commencement de la guerre, et y avaient renfermé ce
« qu'ils avaient de plus précieux. Les principaux d'entr'eux
« qui y couchaient, toutes les nuits, se défendirent jusqu'au ma-
« tin ; mais, voyant de si grandes forces et n'ayant point de se-
« cours à espérer, ils se rendirent, vies sauves, et tout le butin
« demeura aux troupes. Le gouverneur, honteux de s'être
« laissé surprendre, s'étant retiré en sa maison de Châteaugal,
« ceux de Quimperlé, pour n'être plus exposés, dans la suite,
« à de pareils inconvénients, se ménagèrent la neutralité
« entre les deux partis. »

(Dom Morice et dom Taillandier. Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne).

VIII.

PÊCHERIES & SÉCHERIES

DE LÉON ET DE CORNOUAILLE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la mer paie un abondant tribut aux pêcheurs bretons. On oserait presque dire que, il y a quelques siècles, la pêche s'exerçait sur nos côtes plus activement que de nos jours. Si la pêche de la sardine a pris, en ce siècle surtout, un très grand développement, une autre industrie, fort importante autrefois, a presque disparu : c'est la sécherie du poisson, et spécialement de la morue et du merlus. Jusqu'au XVII[e] siècle, des navires partaient des ports de Penmarc'h et de Camaret, chargés de merlus secs qu'ils allaient porter sur toutes les côtes de France et même en Espagne (1), comme nos navires *terre-neuviers* de Saint-Malo et des Côtes-du-Nord y portent aujourd'hui la morue de Terre-Neuve et d'Islande.

Et ce n'est pas seulement sur le rivage du Finistère actuel que s'exerçait la sécherie du poisson. C'était en général sur toutes les côtes bretonnes. Un exemple suffira comme preuve : En 1212, Allain, comte de Goëllo, fonde l'abbaye de Beauport, à l'entrée de la rade de Paimpol ; il donne aux moines « le revenu de ses sécheries de Kerity et de Plouec », qui avoisinent Beauport. (2) Plus tard les moines obtinrent la dîme des poissons pêchés par les hommes de Bréhat, comme « congres, morues et merlus ». (3)

---

(1) Dom Morice. II. p. 465.

(2) « Reditum siccarum mearum de Kerity et Plouec. » Plouec est sans doute la paroisse nommée aujourd'hui Plouzec (Lobineau, Pr. Col. 327).

(3) Une transaction passée entre les moines et les Bréhatins (1514), se réfère à une époque ancienne. (*Société archéologique des Côtes-du-Nord*). Série II. T. II. P. XXXIII.

Mais je ne veux étudier aujourd'hui que les sécheries du Finistère actuel. Elles ont laissé quelques traces dans nos historiens ; j'ai pu trouver quelques autres renseignements dans des titres anciens. Je vais rapprocher ces textes épars dont quelques-uns remontent au XIV^e^ siècle.

Les sécheries du Finistère actuel sont signalées sous ces deux noms : Sécheries de Saint-Mahé (Saint-Mathieu) ou de Saint-Renan, dans l'évêché de Léon, sécheries de Cornouaille, le long du rivage de Cornouaille, de l'entrée de Quimperlé à l'entrée de l'Elorn, au fond de la rade de Brest.

Nous verrons que les ducs de Bretagne avaient des sécheries sur leur domaine. Rien ne m'autorise à dire qu'ils en eussent sur les domaines de seigneurs. Il semble au contraire que les ducs avaient accordé de ces concessions sur le domaine ducal. Enfin, comme le comte de Goëllo au XIII^e^, des seigneurs avaient des sécheries leur appartenant, ou bien percevaient certaines redevances sur les sécheries qu'ils avaient autorisées dans leurs possessions. Ainsi, il y avait des *sécheries* ducales, seigneuriales et privées.

I.

SÉCHERIES DE LÉON.

Pour agrandir ses domaines, le duc Pierre Mauclerc avait soutenu contre ses vassaux plus d'une guerre injuste. Son fils Jean le Roux s'y prit autrement : il acheta les domaines seigneuriaux à vendre, et il sut trop habilement faire naître l'occasion de ces ventes. En 1240, il acquérait le château et le port de Brest. Trente ans plus tard, il trouvait dans Hervé IV de Léon, fils du vendeur de 1240, un homme à sa dévotion. Ce comte de Léon, qui mérita mieux que personne le surnom de *Prodigue*, a besoin d'argent et il a de nombreux créanciers, notamment des bourgeois de Guingamp, Lannion

et Morlaix. (1) Le duc Jean prête au comte et paie ses créanciers, sûr à l'avance de n'être pas remboursé en argent. Le comte livre successivement toutes ses terres et ses droits seigneuriaux en gage d'abord, puis en paiement. En 1275, toutes ses possessions sont aux mains du duc.

Au nombre des droits acquis par le duc sont le péage de Saint-Mahé (Saint-Mathieu) et les sécheries voisines dites de Saint-Mahé ou de Saint-Renan, du nom de la châtellenie dans laquelle elles sont situées. Je reviendrai tout à l'heure aux sécheries ; mais il faut nous arrêter un moment sur la cession faite, dès 1271, de la jouissance temporaire du *péage* de Saint-Mahé.

J'ai dit tout à l'heure qu'au nombre des créanciers du comte de Léon étaient plusieurs bourgeois des villes voisines. Dans l'acte que je viens de citer apparaissent comme associé du duc d'autres bourgeois : « Guillaume Rymon, bourgeois de Lamballe, et Evrat de Nantoil, citoïen de Paris » (2).

On le voit, les bourgeois étaient, dès le XIII^{e} siècle, assez riches capitalistes pour prêter à des grands seigneurs, et assez hardis spéculateurs pour s'engager dans des entreprises bien lointaines à cette époque.

Du reste, « ce citoïen de Paris » n'est pas le seul spéculateur étranger à la Bretagne auquel le duc Jean ait eu affaire. En 1279, il afferma les sécheries de Saint-Mathieu à « des marchands de Bayonne. » Le duc n'eut pas à s'en louer. Ses fermiers se brouillèrent avec les habitants du Conquet et s'entendirent avec des marchands anglais, qui, en pleine paix, les aidèrent à piller et brûler la ville (28 août 1289) ; et les habitants réclamèrent au duc une indemnité de 3,581 livres, somme considérable pour le temps. qui, à ce qu'il paraît, leur fut payée. (3)

---

(1) Lobineau, p. 274.
(2) Morice, pr. II, col. 1037.
(3) Morice, I., p. 218.

Cent ans plus tard, les sécheries de Saint-Mahé étaient encore aux mains du duc.

En 1395, Jean IV, trahissant une fois de plus les intérêts de la Bretagne, négocie le mariage de sa fille aîné Marie avec le fils aîné du comte de Derby, flls du duc de Lancastre, et à quelles conditions !... Le duc de Bretagne donnera cent cinquante mille livres d'or, la terre de Retz avec tous ses châteaux, le châtel et la châtellenie de Brest et de Saint-Renan. Sur toutes ces cessions, le duc réserve seulement la souveraineté, que les Anglais sauront bien rendre illusoire ; le duc doit s'en douter, mais ne s'en soucie guère.

Toutefois, si la paix se fait entre l'Angleterre et la France, le duc pourra retirer Brest en donnant un château d'égale valeur... Fort bien !... Mais les Anglais consentiront-ils à sortir de Brest, qui, pendant des siècles, a été et sera l'objet de leur convoitise ?

Ainsi le duc cède Brest ; mais il réserve les sécheries du voisinage ; c'est, à ce qu'il paraît, ce à quoi il tient surtout. (1)

Cinquante ans plus tard, les sécheries de Saint-Mahé n'appartiennent plus au duc. Elles sont la propriété « des bourgeois de Nantes » ; nous dirions aujourd'hui de la ville ou commune de Nantes. En vertu de quel acte ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous savons seulement que cette propriété est antérieure au règne de Pierre II (1450).

Les bourgeois de Nantes obtinrent de ce prince la faculté d'acquérir des fiefs nobles sans payer le droit nommé alors *rachat* et depuis franc-fief. Les conditions de cette concession nons sont révélées par les lettres du roi Charles VIII données à Nantes en mars 1490 et qui conformèrent le privilège. On y voit que « l'octroi fut fait moyennant la somme

---

(1) Morice, pr. II, col. 644.

de deux cens livres de rente que les bourgeois estoient tenus payer... jusques à en bailler assiette. » (1)

Depuis ils donnèrent assiette sur les sécheries de Saint-Mahé. Or, *bailler assiette* c'est transférer la propriété d'un immeuble en paiement de la rente due. (2) A partir du jour où les bourgeois de Nantes donnèrent les sécheries en assiette de la rente, elles rentrèrent dans le domaine ducal, et, comme nous venons de le voir, le roi de France, successeur des ducs, les y trouva.

Le 15 janvier 1555, le roi Henri II confirme à son tour les privilèges de Nantes. Il rappelle l'assiette de la rente sur les sécheries de Saint-Mahé, et constate que ces sécheries « valent à présent par chacun an de quinze à seize cens livres monnaie... » et que « ses prédécesseurs comme lui-même en ont toujours joui. » (3)

Comme on le voit, l'opération avait été bonne pour les ducs devenus en paiement d'une rente de 200 livres, maîtres d'un bien rapportant quinze à seize cents livres de revenu.

C'est le seul renseignement précis que nous ayons sur le rapport des sécheries de Saint-Mahé. Ce rapport n'est pas indiqué spécialement dans les comptes des revenus de Bretagne, dressés en 1501 et 1534. Les sécheries sont comprises dans la ferme générale des hâvres et ports de Vannes, Cornouaille, Léon, Tréguier et Saint-Brieuc. (4).

---

(1) La rente de 200 livres était accordée pour obtenir quelques autres privilèges que fait connaître la lettre confirmative de Charles VIII. (Arch. de Bretagne publiées par la Société des Bibliophiles Bretons, t. I. Privilèges de Nantes, p. 77).

(2) La rente de 200 livres est assise sur les sécheries pour « la somme de neuf vingts quinze livres seize sols et huit deniers » ou 195 livres 16 sols 8 deniers. — On a imprimé à la suite : « Le reste, montant cinquante quatre livres trois sols quatre deniers. » etc. Il y a erreur : il est clair que le mot cinquante est de trop. 4 livres 3 sols 4 deniers ajoutés à la somme de 195 livres 16 sols et 8 deniers complètent la somme de 200 livres.

(3) Morice, pr. III, col. 1155.

(4) Morice, pr. III, col. 855, 1014.

II.

SÉCHERIES DE CORNOUAILLE.

§ 1er.

DE L'ENTRÉE DE QUIMPERLÉ A L'ODET.

Les côtes de l'évêché de Cornouaille, de l'entrée de Quimperlé à l'embouchure de l'Odet, étaient du domaine ducal. La rivière d'Aven partageait ce territoire en deux parts inégales. La moindre, à l'est, était la châtellenie de Quimperlé ; la plus vaste, à l'ouest, était la châtellenie de Conq (Concarneau), Fouesnant et Rosporden.

C'est surtout dans cet espace qu'il faut placer les sécheries ducales indiquées en divers actes par le mot *sécheries de Cornouaille*. Au-delà de l'Odet, les côtes appartiennent, en général, à diverses seigneuries ; et c'est sur un point seulement que les ducs ont pu y avoir des sécheries.

En 1381, nous trouvons l'indication de sécheries de Cornouaille appartenant au duc.

Jean IV avait obtenu des Cisterciens de l'abbaye de Bonrepos, fondée par Alain de Rohan, en 1184, « un grand service à son décès pour son âme et celles de ses prédécesseurs, et commémoration pour chaque jour avec oraison de *requiem.* » (1) En récompense, il donne aux moines « cinq cents de merlus secs, bons et marchands, à prendre (dit le duc) sur les profits, droictures et revenus de nos sécheries de Cornouaille et de Kerluineuc. » (2)

Le duc donnait en outre une rente annuelle à prendre, dit-il, « sur nos revenus, profits et émoluments de notre ville,

---

(1) Morice, pr. II, col. 375.

(2) Kerluineuc semble pouvoir être traduit *par village du lieu* (poisson, *leunnec*, *louannec*. Grégoire de Rostrenen). Il y a près de la pointe de Mousterlin (commune de Fouesnant), un lieu nommé aujourd'hui *Kermaleunec*, où se sèche encore le lieu. Est-ce l'ancien Kerluineuc ?

port et hâvre de Kempercorentin »... Cette phrase doit nous arrêter un moment.

Sa ville de Quimper c'est le faubourg de la *Terre au Duc* seulement, la ville close étant à l'évêque. Quant aux revenus du port, la déclaration passée en 1381 prouve que le duc n'avait pas tenu la parole donnée en 1365.

Jean IV, fort avide, « toujours à sec de finances », à peine maître du duché, se montra « grand inventeur de subsides. » (1) En 1365, il prétendit que en vertu même de sa souveraineté, il devait avoir les *entrées* des ports. Mais pour imposer ces droits nouveaux, pour les percevoir, il fallait l'autorisation des seigneurs des lieux.

Le duc tenait surtout aux entrées de Saint-Malo, le port le plus fréquenté de Bretagne : à force de prières et de concessions, il obtint l'assentiment de l'évêque et du chapître. L'évêque de Quimper et les seigneurs riverains de la Cornouaille se firent longtemps prier ; enfin, l'évêque et quatre des principaux seigneurs du pays, Hervé du Pont, Riou de Rosmadec, seigneur de Tivarlen, Jean du Juch, Guy, vicomte du Faou, Pierre Foucault, seigneur de Lescoulouarn, (2) donnèrent leur consentement « en ce qui touchait à leurs terroüers et subjets », mais à deux conditions : que « l'imposition ne serait perçue que pendant deux ans », et « qu'elle serait sans aucune conséquence pour avenir. » (3).

---

(1) Ces expressions sont d'Hévin. Questions féodales, p. 77.

(2) Le chef-lieu de la seigneurie de Lescoulouarn, dite quelquefois baronnie, était en Plonéour ; mais la seigneurie tenait en propre fief plusieurs villages aux environs de l'entrée du Guilvinec (aveu de Pont, f° 330, v°. Arch. du Finistère).

(3) Morice, pr. I, col. 1602-1604. — L'imposition est lourde : un écu d'or pour l'entrée de chaque tonneau de vin hors de Bretagne, plus un écu pour l'enlever du port ; — la moitié pour l'entrée et l'enlèvement du tonneau de vin de Bretagne ; — un écu par tonneau de poisson (salé ou sec), de froment, de graisse ; — un franc par tonneau de miel..., etc.

Le duc promit tout ce qu'on lui demanda... Mais nous voyons que la taxe autorisée en 1365 pour deux années était encore perçue seize ans plus tard.

En effet, Hévin nous apprend que l'autorisation de deux années avait été renouvelée le 8 septembre 1379. Il y a plus ; après la mort de Jean IV, l'évêque et le chapître de Quimper, sinon les seigneurs de Cornouaille, renouvelèrent la même *tolérance* pour deux années, le 10 janvier 1400.

Toutefois, il manquait au pied de l'acte de tolérance accordé au dnc en 1365, un seing auquel le duc aurait dû tenir ; c'est celui de Jean, vicomte de Rohan. Deux ans auparavant celui-ci était devenu, du chef de sa femme, vicomte de Léon, et, sauf d'étroits intervalles appartenant à la vicomté du Faou et au fief de Landévénec, ses seigneuries de Daoulas et de Crozon occupaient toute la côte, du fond de la rade de Brest au fond de la baie de Donarnenez, et sa seigneurie de Quéménet, contournant Quimper, touchait l'Odet et la baie d'Audierne. (2) Mais le vicomte de Rohan et de Léon entendait être le maître dans ses possessions quasi-royales ; et, d'ailleurs, il n'était pas de ceux que l'on pouvait contraindre même par la prière, et auxquels même un duc de Bretagne eût pu manquer de parole impunément.

Un acte postérieur de plus d'un demi-siècle nous révèle le revenu des sécheries de Cornouaille. C'est l'acte du 2 mars 1439, par leqdel le duc Jean V crée l'apanage de son fils Pierre, qui sera un jour Pierre II. Huit seigneuries lui sont attribuées : Guingamp, la plus importante et dont le jeune prince va prendre le nom, est évaluée seulement 600 livres de revenus. Le revenu des sécheries de Cornouaille est plus du double : 1,250 livres monnaie du temps. (3)

---

(1) Questions féodales, p. 64. Peut être avec des réductions de droits; C. f. l'intéressante étude intitulée : *Le Président de Boisbilly*. Bulletin de la Soc., XVII, p. 179.

(2) Je parle des côtes de l'évêché de Cornouaille, non de celles de Léon.

(3) Lobineau, hist., p. 609.

Le duc François Ier s'était engagé, en 1448, à rendre au comte de Penthièvre Ingrande et Chantocé, au terme de deux ans et, à défaut, le comté de Penthièvre. Pierre II, succédant à son frère, rendit le Penthièvre « sur le pied de 3,000 livres de rente », avec les ports d'entre Couesnon et Arguenon et les sécheries de Cornouaille.

La prise de possession est du 29 octobre 1450 (1). Le comte de Penthièvre était alors Jean de Blois, héritier de son frère Olivier (1433). Lui-même allait mourir sans hoirs, laissant son héritage à Nicole, fille de son frère Charles, qu'il avait mariée à Jean de Brosse, fils du maréchal de France du même nom. Quelques années plus tard, Nicole devenait comtesse de Penthièvre.

Jean de Brosse, fils d'un maréchal de France, lui-même chambellan de Charles VII, lieutenant général de son armée, resta fidèle à Louis XI ; et, en 1465, refusa de suivre le duc François II à la guerre du Bien public. Le duc s'empressa de profiter de l'occasion, et saisit toutes les possessions de Penthièvre. La vente que Nicole de Blois fit, en 1479, au roi Louis XI de ses droits à la couronne de Bretagne ne devait pas inciter le duc à lui rendre son héritage. Les sécheries de Cornouaille restèrent donc, comme le comté de Penthièvre, aux mains de François II, d'Anne et des rois ses successeurs.

En 1501, le roi Louis XII fit dresser un état des revenus de la Bretagne : les sécheries de Cornouaille y figurent « pour 4,000 livres pour les deux ans commencés le 1er janvier 1501 (2). » C'est-à-dire que le revenu était de 2,000 livres par an.

---

(1) Morice. Généalogie de la maison de Penthièvre (I. p. XIX) suivant probablement le p. Anselme (I. p. 581, D.) a placé le décès de Jean de Blois en 1454. Raoul de Launay, dans un compte qui va du 18 décembre 1452 au 30 novembre 1453 (Lobineau, pr. col. 1186), indique ce décès à novembre 1452 ; et il devait être bien informé puisqu'il avait à percevoir le droit de rachat auquel ce décès donnait ouverture. Remarquez d'ailleurs que la date *dernière* de son compte est antérieure a 1454.

(2) Morice, pr. III, col. 855.

Trente-deux ans plus tard, un nouvel état des revenus est dressé. Les mêmes sécheries y sont portées, pour 1845 livres 16 sols 8 deniers (1).

C'est presque 150 livres de moins qu'en 1501 ; et, si l'on tient compte de la dépréciation progressive de la valeur monétaire, il faut reconnaître une diminution sensible du revenu. Le rapprochement de ces deux chiffres, 2,000 livres en 1501, 1,845 en 1534, démontre d'une manière certaine qu'entre ces deux dates les sécheries avaient subi une décadence. Nous verrons bientôt la cause de ce fait.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur les sécheries de Cornouaille entre la rivière de Quimperlé et l'Odet. Passons ce fleuve ; nous allons trouver d'autres sècheries sur lesquelles nous pourrons fournir des renseignements plus précis.

J. TRÉVÉDY.

(A suivre).

(1) Morice, pr. III, col. 1014.

IX.

UN VIEUX CANTIQUE SUR SAINTE-ANNE D'AURAY [1]

Ce curieux cantique, contemporain de la découverte de la statue de Sainte-Anne, près d'Auray, est tiré d'un opuscule en prose bretonne, imprimé en l'année 1628, à Morlaix, par Georges Allienne, sous le titre de *Doctrinal ar Christenien* (un vol. in-12), traduit du catéchisme de Bellarmin. (Voir le *Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons,* Nantes, 1890, p. 48). Les autres pièces bretonnes, rimées et notées, sont les suivantes :

P. 19-23. Cantic spirituel *var ar Symbol.*

P. 51-54. ..... Var *ar Pater* ha var *an Ave-Maria.*

P. 81-83. ..... Var *ar Gourc'hemennou Doué hac an Ilis.*

P. 117-120. ..... Voar *an Œuvrou à trugarez corporel ha spirituel.*

P. 123-126. Un *Dialog entré an Æl hac ar Pec'heuzr.*

P. 127-129. Canticq spiritvel var *ar Seiz Sacramant.*

P. 138-142. Un *Dialog etre un Ené daunet hac ur Cofesseur.*

P. 148-152. Canticq spiritvel var *ar Passion a Jésus.*

P. 153-156. Peuvar canticq spirituel var *ar Pevar fin diveza eux an den.*

---

(1) Document communiqué à la Société archéologique du Finistère par M. Emile Ernault, séance du 29 janvier 1891, et reproduit dans les *Annales de Sainte-Anne* (n° 9, mars 1891). L'éminent philologue s'est borné à une note sur le rythme du cantique, se réservant d'exposer et d'analyser la langue au courant de son *Glossaire moyen breton*, sous presse, qui complète et rectifie son *Dic'ionnaire étymologique* qui a obtenu le grand prix Volney.

P. 156-159. Canticq spiritvel var *ar barn diveza.*
P. 160-162. ..... Voar *ar Poaniou eux an Iffern.*
P. 163-165. ..... Var *ar Ioaiou eux ar Barados.*
P. 170-174. ..... Voar *an Inconstanz eus ar bet.*

C'est à la page 166 qu'on lit le *Canticq spiritvel ha devot en enor d'an Itron Santés Anna,* ici reproduit avec le fac-simile de l'air en plain-chant et son annotation moderne.
L'original porte la rubrique bretonne *var an ton-ma,* et l'épigraphe latine : *Justorum semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectum diem.*

1. Chetu er fin hanterinet
Ma desirou, ha ma souhet,
Pel à so à pa gorteunn (1),
Ar Speret Santel d'am queleun (2).

2. Ma deuzie pep rout d'em souten,
Da conduy pep tu ma pluen,
Ma grasenn haznat eclaty
An gloar eus à Mam Mary

3. E corn ur lann é Kanna, (3)
Eux nevez cafet à creda,
Un tensor hac à enoro
Hon Breiz-isel : c'huy a guelo.

4. Sur ganet (4) Doué ezeo avoüet,
Ar canton eux ar Bretonnet,
Rac é vertuz à yoa cuset,
So dezo prest manifestet.

5. Un den guir à voe inspiret,
En nos pa zedo reposet,
A creis é hun voe dihunet,
Da ur carg bras é voe choaset.

6. Gant hon guir Mam Santes Anna
Evit dezy edifia
Ur chapel, à yoa revelet
Da laboureur en é speret.

7. En é ty ur sclerien bras,
A penn teir guez à discuezas,
Ma voe é pep guis ravisset,
A pep santimant suspandet.

---

(1) Lisez *gortoenn*.
(2) Lisez *quelenn*.
(3) Lisez *Keranna*.
(4) Lis. *gant*.

1. Voilà exaucés enfin
Mes désirs et mon souhait :
Il y a longtemps que j'attendais
Que l'Esprit-Saint m'instruisît ;

2. Qu'il m'aidât de toute façon
A conduire partout ma plume ;
Pour faire clairement éclater
La gloire de la mère de Marie.

3. Au coin d'uue lande, à Keranna,
On vient de trouver, je le crois,
Un trésor qui honorera
Notre Basse-Bretagne : vous verrez.

4. Assurément il est béni de Dieu,
Le pays des Bretons,
Car sa puissance cachée
S'est tout à coup manifestée à eux.

5. Un brave homme fut inspiré
La nuit, comme il reposait :
Eveillé de son sommeil,
Il fut choisi pour une grande mission,

6. Par notre vraie mère sainte Anne,
Pour lui édifier
Une chapelle : c'est là la vision
Qu'eut l'esprit du laboureur.

7. Dans sa maison une grande lumière
Se montra par trois fois,
Si bien qu'il fut entièrement ravi
Et perdit tout sentiment.

8. En nos var larc'h é voe guerchet (1)
E ameseyen à Guenet,
Da rey testeny confiet,
Eux ar pez à yoa c'hoarvezet.

9. Na oant pevar bloaz varnuguent
A pep hent hon eux ententet,
A yoa à pay oa goloet
An Imaich ha nedoa flachet.

10. E pep fæçon d'ar Bretonnet,
Carantez he deux discusset. (2)
Dré ar Miraclou dezraouet,
So certen é quichen Guenet.

11. Quement gant fach so outraget,
Gant nep souci melconiet,
Quement gant poan à so doaniet,
En ho drem à receo remet.

12. Cals so bet certen surprenet
Gant ar maruuien, (3) ha tremenet,
Mais dezy prest pazint goestlet,
Ezint isquit ressuscitet.

13. Nep so dre soulbach à pec'het,
Nagant nep proces encreset,
So sur (gant ræson) da gounit,
Gant caout esper en é merit.

14. Pa ve ar pec'hezr quen miserabl,
Mave dreist natur incurabl,
(Gant cauout c'hoant den em amanty).
Evezo contant great ganty.

---

(1) Lis. *querc'het*.
(2) Lis. *discuezet*.
(3) Lis. *maruu ien*.

8. La nuit suivante, on fit chercher
Ses voisins de Vannes,
Appelés à rendre témoignage
De ce qni était arrivé.

9. Neuf cent quatre-vingts ans,
Nous l'avons entendu de tous,
S'étaient écoulés, depuis que, cachée,
L'image n'avait point changé de place.

10. De toute manière, aux Bretons
Elle a montré de l'amour,
Par les miracles certains
Qui ont commencé près de Vannes.

11. Tous ceux que la violence a outragés,
Ou que tourmente un souci ;
Tous ceux que la douleur afflige,
Reçoivent aussitôt du soulagement.

12. Bien des gens ont été saisis
Par la froide mort, et sont trépassés,
Qui, une fois voués à elle,
Sont promptement revenus à la vie.

13. Tous ceux qui par la charge lourde du péché
Ou par quelque procès sont inquiétés,
Sont sûrs, s'ils ont le bon-droit, de gagner,
Lorsqu'ils ont confiance en ses mérites.

14. Quand le pécheur serait assez misérable
Pour être incurable plus qu'on ne l'est d'ordinaire,
S'il a le désir de s'amender
Elle le rendra heureux.

15. Mar deux important nep andret,
D'en gant azraoüant tourmantet,
Mar deux nep dalel avé houallet,
Na mut na bouzart glac'haret

16. Na nep den en fin ruinet,
Dre nep destin inopinet,
Mar deux nicun gant fortuniou,
Dre nec'hamanchou cavaouet

17. Mar deux souden varzu Guenet
Dre devotion da monet,
Evizint quent flach soulaget,
Ha dre é amour sicouret.

18. Mar ho heux clevet er bet-man,
Na gant nep poan mar douch goanet,
Nobl ha commun guitibunan,
Na bras na bian na manet.

19. Na dey hep brut d'é saludy,
E pep amser hep differy,
Ma duy bepret d'o remedy,
E pep canton dious melcony

20. E pep guis e deux puissanç
Da rey d'ann pobl ha da Noblanç,
Eux à pep clevet remedou
Dre ar moyen oh (1) pedennou.

21. He Illis a so remplisset
A pep seurt guis eo garnisset,
A vœu noue tro goloet,
Dy à pep plaç so digaçet.

---

(1) Lisez probablement *he* : j'ai traduit d'après cette correcion.

15. S'il y a quelque part un cas grave,
Un homme tourmenté du démon ;
S'il y a un aveugle infirme,
Un muet, un sourd, un affligé,

16. Ou quelqu'un enfin qui soit ruiné
Par un accident imprévu,
S'il y a quelqu'un que l'infortune,
Les chagrins accablent,

17. Et qu'il ait vers Vannes
L'idée d'aller par dévotion,
Ceux-là seront, avant de bouger, soulagés,
Et secourus par son amour.

18. Si vous avez une maladie quelconque,
Si vous êtes génés par quelque peine,
Nobles et vilains, tous,
Petits et grands, que nul ne manque

19. D'aller humblement la saluer,
En tout temps, sans délai,
Pour qu'elle les guérisse toujours,
En chaque canton, de leurs maux.

20. Elle a toute puissance
Pour donner au peuple et à la noblesse
Des remèdes pour chaque maladie,
Par le moyen de ses prières.

21. Son église est remplie,
Elle est garnie entièrement,
Couverte tout autour d'ex-voto
Qu'on y a portés de toutes parts.

22. Tut é pep mis o languissa,
Hep nerx gant derzien ô crena,
A deu gant lid da visita,
A het an lann Santes Anna.

23. Dious Angers, pep bloas, à Roason
Ha dious pep canton ô donet,
Varzu é chapel d'é guelet,
Ho guelac'h hac y marnec'het.

24. Mais pa retornont d'o contré,
A nep gloc'har (1) ne gouzont doaré,
Oll ezeont laouen, hep penet,
Rac goude neac'h ho deux yec'het.

25. Eux à Léon an tud honest,
An re so devot ha modest,
A ya à foul dy da goulen,
Mavent gret stanc (2) diouz pep anquen.

26. Rac-se seder é prosperont,
Graç Doué sur ar goualc'h é dalchont,
Rac à pep estlam int lammet,
Ha diouz pep tourmant goüarantet.

27. Bras eo he gallout don souten,
He puissanç da avanç den,
Diouz pep saouzan ha pep anuy,
Dreist pep esper don libery.

28. D'an tut a enor favorabl,
Pep amzer d'an re miserabl,
Da pep pec'hezr ha pec'hézres,
Ezeo haznad Advocades.

---

(1) Lis. *glac'har*.
(2) Lis. probablement *franc*.

22. Chaque mois, des gens qui languissent,
Sans force, tremblant la fièvre,
Viennent solennellement rendre visite
Tout le long de la lande, à Sainte-Anne.

23. Chaque année, d'Angers, de Rennes,
De tout canton ils viennent
Vers sa chapelle, la visiter ;
On les voit passer, chargés d'angoisse.

24. Mais quand ils retournent dans leur pays
Ils ne sentent plus aucune douleur :
Tous sont joyeux, exempts de peine.
Et après la souffrance, pleins de santé.

25. De Léon, les braves gens,
Ceux qui sont dévots et humbles
Vont là en foule pour demander
A être délivrés de tout chagrin.

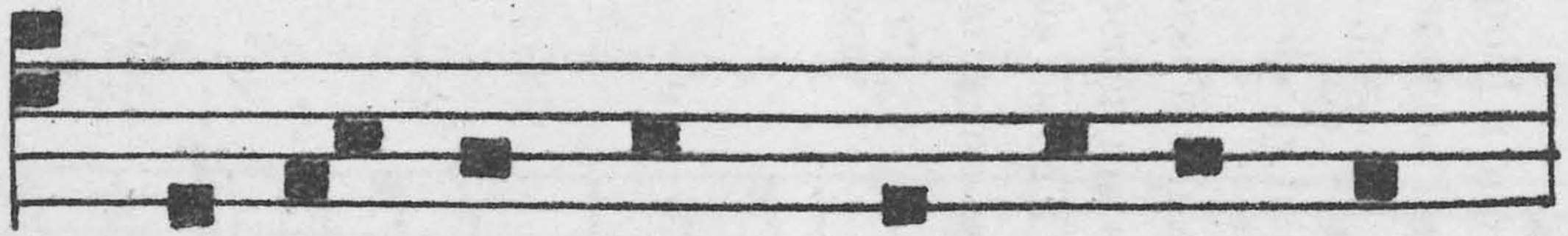
26. Aussi prospèrent-ils bien ;
Ils gardent sûrement la grâce de Dieu,
Car ils sont tirés de toute crainte
Et garantis de tout tourment.

27. Grand est son pouvoir pour nous aider,
Sa puissance pour délivrer les hommes
De toute épouvante et de tout ennui,
Pour nous sauver d'une façon inespérée.

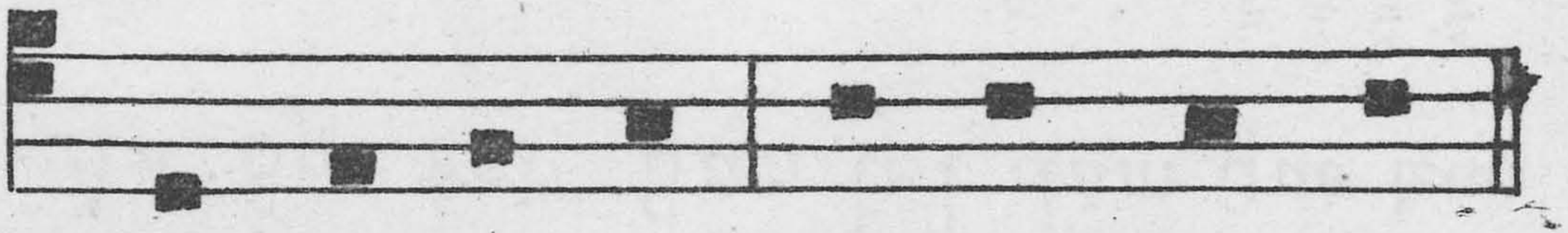
28. Favorable aux gens d'honneur,
Toujours pour les misérables,
Pour chaque pécheur et pécheresse
Elle se montre leur avocate.

CANTIC SPIRITUEL HA DEVOT

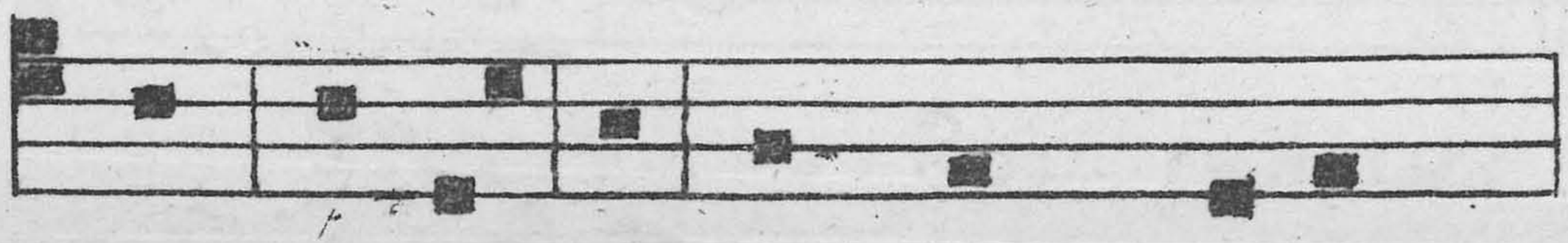
en enor d'an Itron SANTES ANNA



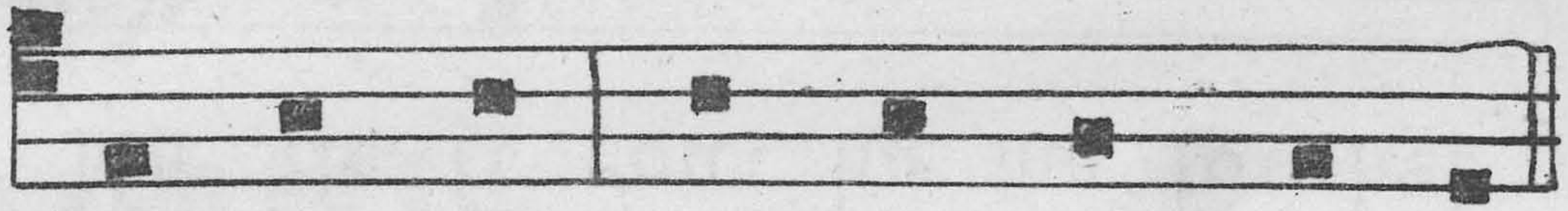
Ghe tu er fin han te ri net



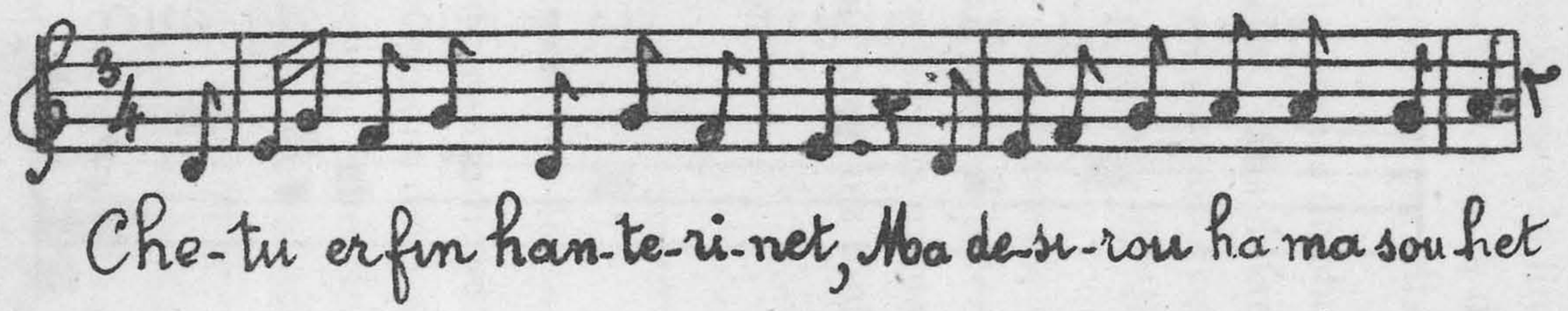
Ma de fi rou, ha ma fouhet
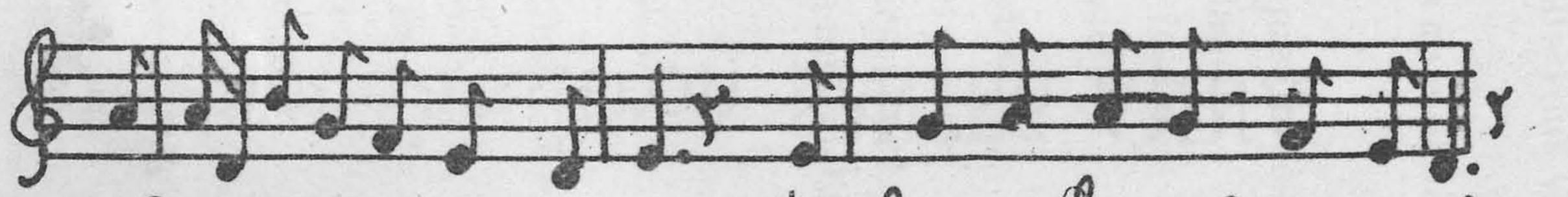


Pel a fo à pa gor teunn:



Ar Spe ret San tel d'am que teun



Che-tu er fin han-te-ri-net, Ma de-si-rou ha ma sou het



Pel a so a pa gor-teuenn Ar Spe-ret San-tel d'am que-lenn

29. Mar dit d'é Chapel c'huy velo
Penaos an divez ho bezo,
Goudé pep regret er bet-man,
En Barados ho reposuan.

30. Rac-se pobl à pep Escopty,
Bezit c'hoantec hep dieguy,
Breman deffry ho suplian
Da mont d'é ty hep fazian.

31. Evit bepret ma impetro,
Dre he peden ma obteno,
Ous Jesus pa oc'h excuso
Oll trugarez ma ho bezo.

Amen.

29. Si vous allez à sa chapelle vous verrez
Que vous aurez à la fin,
Après tous les soucis de ce monde,
Votre repos au paradis.

30. Aussi, habitants de chaque diocèse,
Soyez zélés, sans défaillance,
Je vous en supplie avec instance
A venir chez elle fidèlement.

31. Afin qu'elle réussisse toujours,
A obtenir par sa prière,
Quand elle vous excusera auprès de Jésus,
Que vous receviez toute miséricorde.

Amen.

Remarques sur la Versification.

Les couplets de ce cantique sont généralement des quatrains. Les vers riment deux à deux, et chacun a en outre une rime intérieure, écho de son avant-dernière syllabe. Mais la rime finale qu'on attendrait, strophe 9, ligne 1, devient une rime intérieure ; cette ligne n'est plus qu'un hémistiche que complète la ligne suivante, et le couplet est en réalité un tercet, avec trois rimes finales. Il en est de même pour la strophe 23. Dans la strophe 16, ce sont les deux derniers vers qui s'associent pour n'en faire qu'un. Enfin la strophe 18 réunit les particularités spéciales aux strophes 9 et 16 : ces quatre lignes ne forment qu'un distique.

Emile ERNAULT.

X.

LE COQ DE QUIMPERLÉ

Soit dit sans humilier les antiquaires, ils sont un peu « comme la corneille qui abat des noix » ; je n'ajouterai pas le reste ; le vieux français ressemble au latin ; on peut d'ailleurs lire dans Littré, au mot *corneille,* la citation tout entière. Nous nous employons aux choses de l'archéologie de notre mieux, il est vrai, mais notre zèle n'est pas toujours accompagné de la critique aujourd'hui demandée.

C'est pour ne pas trop ressembler à la corneille que je me fais un devoir de soumettre à des gens plus compétents que moi le résultat d'une découverte qui vient d'avoir lieu à Quimperlé.

En creusant les fondations d'une maison, pour la rectification de l'entrée de la rue Ellé, tout contre l'église de Sainte-Croix, et dans l'enceinte même de l'ancienne église de Saint-Colomban, propriété des Bénédictins, on a découvert, à environ deux mètres sous terre, une figure de coq, où les maçons, le maître en tête (François-Marie Éon), n'ont pas hésité à voir les anciennes armoiries de la ville.

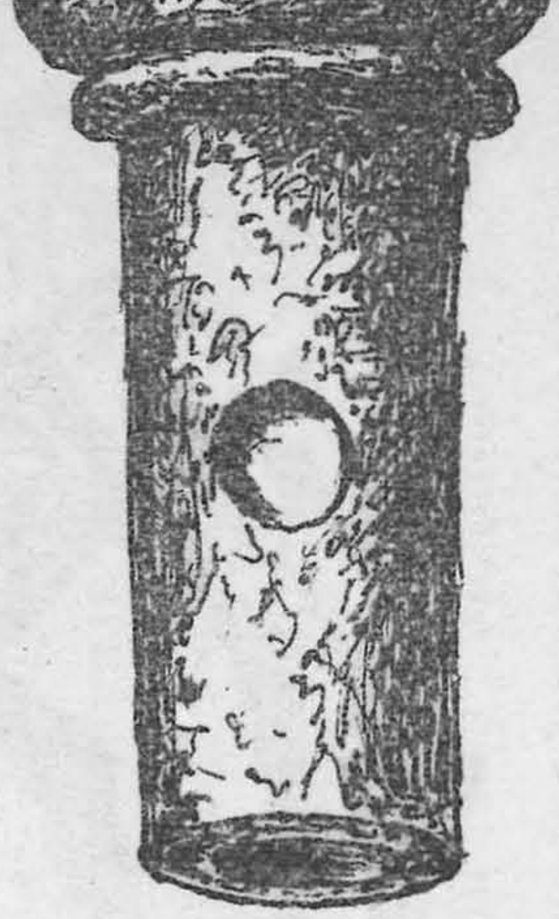
Ce coq gisait parmi du sable de rivière, des galets et des vases, au fond d'un canal creusé dans le sol vierge et passant sous la rue Ellé, puis sous le pavé de la crypte de saint Gourloès, pour aboutir à la rivière où il versait les eaux stagnantes. En enlevant l'enduit malpropre qui l'enveloppait, on a dégagé la tête du coq, sa crête, son bec, sa gorge, ses pattes, sa queue retroussée en trompette, son plumage indiqué par des traits. Son œil démesurément ouvert a beaucoup frappé ; mais on l'a été surtout de trouver l'oiseau encadré dans la volute d'une crosse. Observation importante :

c'est une crosse épiscopale ou abbatiale. Au-dessous, des chevrons, pointe en bas et pointe en haut, qui jouaient le même rôle en iconographie que les entrelacs, fleurons ou listels ; ils s'arrêtent au bourrelet du manche de la crosse, lequel a une douille que traverse un trou pour passer la goupille qui fixait la tige placée dans le bâton abbatial. Une fissure de la douille et une cassure témoignent du long usage de l'instrument. La cassure de la gorge est récente et provient du fait des ouvriers. Elle permet du reste de juger la matière ; si on ne peut dire, avec le poète, *materiam superabat opus*, celle-ci ne manque pas de valeur ; le métal est celui des cloches : il en a la pesanteur et la sonorité : c'est un mélange de cuivre et d'argent.

Malheureusement la description que je viens de faire, et de l'exactitude de laquelle on peut juger par la photographie, ne répond pas exactement à celle qui a été faite des armoiries de Quimperlé.Guy Le Borgne les a ainsi décrites : *d'hermines au coq de gueules, barbelé, membrez et crestez d'or ;* M. Pol de Courcy ne pouvait suivre un meilleur guide ; M. Aymar de Blois et son dernier éditeur, M. Audren, donnent les mêmes armoiries à la ville, et le Maire, M. Savary, les a fait peindre au fronton de la nouvelle halle de Quimperlé. Déjà on voyait figurer au Musée archéologique du Finistère, parmi les blasons des autres villes de Bretagne, le coq rouge, à crête d'or, et à barbe et membres de même métal. Qu'un long séjour en terre ait ici altéré la couleur du coq et dédoré sa crête et ses pattes, rien de plus naturel ; mais les *hermines* dont Guy Le Borgne sème le champ des armoiries ?

Pourquoi font-elles défaut dans la représentation découverte ? M. de Blois semble ne pas les croire anciennes ; à l'époque de l'union de la Bretagne à la France, « le roi, dit-il, avait donné des armoiries à la ville ». (Notice historique sur la ville de Quimperlé, éd. de Clairet, 1881, p. 74). Dans





GROSSE DE QUIMPERLÉ

1/2 Grandeur.

le fait, les hermines ne se trouvent pas indiquées par Pierre Larousse : « La ville de Quimperlé, en Bretagne, dit-il, porte d'*argent* à un *coq* couronné, de gueules. » (Grand Dictionnaire universel du XIX^e^ siècle, t. v., p. 77, 1869.) On sait d'ailleurs que l'introduction des fourrures d'hermines dans le blason date du temps où elles furent apportées d'Arménie par les croisés bretons. Force est donc de remonter au-delà du XIII^e^ siècle et de nous borner au coq seul, tel qu'il est figuré dans la crosse des Abbés de Quimperlé. Mais auquel attribuer l'insigne abbatial ? où a-t-il été fondu et à quelle époque ? Faute de documents, on ne pourrait faire que des conjectures. L'historien consciencieux de l'abbaye, dom Placide Le Duc, est muet : et pourtant, dit-il : « il n'y a point d'endroit que je n'aye fureté pour prendre lumière, ou des murailles ou des vitraux ou des tombes ou de la boiserie. » (p. 6). Il a même consulté vainement les deux cartulaires de l'abbaye de Quimperlé. Nous ne devons pas avoir la prétention d'être plus instruit. Rappelons-nous seulement le proverbe allemant : UNTER DEM KRUMM STAB IST ES GUT WOHNEN ! « il fait bon vivre sous la *Crosse*. »

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

XI.

LA MARTYRE ET SA FOIRE

Albert Le Grand, citant d'Argentrée, dit « qu'au rapport de quelques-uns Salomon, roi de Bretagne, fut tué près Brest en un lieu nommé en breton Notre-Dame du Martyr, appelé par les Bretons an Itronn Mari ar *Merzer*, en la paroisse de Ploudiry... et tient-on par tradition de père en fils que le grand autel de ladite église est posé sur le lieu où ce saint roi fut massacré ».

Quel est ce roi Salomon, honoré comme martyr ? Est-ce Salomon III vivant au IX^e^ siècle comme l'affirment Albert Le Grand et les bollandistes, ou Salomon I^er^ mort au V^e^ siècle comme le veut dom Morice ? Il semblerait que cette seconde assertion est plus soutenable ; mais sans vouloir trancher la question, il m'a paru qu'il ne serait pas sans intérêt pour notre société de savoir quelle était, au XVII^e^ siècle, l'opinion des habitants mêmes de La Martyre sur l'origine du nom donné à leur paroisse.

Or, dans un mémoire dressé en 1683 (1) par les fabriques de La Martyre pour démontrer que les seigneurs de Rohan, fondateurs incontestés de leur église, l'ont de tout temps déchargée de tout droit onéreux, on établit ainsi qu'il suit les origines de la paroisse.

« Déclarent les fabriques que l'église de Notre-Dame a été bâtie des plus anciens temps, c'est-à-dire de celui des incursions et des ravages que les anciens Danois et Normands ont exercés dans les 6^e^, 7^e^ et 8^e^ siècles, en plusieurs endroits de cette province. Ils firent un grand massacre des habitants du pays, dans la lande ou fut, tôt après, construite ladite

(1) G. 245. Arch. départ.

chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge, mais appelée du nom de la Martire, *Marzer* en breton, parce que ce fut dans le même endroit où arriva le carnage ou martyre des chrétiens qui s'étaient mis en armes pour se défendre ; et cette chapelle fut bâtie pour y prier Dieu pour l'âme de ces pauvres martyrs. Il y a plusieurs autres exemples aux environs, comme au Relecq, à Daoulas, à Callot. »

La traduction française du nom de la paroisse, Notre-Dame de La Martyre ou du Matyre, au lieu de Notre-Dame du Martyr ou *Martyrisé,* pourrait peut-être trouver sa justification dans cette opinion des fabriques au 17e siècle.

Quoiqu'il en soit, Notre-Dame de La Martyre, qui n'était qu'une simple trève de Ploudiry, était pourtant une des plus riches églises, et, s'il faut en croire les habitants, l'une des plus belles de la province. Cette prospérité avait sa cause dans les foires de *La Martyre,* fréquentées par les marchands du Royaume et ceux de l'étranger, et ces foires elles-mêmes ne devaient leur origine et leur prospérité qu'au grand concours de pélerins attirés vers Notre-Dame de La Martyre par les faveurs qu'ils obtenaient ou espéraient obtenir en visitant son sanctuaire.

Cet état si prospère fut menacé à diverses époques, mais particulièrement vers le milieu du 17e siècle, par la jalousie de la ville voisine, Landerneau, et aussi par l'intérêt des seigneurs de Rohan, qui semblaient regretter les exemptions accordées par leurs prédécesseurs à l'église de Notre-Dame de la Martyre et n'auraient pas été fâchés de transférer la foire au chef-lieu de leur principauté, afin d'en retirer quelque profit.

Une requête adressée au Roi le 5 août 1667 (1), par les fabriques de La Martyre, va nous donner des détails intéressants sur l'origine de la foire de La Martyre, sur son

---

(1) G. 244. Arch. départ.

importance et sur les agissements des nouveaux seigneurs de Rohan pour leur enlever cette source de profit.

« Les fabriciens de l'église de Notre-Dame de La Martyre demandent justice à Votre Majesté, pour être restitués contre sentence du 6 mai 1667 du Parlement de Rennes, qui entérine des lettres de jussion obtenues par surprise de Votre Majesté, au mois d'avril, par dame Marguerite, duchesse de Rohan, princesse de Léon, touchant la translation en la ville de Landerneau, de la foire appelée de la *Martie* qui se tient, de tout temps immémorial, au bourg de La Martyre...

C'est la ruine d'une des plus belles églises de la province qui perdra plus de 2,000 livres de rente, c'est l'abolition d'une des plus anciennes foires et des plus fréquentées du royaume... Ils reconnaissent, du reste, que l'église tréviale de La Martyre est sous le proche fief de ladite dame de Rohan.

« Dès lors de l'établissement de cette église en succursale, qui fut fait il y a plus de trois ou quatre siècles (au XIII^{e} ou XIV^{e} siècle), il s'y fit quantité de miracles qui appelèrent une si grande affluence de peuples, que peu à peu il s'y établit une assemblée solennelle au temps de la fête de la Magdeleine qui, depuis, fut convertie en l'une des plus célèbres foires du royaume, qui s'appelait la foire franche, d'autant qu'il ne s'y levait aucun péage ni subside. »

Une enquête faite en 1618 (1) et dans laquelle les principaux marchands sont appelés en témoignage, constate en effet « qu'à la foire de La Martyre il vient des vendeurs et des acheteurs de Normandie, de Tours et d'Angers ; un des témoins, Jean Bellec, maître orfèvre de Morlaix, qui, « depuis 18 ans, hante ordinairement la foire, trafiquant de vaisselle d'argent et autres orfèvreries », déclare qu'on y voit nombre de personnes de toutes qualités ; il s'y trouve des marchands

(1) G., 245.

étrangers d'Angleterre, d'Islande et de Flandre ; on y trafique de toutes sortes de marchandises, spécialement de soieries, draps, merceries, chevaux et bestiaux de toutes sortes ; on voit donc que les fabriciens de La Martyre n'exagéraient pas l'importance de la foire dans leur requête au roi, qui continue ainsi :

« Un nommé Alain Le Goff, bâtard de la maison de Rohan, fermier ou receveur de la seigneurie à Landerneau, qui vivait il y a deux cents ans environ (vers 1450), voulut exiger quelques devoirs sur les marchandises que l'on apportait à cette foire, prétendant le rendre patrimonial à cette seigneurie. La dévotion alors se refroidit, les marchands s'abstenant, les cloches furent brisées et partie de la chapelle fut emportée par la tempête, de manière qu'il semblait que le ciel même se voulait opposer à cette innovation ; ce qui obligea M^re^ Yves Courtois, prêtre, fabrique et gouverneur de cette église, de se plaindre de cette innovation et de remontrer ce qui vient d'être dit à Jan, vicomte de Rohan, lors puiné de Léon, qui assembla son conseil le 9^me^ d'août 1476 et passa un acte par lequel il reconnaît que cette foire et assemblée s'est établie de soi-même sans aucun don ou permission du prince et pour la grande dévotion qu'il y avait à ladite chapelle et entretennement d'icelle, ce sont les termes de l'acte ; il ôte pour jamais pour lui et ses successeurs le droit de devoir de plaçage et tous autres subsides à la charge de quelques services et prières (1) et par autre acte postérieur, promet au trésorier de la fabrique et gouverneur de la chapelle de faire faire des caves qui sont comme des galeries aux lieux circonvoisins de la chapelle

(1) Par un aveu (G., 244), des fabriciens à la seigneurie de Rohan en 1673, il est déclaré « que de tout temps excédant la mémoire d'homme on fait un service tous les jours durant le cours de la grande foire de La Martyre au mois de juillet et des processions pour prier Dieu pour le seigneur, duc de Rohan, fondateur de ladite église, lesquels services et processions se payent des émoluments de ladite foire. »

pour y loger des marchands et pèlerins pendant les foires et d'en prendre un devoir raisonnable. Depuis lequel temps les foires et assemblées ont eu un plus grand concours de peuples et les marguilliers et gouverneurs ont reçu des oblations considérables qui ont été employées pour l'augmentation de la chapelle, laquelle est aujourd'hui l'une des plus belles et des plus grandes églises de la province, dont toute la subsistance consiste dans le revenu desdites caves ou galeries et oblations du peuple ; elle serait ruinée si cette foire était transportée à Landerneau.

« En l'an 1560, Charles IX accorda confirmation de cette foire et érection de deux nouvelles, l'une qui commence le jour de Saint-Marc et l'autre huit jours après la fête du Saint-Saceement ; elles ont été encore confirmées par Henri IV en 1607. Dès lors, les officiers et habitants de Landerneau en conçurent jalousie et firent courir le bruit que M. le duc de Rohan avait obtenu des lettres de translation de l'ancienne foire de La Martyre à Landerneau, et, pour divertir les marchands et pèlerins, ils firent semer des billets portant défense de se trouver auxdites foires, ce qui obligea les gouverneurs et fabriques de prendre des attestations de tous les marcbands et des paroisses circonvoisines que lesdites foires ne se pouvaient transporter sans que le public et les particuliers en ressentent un très notable préjudice. » De fait un arrêt du Parlement, du 8 mars 1610, donna gains de cause aux fabriciens de La Martyre, et, au mois de juillet de la même année, Louis XIII confirma les trois foires.

Mais, continue le mémoire, « comme les juges et habitants de Landerneau ont toujours conservé cet esprit de jalousie contre lesdites foires et principalement contre la plus ancienne qui est celle de la Magdeleine ; au mois de mai 1642 ils firent une seconde tentative, et, sous le nom de ladite dame de Rohan, ils obtinrent de Lois XIII des lettres

pour la translation de ladite ancienne foire à Landerneau. Dès que ces lettres furent publiées, les fabriques et marguilliers de La Martyre ayant fourni leurs moyens d'opposition, obtinrent un arrêt du Parlement, du 1er mai 1643, faisant défense de les troubler dans leurs droits. Depuis lesdits fabriques ont fait pour plus de 20,000 livres de bâtiment au profit de ladite chapelle et pour la commodité des marchands qui fréquent ladite foire.

« Après tous ces arrêts favorables, il est étonnant que la dame duchesse de Rohan, au mois de juillet 1665, soit encore allée surprendre Votre Majesté en lui supposant des choses tout à fait contraires à la vérité, jusqu'à dire que le lieu où se tient ladite foire est incommode, qu'il n'y a pas de logement pour mettre les marchands et les marchandises, qu'elles ne sont point à couvert, que les marchands sont obligés de se retirer dans des villages éloignés, que leurs marchandises sont exposées au pillage et au péril des voleurs et sont vendues beaucoup plus chères en cette considération, qu'elle est obligée, aussi bien que ses prédécesseurs, de faire faire le guet par ses vassaux, et enfin que les juges de Landerneau, en étant éloignés, ne peuvent pas y apporter l'ordre nécessaire.

« Or, il est notoire que le lieu de La Martyre est tout à fait commode pour tenir la foire, qu'il y a des galeries très commodes pour les marchands et les marchandises, les marchands ne sont pas obligés de se retirer dans des villages éloignés, d'autant qu'il y a plusieurs hôtelleries dans le bourg capables de recevoir tous les marchands forains qui viennent y débiter ; ils sont à couvert des voleurs, d'autant que tous les habitants du canton font le guet toutes les nuits et depuis l'ancien établissement de cette foire il n'a jamais été dit que les marchands y aient été volés de la moindre chose... »

Les requérants auraient pu alléguer à l'appui de leur dire

l'enquête de 1618, citée plus haut, dans laquelle tous les témoins affirment que le lieu de La Martyre est très commode pour la foire, se trouvant sur le passage des routes de Léon, de Cornouaille et de Tréguier, que rien n'y a jamais été volé, et que durant la foire c'est le Sr de Brézal qui en a la garde pour empêcher tout trouble.

Les comptes conservés aux archives départementales nous permettent d'ajouter quelques détails sur l'emploi des revenus de la foire pour l'embellissement de l'église.

C'est ainsi qn'en 1637 (1) marché est passé « entre noble Me Pierre Tribolé, sieur de Chantelou, facteur d'orgue à Landerneau, et honorables Olivier Paugam et Yvon Keraoul, fabriques de N.-D. de La Martyre, pour la construction d'un orgue dans ladite église » ; le Sr Tribolé s'obligeait à construire ledit orgue en un an pour la somme de 1,800 livres ; il devait être semblable à l'orgue des Carmes de Saint-Pol.

Les comptes mentionnent diverses réparations faites à l'orgue en 1671 par Toussaint Brenel et Jacques Marquer, facteurs d'orgues, le premier à Morlaix, le second à Landerneau, et, en 1693, par le Sr Dollam. L'organiste de La Martyre recevait, en 1671, 225 livres de traitement annuel.

En 1666 (2) intervient un autre traité entre François de Keroudanet, prêtre, sieur de Poulbroc'h, demeurant audit lieu, Guillaume Nédélec, curé de La Martyre, Guillaume de Cornouaille, sieur de Kerlaouen et les fabriques d'une part, et d'autre part Jean André, maître sculpteur et menuisier, demeurant au bourg de La Martyre, par lequel il est déclaré que la plus grande partie de la trève par zèle pour la Sainte-Trinité, dont la confrérie est établie en cette église, demande l'embellissement de l'autel de ladite confrérie ; marché est conclu avec ledit André pour le prix de 428 livres et le bois lui sera fourni, « afin que à l'époque de la grande foire,

(1) G. 247.
(2) G. 247.

au 8 juillet 1667, il établira au-dessus de l'autel un retableau dont le châssis du couronnement représentera Notre-Seigneur ressuscitant, dans le châssis de l'autel sera l'image de N.-D. de la Mercy. » On devait lui fournir, pour garnir les côtes de l'autel, les images de saint Marc et de la Trinité, déjà existantes dans l'église.

En 1675 (1) M. Le Roy, maître orfèvre à Morlaix, fournit à l'église, pour le prix de 1,500 livres, une croix et 6 chandeliers d'argent. A la même époque Louis Bodilis est chargé de faire un second étage au reliquaire pour y mettre les offrandes des morts. Ce reliquaire porte la date de 1619.

En 1679, (2) 600 livres sont allouées au S[r] René Hervé, horloger à Lantréguier, pour l'établissement d'une horloge dans la tour.

En 1697, traité était passé avec le S[r] Kerandel, architecte, pour la construction de la sacristie.

Une nouvelle chaire à prêcher remplaça l'ancienne en 1713, (3) mais il paraît qu'elle ne fut pas construite dans d'excellentes conditions de solidité, car, à peine vingt ans plus tard, nous trouvons traces d'une contestation des plus vives entre les tréviens et les prêtres, touchant la solidité de la chaire. En 1639, le père Gardien des Récolets de Landerneau, ayant reçu mandement de M[gr] l'évêque de Léon pour prêcher à La Martyre, le curé ne voulut pas le laisser monter en chaire, disant qu'il y avait danger pour la vie. Les paroissiens, qui prétendaient la chaire suffisamment solide, y avaient fait monter, pour l'essayer, le père Gardien et son compagnon, qui y firent, comme s'exprime un mémoire des Tréviens à ce sujet, « les démonstrations et mouvements que font d'ordinaire les prédicateurs, ce qui montre qu'on pouvait y prêcher sans se casser les membres ». Les tréviens firent

---

(1) G. 248.
(2) G. 247.
(3) G. 246.

appeler deux menuisiers, qui constatèrent la solidité de la chaire ; mais les prêtres ne voulaient pas se laisser convaincre, et, comme le Révérend père Recolet se disposait un jour à prêcher de l'autel au coin de l'épître, deux notaires vinrent, séance tenante, lui notifier qu'il ne sera payé de ses prédications s'il ne monte en chaire ; à quoi il répondit qu'il avait l'ordre de ses supérieurs de n'y pas monter. Dans un mémoire que les tréviens adressent à l'évêque à ce sujet, on insiste en ces termes sur les inconvénients qu'il y a à prêcher de l'autel : « ce qui fait que le sexe féminin (pour mieux entendre) prenait le pas au devant du masculin et que les deux sexes se jetaient à foule dans le devant et le haut de l'église. » Je ne sais, au juste, comment finit cette discussion, mais il est probable qu'il n'en coûta pas beaucoup aux paroissiens de La Martyre pour consolider leur chaire de manière à la rendre accessible sans danger au plus fougueux prédicateur.

On peut croire aussi que si les fabriciens regardaient un peu à la dépense lorsqu'il s'agissait du mobilier de l'église, c'est que depuis quelques années ils étaient en délicatesse avec le clergé de la paroisse, touchant l'administration des deniers de l'église. Le 26 mai 1736 (1) le S^{r} Joseph Le Roy, sieur du Parc, procureur fiscal de la juridiction de la principauté de Léon, dénonçait plusieurs abus à ce sujet dans la trève de La Martyre.

« Les revenus, dit-il, en sont considérables et rapportent près de 2,000 livres en biens fonds, sans parler de près de 800 livres que l'on retire des boutiques et autres logements pendant la foire et des offrandes qui y tombent pendant le cours de l'année ; or, les marguilliers se rendent réciproquement leurs comptes, à l'examen desquels, à la vérité, le Général assiste ; mais, comme dans ce Général il se rencontre plusieurs gens qui aspirent à devenir marquilliers, ils y

(1) G. 244.

passent bien des choses en décharge, ce qu'ils ne feraient pas s'ils n'envisageaient qu'on agira de même à leur égard, et s'ils avaient l'attention d'y appeler M. le recteur. » C'est ainsi, ajoute le procureur fiscal, que « contre les défenses de l'évêque ils prennent de 50 à 70 livres pour la confection des comptes, qui devraient se rédiger gratuitement, et qu'ils achètent une barrique de vin, pendant la foire, des deniers de la fabrique qu'ils consomment entre eux et les délibérants contre les défenses à eux faites par l'évêque. » Peu après cette époque, le 29 juin 1738, ce sont les marguilliers qui portent plainte, à leur tour, à Mgr l'évêque de Léon contre leur curé qui veut les empêcher de porter les reliques en procession, (2) « remontrent les marguilliers de La Martyre que, depuis le mois de décembre 1737, ils auraient obtenu des reliques de Rome, qu'ils avaient postulées par plusieurs suppliques faites à Notre Saint-Père le Pape ; Votre Grandeur les a reconnues, ainsi que les Bulles qui les accompagnent et permis les fidèles les vénérer et assister aux processions qui seront faites le second dimanche de mai et le jour du jeudi de la grande foire, au mois de juillet, auxquelles ces saintes reliques seront portées à la dévotion des fidèles. Or, les suppliants, le Général et les peuples des paroisses circonvoisines qui s'attendaient à voir célébrer cette solennité le dimanche 11 mai, s'étaient assemblés en grand nombre à cette intention, mais ils furent frustrés de cette espérance par le refus obstiné et capricieux du Sr curé Jacques Pouliquen, de laisser porter les reliques par les personnes désignées et destinées à ce.

« Jean Pengreuc'h et Alain Guéguen, son gendre, avaient fait leur offrande de 13 livres 5 sols pour reconnaissance du bonheur dont ils espéraient jouir en portant ces reliques. Le curé refusa de les laisser porter; on lui fit sommation par

---

(2) G. 244.

huissier, il resta insensible et se saisit même des clefs de l'armoire de la sacristie où étaient lesdites reliques, scandale d'autant plus grand que c'est le curé lui-même qui a publié ces processions et invité à faire des offrandes pour avoir l'avantage de porter ces saintes reliques.... On craint que pour la grande foire de juillet il ne fasse le même refus. Ainsi, la fréquentation de l'église de La Martyre, où la dévotion attirait un grand nombre de peuples, se diminuera, les frais et les prières que les tréviens de La Martyre ont fait pour se procurer lesdites reliques à dessein de ranimer la piété des fidèles deviendraient inutiles.... Vous plaise en conséquence ordonner, Monseigneur, que le jeudi de la foire et le second dimanche de mai chaque année, les reliques soient portées autour du bourg par deux laïques pieux et vêtus duement selon l'usage pratiqué dans tout le diocèse. La dernière phrase de cette supplique nous donne peut-être la raison de l'opposition du curé, car, en dehors des prescriptions liturgiques qui recommandent de faire porter solennellement les reliques par des clercs, le curé trouvait sans doute peu convenable l'accoutrement usité par les porteurs et qui consistait à revêtir le surplis sur l'habit laïque et à porter sur la tête une sorte de bonnet de coton. Si ce fut là vraiment la raison de l'opposition du curé de La Martyre au désir de ses paroissiens, tout porte à croire qu'il n'eût pas gain de cause, car il a fallu plus d'un siècle pour abolir complètement cet usage quelque peu abusif.

PEYRON, *Prêtre.*

II (Suite).

PÊCHERIES & SÉCHERIES

(Suite)

§ 2.

DE L'ODET AU RUISSEAU DE RIS.

A partir de l'Odet jusqu'à la limite du canton actuel de Pont-l'Abbé entre les communes de Tréguennec et de Tréogat, le rivage appartenait presque tout entier à l'ancienne baronnie de Pont (1). De ce point jusqu'à la limite de l'évêché, à l'embouchure de l'Élorn, au fond de la rade de Brest, sauf quelques étroits intervalles relevant du Roi, le littoral se partageait inégalement, au dernier siècle, entre le marquisat de Pont-Croix (auparavant de Rosmadec) et la seigneurie de Névet, le fief de Landévenec, la vicomté du Faou, et les seigneuries de Plonévez-Porzay, Crozon, Daoulas, comprises autrefois avec Quéménet dans la vicomté puis principauté de Léon.

Je n'ai aucun renseignement sur les sécheries qui pouvaient exister entre le ruisseau de Ris, au fond de la baie de Douarnenez, et l'embouchure de l'Élorn ; et je me bornerai à suivre la côte de l'Odet au Ris. Nous trouvons dans cet espace deux seigneuries principales ; et une troisième seigneurie de beaucoup moins importante mais très ancienne nous arrêtera un moment : je veux parler de la baronnie du Pont, du marquisat de Rosmadec, plus tard de Pont-Croix, enfin de la baronnie de Névet.

---

(1) Pont-l'Abbé est compté d'ordinaire comme baronnie d'*ancienneté* : cependant le seigneur de Pont et de Rostrenen demanda une collation de titre que Charles VIII et la reine Anne accordèrent, eu décembre 1492, et que Louis XII confirma en 1505. Pont-l'Abbé prit rang après Derval, Malestroit et Quintin, baronnies de création nouvelle. Morice Pr. III, col. 748, 876.

La baronnie de Pont divisée en ses trois membres, Pont-l'Abbé, vicomté de Coatmeur (Plonéour), vicomté de Kerobéran (Tréméoc), comprenait en plus les seigneuries de Trévilit et de Kerdégasse (Plonéour) unies à la baronnie par lettres royales d'avril 1689 (1). De plus, le seigneur rend aveu pour les seigneuries de Kerléoguy (Tréogat), de Lestimbeac'h (Beuzec-Cap-Caval, aujourd'hui Plomeur) et enfin pour la seigneurie de Lescoulouarn dite baronnie (Plonéour) acquise par lui en 1706 (2).

Selon l'aveu du baron, ses paroisses riveraines sont Combrit, Loctudy, Plonivel (partie maritime de la commune actuelle de Plobannalec), Treffiagat, Tréoultré ou Penmarc'h (pour partie) (3), enfin Tréguennec.

C'est tout le littoral du canton actuel de Pont-l'Abbé, moins pourtant une partie de Tréoultré et la grande paroisse de Beuzec-Cap-Caval, supprimée en 1790, et dont le territoire a été réparti entre les communes actuelles de Penmarc'h, Plomeur et Saint-Jean-Trolimon (4).

Mais de ce que le baron ne réclame pas la supériorité sur ces dernières paroisses, il ne faut pas conclure qu'il n'y exerçât aucun droit. Nous le verrons notamment exercer un important droit de pêcherie et sécherie à Tréoultré-Penmarch (5).

---

(1) Aveu. Ch. IV. f° 343.

(2) Cette seigneurie appartenant anciennement aux Foucaud, acquise une première fois, en 1550 et 1556, par Pierre Le Coing, S^r de Keraneizan, une seconde, en 1687, par François de Visdelou, S^r de Bienassis, fut vendue en 1706 par son fils René-François.

(3) Le baron ne réclame pas *clairement* la supériorité sur la paroisse qui paraît avoir relevé du Roi ; mais il réclame la supériorité dans les églises de Kerity, Saint-Pierre, N.-D. de la Joie et autres, et, comme nous le verrons, il avait à Penmarc'h des droits très importants.

(4) En 1732, Saint-Jean-Rumon, « plus anciennement Kerillis-Trefrumon, signifiant ville treffiate et église de Saint Rumon ». Aveu f. 316. Du nom du patron saint Rumon. V. Le Men. Bull. 1877. V. p. 137. *Tronoën et ses antiquités.*

(5) C'est le seul point qui nous occupe aujourd'hui. Disons pourtant que la seigneurie de Kerléoguy était en Tréogat et que à Plomeur le baron réclame droit sur les communs.

Au delà de Tréguennec, Plovan, Tréogat, Pouldreuzic, Lababan relevaient du Roi.

A la limite nord de Pouldreuzic, commençait une vaste seigneurie formée de l'ancien fief de Tivarlen (Landudec), autour duquel s'étaient successivement groupées, depuis le XIII[e] siècle, par mariages ou par acquêts la baronnie de Pont-Croix et les seigneuries de Poullan, Tromelin (Mahalon), Kerlaouénan (id), Suguensou (Beuzec), d'autres encore. Toutes ces seigneuries, moins Suguensou (1), avaient été unies à celle de Rosmadec pour former le marquisat, érigé en août 1608, en faveur de Sébastien de Rosmadec et qui prit le nom du berceau de sa maison.

Quelques années plus tard, avant 1638, deux acquêts importants unirent au marquisat le grand fief de Quéménet (chef-lieu Stang-Rohan, en la paroisse de Pluguffan), et la baronnie du Juch (Ploaré). Après cette adjonction et celle de Suguensou, et bien que diminué par plusieurs aliénations vers le milieu du XVII[e] siècle, (2) le marquisat continué en 1719 sous le nom de Pont-Croix, comprenait encore :

1° Dans le canton de Pont-l'Abbé la partie rurale de Plobannalec et quelques possessions en Loctudy, Plonivel, Treffiagat et Plomeur, comprises en l'aveu sous le titre de *baillage de cap Caval ;* (3)

---

(1) En 1608, Suguensou n'était pas aux mains du marquis. Cette seigneurie avait été donnée en mariage à Jeanne de Rosmadec, devenue en 1528, femme de Vincent de Plœuc. Son fils et son petit fils en rendent aveu. Après celui-ci, la seigneurie passa à sa fille Anne qui, en 1613, épousa Pierre de Kersaudy. Suguensou est revenu aux mains du marquis de Rosmadec, par acquêt sans aucnn doute ; le marquis en prend le titre en 1724. (Bapt. à Saint-Corentin de Quimper. 20 janvier).

Je ne puis insister aujourd'hui sur la *formation* du marquisat de Rosmadec. J'y reviendrai quelque jour.

(2) Entr'autres celle de Rosmadec. Le marquis de Rosmadec, en même temps qu'il acquit Quéménet et le Juch, avait acquis le comté de Crozon. Il semble que ce fut trop à la fois : il fallut vendre. Crozon, notamment, fut aliéné en 1651.

(3) Ces domaines paraissent avoir été donnés avec rétention de souveraineté à des filles de Tivarlen mariées à des seigneurs de Pont.

N° 854. « Ramage sur le manoir de Kerlyen (Loctudy), baillé autrefois

2° Dans le canton de Pont-Croix, Esquibien, Beuzec, Meillars, Plouhinec, Pont-Croix et Primelin ;

3° Dans le canton de Plogastel, Landudec, Plovan, Plozévet, Plonéïs, Plogastel, moins la trève de Saint-Honoré relevant de la baronnie de Pont, ainsi que Lanvern et Plonéour ;

4° Dans le canton de Quimper, les trèves ou paroisses de Bodivit, Plomelin, Pluguffan, Penhars, et même partie de Saint-Mathieu de Quimper, au fief de Quéménet ;

5° Dans le canton de Douarnenez, le marquis était seigneur de Poullan et tenait sous le fief du Juch Ploaré-Douarnenez ; il avait été jusqu'à 1649 seigneur de Plogonnec ; et enfin il tenait en arrière-fief Pouldergat, dont la seigneurie proche était au marquisat de Kerharo et à la baronnie de Névet ;

6° Enfin les fiefs du Juch et de Quéménet s'étendaient au-delà du Ris dans la paroisse de Plonévez-Porzay, où le marquis réclamait la supériorité.

En résumé, sous le marquisat de Pont-Croix se trouvaient une paroisse presque entière de Pont-l'Abbé, six de Pont-Croix, cinq de Plogastel, trois de Quimper, trois de Douarnenez, enfin Plonévez-Porzay, en tout 19 paroisses.

Mais le marquisat était loin d'être compact comme la baronnie de Pont-l'Abbé : il n'avait que l'arrière-fief sur des seigneuries importantes comme celle de Kerharo (Cléden-Cap-Sizun), qualifiée marquisat, Guilguiffin (Landudec),

---

au baron de Pont, mariage faisant entre lui et une fille de la maison de Tivarlen. »

N° 855. « Ramage sur le manoir de Trévelop (Plonivel), partie du droit advenant d'une fille dudit Tivarlen au sieur de Kerarret, en leur mariage. »

En 1420 (contrat du 14 février), Marie, fille de Jean Ier de Rosmadec, devint femme de Hervé, sire de Pont-l'Abbé.

Quant à Plobannalec, le marquis de Rosmadec avait transporté son fief en cette paroisse au sieur de Kercorentin, dont le sr du Haffont, sgr de Lestrédiagat, était ayant cause, en 1730. (Aveu de Pont-Croix, 1988-2077).

Kerarret et Lesoualch (Beuzec), Lezuret (Primelin), à laquelle appartenait la ville d'Audierne. (1)

Ajoutez que les diverses seigneuries étaient emmêlées, enchevêtrées les unes dans les autres. Ainsi le Juch, dont le chef-lieu est en Ploaré, a des domaines en Esquibien et Plobannalec. Quéménet, dont le chef-lieu est en Pluguffan, possède le *bourg* de Poulgoazec, vis-à-vis d'Audierne, et la trève de Bodivit, au bord de l'Odet (Plomelin) : ces deux possessions extrêmes sont interrompues en Landudec par le fief de Tivarlen.

La baronnie ancienne de Névet, dont le chef-lieu avait été transporté vers 1377, de Plogonnec en Plonévez-Porzay, (2) s'étendait sur Poullan, Plogonnec, Pouldergat et Ploaré, que limite au nord-est le ruisseau de Ris. En 1649, le baron avait acquis du marquis de Pont-Croix le fief de Quéménet, en Plogonnec, et était ainsi devenu seigneur de cette paroisse.

Il nous faut voir le baron de Pont, le marquis de Rosmadec et le baron de Névet exercer leur droit de pêche et sécherie. Les aveux des trois seigneuries vont nous renseigner.

A. *Baronnie de Pont-l'Abbé.*

L'unique aveu de Pont-l'Abbé conservé aux Archives du Finistère est du 29 septembre 1732. Il est rendu par M^ire^ Jean-Théophile d'Hernothon, chevalier de Saint-Louis,

---

(1) On lit à l'aveu n° 801 : « Seigneurie de ramage suivant la coutume sur le manoir de Guilguiffin, baillé il y a 275 ans environ (en 1455) à Guillaume de Tivarlen, juveigneur, sans rétention de cheffrente.

Guilguiffin et Kerharo (probablement détaché aussi de Tivarlen), passèrent en 1598 à Jean de Plœuc, seigneur du Breignou, par son mariage avec Anne de Tivarlen, héritière des deux seigneuries.

Quant à Keraret, on lit au n° 557 qu'il « avait été donné en partage de la maison de Tivarlen à... dame de Kerouzène, fille cadette de la maison. »

Par malheur les archives du Finistère ne possèdent aucun aveu de ces seigneuries.

(2) Aveu de Névet (16 juin 1644), arch. du Finistère).

mestre de camp d'infanterie, héritier de son frère aîné François-Joseph, conseiller au parlement de Bretagne. Ce dernier avait hérité la baronnie de son père François-Joseph, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, acquéreur, avant 1685, du marquis de Richelieu. (1)

Cette date si récente (29 septembre 1732) ne doit pas effrayer. Ouvrez l'aveu : vous reconnaîtrez bientôt que la date ne lui donne qu'un faux air de jeunesse. Les notaires rédacteurs ont reproduit exactement les anciens aveux. Je crois pouvoir dire en toute révérence qu'ils n'étaient pas des Saumaise ou des Mabillon et qu'ils ont eu peine à lire ces vieilles écritures (2). Peut-être aussi ne comprenaient-ils pas bien ce qu'ils lisaient ? C'est bien heureux ! Ils ont reproduit servilement, sans oser rien changer, ce qu'ils lisaient avec hésitation, ce qu'ils comprenaient mal ; ils ont fait, sans y penser, de l'archéologie ; et plusieurs des articles de l'aveu nous reportent à l'origine de la baronnie (3).

L'aveu forme un gros volume in-4° de 380 folios de velin, soit 760 pages bien remplies.

Plusieurs de ces pages sont consacrées au *droit de pêche* du baron.

Et d'abord à l'énoncé des droits généraux, f° 7, r°, on lit :

« Droit de pêche dans l'étang salé au pied du château, — dans la rivière de Pont qui d'écharge à l'embouchure du

---

(1) Aveu. *In fine*. La date de l'acquêt n'est pas indiquée. Je ne puis, malgré toutes mes recherches, la donner que approximativement.

(2) Hévin. Questions féodales, p. 29.

(3) C'est ainsi par exemple que le baron réclame (en 1732 !) droit de *tente* à tous oiseaux de proie, comme vautour, épervier, faucon, gerfaut, sacre, lanier, aigle, tagarot, émérillon, etc., et généralement tous oiseaux qui vivent de grip, de rapt et de rapine, qu'on dresse ou apprivoise, etc. » f° 8, r°.

En un autre endroit (f° 12, r°) il dira : Le sergent voyer..... « doit aller prendre le juge et le procureur fiscal le jour des plaids, préparer l'auditoire, *leur présenter des baguettes blanches*..... » — La vérité est que le sergent se tenait une baguette ou verge à la main.

hâvre de l'Ile-Tudy, qui se nomme la pêche de Poulmarch, — et dans toutes les mers qui environnent les terres de la baronnie, prohibitivement et exclusivement à tous autres ; — et à ce propos droit de mettre en mer telle quantité de bateaux et d'hommes pêcheurs qu'il avisera.

« *Droit de pêcherie et sécherie dans toutes* les paroisses du fief qui sont riveraines de la mer, qui consiste à permettre d'aller à la pêche et de sécher les filets et les poissons sur les communs, sans laquelle permission et le paiement des droits accoutumés expliqués dans les anciens titres, personne ne peut aller à la pêche ni mettre bateaux et filets dehors. »

C'est surtout ce dernier paragraphe qui nous intéresse. Vous le voyez : le baron par droit de *sécherie* entend non-seulement la sécherie du poisson, mais celle des filets qui servent à le prendre. En vertu de la maxime : *Nulle terre sans seigneur,* il est maître des terres vagues improprement appelées *communs,* et il ne permet d'y sécher qu'à des conditions qu'il va énoncer plus loin dans l'énumération des droits en chaque paroisse.

Ces droits sont surtout mentionnés à l'article de Tréoultré Penmarc'h ; ils sont compris sous le titre de *varrantage, marénage, sécherie* et *pêcherie* (1).

Les deux derniers mots se passent d'explication, les deux autres en demandent une :

Que veulent dire les mots *varrantage, varrant* ou *varranteur,* que nous trouverons un peu plus loin ? que veut dire *marénage* ?

On peut sans doute rapprocher le mot *varrantage* et *varrant* du verbe *varrer.* D'après nombre de dictionnaires, notamment celui de Littré, *varrer* c'est pêcher ou prendre les tortues au moyen d'une sorte de lance, nommée *varre.*

---

(3) Je ne mentionne pas ici le droit de poissons royaux énoncée au f° 7 r°).

(1) F° 139, v°.

Ce n'est pas à ce sens que nous pouvons nous attacher. Le mot a un autre sens que signale le dictionnaire de Trévoux : *varrer*, c'est *mettre en mer, faire voile.* Le varrant ou varranteur serait donc celui qui met un bateau à la mer, par extension, le maître du bateau, l'armateur ; et le varrantage serait le droit exigé du varrant. Je m'arrête à cette traduction du mot : les détails qui suivent vont, je crois, la justifier (1)

Le mot *marénage* s'explique assez naturellement : on peut, semble-t-il le rapprocher du mot *mareyeur*, qui veut dire pêcheur à pied ou marchand de marée. Le marénage serait le droit payé par l'un et l'autre, plus ordinairement par le premier.

L'énoncé de ces droits est très long et peu clairement exposé : je vais essayer de le rendre plus clair en l'abrégeant.

L'année est partagée en deux saisons de pêche : 1° de Pâques à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) « chaque homme pêcheur » doit 45 sols monnaie, et chaque varrant marié ou l'ayant été, vingt-cinq sols monnaie payables au jour de la Toussaint. Le varrant célibataire n'est pas soumis au

---

(1) V. le curieux et instructif mémoire . *Penmarc'h et les barons de Pont*, par M. l'abbé Peyron. (*Bull. de la Société arch.*, XVII, 2e partie, p. 272). L'auteur a lu *vaccantage* dans une procédure de 1709 édifiée à la requête du baron de Pont. L'aveu de 1732 permet de lire tantôt *vaccantage* tantôt *varrantage*. L'aveu de Pont-Croix de la même époque (1730), dit *varantage*. M. l'abbé Peyron adoptant d'après la procédure la leçon *vaccantage*, suppose ce mot dérivé du breton *baghea* qui veut dire *naviguer par divertissement*. Le droit de vaccantage serait celui qui serait perçu à propos d'une licence analogue à notre *rôle de plaisance*. Mais M. Peyron trouve (très naturellement) ce sens trop restreint, et propose d'entendre par *vaccanteurs* les hommes d'équipage employés par les maîtres pêcheurs. » « D'autant, dit-il, que nous allons voir le procureur fiscal exiger de chaque maître de barque la déclaration du nombre d'hommes d'équipage. »

Ce qui justement nous semble démontrer que le *varranteur* est le maître de la barque, c'est lui seul qui peut passer cette déelaration.

droit. (1) 2° De la fête de saint Jean à celle de saint Michel (24 juin-29 septembre), « est dû la moitié seulement des sommes ci-dessus, moitié payable aux fêtes de Noël. »

Ces deux saisons de pêche ne comprennent au plus que six mois ou la moitié de l'année. (2) Pendant les six autres mois la pêche est libre ; et le baron entend bien que les pêcheurs exerceront leur industrie et en retireront quelques profits ; la preuve, c'est que la redevance due pour la première saison, finissant au 24 juin, ne sera exigible qu'à la Toussaint (1er novembre) et la redevance due pour la seconde, finissant au 29 septembre, n'est due qu'aux fêtes de Noël (25 décembre).

L'exercice de la pêche sans autorisation entraîne la saisie et confiscation des poissons pêchés et des instruments de pêche, et la condamnation de chaque homme en trois livres d'amende outre le paiement des droits qu'il aurait dû acquitter.

Tels sont les anciens droits de la baronnie déclarés dans des aveux du 29 mars 1480, rendu par Pierre du Pont, du 11 novembre 1494, rendu par sa veuve Hélène de Rohan, et reconnus par sentence du sénéchal de Quimper, du 5 juin 1546, au profit de Jean du Quelenec, et par arrêts du Parlement du 24 octobre 1564, au profit de Jeanne de Maure, veuve de Jean et tutrice de son fils, et du 9 octobre 1674, au profit du duc de Richelieu (3).

---

(1) Cette distinction entre l'homme marié ou veuf et le célibataire n'est pas particulière à Pont-l'Abbé. La seigneurie de Coatfao (Pluguffan) exigeait dans le fief de l'évêque de Quimper « deux œufs de chaque maison où il y a gens mariés, un œuf de chaque veuf ou veuve. » et ne demandait rien aux célibataires. — Aveu de 1638, arch. du Finistère. Promenade à *Pratanras et Cootfao. Bull. de la Soc arch* , t. IX et X.

(2) Elles pourront même n'en comprendre guère que cinq. Pâques ne tombe qu'aux derniers jours de mars au plus tôt puisqu'il est le dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe (21 mars) et peut tomber le 25 avril.

(3) L'aveu de 1732 ne vise pas les deux aveux de 1480 et 1494 : je

A l'approche de Pâques et de la Saint-Jean, points de départ des deux saisons, un sergent du seigneur va dans chaque paroisse à l'issue de la grand'messe » ; et par « un ban et cri public » il annonce « qu'un juge ou un notaire du seigneur viendra dans chaque paroisse aux jours et heures indiqués pour recevoir les déclarations de ceux qui veulent mettre un bateau en mer ou aller à la pêche « avec soumission de payer les droits ». C'est à cette condition seulement qu'il leur est remis une *permission par écrit*, nous dirions aujourd'hui une *licence*. Tous les noms des varrants et pêcheurs sont inscrits sur un rôle signé du juge ou du notaire et du greffier.

C'est sur ce rôle que le seigneur pourra, « en cas de non paiement, faire procéder à l'exécution sur les biens des pêcheurs et varranteurs pour les sommes ci-dessus énoncées ».

Les redevances ci-dessus copiées dans l'aveu de 1732 étaient anciennement payées par les varrants et pêcheurs de Combrit, Loctudy, Plonivel, Treffiagat, Tréoultré Penmarc'h et Tréguennec ; mais dans le cours des siècles quelques changements s'étaient produits.

Dans la période de deux siècles et demi qui sépare les deux aveux de 1480 et 1732, la valeur monétaire a considérablement diminué : pour que la redevance payée gardât sa valeur primitive, le chiffre nominal aurait dû être notablement augmenté. Or c'est le contraire qui s'est produit.

Le droit de 45 sols pour la première période de pêche et

---

trouve cette indication dans le mémoire de 1709. Ce mémoire vise les deux arrêts du Parlement ; mais omet la sentence de 1546, visée dans l'aveu de 1732.

Ces dates marquent, *jalonnent*, plusieurs transmissions de la baronnie. Sur ce point *Lettres sur la baronnie de Pont-l'Abbé* (p. 26 et 27), j'aurais quelques compléments à faire à ce travail et une rectification. Le duc de Richelieu se démit de la baronnie par acte du 6 juillet 1681 en faveur de Louis Armand, marquis de Richelieu. Celui-ci n'était pas fils du duc, comme je l'ai écrit, mais neveu ; son père, Jean-Baptiste Amador, frère cadet du duc, était mort en 1652.

de moitié pour la seconde a été réduit pour une partie des pêcheurs de Penmarc'h, et pour la plupart de ceux de Treffiagat (1).... Bien plus !... les pêcheurs de Combrit ne sont plus individuellement assujettis au paiement du droit : le *général* de la paroisse a obtenu anciennement un abonnement.

On lit au f° 241 :

« Sur le général de la paroisse de Combrit, selon les anciens titres, il est dû un droit appelé *pescherie, sécherie, varrantage et marénage* apprécié anciennement et abonné par le général à la somme de 100 liv. 10 s. monnaie — pour avoir la permission continue d'aller à la pêche dans les côtes de la baronnie du Pont, en payant la même somme annuellement. — De laquelle (somme) les deux cinquièmes ont été cédés par les barons de Pont à M. de Rosmadec (2). Il ne reste payable à cette seigneurie (de Pont) que les trois autres cinquièmes montant à 72 liv. 4 s. 9 deniers, qui se paient annuellement par les mains du procureur terrien en charge et qui se lèvent sur la paroisse avec les tailles et rôles dus à Sa Majesté. »

Dans cette même paroisse de Combrit se trouve l'île Chevalier ; et dans l'île les « ruines d'un vieux château qui suivant la tradition était une maison de plaisance des ducs, nommé communément *Castel-ar-Roué Guinvarch* ; lequel a été cédé aux barons de Pont avec généralement tous les droits royaux des ducs à la réserve de la seule souveraineté ». (3)

Autour de l'île est une grève propice à la sécherie du poisson. Les barons y ont anciennement établi un droit spécial que voici : (f° 254 v°).

---

(1) Il est cependant à savoir que à Tréoultré les pêcheurs au-dessous du pont Minou seuls paient 45 sous, ceux au-dessus du pont ne paient que 35 sols. — A Treffiagat, les pêcheurs de Lehan et du bourg de Lechiagat (à l'entrée du Guilvinec) seuls paient 45 sous, les autres 35 seulement. (f° 141, v°.)

(2) Nous verrons cela plus loin.

(3) F° 244.

« Sur chaque bateau qui pêche et sèche autour du château de l'île (Chevalier) droit appelé de *quipage* (1) qui consiste, suivant les anciennes inféodations, à prendre huit deniers sur chaque bateau, somme à payer en la ville du Pont le jour de l'Ascension. Faute de paiement, l'amende de 7 sols 6 deniers est de droit encourue et elle est recouvrable de droit sans condamnation, par exécution et vente des meubles dès le lendemain de l'Ascension. »

Voilà un droit qui n'est pas onéreux pour le pêcheur. Un denier est la *douzième partie d'un sou,* huit deniers c'est huit douzièmes ou deux tiers d'un sou : moins de deux centimes. Pour ce prix *une fois payé* obtenir le droit de pêcher dans des eaux poissonneuses et le droit de sécher sur une belle plage aspectée au soleil et pendant toute l'année, ce n'est pas cher ! Et qui serait assez malavisé pour laisser vendre ses meubles en s'obstinant à ne pas payer l'amende de sept sols et demi encourue de plein droit ?

Ces chiffres heureusement reproduits par les notaires du dernier siècle nous reportent à une époque extrêmement reculée, à l'époque où un denier et un sou étaient *quelque chose !*

En résumé, supposez un varrant marié et pêcheur. Il payait ses deux droits de varrer, de pêcher, de sécher, 105 sous par an ; et, s'il voulait se donner le luxe de pêcher et sécher à l'île Chevalier, il ajoutait à cette somme 8 deniers, ou 2/3 de sous. Quel *varrant* pêcheur de nos jours ne serait trop heureux de ne pas payer un droit plus élevé?

Pour les contraventions même différence ! D'après l'aveu, naviguer sans autorisation c'est s'exposer à la confiscation du bateau, et une amende de 3 livres. D'après nos lois actuelles naviguer à la petite pêche sans rôle d'équipage c'est encourir l'amende de 100 francs, plus celle de 25 à 50 francs

---

(1) Faut-il lire d'*équipage ?* Peut-être. Ce n'est pas chaque pêcheur, c'est le bateau qui paie le droit.

par homme embarqué, les deux contraventions pouvant être cumulées (1).

Au dernier siècle, le baron de Pont-l'Abbé déclarait que « le droit de pêche considérable autrefois ne rapportait plus que cent livres de revenu. » (2) Nous l'avons vu, en effet : malgré la dépréciation progressive de la valeur monétaire, la redevance avait été réduite. Avec quelle peine pourtant le baron obtenait-il le paiement de cette minime redevance ! C'est ce que nous apprend le mémoire récemment publié.

Je n'ai pas à mentionner à propos de droit de pêche nombre de merlus secs dus par des villages : cette redevance est due comme cheffrente, ou rente féodale, au même titre que les *gelines* (poules), boisseaux, ou *écuellées* de blé ou d'avoine, les livres, sous, deniers ou même *oboles* dus par d'autres villages.

Voilà pour les droits de pêcherie et de sécherie du baron de Pont.

Mais la paroisse de Tréoultré-Penmarc'h relevait du Roi, aux derniers siècles, et sans doute auparavant des ducs. C'était le lieu principal de la pêche du merlus et surtout de la morue. Les ducs n'auraient-ils pas eu une pêcherie sur ce point ? On a signalé en effet une pêcherie ducale dans la rade de Poulbras, en avant de Kerity ; et cette pêcherie était abritée par une jetée en pierres de taille dont on voit encore des vestiges (3). M. de Fréminville n'affirme pas l'existence de la pêcherie ducale : il dit simplement que le port de Kerity était abrité par une longue jetée, et il ajoute : « On retrouve encore des vestiges de cette jetée en pierres de

---

(1) Art. 3, 4, 8 du décret du 19 mars 1852. Voilà des lois qui coûtent à appliquer !

(2) Mémoire de 1709, publié par M. l'abbé Peyron. Ci-dessus p. 147.

(3) M. de Courcy. Itin. de Nantes à Brest, p. 278.

taille, qui s'étendait depuis Kerity jusqu'au rocher nommé *la Chaise,* qui en est à un quart de lieue. » (1)

Je n'ai trouvé dans aucun des titres et documents que j'ai pu consulter mention expresse de la sécherie ducale de Penmarc'h ; mais son existence doit paraître vraisembable.

Enfin, non loin des sécheries concédées par le baron de Pont, ou du moins dans les mêmes parages, se trouvait une sécherie seigneuriale établie là apparemment en vertu de concession ducale. Nous la trouvons mentionnée dans un acte de 1442, sous le nom de *sécherie du Pont.*

Alain IX, vicomte de Rohan et de Léon, Édouard son oncle paternel, Loyse de Rohan, fille d'Édouard, veuve de Patri de Châteaugiron, et Jehan de Rostrenen, son second mari, transigent sur la difficulté que voici : Alain VIII, père de Alain IX, a partagé (et très parcimonieusement) son frère Édouard : il avait promis en plus une rente de 200 livres à sa nièce Loyse, lors de son premier mariage, et « avait assis là somme de six vingt dix livres (130 liv.) ès paroisses de Trégueuses et de Tréfiron, en la châtellenie de Conq et de Quimperlé, avec une sécherie nommée la sécherie du Pont. » (2)

La table de dom Morice interprète le nom de Pont par Pont-l'Abbé (3). L'indication « châtellenie de Conq et de Quimperlé » m'avait fait d'abord accueillir avec quelque defiance l'interprétation du savant historien ; mais à la réflexion, je pense qu'il ne se trompe pas.

Les noms des paroisses *Trégueuses* et *Tréfiron* sont assurément mal écrits. Au lieu de *Trégueuses* est-il permis de lire *Trégunc,* paroisse située dans la châtellenie de Concarneau ? C'est douteux. Où trouver d'ailleurs, en ces parages, une paroisse dont le nom se rapproche de celui de Tréfiron ?

(1) Antiquités du Finistère, II, p. 111.
(2) Morice Pr. II, col. 1354.
(3) Morice Pr. II, col. 1834.

Je pense que au lieu de *Trégueuses,* il est permis de lire *Tréguennec,* et au lieu de *Tréfiron* je lis *Tref-Rumon* (ancien nom de Saint-Jean-Trolimon) faisant partie de la paroisse de Beuzec et relevant du Roi au dernier siècle, et peut-être des ducs anciennement (1). Le nom de sécherie du Pont s'explique naturellement ou par le voisinage de la baronnie ou par l'origine de la sécherie qui a bien pu autrefois appartenir au baron.

Il faut le rappeler d'ailleurs : le vicomte de Léon est voisin du baron de Pont : ne possède-t-il pas, comme seigneur de Quéménet, la paroisse de Plomelin et celle de Plouhinec ? Bien plus, entre Plonéour et la mer, touchant Tréguennec, il possède la seigneurie de Trégalet (2).

Quant à l'indication *châtellenie de Conq et de Quimperlé,* n'y attachons pas plus d'importance qu'elle ne mérite. Que savons-nous si ce domaine perdu au fond de la baronnie de Pont n'était pas rattaché à une des seigneuries ducales de Conq ou de Quimperlé ? D'ailleurs les parties en l'acte de 1442 sont-elles si bien informées de ce point ?

J. TRÉVÉDY.

---

(1) On peut faire une *expérience :* écrire l'un au-dessous de l'autre, en caractères *gothiques, Trégueuses* et *Tréguennec :* on reconnaîtra une extrême ressemblance entre les deux mots qui ont le même nombre de lettres.

(2) C'est comme seigneur de Trégalet que le vicomte de Rohan et de Léon, bienfaiteur de l'église de Penmarc'h, y avait ses armes.

XII.

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

ERGUÉ-GABÉRIC (1678-1716)

(Notes de M. l'abbé A. FAVÉ).

Ces notes sont un essai *d'inventaire* des registres des baptêmes, mariages et sépultures, pour la paroisse d'Ergué-Gabéric, de 1678 à 1716. Pour le présent travail, nous nous en sommes tenus obstinément et expressément aux données que pouvaient nous fonrnir ces cahiers. Notre but étant de montrer qu'avec ces seuls renseignements colligés et rapprochés, on peut reconstituer des événements du passé qu'on ne trouve pas toujours dans les pièces d'archives.

Monseigneur l'évêque de Quimper a maintes fois exprimé le vœu qu'en chaque paroisse ses prêtres fissent un inventaire, une récollection des registres, pour rechercher et fixer l'histoire paroissiale. Nous avons essayé de répondre à ce vœu, pour une période de trente-huit ans, en ce qui concerne la paroisse d'Ergué-Gabéric, en montr nt que souvent ce vœu serait facile et intéressant à réaliser.

1. — Messire Jan Baudour, recteur d'Ergué-Gabéric.

I. — Sa Vie.

Vénérable et discret Messire Jan Baudour était fils de Prigent Baudour « originaire de la parr^se^ de Lannilis, Evesché de Léon : décédé au pbitoire « le 29^e^ aoust 1683, aagé d'environ septante cinq ans. »

Comment Jan Baudour, Léonais d'origine, se trouvait-il agrégé au clergé de Cornouaille ? Son père avait-il suivi, comme serviteur, un riche héritier de Léon, marié au pays où fleurit le pommier ? — Ou bien, suivit-il l'exemple de ces

excorporations, de ces passages d'un diocèse à un autre, si peu rares alors, dans nos diocèses bretons, comme on le constate par les contemporains du serviteur de Dieu Michel Le Nobletz ? A peu près à la même époque, non loin d'Ergué-Gabéric, la paroisse de Coray était gouvernée par Messire Goulven Le Guillou, lui aussi originaire de l'évêché de Léon.

En Ergué, peu avant 1669, on voit relater le nom de Jan Baudour comme prêtre auxiliaire. Vers octobre du même an, il remplaça comme curé Mes^re^ Hervé Le Bouder, jusques en février 1677, qu'il devint recteur de Pleuven, du 3 février à mars 1678.

Sa sœur était mariée à Pleuven, à Jean Le Moal, du lieu de Kergrimen. (Cf. bapt. 22 fév^er^ 1679). Mauricette, c'était son nom, ne tarda pas à suivre M^re^ Baudour à Ergué, lorsqu'en mars 1678, il y vint en place de Jacques Floc'h, mort le 4 dudit mois, à l'âge de 58 ans.

Jean Le Moal, d'après son écriture au caractère vigoureusement détaché, sûr et délié, devait être un *lettré.* Quant il mourut, il laissa à sa veuve au moins deux enfants : Jean et Guénolé.

« Guénolé Le Moal décéda au presbitoire et son corps « fust inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Délivrance « dudit Ergué. » (10 mars 1694).

Jean Le Moal, fils de Mauricette, parrain le 16 oct. 1682, est porté « aagé de huit à neuf ans, demeurant dans le presbitoire dudit Ergué *à présent.* » Jean étant né vers 1674, Mauricette était déjà à Pleuven lorsque Mess^re^ Jan y vint comme recteur : donc ce ne fut pas comme Recteur de cette paroisse qu'il eût pu pourvoir à son établissement.

La domestique du recteur était « Marie Cap, du presbitoire » (bapt. en décembre 1688), qui en sept. 1706 résignait ses fonctions, pour raisons majeures, comme le constate son acte de décès à cette date. Jean Le Hénaff « valet du s^r^ recteur », suivait le même exemple, en janvier 1713.

Après 38 ans de charge pastorale, dans la même paroisse, soutenus avec une verdeur qui ne se dément pas jusques dans la dernière signature, jusqu'au dernier paraphe qu'il appose aux registres de la paroisse, nous lisons « que le « dernier jour d'aoust de l'an 1716, vénérable et discret « Messire Jan Baudour est décédé, à la maison presbytéralle « de cette paroisse, aagé d'environ *quatre vingt ans*. Son « décès est arrivé à quatre heures du matin. »

Les obsèques furent présidées par M^re^ Corentin Furic, recteur d'Ergué-Armel : d'après les procès-verbaux des décès de la paroisse, il semble qu'il entrât dans les attributions du recteur d'Ergué-Armel d'enterrer son confrère d'Ergué-Gabéric : peut-être que celui d'Ergué-Gabéric jouissait du même privilège à l'égard de celui d'Ergué-Armel.

2. — Caractère de M^re^ Jan Baudour.

Il est convenu que « le style c'est l'homme. »

Deux ou trois pièces dans les deux volumes que nous avons inventoriés nous fournissent les seuls documents qui puissent nous faire connaître « *la complexion de l'homme* » comme le dit Blaise de Montluc.

C'est un homme de foi vive. — C'est un homme impressionnable que Jan Baudour.

1701. « Le jour de la Chandeleur, environ le sept heures « du matin, le tonnerre et un tourbillon de vent sapèrent la « tour de la chapelle de Notre-Dame-de-Kerdévot, par la « chambre des cloches, et les matériaux de lad^e^ tour tom- « bèrent en partie sur François Le Gonnidec, comme il estoit « prest d'entrer dans l'égl^e^ pour entendre l'office divin, son « braz couppé, le reste de son corps tout brisé, à la réserve « de sa teste, le jugement bon et demandant pardon à Dieu « de ses péchez, invocant la Ste-Vierge de Kerdévot à son « secours, se confessa au curé, qui se trouva présent et

« reçeut l'extreme unction et declara qu'Allain, fils de Marc
« Coetmen, estoit demeuré et tué sous les pierres tombées,
« lequel Gonnidec soufrit jusques environ le six à sept heures
« le soir, et trespassa comme un vray martyr, dans la grâce
« de Dieu et son corps fut inhumé avec le corps dud[t]. Allain
« Coetmen, le quatriesme feb[r] mil sept cent un, en mesme
« tumbe, entre la chaire et l'autel de St Sébastien ; deux
« honnestes gens et de trez bon exemple à tous ceux qui les
« ont conneüs dans leur conduite et bon exemple, pend[t] le
« temps qu'ils ont vescus parmis le monde. C'est l'exposé au
« vray que ie me trouve obligé de faire sur ce registre pour
« informer de la vérité après ma mort, ce quatriesme feburier
« mil sept cent un. »

Le vénérable Jean Baudour, sous le coup de cette émotion qui lui rappelle le souvenir de la mort et du compte que lui, pasteur, aura à rendre de l'âme des autres, signe, ce jour : « *prêtre indigne,* r[r] d'Ergué-Gabéric. »

Ce procès-verbal touchant de la catastrophe nous permet de dater avec précision le vieux cantique de N.-D. de Kerdévot, où est relatée la légende de l'admirable rétable que l'on voit dans cette chapelle. L'auteur dit, en effet, qu'il composa cette pièce, trente ans après ce tragique accident, donc en 1731.

Le 29 octobre 1697, le recteur d'Ergué procédait à un baptême : il était, comme il le dit plus bas, à peu près sept heures du soir : à ce moment, une éclipse de lune se produit. et aussitôt il prend la plume, sans sortir de la sacristie. pour consigner ce phénomène, dans les termes suivants :

« A mesme jour et heure que susd[t] il vist une éclypse sur
« la lune, entre six heures et sept heures du soir, qui nous
« pronostique et nous faict espérer un plein repos : dans les
« troubles mesmes les plus grands et les affaires les plus
« obscures. Cet astre ne se cachera à nos yeux, que par la
« jalousy du soleill, qui ne pouvant esclairer que peu de gens

« dans le trouble, et dans le désordre, s'en prendera à son « opposé, luy fera la guerre, mais elle en reviendra toute « victorieuse, après avoir parü autant obscur qu'on le puisse « estre, elle reviendra tout à conp, si brillante que l'esclat « de sa lueur surprendra autant et plus que son obscurité « n'aura fait. Dieu veille par sa sainte miséricorde que il ne « me trompe pas dans l'explication de ce que iay apperceü. »

On voit que Mre Jan Baudour était contemporain des héros de Molière.

Cette saveur de style, ce culte du détail dans sa précision la plus scrupuleuse, tout dénonçait en lui le tempérament d'un chroniqueur parfait : malheureusement, pour nous, il il sut trop se borner et ne nous a laissé que les deux pièces ci-dessus. Notre regret en est grand, car il eût été précieux d'avoir tous les éléments d'informations propres à faire ressortir et mieux connaître une physionomie qui ne manquait pas, sans doute, d'originalité, et ce qui est quelque chose en plus, s'encadrait dans un coin du grand siècle de Louis XIV.

3. — Ergué-Gabéric au temps de Mre Jan Baudour (1678-1716).

I. — Mouvement de la population.

Pendant cette période, la moyenne des baptêmes était de 70 par an, et celle des mariages de 17, se décomposant ainsi, en moyenne, par dix ans :

	Baptêmes.	Mariages.
An. 1678-1687, par an.	71	19
1688-1697, —	76	13
1698-1707, —	72	15
1708-1716, —	61	14

Ces chiffres semblent indiquer une population de quinze à seize cents habitants.

Les registres des décès sont incomplets : on remarque bien vite qu'on ne les tenait pas couramment : souvent, cinq

et six inhumations sont inscrites à la file, d'après des notes incomplètes ; peut-être même de mémoire et souvent sans ordre : c'est ainsi que nous voyons un décès du 28 février enregistré avant un autre du 13 du même mois. Pour les inhumations d'enfants, il n'en est fait mention que si le père est un peu notable. Exemple : « un enfant de Mons^r de Kerdrapeo fust inhumé le premier jour de l'an 1689.....

« Le corps d'un enfant de Monsieur de la Marche fut « inhumé le 4 octobre 1697.....

« Un enfant de Mons^r Richer de Chamripeau, etc., 11 « janvier 1715. »

Le plus souvent, toute indication sur l'âge du décédé fait défaut. Nous aurions souhaité cependant pouvoir faire un relevé, non sans intérêt, sur la *mortalité infantile à cette époque comparée à la nôtre.*

4. — Noms de baptême et noms de famille.

Nous relevons très fréquemment les noms suivants donnés aux filles :

Adelice ;
Appoline ;
Blanche ;
Clémance ;
Florance ou Fleurance ;
Juliane ;
Marquise ;
Et enfin Pezronnelle ou Péronnelle.

Ce dernier nom est encore un des plus communs, dans la paroisse d'Ergué-Gabéric : seulement, les arrières-petites-filles des *Péronnelles* du grand siècle s'appellent aujourd'hui vulgairement *Perrine.*

Souvent, ces noms, aujourd'hui démodés, qui semblent venir tout droit de l'Hôtel Rambouillet, n'étaient pas sans gêner l'orthographe du digne ecclésiastique qui tenait le

registre, comme nous le voyons par la façon d'écrire le nom d' « Heljenore », donné à un baptême, en 1691.

Plusieurs fois, nous trouvons « *Pezron* » variante de Pierre, et par deux ou trois fois, comme prénom de baptême. « *Guézennec.* » (1684, bapt. de *Guézennec* Scordia ; 1714, bapt. d'un fils de *Guézennec* Gourmelen). Ce *Guézennec* est la traduction celtique de *Sylvestre* et un des noms donnés à saint Guénolé.

Un autre nom très rare : dans un baptême, en avril 1695, nous en relevons « *Arphel* Le Poupon *nommé* par *Arphel* « Constanz. »

On a, avec raison, réprouvé la réformation acharnée des noms patronymiques bretons que poursuivaient, il y a de longues années, nos secrétaires de mairie. Du jour au lendemain, *Le Coz* devint père de *Lancien ; Le Jour* fils de Ledé, et *Le Sage* fils de *Le Fur*. Cette tendance s'accusait déjà fortement, à l'époque qui nous occupe : dans une seule page, avril 1694 :

Nous trouvons *Le Joly*, pour *Caër ;*
Le Grand, pour *Le Bras ;*
Le Page, pour *Floc'h ;*
Et un peu plus bas *Le Jeune*, pour *Yaouanc.*

5. — Parrains et marraines.

Les ecclésiastiques étaient recherchés pour être parrains : curés et prêtres habitués étaient très fréquemment appelés à cet honneur : le digne M^re^ Baudour n'eût rien à leur envier sur ce point, et il se prodiguait si bien que, de retour à Ergué, en mars 1678, de cette époque à la fln de cette année, nous le voyons *treize fois* parrain, sur 62 baptêmes enregistrés pour l'année entière. L'année suivante, il *nomme* 8 fois ; en 1680, 9 fois. Il y avait là un abus, que réprouvait l'esprit de l'église, formulé et fixé par la lettre de l'art. 4 des statuts du synode général de Cornouailles, en 1710 :

« *Nous défendons aux recteurs, sous peine de suspense,*
« *d'admettre des religieux ou même des ecclésiastiques dans*
« *les ordres sacrés pour nommer aucun enfant.* »

Jan Baudour dut modifier sa conduite : nous ne le voyons, après 1710, tenir sur les fonds baptismaux qu'un enfant : il est vrai que c'était l'enfant d'un officier de l'église : fils de maistre Guyomarc'h, l'organiste. La charité et l'estime que nous professons pour le recteur d'Ergué nous commandent de supposer qu'au préalable il avait obtenu l'autorisation de Mgr Hyacinthe de Plœuc, son évêque.

Les registres relatent un fait que nous tenons à constater. Il n'était pas rare de voir, dans des familles nobles, choisir pour parrains de pauvres gens de basse extraction. C'est ainsi qu'ayant à nous occuper du *duc de Mercœur*, nous avons relevé le détail suivant concernant sa femme, Marie de Luxembourg : le 5 novembre 1592, elle accouchait d'un fils et d'une fille : « la mère, pour mériter d'avantage la
« faveur céleste, mesprisant l'honneur et pompe du monde,
« print pour ses compères et commères trois pauvres hommes
« et autant de pauvres femmes nécessiteuses de ceste dicte
« ville de Nantes. » (Pierre Biré. Alliances généalogiq. de la maison de Lorraine, p. 186).

Notre Montaigne, parlant du bon père que Dieu lui avait donné dit « *Son humeur visait encores à une autre fin, de me*
« *rallier avecques le peuple et cette seule condition d'hommes*
« *qui a besoing de notre ayde :* et estimoit que je feusse tenu
« de regarder *plus tost vers celuy qui me tend les bras que*
« *vers celuy qui me tourne le dos,* et fust ceste raison pour-
« quoy *il me donna à tenir sur les fonts, à des personnes de*
« *la plus abjecte fortune pour m'y obliger et attacher.* »

Ce furent, sans doute, ces sentiments de belle et saine démocratie chrétienne qui inspiraient les nobles châtelains d'Ergué, lorsqu'ils choisissaient leurs domestiques et serviteurs pour nommer leurs enfants :

17 nov. 1689, Bapt. de Marie-Anne, fille de Corentin de Penfeuntenyo, chevalier, seigneur de Kermoruz, Coatanlan et autres lieux : « a esté nommé par Jan Pélennec et Marie « Le Breton, lesq. ont déclaré ne sçavoir signer ».

4 janvier 1705. Supplément des cérémonies du baptême de François Guy, fils aisné de Messire Jan-Baptiste Gelin et Dame Mauricette Harquïn, Seign[r] et Dame de Pennanreun ; « et a esté nommé par Guy Berrou, vassal dud[t] « seigneur, et Ursule Pierre, domestiques dud[t] Pennareun ».

21 oct. 1707 : « Bap. de Marie-Marguerite de Gelin, pré- « cédemment ondoyée à Quimper : nommée par Alain Hémon « et Marguerite Conan, serviteurs domestiques dudit Pen- « nanreun ».

Quelle plus belle récompense pour le dévouement de ces vieux serviteurs que cette marque de confiance affectueuse les agrégeant désormais à la famille en leur faisant contracter cette parenté spirituelle qui unit à jamais parrain et filleul ?

Nous retrouvons le sens patriarchal du mot « *domestique* » dans le procès-verbal du baptême de Barbe-Rose-Martine de La Marche, de Kerforz ; (19 janvier 1705)— « nommée par Maistre Martin Le Guenn, *domestique de Kerforz*, et Dame Barbe-Françoise de Tréanna ». La signature du parrain nous apprend qu'il était « *acholyte* » : — « *domestique* » dans le sens de la famille de La Marche, par sa première éducation : frère de lait, fils adoptif, etc.

6. — Les notables d'Ergué.

« A tout seigneur, tout honneur. » Au *manoir de Kerforz*, saluons Damoiselle Janne de Verboys, Dame du Man ; à Kerforz, aussi, habite noble homme Louis Besnier, sieur de La Roche : il avait épousé Françoise-Corentine Belliguet et vint habiter le bourg (Bapt. janvier 1685). Puis nous trouvous Louis-René de La Marche, seigneur dudict, de Les-

quiriou, Penquelen, etc., et sa compagne, Dame Marie-Rose de Tréhouret, dont la nombreuse lignée ne quittera plus Kerforz. Dame Marie Billoart, décédée le 5 décembre 1693, est douarière *de Mézanlez.*

A *Pennanreün,* écuyer Jean-Baptiste Gelin, seigneur de Pennanreün et de Boulvern, époux de Jeanne-Mauricette Harquin, semble disputer à Louis-René de La Marche l'honneur d'avoir une famille où le foyer ne sera jamais désert, une maison où la table sera toujours entourée de nombreux rejetons.

A la Salle-Verte vivait François Delille et sa femme Jeanne Le Cosquer : le 8 mars 1687, il mourait, jeune encore, laissant après lui un enfant encore dans le sein de sa mère.

Jacques de Charmoy, seigneur de La Coudraye, de Kerarret et autres lieux, l'est aussi de Lezergué.

Sébastien Paluele, s[r] de Trividiern, reçoit en ce manoir la Dame de Funéraut, « laquelle estant venüe par forme de « visite chez M. de Trividiern », y donna le jour à un enfant mâle. Le père était Maîstre Jean Funéraut, la mère Urbanne Ansquer ; le baptême se fit à Lezergué, chapelle de Saint-Joachim : le parrain fut M[e] de Trividiern et la marraine Anne de la Garde, Dame de Kerogué. (14 janvier 1698).

Outre Corentin de Penfeuntenyo et sa famille, nous rencontrons les du Fresnay ; Gilette de Kergariou, Dame du Fresnay ; sa fille aînée Marie-Anne ; Michel-Corentin du Fresnay ; Christophe du Fresnay et Gilette de Kersainct-gily :

Après nous être acquitté de nos devoirs devers les hôtes des manoirs d'Ergué, nous rencontrons d'autres notables. Ce sont les notaires royaux.

A la Salle-Verte, Alain Le Coffec ; au Quélennec, Jan Lhodé, fils de Gulllaume : il fut « trouvé mort dans la rivière d'Audet et inhumé le 18 décembre 1705 ».

Au bourg de Kerdévot, Jan Périgot, époux de Marguerite Macé.

Les organistes du bourg d'Ergué occupaient une certaine place parmi les notabilités locales.

Le premier qui, de son doigté novice, fit gémir, soupirer et exulter les orgues de la paroisse, fut Maître Pierre Guyomarc'h, enterré le 11 décembre 1702. Les orgues de la paroisse, aujourd'hui en partie désemparées, portent le millésime de 1680. Le buffet est des plus gracieux et des plus élégants.

Pierre fut remplacé par Maître Charles Guyomarc'h, qui paraît à un baptême, en 1706 (23 août), comme compère de Guillemette Danyel, gouvernante de M^r et de M^me de Pennanreun.

En 1717, il fut remplacé par René Kerlann, qui céda lui-même la place aux Le Dé et aux Kernévez.

Au nombre des notables villageois, citons femme Marie Hascoët, femme d'Hervé Le Masson, de Kerurvoës ; (1683) Catherine Men ; qui signent : Jacques Déniel, Claude Lazennec, de Kerdalast ; puis du Quélennec ; Alain Tanguy, Guénolé Bouder, de Kernaoff, les Crédou, les Mahé, les Pétillon ; Hervé Lizien, du Mélennec.

V.

Ce que nous voyons des honorables visiteurs qui venaient à Ergué, « trois quarts de lieu de Quimper » de Quimper, nous disent les vacations des officiers ministériels du temps, nous représente un vrai parterre de tabellions et de procureurs, d'hommes de loi et de justice, en possession d'offices de judicatures et appelés à Ergué-Gabéric, par des relations de famille ou de propriété.

En 1680, Maistre Allain Le Coffec, notaire royal de Salle-Verte *nomme* avec « Damoiselle Olive Dauchin, compaigne dn s^r de Toullençoat, notaire royal de la rüe Neufve de Quimper. »

Tabellions greffaient sur souche de tabellions.

En juillet 1678, Le Coffec mariait sa fille Françoise à « Maistre Guillaume Bernard, notaire royal et greffier du Pont-l'Abbé », originaire de la paroisse de Saint-Julien.

En 1684, est parrain, noble homme Henry Philippe, notaire de la Ville-Close de Quimper.

En 1686 et 1689, nous relevons le nom d'écuyer Jean de Trividic, époux de Renée Bellay, notaire aux Reguaires, demeurant au bourg de Kerfeunteun, puis dans la Ville-Close de Quimper.

Les procureurs ne font pas défaut.

1679. Maistre Jean Huet, greffier de l'officialité de Cornouailles.

1695. Le s[r] Glézen, époux d'honorable femme Étiennette Le Laé.

1706. De Grandpré-Lozac'h.

1708. Alain Benoît.

1714. Joseph Danguy des Désertz, procureur fiscal de Saint-Évarzec, puis de Locmaria, et Charles-Joseph Danguy des Désertz, avocat au Parlement.

Conseillers au Présidial :

Ecuyer Joseph Drouallen, sieur de Lesnalec.

1680. Guillaume-Corentin Jégo, baillif des Reguaires.

1708. Ecuyer Urbain de Pratmeno, couseiller du Roy et juge de police de la ville de Quimper.

1709. Guillaume Le Traon, sieur du Rest, receveur des épices et vacations de Messieurs les juges du Présidial.

La famille La Marche et de Tréhouret était *de robe*.

Un enfant de Louis-René de La Marche et de Rose de Tréhouret fut nommé en 1688 par « Messire Urbain de Tréhouret, seigneur de Kerstrat, conseiller du Roy et premier magistrat de la cour de Chasteaulin », et « Dame Hyolande de La Marche, présidente de Latay ».

L'année suivante (1689), à un autre baptême, au manoir de Kerforz, les parrain et marraine sont : « Messire Pierre

de Saint-Péran, chevalier, seigneur de Latay, conseiller du Roy et son président au Parlement de Bretagne, et dame Françoise de Gouvello, Dame compaigne de Messire de Tréhouret, seigneur de Kerstrat et seneschal en la cour royale de Chasteaulin ».

— Les registres nous font passer en revue les nobles visiteurs qui composaient, à l'époque, la « Gentry » du pays de Quimper.

A Kerforz, nous voyons un enfant de Louis-René de La Marche, tenu sur les fonts baptismaux par « Constanze de Coatanscour, Dame de Botmeur ».

1680. Catherine Garnier, femme de Jean de La Garde, seigneur du Stancmeur, est marraine.

Jean Le Sal, sieur de Kerulochet, nomme avec Damoiselle Marie Bougeant, dame de Pentreff.

Nous relevons les noms :

1693. Catherine Le Guillouroux, compaigne de noble homme Jacques Guillou, sieur du Roslouet.

1695. Damoiselle Yvonne Corentine, Dame de Coatforn.

1695. Ecuyer Jean Guillard, sieur de Goasanaman, parrain avec Dame Corentine de La Garde, compaigne d'écuyer Jacques de Richard, seigneur dudit lieu.

1696. Dame Marie-Françoise de Suberville, dame de la Boëxière rüe Lazarou, demeurant en la rüe Mescloaguen.

1698. Jeanne Nédélec, Dame de Rosnohen.

1701. Laurans-Guillaume du Cosquer de Kervenozaël.
Grégoire de la Goublaye.
René Le Baron de Penanprat.
Julien Prouhet de Kermadec.
Charles-François du Boisgueheneuc, chevalier, seigneur de la Boërie.

1704. Jean-François Le Borgne, sieur de Roscariou.

1705. Dame Jeanne Le Goazre, Dame de Penendreff.

1707. Inhumation « du corps d'escuyer Christophe du Fresnay, sieur de Bavégan, fils aimé de Mr du Fresnay ».

En 1708, un enfant de Geslin de Penanreün est nommé par Messire Charles-Jean de Goësbriand, chevalier, seigneur de Kerdaoulas ; en 1713, autre baptême, où nomment « Escuyer Gilles-Claude Harquin, seigneur de Kerouryen, avec Damoiselle Françoise Catin, Dame de la Ville-Blanche.

1714. Est marraine Marguerite-Josèphe Le Ny, Dame de la Chapelle.

En 1716, on cite le mariage de Messire-Guillaume Colomban Le Rousseau de Lanvaux, chevalier seigneur, du Diernélez et autres lieux, de la paroisse du Faouet, avec Damoiselle Charlotte-Louise du Fresnay. Nous relevons au registre les signatures de Jeanne-Renée Huby Diernélez ; — Louise-Clode du Tournel ; — Louis Desportes de Saint-Nudect.

Un peu plus bas, nous trouvons Jean-Madelaine Gelin de Couescouvran.

— Si la robe est largement représentée, dans le long et fastidieux relevé que nous venons de faire, en revanche, l'épée l'est assez rarement.

En 1714, nous voyons comme parrain, à Pennanreun, « Jean Gelin, seigneur de Villemorel et autres lieux, enseigne des vaisseaux du Roy, lieutenant de compagnie de marine. »

Plus tard, en 1734, nous trouverons un fils du même manoir de Penanreun : « Escuyer Messire Charles-Jean-Alexandre Gelin, seigneur de Boulvern, *Mouscataire de Sa Majesté.* »

En août 1730, nous retrouvons un enfant dont nous avons plus haut relevé le baptême : « Joseph-Louis de La Marche, sieur de Tréhouret et autres lieux », devenu homme et « chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Lazare et de Nostre-Dasme du Mont-Carmel de Jérusalem. »

— Nous passons par tous les échelons de la hiérarchie sociale en enregistrant les noms : d'« honorable marchand Guillaume Pelletier, de la Ville-Close de Quimper (1681) ;

De « Maistre François Bénard, armurier de la Ville-Close (1693) ;

D'« honorable femme Marie Chosson, marchande, de la rüe Obscure de ladite ville (1708) ;

De « demoiselle Perrine Huchet, compaigne de M^r de Kermorvan, marchand de drap de soie à Quimper ;

De « Maistre Jacques Genet, maistre perruquier », que nous voyons figurer comme témoin, en 1713, du mariage de Nicolas Pichart, dans la chapelle de Kerforz ; enfin de « Maistre Pléjeux, charbonnier, à Botpodern (en Elliant.)

XIII.

L'ANCIEN CANTIQUE DE KERDÉVOT

RECHERCHES SUR LA DATE DE SA COMPOSITION

(1712)

Par l'abbé FAVÉ.

Ce n'est pas au point de vue de la pureté de la langue que nous désignerons ce cantique à l'attention du lecteur : c'est là, sans conteste, du breton décadent, et l'on voit vite que le Rapsode inconnu prend bien des libertés avec notre vieil idiome national. Exemples :

S'il rappelle les merveilles opérées en cette chapelle bénie, il proteste qu'il le fera sans arrière-pensée, sans intention de rabaisser les autres sanctuaires vénérés de la région :

« Hep *choqui* enep fœçoun ilis santel ebet » (7e couplet.)

S'il parle de l'admirable rétable qui fait le plus bel ornement de cette chapelle, il dira :

« Laqueet eo eoc'h an Auter da velet *dar public.* » (14e couplet.)

Le cantique est de cinquante-six strophes, où, malgré les longueurs et les répétitions, passe, parfois, un souffle poétique fort appréciable. Il est de 1712 : il justifie sa date par les événements auxquels il fait une brève et discrète allusion. comme un auteur qui parle à des contemporains très au courant ; il apporte aussi, quoique léger, son contingent de renseignements sur son époque, et à ces titres nous croyons qu'il vaut la peine d'être *classé* avec sa date.

Lorsque l'auteur doit fixer dans la mémoire populaire le souvenir d'un épisode de quelque conséquence, il le rend en trois strophes, formant, à l'occasion de chaque épisode, ce que nous appellerions un petit poëme, concis, complet et

exact. Tel est le procédé de composition de l'auteur, et les couplets 41, 42, 43 nous montreront l'ouvrier à l'œuvre. Il y est question de la catastrophe du 2 février 1701, à Kerdévot, en Ergué-Gabéric.

Maintenant, il y a eu onze ans à la fête de la Chandeleur,
Par tonnerre et tourbillon de vent était tombée la tour,
Un homme, hélas ! fut surpris sous les pierres : [sur son dos.
La contenance de douze charretées, assurément, était tombée
Malgré cela, il était entendu, criant, se lamentant,
Et se recommandant à vous, Vierge puissante,
Pour qu'il fut par votre vrai secours délivré de là :
Tous ses membres brisés, broyés, émiettés, massacrés.

La moindre de ces pierres était assez pour le tuer,
Si vous ne l'aviez empêché, ô Dame Marie !
Il se confessa avant de mourir, avec regret de ses péchés ;
Maintenant il a la gloire de vous voir au séjour de vos joies.

Le récit est bien le même que celui que Messire Jan Baudour, recteur d'Ergué-Gabéric, consignait sur les registres paroissiaux, le 4 février 1701, à part que ce dernier nomme deux victimes, Alain Coetmen, tué sur le coup, et François Le Gounidec, le seul dont le cantique parle, à cause de l'assistance spéciale dont il fut favorisé par la Sainte-Mère de Dieu. Ses os émettiés, ses chairs ne présentant plus qu'une bouillie sanglante, « son corps brisé à la réserve de sa teste », dit Jan Baudour, il résiste de sept heures du matin à sept heures du soir : il a la grâce de pouvoir se confesser au curé, Guénolé Hamon. Malgré la pureté exemplaire de sa vie, dont son recteur se porte garant, la fragilité humaine est si grande, que peut-être, en cette âme, grand était le besoin d'un pardon, d'une réconciliation, que la bonne Dame de Kerdévot sut procurer au malheureux qui l'invoquait. Les chrétiens se rappellent cette prière : « *Ab improvisa et subitanea morte, libera nos, Domine.* »

Notre cantique se trouve parfaitement daté, et c'est lui-même qui nous dit qu'il fut composé onze ans après l'accident du 2 février 1701 : donc il est clair qu'il est de 1712. Nous en trouvons la confirmation dans d'autres endroits de la même œuvre. 1712 ! Trois des premiers couplets rendent bien la physionomie de cette année tourmentée du règne de Louis XIV. On y retrouve un écho des malheurs du peuple et des difficultés extrêmes de la monarchie.

Après une invocation à la Sainte-Trinité, le 2e couplet débute en ces termes :

Jamais, Chrétiens, hélas ! nous n'avons eu plus grand besoin
De supplier Notre Sauveur et la Vierge sa Mère
De donner la grâce à notre Roi d'être vainqueur
Sur tous ses ennemis, adversaires de Jésus.

Je ne vois que tristesse depuis longtemps, dans le monde ;
La disette, nous avons commencé à la voir :
Nous assistons chaque jour à des enterrements
Des gens de nos quartiers, ainsi qu'à leurs services.

Il n'y a que la peste que nous n'ayons pas encore vue
Au milieu de nous : que Dieu en soit loué.

L'histoire générale, notre histoire locale surtout, pourrait expliquer, donner des éclaircissements sur la situation à laquelle fait allusion l'auteur du cantique.

Le traité d'Utrecht conclu, la France allait respirer, mais un long repos lui était nécessaire pour réparer ses forces épuisées. L'inquiétude et le malaise devaient encore survivre longtemps à la guerre.

L'agriculture était ruinée, le commerce interrompu, les chemins défoncés et détruits. La mort frappait à chaque instant la famille royale. Jamais on avait été dans une plus grande détresse !

Les couplets 30, 31, 32, nous fournissent encore une date qui confirme de plus en plus la date précitée.

Un pèlerin de Quimper vient remercier la *bonne Mère* : avec lui, nous retrouvons un nom glorieux et cher à nos cœurs bretons : Duguay-Trouin ! Il y a là un épisode bien intéressant : l'escadre est en perdition, en détresse : les braves marins bretons qui forment les équipages de marine et les troupes de débarquement, en face de la mort dure, si loin du pays, songèrent instinctivement à Kerdévot. Quel en avait été le résultat? Notre rapsode le dira, mais sans faire bon marché des témoignages. car il tient à les citer :

Un soldat de Quimper, nommé M. Deschamps,
En visitant Kerdévot, le dernier carême,
A dit au Fabricien qu'il a été secouru
Par Marie, dans sa campagne, pendant l'hiver passé.

C'est à la fin de l'héroïque campagne de 1711 où, en onze jours, Duguay-Trouin détruit les fortifications de Rio de Janeiro. (1)

Le 13 janvier 1712, l'escadre se trouvant dans le sud-ouest des Açores, fut accueillie par un vent violent, variable de l'est au sud. Sa violence augmenta pendant plusieurs jours consécutifs. Le 19, les vaisseaux arrivaient à la hauteur des Iles ; jusque là ils s'étaient conservés, mais ce même jour, le commandant perdit de vue le *Mars* et le *Fidèle*. Le 21, la tempête reprit avec une nouvelle fureur, et tous les vaisseaux furent en danger de périr. Le *Lys* reçut un coup de mer si violent que Duguay-Trouin crut, un moment, la mort inévitable au milieu des abîmes de l'Océan. Cet orage s'apaisa et le *Lys*, rejoignant le *Brillant*, l'*Argonaute*, la *Bellone*, l'*Astrée* et l'*Amazone*, rentra avec eux dans le port de Brest, le 6 février 1712.

Ces pèlerins de Kerdévot étaient ces vaillants survivants de la campagne de 1711, nous croyons pouvoir l'affirmer, qui, arrivés à Brest, le 6 février 1712, se mirent en mesure,

(1) Voir dans la *Biographie bretonne* l'article que M. Ch. Eunat consacre à Duguay-Trouin, son compatriote.

sans retard, d'accomplir le vœu fait à N.-D. de Kerdévot au milieu de la tourmente :

Les soldats qui avaient été avec M. Duguay
Ne pouvaient plus retrouver leur route pour revenir à la maison.
En danger ils étaient de périr sur la mer périlleuse.
Ils se sont alors voués à la Vierge glorieuse...
Ils sont venus la remercier quand ils sont venus à Quimper,
Ils lui ont fait présent d'un magnifique chapelet,
Et de plus une autre offrande et des honoraires de messes,
Soutenez-les encore, ô Vierge, dans leurs combats.

Certes, on sent bien là que le patriotisme ne date pas d'hier, dans cette strophe émue célébrant des héros inconnus, soutenant haut et ferme l'honneur du pays.

Vraisemblablement, ce cantique fut chanté pour la première fois ie jour du pardon, c'est-à-dire le dimanche après le 8 septembre 1712. En cette même année, le brave Deschamps était venu pour gagner les indulgences, octroyées aux fidèles, en ce sanctuaire, à chaque vendredi du carême. Nous pourrions dire le jour, à quatre ou cinq vendredis près, car, en cette année 1712, le carême s'ouvrait le mercredi des Cendres, 10 février, et Pâques tombait le 27 mars. C'est donc vers le commencement de 1712 qu'il faut placer l'évènement qui apporta à Kerdévot l'*Ex-Voto* et les hommages des braves gens qui servaient sous l'illustre homme de mer, Duguay-Trouin, le grand Malouin.

Antoine FAVÉ, *Prêtre.*

L'ANCIEN CANTIQUE DE KERDÉVOT

(1712)

CANTIC SPIRITUEL

E gloar DOUE hac an ITRON VARIA KERDEVOT, pehini en deus ur chapel caër e Parres Ergue-Vras, e quichen Quimper-Caurintin, e pehini e ra bemdez miraclou braz.

VAR TON : **Santez Mari**, etc.

Vos omnes sitientes, venite ad aquas !
C'hui pere oc'h eus seyet, deut da efa
dar Fcunteun a vuez !

1. Tad, Map ha Speret Santel, tri Ferson en un Doue,
M'ho suppli, a vir galon hag a greis va ene.
Da dirigea va memor ha ma ententamant
Ma composin eur c'hantic dar Verc'hes puissant.

2. Biscoas, Christenien, sioas ! n'hor boa brassoc'h ezom,
Da supplia Hor Salver hac ar Verc'hes he Vam.
Da rei ar c'hraç d'hon Roue da veza victorius
Var he oll ennemiet, adversourien Jesus.

3. Tristidiguez a velàn, allas ! pell so er bed,
Quernez hon eus bet ivez commançet da velet,
Assista a reomp bemdes en enterramanchou
Demeus a dud hor c'hanton, hag en ho servichou.

4. N'en deus nemet ar vocen n'hon eus quet c'hoas guelet
En hon touez er vro-mâ, Doue ra vezo meulet :
Pedomp an Dreinded Santel hag ar Verc'hes Vari
Ma vezimp guitibunan preservet diouti.

5. Ar voyen d'en em assuri eus ar guir joausdet,
Ha da bossedi da jamæs eur peoc'h hir ha parfet.
Eo supplia ar Verc'hes da bidi evidomp,
Pa na veritomp, siouas ! a selle Doue ouzomp.

6. Meur a blaç santel dezi er bed a so savet
Eleac'h ma zeo enoret, caret hac invoquet,
Eleac'h ma accord Doue, dre e intercession
Graçou bras dar bec'herien p'e fedont a galon

7. Hep choqui e nep fœçon Ilis santel ebet
Me souten, goude cals a dud gant lealdet,
Emedi en hor c'hanton an Ilis devota
E deus ar Verc'hes Vari hạc ar principala

8. Coms a ràn deoc'h, Christenien, eus an Templ biniguet
Tost da Guemper-Caurintin, *Kerdevot, guir hanvet,*
So batisset dar Verc'hes dre vir devotion,
An Ilis ancienna e deveus er c'hanton.

9. C'hui Ergueiz-Gaberic, a bossed ar c'haera
Demeus an oll tensoriou a so var ar bed-mâ,
Ar sourcen eus ar c'hraçou an Drindet adorabl,
Elec'h ma arru bemde Miraclou surprenabl.

10. Un histor a rapporter dign da veza discleriet,
Penaus ar Verc'hes Vari, evit ma vise goueet
Er c'hantoniou divar dro, Santela plaç e voa
Eleac'h ma cleo ar pec'hour gant carantez ha joa.

11. A lavaras expressamant d'ur munuser yaouanc
Ober dezi un ouvraich a vise excellant,
Un ouvraich ar parfeta e ouisie da ober,
Hac e vise paet en Eon gant Jesus e Mab-Quer.

12. Pa vise achu gantan, e ambarcse timat
En ur chaloup var ar mor : chelaouet ar Miracl,
Ha Doue er c'honduje dan devota Ilis
A oa dar Verc'hes Vari batisset e Breiz.

13. Pa voa voar ar mor ha guelet gant an dut,
E teue ar Veleyen, Fabrijen a bartout,
Mæs ne dostaas ous nicun quen na voa arruet
Person an Ergue-Vras ha Fabric Kerdevot.

14. An ouvraich santel neuse dan douar a abordas,
Ar Fabric a Kerdevot hep dale e c'hemeras,
E Kerdevot e voa rentet gant ur pomp magnific,
Laqueet eo eoc'h an Auter da velet dar public.

15. Eürus bras o cavàn, habitantet Ergue,
Da veza, dre breferanç dan oll dud ar c'hontre,
Enoret demeus un Ilis quer caër ha quer santel,
Mammen an oll miraclou ha graçou eternel.

16. Paressionis Elliant a ouffe lavaret
Peger santel ar plaç-man dar Verc'hez binniguet:
Na dleont quet ancouât ar rest eus ho buhe
An obligation o deus da Vari, Mam Doue.

17. Attaquet oant gueichal gant eur c'hlenvet cruel,
Ur pestilanç dangerus, commanç a reent vervel ;
Ker stanc e varvent bemde quen na vanque loënet
Ha quiri d'ho c'hass dar vorc'h dan douar binniguet.

18. Pa velzont an danger bras e oant oll da vervel ;
O devoue recours ouzoc'h, Guerc'hes Sacr ha Santel ;
En em voestla a resont gant cals devotion,
Da Kerdevot dar pardon gant ho Frocession.

19. Er moment ma partijont eus parres Elliant,
Da vonet da Kerdevot, o doa soulageamant,
Rentet pare ha dispos, ha yac'h eus ho c'hlenvet ;
Guerc'hes Glorius Vari, ra viot binniguet.

20. Ober a resont neuse eur vœu perpetuel
Ma teusient ur veich peb bloas da Ergue, dho chapel,
D'ho trugarecât, Guerc'hes, demeus ho tonæson,
Nobl ha partabl, Beleyen gant ho Frocession.

21. Meur a den bet massacret, ha voar ar mor beuset,
Dre ho calloud, ô Guerc'hes ! so bet ressucitet :
Cals a dud, dre accidant privet eus ar guelet,
O deveus e Kerdevot ar sclerijen cavet.

22. Dan dud troublet a squiant, ha memes foll rentet,
Kerdevot so ordinal ur remed assuret ;
Hag an traou e ve laëret, pa vent gouestlet dezi,
Na ell quet e nep fæçon all laër o dransporti.

23. Davantaich an nep a goues siouas en accidant,
Pe dalc'het var ar guele gant clenvet languissant,
So guelleet e Kerdevot, pa zeuont a vir galon
Da c'houlen digant Mari e intercession.

24. Er Paressiou divoar dro un nombr bras a Gueriou,
En danger da veza laquet e poultr hag e ludu,
Siouas ! dre un tan terrubl, a so bet sicouret
Er moment ma zint d'an Templ a Kerdevot gouestlet.

25. Beza eus tud var an douar pere dre un domaich,
Pe dre ur fortun bennâc a goll prest o c'houraich,
Pe ma zint bet pell amzer gant clènvet languisset
Pe trist, melconiet, casi disesperet.

26. E Kerdevot e caffint ar gonsolation,
Elec'h o zristidigues, mar deuont a vir galon,
Prosperite er bed-man, er bed-all joausdet,
Rentet joaus ha contant, ha parfet a speret.

27. Ouspen ar graguez brases, pa vent estranch e poan,
O clasq digaç voar ar bed o bugale bihan,
A so a Kerdevot diboanniet hep dale
Dre voyen ar Verc'hes Sacr : meulet ra vezo Doue.

28. Mæs bete vremâ n'em eus quasimant lard netra ;
Chetu ar c'haëra miracl hag ar principala,
Ar pec'herien obstinet a chench oll o goall stat,
Pa z'euer d'o recommandi d'ar Verc'hes honorabl.

29. Me a brouv quememâ dre ar personachou
So bet ganti sicouret en o necessiteou,
Me zisquei d'och sklæramant quement am' eus laret :
Clevit attentivamant, m'ho disclerio doc'h net.

30. Ur soudard eus a Guemper, hanvet autrou Deschamps,
O visita Kerdevot er c'hoaraïs divezan,
En deus laret d'ar Fabric ez' e bet sicouret
Gant Mari, en he gampagn, er goan-mâ tremenet.

31. Ar soudardet a oa bet gant an autrou Duguay,
Na allent quet rancontri an hent da zont d'ar guer,
En danger da veza collet var ar mor perillus,
En em offret o deus bet dar Verc'hez glorius.

32. Deut int d'he zrugarecat, pa int deut da Guemper,
Roet o deuz dezi e presant ur chapelet caër,
Ha roet un offranç-all c'hoaz hag guers offerennou.
Soutenet-y c'hoas, Guerc'hez, en o oll combatou.

33. E mis c'huevrer diveza, chelaouet, me ho ped,
Un den a dreo Langolen eus a Barres Briec,
O vont gant e varc'h, un deiz, dar Foar da Gastellin
Oa var ar poënt dangerus en ur stær da veusi.

34. Dre bermission Doue e arruas un den,
O velas o vont oc'h traon gant an dour, marc'h ha den,
Var he zaoulin e stouas, da Vari o gouestlas,
En e zi a Kerdevot, ebars en Ergue-Vras.

35. Prest e voant da veza maro pa voant gouestlet dezi,
En instant ma int gouestlet, sicouret int ganti ;
Un dra, eme an den mâ, dre bermission Doue,
Evel ur voguer creo o arretas en Eê.

36. Un nombr bras eus a dud a Guemper-Caurintin,
A Barres Sant-Evarzec hac a Ergue-Vihan
A Ergue-Vras, a Vriec, a Barres Kerfeunteun
Demeus a Barres Elliant hag a Barres Cuzon

37. Deus ho c'hlènvejou marvel a so bet delivret,
En o afflictionou a so bet consolet,
Deus a pleuresi, terc'hen, pourpr ha pep seurt clenvet ;
E Kerdevot ez 'int bet antieramant yec'heet.

38. Ur Bælec originer a Ergue-Gaberic
En deus bet e Kerdevot ur yec'het manific ;
E spaç eus a bemp sizun e bet var ar guele
Dilavar, abandonet gant guement en guele.

39. Eur vourc'hises a Guemper, siouas ! dre accidant
Rentet mudes pemzec de, privet eus ar parlant
So bet gouestlet en Ergue d'ho Chapel binniguet,
Dre ho craç, Guerc'hes santel, en deus bet ar prezec.

40. Eus a Ergue-Gaberic eur vrœc borgnes rentet
Gant un taich var e lagat savet dre eur c'hlènvet,
E Kerdevot er guelc'has gant an dour souveren
Eus ar feunteun ar Verc'hez, m' e devoue sclerijen.

41. Breman eus bet unnec vloas da Vouel ar Chandelour,
Gant curun hac avel-foll e voa couezet an tour,
Ma voa surprenet un den, allas ! dindan ar vein,
Daouzec carrat assuret a voa couet var e guein.

42. Cousgoude e voa clevet o crial, o lamant,
Oc'h en em recommandi deoc'h, Guerc'hes puissant,
Ma voe dre ho cuir sicour ac'hane dilivret,
E oll isily briset, brusunet, massacret.

43. Ar biana eus ar vein oa capabl d'e laza,
Pa ne m'hoc'h eus bet miret, ô Itron Varia !
Ma cofessas, quent mervel, gant cueuz e bec'hejou ;
Breman en deus an henor d'ho guelet er joayou.

44. Un den a Barres Elliant prest da goll e broces
Gant un amezec dezan dre vir traïtoures,
A deuas da Kerdevot da visita Mari :
Gouneet en deus e broces dre voyen anezi.

45. Eus a Ergue-Gaberic ur vroec fur ha prudant,
En deus bet dre ur c'hlenvet collet e jugeamant,
Mes quen terribl quen na voa ret d'e amezeyen
He divoal hac e staga en e zy gant querden.

46. N'en deus den var an douar quer calet a galon ;
E guelfe er stad trist-mâ hep caout compassion,
O chanchat var bleo e fenn, hac o straqual e zent,
Ma Doue, en so terrubl coll ar guir sclerijen !

47. E priet hac e c'herent ouz e c'honsideri,
Na zrebe na ne eve, torret e isili,
Defiguret e bisaich hag e sellou troet,
E gouestlas e Kerdevot dar Verc'hes binniguet.

48. Incontinant e deus bet squiant a neve flam,
Jesus ra vo binniguet, ar Verc'hes sacr e Vam,
Hac e deus testamentet eur vros eus e dillat
Da enori ar Verc'hez, ha d'e zrugarecât.

49. Ar groasguez a ve poaniet en o guilioudou
So sicouret gant Mari bemnos, bemde c'houlou,
Hac o bugale vian, pa vent sempl, languissant,
P'o recommander dezi, o deus ar vadisiant.

50. Ho feunteun, Guerc'hez Vari, a so bras e effet,
Guelaat a ra d'an derc'hen, catar, pep seurt clènvet,
Davantaich, ous e scarza e deus pep maguerez
Da vaga o c'hrouadur abondanç eus a læz.

51. Dont a ra da Kerdevot bep guener eus ar C'horaïs
Un nombr braz a dut devot bep sul, bep gouel, bemdeiz,
Pedet nos ha de ar Verc'hes ma ho guelo er gloar
Ha quement so devot dezi var an douar.

52. N'en deus quet quen alies a deis ebars er bloa,
Evel a viracl a ra ar Verc'hes Varia ;
Mar fell deoc'h en approui, en em recommandet
E Kerdevot da Vari, pa viot affliget.

53. Rac-se eta, Christenien, quemeromp esperanç,
En Ilis a Kerdevot, lequeomp hor c'honfianç,
Ha pa omp bet dar Verc'hez caus da veza Mam Doue,
Pedomp-hi ma vimp salvet pad an eternite.

54. Considerit, Christenien, pa erruet en he zi,
Emedi e Map JESUS etre he divrec'h ganti,
Evel pa e deffe desir d'e rei da vriata,
Dar belerinet devot a zeu d'e bisita.

55. D'ar yaou hanvet gouel Doue, ententet Bretonnet,
E casser ar Sacramant da Kerdevot benniguet.
Bet an amzer a garo, e zer accustumet
Da gaç he Mabic JESUS d'ar Verc'hez binniguet.

56. Oferen-bret ha gousperou a ve ebars an de-ze ;
Benediction Doue pehini a ve goude,
Orgraou ar Verc'hez a son epad an oll amzer
Da enori he Mab JESUS a so var an Auter.

Dans cette pièce, dont la facture rappelle celle des Aventures des *Quatre Fils Aymon*, les vers sont quelquefois péniblement chevillés, mais on lui pardonnera ses défauts en retour des qualités que révèlent les couplets 54 à 56, d'une naïveté de si bon aloi et d'une piété si tendre.

Des additions furent faites quelques années plus tard à cet intéressant cantique ; mais la valeur n'est plus la même : c'est la publication en rimes des indulgences que tout chrétien bien disposé peut gagner à la chapelle vénérée de Kerdévot.

ANTOINE FAVÉ.

II (Suite).

PÊCHERIES & SÉCHERIES

DE LÉON ET DE CORNOUAILLE.

(Suite) (1)

B. — Marquisat de Rosmadec ou de Pont-Croix.

L'aveu auquel j'emprunte les renseignements qui vont suivre, est du 30 octobre 1730. (2) Il est rendu par René-Alexis Le Sénéchal, comte de Carcado-Molac. La mère de ce seigneur, Marie-Anne de Rosmadec, avait hérité de son neveu Sébastien, marquis de Rosmadec, lieutenant général du Roi, tué à Sénef, le 11 août 1674. Le marquisat fut vendu judiciellement par arrêt du grand conseil du 20 septembre 1714 ; vingt jours après, le comte de Carcado faisait reconnaître le retrait exercé par lui à titre de *prémesse ;* et, quelques années plus tard, il obtenait la continuation du marquisat sous le nom de Pont-Croix. (Lettres de février 1719, registrées au parlement et à la Cour des Comptes les 28 juin et 5 juillet 1719).

L'aveu nous présente l'état du marquisat après la cession faite en 1649 au baron de Nevet des droits que les seigneuries de Quémenet et du Juch avaient dans la paroisse de Plogonnec. (2) Il contient plus de 400 pages et est divisé en 2,384 articles. (3)

---

(1) V. ci-dessus, p. 104 et 140.

(2) Cet acte n'existe pas aux archives du Finistère. J'en ai dû la communication à l'obligeance de M. Durest-Lebris, notaire à Pont-Croix.

(3) L'acte de prise de possession de 1650 est visé dans l'aveu de Nevet du 24 décembre 1682. Arch. du Finistère.

(4) Le numérotage atteint le chiffre de 2434 ; mais les rédacteurs ont passé par erreur du chiffre 1831 au chiffre 1882, omettant ainsi cinquante numéros.

A partir de la commune actuelle de Plozévet la plus grande partie de la côte relevait du marquisat à peu près jusqu'à l'entrée de Douarnenez. Ce territoire était au dernier siècle comme aujourd'hui divisé entre neuf paroisses : Plozévet, Plouhinec, Esquibien, Primelin, Plogoff, Cléden-Cap-Sizun, Goulien, Beuzec-Cap-Sizun, Poullan. Six de ces paroisses relevaient du marquisat : Plogoff, Cléden, Goulien seules relevaient du Roi.

Le marquis de Pont-Croix se montre encore plus libéral que le baron de Pont. Il est surtout jaloux de ses droits honorifiques : il n'omettra pas un de ses droits comme fondateur des églises ou chapelles : enfeux, bans, vitres, lisières, armoiries en bosse, etc. Il réclamera, comme seigneur fondateur de N.-D. de Comfort (en Meillars) « le droit, le premier dimanche de juillet, de faire aller ses juges avec la procession de la paroisse de Beuzec porter en offrande à la chapelle un fléau, un crible, nne faucille et courrois, pour ouvrir la récolte tous les ans à pareil jour. » (art. 739).

A Plonévez-Porzay, il réclamera, outre les honneurs de fondateur, le droit « de prendre le premier denier d'offrande mis sur le grand autel au jour et feste de Noël. » (Art. 2430.)

Mais ses droits utiles, comme par exemple les cheffrentes ou rentes féodales qui sont un des grands profits de la plupart des fiefs, combien peu il s'en soucie ! et combien sont omises ! Croira-t-on que quelques cheffrentes seulement sont mentionnées dans le grand fief de Quéménet, qui emploie 235 articles ?

En beaucoup de lieux la cheffrente semble être la reconnaissance honorifique de la seigneurie. Ainsi le manoir de Kerandraon (par. de Mahalon), art 657 « paie un bouquet de roses à la Saint-Mathieu », 25 septembre. Des villages paient une paire de gants ; d'autres, par un vieux souvenir de la chasse au vol, doivent un gant à faucon (Lesguen, Plouhinec, art. 1532), un gant à épervier (Parc-ar-Veillanec, Beuzec,

art. 732), deux sonnettes à épervier ; un village est quitte en payant deux deniers (un liard) pour pain aux chiens (Kerisoré-Ploaré, art. 956).

Pour la pêche et la sécherie, même *laisser aller*. Ainsi le marquis ne réclame les poissons royaux que dans deux paroisses, Plogoff et Cléden (où il n'a pas la supériorité), et peut-être les réclame-t-il parce qu'il les partagera avec les seigneurs de Kerharo et de Kerarret (1). Dans les six pa roissesdu fief riveraines de la mer ce droit n'est pas réclamé.

Il y a plus ! Le seigneur a le droit de pêche dans les paroisses maritimes ; or, il semble que la rétribution annuelle qui paie la *licence* accordée aux pêcheurs n'est exigée que dans les deux paroisses de Plouhinec et de Plozévet. Sur ce point, nous ne trouvons dans l'aveu que la disposition qui suit :

« Droit de pêche sur ceux qui vont en mer pour Plouhinec et Plozévet — 30 sols et 6 merlus par pêcheur demeurant entre le port d'Audierne et le chemin du bourg de Plouhinec au bourg de Keridreux ; ceux d'au-delà et ceux de Plozévet paient 27 sols et 6 merlus. » (Droits généraux — à l'article Pont-Croix).

Donc dans les quatre autres paroisses maritimes la pêche est, semble-t-il, absolument libre.

Nous avons vu le baron de Pont reconnaître que les deux cinquièmes de la rente de cent livres due par le général de Combrit appartiennent au marquis de Pont-Croix. (2) L'aveu du marquis omet cette rente : il se contente de réclamer la supériorité — à Plobannalec, sur le fief de Lestrédiagat transporté avec rétention d'arrière fief (art. 1982-2079) ; à Loc-

---

(1) N° 544, art. Plogoff. « (Le marquis) est fondé de tout temps immémorial à faire toucher et percevoir un tiers de la septième partie des poissons, comme mulets, bars et autres, qui se pêchent à la côte de Plogoff et de Cléden, par concurrence avec le seigneur de Kerharo et celui de Kerharret, qui ont chacun pareil droit. »

(2) Ci-dessus, p. 150.

tudy, sur le manoir de Keryen donné autrefois en mariage à une fille de Tivarlen épousant un baron de Pont (art. 854) ; à Plonivel, sur le manoir de Trénélop, donné à une fille de Tivarlen mariée à un sire de Kerarret (art. 855) ; à Plomeur sur une trentaine de villages, à raison des seigneuries du Juch et de Lesivy (art. 857 à 862).

C'est à ce dernier titre que le marquis réclame « le droit et devoir de pêcherie, sécherie et varantage (1) sur les poissons qui se pêchent et se sèchent dans les paroisses de Tréoultré, Combrit, Lestrédiagat (2), Loctudy, qui est le cinquième desdits poissons. » (Art. 2077.)

Voilà un droit exorbitant contraire aux énonciations de l'aveu de Pont-l'Abbé, droit que l'abonnement aurait anciennement fait cesser pour la paroisse de Combrit, et qui très certainement ne s'exerçait pas dans les autres.

Un point peut surprendre : nulle mention de sécherie sur la côte de Plouhinec, en face d'Audierne, vers le lieu nommé Poulgoazec. En effet, une sécherie importante existait en cet endroit au commencement du XIV^e^ siècle.

Nous la trouvons mentionnée, en 1322, sous le nom de Poulgoazec et Pentir. Le vicomte de Léon, alors seigneur de Quémenet, et à ce titre seigneur de Plouhinec, avait affermé cette sécherie à un certain Thomassin, en 1322 ; et, six ans plus tard, Thomassin était encore débiteur d'une somme de 200 livres dont Pierre, seigneur de Rostrenen, se portait caution (3). Ce chiffre semble indiquer que la sécherie avait quelque importance.

Mais, de ce que la sécherie de Poulgoazec n'est pas mentionnée dans l'aveu que nous étudions, il ne faut pas con-

---

(1) L'aveu dit *varantage* et non *vacantage* V. ci-dessus, p. 147 et 148.

(2) Erreur. Il faut lire sans doute Treffiagat, ou Lechiagat, sa trève. Lestrédiagat n'est pas paroisse, mais manoir et seigneurie en Plobannalec.

(3) Obligation de Pierre, seigneur de Rostrenen, 1328. — Morice, Pr. II, col. 1350.

clure que les pêcheurs ne faisaient pas sécher le poisson le long des côtes. La preuve c'est que, de proche en proche, en chaque paroisse du fief, le seigneur réclame, un, deux, quelquefois trois merlus *secs*. On ne voit même pas d'autre poisson mentionné comme cheffrente, sauf en un village de Poullan, qui doit deux paquets de *papillons*... (1)

C. — Baronnie de Névet.

Les archives du Finistère conservent plusieurs aveux de la baronnie de Névet. Le plus ancien est de 1644. J'emprunte les détails qui suivent à l'aveu du 24 décembre 1682 ; (2) il est plus complet que les autres et décrit la seigneurie après deux actes que lui avaient créé une situation nouvelle :

1° L'acquisition faite en 1649 du fief de Quéménet, en Plogonnec, acquisition qui substitua le seigneur de Névet au marquis de Rosmadec. comme seigneur de la paroisse (3).

2° L'union faite par lettres patentes de mai 1681, des seigneuries de Pouldavid, Quéménet, en Plogonnec, Lezargant, en Plonévez-Porzay, Névet et ses anciennes annexes pour former du tout une seigneurie unique sous le nom de Névet. C'est à la suite de ces deux actes que le seigneur devenu majeur prit le titre de marquis de Névet, sans qu'il apparaisse de l'érection régulière du marquisat (4).

---

(1) Evidemment, il faut entendre ici ce mot dans le sens de petites raies.

(2) Arch. du Finistère, E. 44, aveu rendu par M^re^ Louis du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand... tuteur de M^re^ Henry-Anne de Névet, chevalier, seigneur dudit lieu de Névet, de Lezargant, Beaubois, Launay, et colonel du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Cornouaille.

(3) Prise de possession en 1650, aveu de Névet.

(4) Le seigneur de Névet, mineur en 1682, était Henri-Anne, fils de René, mort en 1674, et de Anne de Matignon, elle-même petite-fille de la princesse Léonore d'Orléans-Longueville. Le premier il prit le titre de marquis, comme l'indique l'inscription gravée sur la pierre tombale dont les fragments sont conservés dans l'église de Locronan. Il fut colonel du régiment des vaisseaux, du ban et de l'arrière-ban de Cornouaille, et mourut à 29 ans, le 12 décembre 1699, sans mariage.

Nous avons dit que la seigneurie de Poullan appartenait au marquis de Pont-Croix ; toutefois le baron de Névet y possédait plus d'un village ; et il exerçait les droits seigneuriaux sur la rivière de Pouldavid, qui sépare Poullan de Ploaré et Douarnenez. Voici comment le baron énonce ces droits :

« Rivière de Pouldavid avec hâvres de Port-Rhu et de Tréboul, et le droit de passage et de pescherie en la dite rivière et côtière de Ploelan (Poullan), les droits d'arrivage pour chaque barque, bateau et navire entrant dans la dite rivière et qui y mouille l'ancre, dix sous monnaie pour chacun..... plus les droits de lods et ventes sur les bateaux qui sont vendus dans la rivière.

« Plus le droit d'avoir les poissons principaux pris en la rivière ou costières de Ploelan comme morroues (morues), dauphins et esturgeons et autres poissons. et de tous bateaux allants à la pescherie ès dits lieux ; lorsqu'il y a quatre hommes à chaque bateau l'on fait cinq loties : la cinquième appartient à la seigneurie pour les mulets et maquereaux ; et, lorsqu'il se prend des turbots, le plus grand appartient à la seigneurie, et doivent être rendus au moulin de Pouldavid ; et l'on a coutume de bailler à ceux qui apportent le dit poisson une galonnée de vin, et pour deux sols de pain ; et doivent les dits hommes offrir le reste de leur poisson au dit seigneur ou receveur de la dite terre pour en prendre en payant. ».

Vous le voyez, l'aveu ne mentionne pas la sécherie du poisson, ni le merlus. Faut-il conclure de ce silence que l'industrie de la sécherie n'existait pas sur ces côtes ? Ce serait bien téméraire. L'aveu ne fait non plus aucune allusion à la pêche de la sardine ; et il n'est pas douteux que la sardine se pêchait et depuis longtemps dans la baie de Douarnenez. Les pierres sculptées au porche occidental de l'église de Ploaré bâtie au XVI^{e} siècle nous représentent

des bancs de sardines sur lequel plane le goëland. Ces pierres sont, on n'en peut douter, des dons d'armateurs de Douarnenez enrichis par la pêche de la sardine ; et si le seigneur de Névet ne nomme pas la sardine, c'est qu'il ne réclame expressément que les poissons *royaux*, et la sardine *n'a pas été élevée au rang de poisson royal* (1).

Soixante-quinze ans plus tard, la Société royale d'agriculture et de commerce de Bretagne protestera contre les impôts sur les huiles qui mettent, dit-elle, « des entraves à la fabrication des sardines. » (2) En 1682, le baron de Névet n'encourait pas un reproche analogue ; il ne réclame pas une sardine comme poisson royal, il ne l'assimile pas aux maquereaux et aux mulets dont une part lui appartient, dans les bateaux montés par quatre hommes : quelle imposition paie la pêche de la sardine ? Aucune, si ce n'est (et les termes ne sont pas bien clairs) dix sous pour l'arrivage de chaque bateau.

Qu'on ne s'étonne pas qu'une industrie franche et quitte de tous droits ait prospéré.

Au milieu du dernier siècle, la société royale d'agriculture et de commerce écrivait : « La pêche de la sardine sur les côtes bretonnes est d'un produit considérable, on le fait monter à plus de deux millions. Le Croisic en retire au moins 20,000 écus. La pêche du Port-Louis produit, année commune, plus de 400,000 francs. Celle de Belle-Ile et de Concarneau n'est pas moins considérable et l'on pêche avec le même succès à Douarnenez et Camaret (3). »

---

(1) V. ordonn. de 1681, art 1, titre VI. — Moreau affirme la richesse de Douarnenez en son temps... « Ce bourg était, dit-il, habité par des gens riches. » (p. 155)... « Il y avait nombre de riches marchands. » (p. 269.) Lisez : armateurs et pêcheurs.

(2) 1757-1758. J'ai résumé les *observations* relatives *à la pêcherie de la sardine* dans un mémoire publié sous ce titre par l'*Association bretonne*, 1889.

(3) P. 222-226. Corps d'observations de la Société d'agriculture, etc.

Quelques années plus tard, en 1775, un voyageur visitant Douarnenez pouvait écrire que « cinq ou six cents bateaux de Douarnenez ou de Crozon couvrent journellement cette vaste et magnifique baie que de hautes collines enferment comme un bassin. »

Dix ans après, le même, devenu « associé de pêche », visitait de nouveau Douarnenez, et il nous apprend que la pêche y était aussi active bien que donnant peu de bénéfices. (1).

—

Voilà tout ce que j'ai pu trouver sur les sécheries dans notre Finistère actuel. Je pourrais, je devrais peut-étre m'arrêter là ; mais il m'a semblé qu'il était permis de dire un mot de Penmarc'h et de rappeler (je puis dire de révéler) aux pêcheurs de Douarnenez et de Tréboul un souvenir qui doit les rendre fiers de leurs ancêtres.

J. TRÉVÉDY.

(A suivre.)

(1) *Petits voyages aux environs de Quimper, 1775. — Voyage de Cherbourg à Quimper, 1785*, par F. M. (François Milrand, pseudonyme de Marlin). — Je viens de publier des extraits de ces *voyages* sous le titre : *Voyages dans le département actuel du Finistère* (1775 et 1785). Quimperlé, Clairet, 1891.

XIV.

LES CLÉS ET LE CULTE DE SAINT TUGEN

D'après les légendes et les traditions locales.

D'après le père Grégoire de Rostrenen, saint Tugen était abbé de Primelin. Sa statue le représente comme abbé mitré : la main droite porte la crosse ; sur la gauche repliée, repose un livre ouvert ; à son côté pend une clé ; à ses pieds, un chien, la gueule béante, et un pélerin agenouillé tenant un chapelet entre ses mains jointes.

Les hagiographes le disent né en Basse-Bretagne ;

La tradition le fait venir d'Angleterre.

Il fait partie de la pléiade des saints bretons, locaux, qui n'ont d'autre biographie que celle des traditions et des légendes.

Ce sont ces traditions et ces légendes qui font l'objet de cette note. Nous les avons recueillies sur place, jour par jour, durant plus de dix ans, de la bouche de centaines de personnes. Elles expriment la ferme croyance des habitants du Cap-Sizun et donnent, en quelque sorte, l'explication populaire du culte voué au saint. Nous les racontons, sans appréciation, ni commentaire.

D'abord,

Le nom du saint.

Le compte-rendu de la séance du 19 septembre 1873 de l'Association bretonne, l'écrit : saint *Ugen ;*

Le cadastre, en 1836, *Eugen ;* sa statue, *Thugean ;* les registres de l'état-civil, à partir de 1700, portent : *Tugen ; Eugen ; Tugean ; Tugeant ; Tujan ; Eugène ; Tuchan ; Thugen,* etc... Chaque recteur l'écrivait à sa façon.

La vie du père Maunoir (édition de l'abbé Tresvaux) l'écrit : *Tugean.*

Le père Grégoire, dans son dictionnaire François-Celtique, dit que c'est le même que saint Toussain, en latin *Tussanus* et *Tujanus ;* en breton, *Tujan* et *Tugen.*

Dans les prénoms actuels il n'existe pas. Il y a vingt ans, un seul homme de Primelin le portait. Par abréviation, on l'appelait : *Tuche ; Tuge.*

Le nom prononcé, seul, se dit toujours avec le T dur.

L'orthographe la plus souvent reproduite est : *Tugen.* C'est aussi celle de messire Joachim-René Le Gallo, un lettré, qui, de l'Ile-de-Sein, devînt recteur de Primelin, en janvier 1734.

Sans préjuger du vrai nom du saint, nous adopterons, dans cette note, le nom le plus répandu : *Tugen.*

Pouvoirs du saint.

On ne dit rien de sa vie. Il est, de même que saint Hubert, invoqué pour la rage. Mais les pouvoirs des deux saints sont différents. Le premier, la prévient et la guérit. Notre saint possède seulement le don d'en préserver.

Une légende explique comment saint Tugen reçût, de Dieu, le pouvoir de préserver de la rage :

Saint Tugen, dans un moment de ferveur, avait voué à Dieu la virginité de sa sœur. Mais la vertu de la femme est une fleur bien délicate... le souffle même de l'homme est capable d'en ternir l'éclat. Notre saint, réfléchissant à ces choses, reconnut que son vœu était téméraire. Mais la promesse qu'il avait faite à Dieu, il voulut la tenir jusqu'au bout. Pour celà, il prit toutes les précautions qu'il était humainement possible de prendre.

Voici ce que fit notre saint :

Jour et nuit, il gardait près de lui sa sœur. Il ne laissait homme que ce fût s'approcher d'elle, encore moins lui parler. Lorsqu'il était obligé de quitter son monastère, il se faisait accompagner par elle. S'il rencontrait un homme, il la

prenait sur ses épaules. Lorsqu'il était fatigué, il s'asseyait et ne laissait la jeune fille s'écarter qu'après s'être assuré qu'il n'y avait aucun homme dans les alentours. Pour celà, il frappait de son bâton les broussailles et jetait des pierres par dessus les fossés. Si un oiseau s'envolait d'un champ, il permettait à sa sœur d'y aller, persuadé que là où se tenait un oiseau, ne pouvait se trouver un homme.

Cependant la sœur du saint était belle. Un jeune homme la vit passer avec son frère et devint amoureux d'elle. Ne pouvant lui parler, tant le saint était sur ses gardes, le jeune homme usa de ruse. Connaissant la manière de procéder du saint, il prit un oiseau entre ses mains et alla se cacher sur le passage de saint Tugen et de sa sœur, à l'endroit où ils avaient l'habitude de s'asseoir. Arrivés en ce lieu, le saint s'arrêta et se mit à jeter des pierres autour de lui. A la première qui tomba dans son champ, le jeune homme lâcha son oiseau, et le saint permit à sa sœur de s'éloigner. Aussitôt le jeune homme s'avança vers elle et se mit à lui parler. Aux premières paroles qu'il prononça, notre saint, surpris d'entendre une voix étrangère, s'élança sur le fossé, et, voyant que toutes ses précautions avaient été inutiles, s'écria dans un transport de sainte colère : « *Mieux vaut « commander une bande de chiens enragés que garder une « seule femme !* »

Après la mort du saint, à cause de la sincérité du vœu qu'il n'avait pu accomplir jusqu'au bout, Dieu lui donna la garde de tous les chiens enragés de la contrée.

La clé, emblême de son pouvoir.

Saint Tugen, comme saint Hubert, a pour attribut de son pouvoir, la clé. Sur la foi des *guides,* beaucoup de touristes prennent pour la clé du saint la grosse clé de la porte de son église. Ils en font souvent des croquis. La véritable clé du saint, la clé miraculeuse, se trouve au presbytère de Prime-

lin. Elle a plutôt la forme d'un poinçon. Elle est conservée dans un reliquaire en argent de la forme d'une vraie clé. Nous en donnons ci-après la reproduction que nous devons à la bonne obligeance du clergé de Primelin.

D'ou vient, à notre saint, cet attribut de son pouvoir ? Les légendes répondent encore à cette question. D'après l'une, la clé a été apportée du ciel par un ange :

An alc'hue-ma, Christenien,
A so digacet da S. Ugen *(sic)*
Gant un æl ar firmamant,
Pa voa e peden ar sant. (1)

Cette légende a été introduite par un guerz ancien. Ce guerz est exotique ; nous ne nous y arrêterons pas.

Une légende, toute locale, donne une autre explication. Elle se rapporte à la construction même de la chapelle.

L'église de Saint-Tugen a été, dit cette légende, construite par les Anglais (2). Ceux-ci avaient, parmi eux, un architecte

---

(1) Cette clé, chrétiens, a été apportée à saint Tugen par un ange du firmament, quand le saint élait en prière.

(2) La grande tradition du Cap rapporte que ce pays a été longtemps sous la domination des Anglais.

Nous avons trouvé, dans les registres de l'état-civil d'Esquibien, après un acte du 19 janvier 1560, une pièce de vers d'un recteur de l'époque se rapportant à une invasion ou à un passage de troupes.

Nous la donnons ci-après :

« Hélas pauvre laboureur
« Vivras-tu tous jours en pleur
« Auras-tu toujours lalarme
« De ces malheureux gensdarmes.

« Ceux qui estoit logez chez moy
« Estoit vestuz de chamoy.
« Il ont tout rompeu mon mesnage
« N'est-ce pas ung grand dommage.

« Il ont emmesné mes vaux
« Mes moutons et mes toreaux
« Et mes deux bonnes charrues
« Qui sont maintenant perdues.

émérite qui avait taillé et disposé, par terre, toutes les pierres du monument, avant d'en commencer les fondations. Lorsqu'ils se mirent à bâtir, ils s'aperçurent que le sol était plus mou du côté sud, et le monument penchait. Alors, que faire pour le redresser et ne pas perdre une seule des pierres taillées par leur grand architecte ? C'était bien simple : au lieu de mettre le clocher sur la tour, ils le mirent à côté. C'est pourquoi l'église de Saint-Tugen, accolé à sa tour massive, possède un léger contrefort figurant une flèche hexagonale. Cette flèche, bien proportionnée avec le reste du monument, ferait un digne couronnement de l'édifice.

Lorsque les Anglais furent chassés du pays, ne pouvant emporter leur église dont ils étaient si fiers, ils en enlevèrent, du moins la clé. En traversant la baie du Cabestan, la clé tomba à la mer. Tout le monde, dans le Cap, ignorait ce fait, lorsqu'un jour on prit un *lieu* de grande taille. Le pêcheur qui l'avait pris se sentait attiré, malgré lui, vers l'église de St-Tugen. Après avoir ouvert son poisson, il trouva dans son ventre une clé toute rouillée. Frappé d'inspiration, il présenta cette clé devant la porte de l'église. La clé entra toute seule dans la serrure. Miracle, cria-t-on ! C'était la clé du saint qui ne voulait pas que son culte disparût du pays.

On fit alors, de la clé, l'emblême de la puissance de saint Tugen et son église où le miracle avait eu lieu fut appelée : « *Ilis Sant-Ugen an Alfe.* »

Usages de la clé.

Dans beaucoup de chapelles dédiées à Saint-Hubert, il est d'usage d'appliquer la clé du saint, chauffée au feu, sur les

---

« Encore mont il plus faict
« Il mont lié et garotté — il mont..... »

A 400 mètres sud-est du bourg d'Esquibien se trouvait un gros bastion en terre, Corn-ar-Voulouart, aujourd'hui démoli. Il devait être un centre d'occupation, ayant vue sur la baie d'Audierne et sur celle du Cabestan. C'était un mauvais voisinage pour le pauvre recteur, émule du poète Ronsard.

morsures faites par les chiens enragés. Ce sont ordinairement les maréchaux qui sont chargés de cette opération. A Saint-Tugen, bien que la clé, en forme de poinçon aigü, soit plus appropriée que celle de Saint-Hubert, pour une cautérisation profonde, nous n'avons rien trouvé qui indiquât semblable pratique. Il est vrai que notre saint ne passe pas pour guérir la rage, mais pour la prévenir.

La clé du saint servait beaucoup autrefois à piquer de petits pains, de la longueur de la main, que l'on vendait le jour du pardon. Ces pains, ainsi bénis, se conservaient indéfiniment sans moisir. On les appelait : *Bara an Alve.* Ils avaient la propriété de guérir la *rage des dents.* Cet usage est presque tombé en désuétude. Aujourd'hui, pour guérir les maux de dents, il faut, par soi-même ou par tierce personne, balayer la chapelle ou vider la fontaine du saint. Cette pratique est très usitée.

Mais le principal emploi de la clé du saint est de bénir, par attouchement, les petites clés en plomb, dites : « *Clés de Saint-Tugen* ». Des marchands de Pont-Croix et d'Audierne les fabriquent et viennent les vendre, sur la place, le jour du pardon. Cette année, ils en ont débité trois grandes caisses. Ces clés portent, de côté et d'autre du panneton, les initiales du saint : S. T. Bénies, elles *préservent des chiens enragés.*

Traditions de la rage.

Dans toute l'étendue du pays que Dieu lui a donnée à garder, le saint oblige tous les chiens enragés à accourir vers son église, avant de mourir (1) ; ils ont à lui rendre compte de leur conduite, afin que le saint prévienne le mal qu'ils auraient pû occasionner. Les chiens, pour se soustraire à cette force surnaturelle qui les attire dans une

---

(1) Saint Hubert, au contraire, passe pour éloigner les bêtes enragées des lieux où son culte est honoré. (Pèlerinage à Saint-Hubert, en Ardennes, par le marquis A. de Ségur.)

même direction, vont, viennent, écumant, exerçant leur colère et leur rage sur tout ce qu'ils trouvent. Malheur à qui les rencontre en cet état, s'il n'est porteur de la petite clé bénie, emblème du pouvoir du saint. Vite, il faut jeter la clé devant l'animal. Le chien enragé s'accroupit dessus, la broie entre les dents et donne le temps de se sauver. C'est ainsi que la clé du saint préserve des chiens enragés. On ne cite aucun exemple du contraire.

Mais le pouvoir du saint ne s'arrête pas là ; il prévient aussi, après la morsure, la rage non déclarée :

Les chiens mentent à saint Tugen, le plus qu'ils peuvent, cherchant à cacher leurs méfaits pour éviter le châtiment qu'ils ont mérité. Vite, il faut les devancer, pour avertir soi-même le saint. Tout homme mordu doit courir immédiatement vers la chapelle, en invoquant saint Tugen. Pas de temps à perdre ! Sitôt arrivé, faire trois fois le tour de la fontaine et regarder au fond de l'eau. Si l'eau réflète la figure de l'homme, rien à craindre ! Le chien n'est pas encore venu ; le saint a entendu la prière et exercé son pouvoir.

Au contraire, si l'eau reproduit l'image d'un chien, c'est que l'animal a déjà passé et caché ce qu'il a fait. Saint Tugen n'a pu prévenir le mal et le patient tombe en rage à l'instant.

D'après la tradition, les gens atteints de la rage étaient enfermés dans la *prison du saint.* C'est une chambre obscure, aux étroites fenêtres, sans air, ni soleil, aux murs nus, suintant l'humidité, à gauche du grand portail. On y mettait les personnes enragées, pour attendre la mort. Entre leurs accès de rage et de désespoir, elles priaient le saint d'intercéder pour adoucir leurs derniers moments. Des prières publiques se faisaient en même temps dans la chapelle. Elles étaient souvent interrompues par les vociférations de ces malheureux.

La tradition parle encore d'une coutume plus barbare. Ces misérables, liés sur la place du village, recevaient le

viatique qu'on leur présentait au bout d'une latte. Puis, lorsque les spasmes répétés du mal les avaient rendus inconscients de leurs actes, on les étouffait entre deux couettes de balle surchargées de corps lourds. Cet usage nous a été confirmé par le récit de plusieurs faits qui, pour nous, sont tout avérés. Il a été pratiqué même au commencement de ce siècle dans une famille de Goulien. C'étaient les gens de Saint-Tugen, les *parents même parfois,* qui se chargeaient de cette lugubre exécution. Ils étaient mus par un sentiment de pitié, allié à une sorte d'instinct de défense personnelle. Là où le saint, pourtant si puissant, ne pouvait plus rien, ils croyaient faire œuvre pie en mettant eux-mêmes un terme aux souffrances des malheureux enragés qui étaient susceptibles de communiquer leur mal.

D'après les croyances, la rage se déclare dans l'espace de neuf lunaisons, *nao loariad,* à partir du jour de la morsure.

Nous n'avons trouvé, nulle part, trace de l'emploi des remèdes spécifiques de la rage, en même temps que l'invocation à Saint-Tugen.

Culte du saint.

Le culte de Saint-Tugen, à Primelin, est très ancien. L'église actuelle, partie ogivale, (1) partie de la renaissance, (2) des XV^{c} et XVI^{e} siècles, n'est que la chapelle des anciens seigneurs de Ménez-Lézurec. (3) Sur la porte de la prison du saint se trouve l'inscription : MASSON, 1593.

---

(1) Voir surtout le clocher, toute la partie ouest et le portail sud ; ce dernier est remarquable par l'harmonie de ses proportions.

(2) Principalement deux arcades, au cintre surbaissé, dont le voussoir forme pendentif ; elles sont soutenues par trois colonnes massives, cylindriques, avec chapiteaux romans imitant l'ordre ionique. L'état de délabrement de cette partie la ferait rattacher à une période architecturale plus reculée.

(3) L'un d'eux est inhumé dans une crypte sous le maître-autel. Ses armes, avec la devise : *Fide et opere,* se trouvent en plusieurs endroits de la chapelle et au manoir de Lézurec.

Certaines parties, reconstruites, portent des dates bien plus récentes.

Mais avant cette église, existait un autre monument indiqué par les soubassements nord de la chapelle, et par les cordons de petites pierres de la partie est. (1) Cet ancien édifice devait être sous le même vocable.

Le pardon a lieu le dimanche qui précède la Saint-Jean. Il commence la veille au matin. C'est un lieu de pèlerinage très fréquenté. Un guerz ancien dit que l'on y venait de toute la Bretagne. Nous y avons remarqué, tous les ans, surtout les costumes de Fouesnant, Coray, Châteaulin et quelques-uns du Morbihan. Autrefois ceux-ci étaient les plus nombreux. On peut évaluer à plus de douze mille le nombre des personnes qui défilent chaque année devant la chapelle. Le nombre des pèlerins augmente les années où l'on a signalé des chiens enragés.

Souvent des rivalités existaient entre ces étrangers. Des luttes s'engageaient pour établir la prédominance de chaque pays. Il a été même d'usage que chaque paroisse y amenât ses lutteurs attitrés. Les luttes étaient mises sous la protection du saint qui passe également pour *modérer la rage des combattants.*

Plusieurs fois on l'a vu paraître au milieu des combats, étendant sa crosse entre les deux armées. Plus souvent encore, au milieu des troupeaux menacés par des chiens

---

(1) Voir, en outre, le rétable de l'autel de la Vierge, 1694 ; les sept panneaux peints des fonts baptismaux, représentant les sacrements, 1679-1703 ; le catafalque, 1642, avec son distique scindé par des ruines :

Qui speculum cernis
Cur non mortalia spernis
Tali namque domo
Clauditur omnis homo.

(A la vue de cet emblème, pourquoi ne méprises-tu pas les choses mortelles, car pareille demeure attend tout homme) ?

enragés. Alors il est accompagné d'une bande de chiens écumants de rage, qu'il mène avec son bâton, comme un troupeau de moutons.

Sa puissance se manifeste surtout à l'approche de sa fête. Quelques jours avant le pardon, la cloche de son église change de son. Elle chante plus gai. De jour en jour, son carillon devient plus clair, plus joyeux, si bien que l'on répète, en manière de dicton :

Bravaad a ra son clonc'h Sant-Tugen,
Tostaad a ra ar pardon ! (1)

La cloche annonce l'arrivée du saint. Le jour de sa fête, le vent souffle toujours du nord-ouest, c'est-à-dire d'Angleterre. En commémoration de sa venue dans le Cap-Sizun, le saint monte sur sa barque, et, poussé par ce vent, vient, chaque année, assister à la procession de son pardon.

Saint Tugen est en grande vénération dans tout le Cap-Sizun. C'est le saint le plus populaire de la contrée. Ses actions merveilleuses, ses miracles, ses apparitions, se racontent à toutes les veillées.

Son nom se prononce avec le plus grand respect, et presque toujours ainsi : « *Aotrou Sant Tugen beniguet!* » « *Saint Tugen le béni.* »

H. LE CARGUET.

Audierne, le 29 juillet 1891.

---

(1) Le son de la cloche de Saint-Tugen devient plus beau, son pardon approche.

II (Suite).

PÊCHERIES & SÉCHERIES

DE LÉON ET DE CORNOUAILLE.

(Suite)

III.

Penmarc'h.

Les lieux principaux de pêche et de sécherie en Cornouaille paraissent avoir été, dès le XIII^e^ siècle, les environs de Concarneau et les côtes de la baronnie de Pont-l'Abbé. Dans ces parages un point surtout attire l'attention, c'est Penmarc'h.

On a souvent imprimé que Penmarc'h était une grande ville ; et l'imagination trace des rues à perte de vue entre les quatre églises ou chapelles de Saint-Nonna, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Guénolé, de Notre-Dame-de-la-Joie et Kérity. Or, de l'église paroissiale, à l'est, tirez une ligne sur Saint-Guénolé au nord-ouest, puis vers Kérity au sud-ouest et revenez de là à Saint-Nonna ; vous aurez circonscrit un triangle à peu près régulier dont chaque côté mesure au moins 2,200 mètres. Calculez la surface du triangle : elle est de plus de deux cents hectares ; plus de treize fois la surface de la *ville close* de Quimper.

Etait-ce là *toute* l'assiette de la *ville* de Penmarc'h ? Non, sans doute. On ne peut supposer l'église paroissiale construite presque en dehors de la ville : il faut donc étendre la ville vers l'est et augmenter d'autant son périmètre. Comment admettre aussi que les autres églises ou chapelles aient été systématiquement bâties aussi loin que possible du centre de l'agglomération urbaine ?

Pour ces motifs, je crois prudent de m'en tenir à l'idée que Moreau nous donne de Penmarc'h quand il le nomme

bourg et non *ville,* et à la description qu'a faite dom Taillandier du *bourg* de Penmarc'h.

Remarquons-le, en effet, Moreau qualifie du nom de *ville* des agglomérations bien moins populeuses que Penmarc'h, par exemple Quimperlé : (1) il ne refuse même pas ce titre à Concarneau. (2) C'est, me dira-t-on, parce que ces lieux étaient clos de murailles. Soit ! Mais il donne le même nom à Carhaix, à Quintin, à Châteauneuf-du-Faou et à Pont-Croix, (3) qui n'étaient pas fermés et dont la population n'a jamais été comparable à la population totale de Penmarc'h.

Le chanoine, qui avait assurément vu Penmarc'h, avait ses raisons ; et la description que dom Taillandier donne de Penmarc'h nous présente la même pensée. L'auteur avait sous les yeux non seulement l'histoire du chanoine Moreau, mais les mémoires de Sourdéac, malheureusement perdus pour nous. Or, que dit-il ? (4)

« Penmarc'h était un des bourgs les plus considérables de France et le plus riche de Bretagne. »

Ainsi, pour l'historien, Penmarc'h n'était pas une *ville,* mais un *bourg ;* et qu'entendre par bourg ? — L'auteur va s'expliquer :

« Ce bourg... est composé de quantité de hameaux de soixante ou quatre-vingts maisons distants les uns des autres de la portée de l'arquebuse. »

Les chapelles qui subsistent encore ou dont nous voyons les ruines marquent sans doute la place de plusieurs de ces hameaux, dont les principaux étaient le bonrg actuel et le port, Kérity : ce sont ces deux points que les habitants avaient fortifiés en prévision de l'attaque de La Fontenelle (5).

---

(1) P. 76.
(2) P. 60.
(3) P. 118, 136, 185, 279.
(4) II, p. 465.
(5) Moreau, 274. Dom Taillandier veut parler de Kérity quand il nomme Kerouzy (II, p. 445).

C'est au voisinage de ces deux points que la tradition place la *Grand'rue* (nom ancien qui se trouve dans toutes les villes et mêmes bourgades), la rue des *Marchands*, la rue des *Argentiers* ou *Orfèvres*, on dit même des *Juifs*. Mais il est impossible aujourd'hui de reconnaître la trace de ces rues. Fréminville visita Penmarc'h en 1819 : « Les ruines, dit-il, présentaient encore un ensemble considérable. » Mais elles étaient, dès cette époque, exploitées comme carrières ; et, quand l'auteur y revint, en 1833, il n'y retrouva pas la moitié de ce qu'il avait vu quatorze ans auparavant (1) Après cinquante ans passés, nous ne pourrons nous étonner de retrouver moins encore.

Toutefois, je remarque que l'aveu de Pont, vieux aujourd'hui d'un siècle et demi, n'a pas mentionné ces noms de rues *significatifs*. Ce silence me paraît un argument contre l'antiquité de la tradition. Je l'ai dit, l'aveu de 1732 est la reproduction d'anciens et très anciens aveux. C'est presque un mémoire d'archéologie : les notaires rapporteurs signalent chaque village par tous les noms qu'il a successivement portés dans le cours des siècles. (2) Pourquoi auraient-ils été moins scrupuleusement exacts en ce qui concerne les noms des rues ?

Or, l'aveu nomme seulement les rues *Kerc'hromme, Saliou, Strays, Trouesson, Baccus, Gorrey*.

Un siècle plus tard, ces cinq derniers noms se retrouvent à la matrice cadastrale identiques ou à peine modifiés : *Saliou, Strayer, Tronson, Baccus, Gorré,* avec les noms suivants : *Lann d'al laë* et *d'an traon, Velen, Guelen, Croazic, Vanel, C'habiten, Longès.*

Quelques-uns de ces noms offrent un sens assez clair ;

---

(1) Fréminville. Ant. du Finistère, II, p. 113 et suiv.

(2) Deux seuls exemples : f° 55. Kervelegan, Kerlégan, Keranlégan, Kerléan. — Kermalezen, Kervaléguen, Kermenhir, Kernizan, Kerogan, Kerondat, Keroullé.

mais je ne me chargerai pas de donner le sens des autres. (1)

Mais voici une observation qui m'est suggérée par un ami connaissant bien mieux que moi la presqu'île de Penmarc'h.

C'est que ce nom de *rue,* en breton *ru,* très souvent employé, n'est pas particulier à Penmarc'h. Il est en usage à Plomeur et dans plusieurs communes du rayon voisin. Ce nom se retrouve surtout aux abords des agglomérations. Les *rues* sont des sentiers mettant en communication des villages ou les habitations disséminées dans la campagne. Généralement ces sentiers prennent le nom des villages qu'ils desservent, quelquefois celui du propriétaire de quelque maison voisine.

Dans des communes comprenant de grandes étendues sous prairie ou culture et dans lesquelles de simples bornes délimitent les propriétés, comme à Penmarc'h et les communes limitrophes, l'utilité de ces sentiers s'explique d'elle-même ; sans qu'il soit nécessaire ni peut-être permis de chercher dans le nom de *rues* le souvenir et la preuve de l'existence d'une ville aujourd'hui disparue.

Je m'arrête à cette pensée. A mon sens, les noms de rues des *Marchands* et des *Argentiers* éveilleraient l'idée de voies bordées, comme les rues de nos villes, de maisons et de magasins ; mais les noms de rues de la *Maison du Bossu,* des *Salles,* des *Chemins,* etc., employés au dernier siècle, font penser à des voies rurales, à des sentiers du genre de ceux

---

(1) *Lan d'al laë, d'an traon* (lande d'en haut, d'en bas). — *Velen* en composition pour *melen* (jaune). — *Guelen*, houx. — *Croazic*, petite croix. — *Vanel*, venelle. — *C'habiten*, capitaine. — *Gorré*, en haut. — *Saliou*, des Salles (mot ordinairement appliqué à des ruines). — *Kerc'hromme*, en composition *c'hromm* signifie *courbe, bossu.* (L'habitation *Courbe* ou du *Bossu*)

Restent à expliquer *Trouesson* ou *Tronson, Strays* ou *Strayer* (peut être pluriel de *Streat*. chemin), *Longès* et *Baccus* La carte de l'Etat-Major donne le mot *Rubaceus* entre le bourg de Penmarc'h, la mer et Kérity. *Ru-Baccus* signifierait tertre de Baccus (en admettant qu'il faille lire *Baccus*). Les noms mythologiques existent sur plusieurs points ; il y a une famille *Vénus* à Plougastel-Daoulas.

que désignent aujourd'hui les noms de rues de la *Lande d'en bas,* de la *Lande d'en haut,* de la *petite Croix,* de la *Venelle,* du *Capitaine,* etc.

Et, qu'il me soit permis de faire remarquer, que cette supposition ne contrarie en rien la description que fait dom Taillandier du bourg de Penmarc'h, composé de plusieurs agglomérations distinctes, mais nécessairement réunies par des voies tracées à travers la campagne.

Un rapprochement qui se présente naturellement à l'esprit fera bien comprendre ma pensée. Douarnenez est nommé *bourg* par le chanoine Moreau (p. 268) et dans un titre un peu postérieur (l'aveu de Nevet de 1644) ; enfin, au dernier siècle dom Taillandier le nomme *gros bourg.* (1) Or, qu'entendre par ce mot *bourg de Douarnenez ?* La réunion de villages distincts « distants l'un de l'autre de la portée de l'arquebuse », et formant les trois agglomérations de *Port-Rhu, Le Guet* et le *Vieux Port,* qui, malgré tant de constructions élevées depuis le commencement du siècle, se rejoignent à peine de nos jours.

Mais si l'on peut contester à Penmarc'h le nom de *ville* (au sens où nous entendons ce mot aujourd'hui), personne ne niera qu'il y a eu pendant plusieurs siècles sur ce *coin de terre* une population nombreuse se livrant à la pêche, à la sécherie du poisson, au commerce maritime, avec un plein succès.

Fréminville a trouvé la preuve *authentique* de cette prospérité dès le milieu du XIII^{e} siècle. Il cite un titre de 1266, publié dans les « *Anciens jugements de la mer.* Art. 26, p. 87 des constitutions du duché de Bretagne. (2) »

Il cite au même endroit « une ordonnance ducale relative au négoce de Penmarc'h, datée de l'an 1404 » et il copie

---

(1) II, p. 444.
(2) II, p. 109.

un article de l'ordonnance en mettant en marge : « Ordonnance du duc Jean V relative aux négocians de Penmarc'h. »

Enfin, il se croit fondé à nous dire qu'aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, les armateurs de Penmarc'h attiraient à eux les animaux de toutes sortes, « les graisses, cuirs, œuvre de cordonnerie, fil, lin, chanvre, pour en charger leurs navires. » Les cultivateurs des environs, affriandés par l'appât du gain, délaissaient leurs terres en friche et venaient trafiquer à Penmarc'h. Il fallut que le duc Jean V intervint, en 1404, pour limiter les exportations des armateurs de Penmarc'h aux blés, vins, poissons, et les cultivateurs furent ainsi retenus sur leurs champs.

Or, les anciens *Jugements de la mer* ont été publiés plusieurs fois. Vous y chercherez en vain le nom de Penmarc'h. (1)

Le second texte sur lequel se fonde Fréminville est l'article II de la constitution de Jean V de 1424 (et non 1404). (2) Mais Fréminville était-il autorisé à appliquer spécialement ce texte au négoce de Penmarc'h ? Assurément non. La constitution règlemente la police du duché en général ; elle touche à tout, aux exportations (art. II), à l'accaparement (art. V), à l'unité de la mesure d'aulne (art. VII), à l'unité « du picotin

---

(1) V. Sauvageau, à la suite de la T. A. Coutume, t. II, p. 87 (2^e^ pagination). L'art. 26, auquel renvoie Fréminville, est à la page 95.

D. Morice a donné cette pièce Pr. I, col. 786 à 792, sous ce titre : *Us et coutumes de la mer*. « Cy commencent les coutumes de la mer. C'est l'établissement des rolles d'Oléron faits du jugement de la mer. »

L'art. 26 est ici l'art. XXVIII (col. 792). A la fin, on lit la date : le mardi après la feste de saint André, l'an de grâce MCCLXXXVI (1286) au lieu de la date *mil deux cens soixante-six ans* imprimée par Sauvageau.

(2) L'ordonnance du duc Jean V a été imprimée par Sauvageau à la suite de la T. A. C., t. II, p. 17 (2^e^ pagination). Il donne en tête la date du douzième jour de février, *l'an mil quatre cens et quatre*.

D. Morice, a imprimé cette constitution Pr. II, col. 1152 ; il donne la date 1424 (v. s.) qui est la date vraie, ou 1425 (nouveau style). — D. Morice, hist., t. I, p. 494. Cet acte est intitulé : *Constitution sur la police*.

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

d'avoine pour faire livrée ez chevaulx » (art. VIII), à la séparation des lépreux (art. 10), au prix de la journée des ouvriers (art. XIV). Le nom de Penmarc'h n'apparaît même pas dans cette constitution.

Ce qui précède prouve une fois de plus combien il est utile de vérifier les citations, même celles qui semblent les plus précises ; et — ajouterai-je — avec quelle circonspection il faut lire M. de Fréminville.

Un siècle et demi plus tard, malgré la cause de décadence que nous signalerons, Penmarc'h avait encore une population nombreuse ; et, le 15 juin 1556, le roi Henri II, confirmant sans doute une concession ducale, accordait aux habitants le droit de *papegault* avec exemption de droits sur 45 tonneaux de vin. Au rapport du chanoine Moreau, Penmarc'h pouvait « fournir deux mille cinq cents arquebusiers. » (1)

Mais dom Taillandier s'est assurément mépris quand il a écrit : « Avant la guerre de la Ligue, on comptait dans Penmarc'h dix mille matelots bien armés et bien équipés. » (2) Ce chiffre pouvait être celui de la population totale du bourg.

Un autre renseignement emprunté par le même historien

---

(1) P. 274. — Penmarc'h ayant exemption de 45 tonneaux, était traité à peu près comme Nantes (50 tonneaux), Rennes et Quimper (45 tonneaux). Fréminville, apparemment pour grandir Penmarc'h, par comparaison, ajoute que « le privilège (de papegault) n'avait pas été accordé même aux villes de Rennes et de Nantes. (P. 113). L'erreur est certaine. Le papegaut accordé à Rennes par lettres ducales fut confirmé par lettres royales du 1er mars 1530. Les lettres du duc François II du 1er mai 1482 relatives au papegaut de Nantes sont confirmatives de lettres de Pierre II. (Arch. de Bretagne, Société des bibl. Bretons, 1er vol., p. 72).

Du reste de très petites agglomérations avaient le droit de papegaut. Je citerai, dans le Finistère actuel, Concarneau, Carhaix, Pont-l'Abbé, Landerneau, Le Faou, Lesneven ; dans le Morbihan, Auray, Josselin, La Roche-Bernard, Malestroit, Port-Louis, l'Ile de Groix, etc. etc.

Je viens de présenter au congrès de l'*Association Bretonne* à Saint-Servan une étude sur les *papegauts de Bretagne*, et spécialement de Quimper.

(2) P. 465.

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE Hôtel de Ville B.P. 531 29107 QUIMPER

aux mémoires de Sourdéac n'est pas sans intérêt : « Lorsque Sourdéac enleva Penmarc'h aux brigands de La Fontenelle, il apprit que celui-ci y avait mis à mort plus de 5,000 paysans et qu'il avait mis le feu a plus de 2,000 maisons. » (1) Or, au rapport de Moreau, il avait à peu près tout détruit. (2)

Faisons la part de l'exagération pardonnable aux malheureuses victimes de la cruauté de La Fontenelle ; comptons comme *maisons* les dépendances des habitations, nous pouvons nous faire une idée de ce que c'était le *bourg* de Penmarch ; et il semble que le chiffre de 10,000 habitants ne soit pas exagéré.

Quant à l'industrie et à la richesse de Penmarch, Moreau et Taillandier sont d'accord : « Les habitants, dit dom Taillandier, avaient plus de cinq cents barques de pêche » ; (3) et Moreau avait dit avant lui que La Fontenelle « emmena plus de trois cents de leurs bateaux chargés de butin. » (4)

Moreau, après avoir conté la prise et le sac de Penmarc'h, conclut : « De ce ravage demeure telle ruine que Penmarc'h ne pourra de cinquante ans se relever, si possible. Semble même que tout depuis ils (les habitants) sont suivis de je ne sais quel malheur qui les accable de plus en plus, quelque peine qu'ils prennent de reprendre haleine. » (5)

Penmarc'h se serait relevé de ce désastre, comme tant de villes qui ont guéri leurs blessures et repris vie après le passage de barbares vainqueurs.

Mais il y avait pour Penmarc'h une cause de ruine irrémédiable, permanente et progressive. Cette cause de ruine avait précédé La Fontenelle et deux chiffres indiqués plus haut démontrent ce fait. Les sécheries de Cornouaille éva-

---

(1) P. 465.
(2) P. 276.
(3) P. 465.
(4) P. 276.
(5) P. 277.

luées 1,250 livres en 1439, rapportaient 2,000 livres en 1501, et seulement 1845, en 1534.

Tenez compte de la dépréciation progressive de la monnaie et vous reconnaîtrez que la décadence avait commencé entre 1501 et 1534.

La cause qui avait produit cette décadence devait survivre aux ravages de La Fontenelle et défier les efforts des habitants.

Cette cause est connue : Terre-Neuve avait été découverte à la fin du XV^e^ siècle ; et les Bretons, cessant de pêcher le merlus presque en vue de leurs maisons, allaient traverser l'Océan pour pêcher la morue sur le banc de Terre-Neuve. Les Bréhatins faisaient cette pêche et celle d'Islande dès les premières années du XVI^e^ siècle, avant 1514. (1) Nul doute que depuis un siècle ils n'eussent eu de nombreux imitateurs.

Les habitants de Penmarc'h s'obstinèrent-ils à la pêche du merlus ? Les paroles de Moreau que nous avons citées permettraient de le supposer. Ce fut un tort. La lutte du merlus de Penmarc'h contre la morue de Terre-Neuve n'était pas possible. Voilà la vraie cause de la ruine définitive de cet opulent *bourg* de Penmarc'h. Les ravages et les violences de La Fontenelle ne firent que précipiter une décadence commencée avant lui, et qui, même sans lui, allait continuer. Penmarc'h ne vivait que de ses sécheries de merlus, comme Douarnenez ne vît que de la pêche de la sardine ; mais le sort des deux industries a été bien différent.

---

(1) Transaction du 14 décembre 1514 entre les moines de Beauport et les habitants de Bréhat. Les moines réclamaient la dîme des « morues pêchées à Terre-Neuve et en Islande, aussi bien que des congres, morues, merlus et autres poissons pêchés sur la côte de Bretagne. » Cette réclamation se fondait sur un acte antérieur à la découverte de Terre-Neuve ; mais la dîme restreinte aux poissons désormais pêchés sur la côte de Bretagne aurait été considérablement réduite. — Comm. de M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord. *Société arch.* des Côtes-du-Nord, 2^e^ série, t. II, p. XXXIII.

IV.

Douarnenez.

Pendant que dépérissaient les sécheries de Cornouaille, la pêche de la sardine avait pris un heureux développement et la prospérité passait de Penmarc'h à Concarneau et Douarnenez.

Dès la fin du XVI^e^ siècle, Moreau nous montre à Concarneau « une rue bien bordée de maisons où demeurent nombre d'habitants riches par rapport à leur commerce de mer. » (1) Il nous apprend que La Fontenelle « trouva à Douarnenez un grand butin, d'autant qu'il y avait nombre de riches marchands. » (2)

J'ai essayé ailleurs non de faire l'histoire de la pêche de la sardine à Douarnenez, mais simplement de rappeler quelques faits de cette histoire. (3) J'ai insisté particulièrement sur les efforts faits au dernier siècle par la *Société d'agriculture de Bretagne* pour obtenir des réductions de taxes en faveur de l'industrie sardinière et en général de la pêche côtière en Bretagne.

Entre autres bonnes raisons invoquées par la *Société d'agriculture* était celle-ci, qui intéresse l'Etat : « La pêche côtière est un vaste atelier d'où sortent les principaux instruments de notre commerce extérieur. » (4)

---

(1) P. 61. — L'auteur anonyme d'une notice intitulée : *Le passé et le présent de Concarneau.* (Journal *Le Finistère* 4 juillet 1880) a cru que Moreau représente la ville de Concarneau comme peuplée « de voleurs et de gens de corde. » La phrase de Moreau (p. 62), reproduite par cet auteur, ne peut être entendue ainsi. Le chanoine ligueur parle en cet endroit des soldats recrutés un peu partout par le néo-royaliste Lézonnet et l'histoire du temps autorise cette appréciation.

(2) P. 261.

(3) *La pêche de la sardine en Bretagne au dernier siècle.* (Association bretonne, 1888).

(4) Corps d'observations de la Société d'agriculture, du commerce et des arts en Bretagne (années 1757-1758). (MDCCLXI).

Cette phrase était écrite en 1758, quand la guerre de *Sept ans* ne faisait que commencer. La Société n'avait envisagé que l'intérêt commercial de la France ; mais, regardant plus loin, elle aurait pu dire que, en temps de guerre, ces hardis pêcheurs, devenus corsaires, pouvaient être d'utiles auxiliaires de la marine royale. Soixante-six ans auparavant des pêcheurs de la côte du Finistère avaient armé en course et abordé l'ennemi. J'ai eu déjà l'occasion de révéler ce souvenir glorieux pour Quimper : il est permis de le rappeler.

Après la bataille de la Hogue, des volontaires Quimpérois montèrent une frégate armée en course, nommée l'*Aventurier*, inscrite à Quimper, capturèrent un navire de la Nouvelle-Angleterre et firent des prisonniers que le capitaine des volontaires, second de la frégate, vint déposer aux prisons de Quimper, le 24 juillet 1695. Ce valeureux capitaine est René Laënnec, le trisaïeul de l'illustre médecin. Laënnec était notaire et procureur à Quimper. Vous le voyez, tout le monde se mêlait, après une grande défaite, de courir à l'ennemi. (1)

Et les volontaires de 1695 avaient de qui tenir. Voici quels patriotes étaient, cent cinquante ans auparavant, les pêcheurs de nos côtes de Cornouaille :

Nous sommes en 1542. Les Turcs menacent l'Europe toute entière, et, comme le dit ridiculement un grave auteur « le croissant grossissait, de sorte qu'il semblait vouloir se rendre pleine lune. » (2) Soliman II a campé devant Vienne

---

(1) Dans *La Maison natale de Laënnec* (1884), j'ai publié l'acte d'écrou signé de René Laënnec. — Arch. du Finistère, B. 753. — Écrous.

(2) Le P. du Paz (gén. de la maison de Penthièvre, p. 129). Il se réfère à l'année 1598. Le mot n'était plus si vrai à cette époque. La bataille de Lépante (1571), avait marqué l'apogée de la puissance turque et la décadence avait commencé. Il est curieux que cette expression bizarre le *croissant* devenant *pleine lune* se trouve dans un aimable poète du XVI^e^ siècle, Bérenger de la Tour. Il l'applique à la France du roi Henri II qui mettait partout le croissant de Diane de Poitiers. Ce n'est pas là assurément que du Paz a vu cette expression ; il l'a *trouvée* et il faut pas lui disputer l'honneur de sa trouvaille.

(1529). La Méditerranée devient un lac turc. Rhodes a été enlevée aux chevaliers (1522). Barberousse a donné Alger aux Ottomans (1520) ; ils se sont emparés de Tunis (1534). C'est en vain que Charles-Quint a tenté une expédition sur Alger ; il y a perdu une armée et une flotte (1541).

C'est à ce moment que François Ier flt alliance avec Soliman. Le scandale fut grand pour la chrétienté. C'était une lourde faute et le roi s'en aperçut bientôt. Le premier résultat de cette alliance fut le rapprochement de Charles-Quint et de Henri VIII. (11 février 1543).

Cette alliance fut-elle tenue secrète, ou bien François Ier espéra-t-il ramener le roi d'Angleterre ? Toujours est-il que les 13, 19 et 31 mars des lettres royales, datées de Fontainebleau, prescrivirent au gouverneur de Bretagne de rendre la liberté à des navires anglais arrêtés dans des ports bretons. (1)

En réponse, deux mois plus tard, une flotte anglaise, à laquelle étaient joints quelques navires espagnols, menaçait la place de Brest.

La Bretagne avait pour gouverneur, depuis le 25 février 1542, (2) Jean de Brosse, dit de Bretagne, duc d'Étampes et comte de Penthièvre. Le gouverneur s'empressa de convoquer le ban et l'arrière-ban ; mais, jugeant insuffisantes les forces dont il pouvait disposer, il dépêcha au roi, lui demandant d'envoyer en Bretagne le vicomte de Rohan et le comte de Laval, en même temps baron de Vitré et comte de Quintin. Le roi était alors au camp de Marolles : il donna à René de Rohan le titre de lieutenant général avec des pouvoirs égaux à ceux du gouverneur, en l'absence de celui-ci. (3)

Rohan et Guy de Laval partirent en poste ; mais, quelque diligence qu'ils fissent, ils arrivèrent après les premiers

---

(1) Morice, pr. III, col. 1051.
(2) Morice, pr. III, col. 1045.
(3) Morice, pr. III, col. 1047.

coups de feu. Il ne semble pas, en effet, que la flotte anglaise se soit bornée à cette promenade sur mer qu'Ambroise Paré, chirurgien du vicomte de Rohan, vit avec tant d'admiration et qu'il a décrite avec tant de charme. (1) Dès les premiers jours de juillet, et à plusieurs reprises, les Espagnols tentèrent des débarquements que le capitaine de Brest repoussa en faisant des prisonniers. (2)

Les mois de juillet et d'août passèrent ainsi dans l'attente d'une action plus sérieuse.

Au mois d'août, René de Rohan inspectait les côtes de Cornouaille, dont une grande part était dans ses vastes domaines de Daoulas, Crozon, Porzay et Quéménet. Il trouva parmi les marins une généreuse ardeur ; mais aussi quelle imprudence !

Nombre de maîtres de navires s'offraient à doubler leurs équipages et à courir à l'ennemi. Dou rnenez et Tréboul étaient habités comme aujourd'hui par de hardis pêcheurs, qui devaient naturellement être de la partie ; mais ils entendaient se mettre en mer les premiers. Or, leurs embarcations équipées pour la pêche, n'étaient pas armées pour la guerre.

Rohan ne ponvait laisser ces braves gens quitter le port pour aller au-devant d'un désastre ; mais il n'était pas facile de maîtriser leur imprudente ardeur. Rohan dut faire appel

---

(1) Voyage d'Ambroise Paré en Bretagne. (Bull. de la Société, 1890.

(2) Le capitaine de Brest était alors Philippe de Chabot-Brion, comte de Charny, amiral de France, en même temps gouverneur de Concarneau, qui mourut le 1er juin 1543. Il ne résidait pas et avait pour lieutenant Marc de Carné, grand veneur, vice-amiral, grand maître des eaux et forêts, maître d'hôtel héréditaire de Bretagne et lieutenant du roi. Celui-ci fut continué dans sa lieutenance par M. de Dampierre, successeur de Philippe de Chabot, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir repoussé l'ennemi, en 1543.

Marc de Carné eut pour successeur son fils, Jérôme de Carné, qui se qualifie gouverneur de Brest, en 1566, et que le roi Charles IX remerciait en 1570 « d'avoir conservé Brest en son obéissance. »

à son autorité. Le 20 août, il donna mission au sieur de Kerguelenen « d'avoir l'œil sur les navires destinés à la course, « en sorte qu'ils fussent tous équipés et prêts à partir avec « ceux des hâvres voisins » au premier signal ; mais en même temps il « défendit expressément aux mariniers de Douarnenez et Tréboul et généralement à tous autres de Cornouaille de non partir de leurs hâvres sans en avoir congé sur les peines au cas appartenant », c'est-à-dire sous peine de *rébellion*.

Bientôt la flotte anglaise disparut, le cap sur l'Angleterre. L'impatiente ardeur des pêcheurs n'avait pas été mise à une longue épreuve et le vicomte de Rohan n'avait pas eu à sévir.

Mais qu'ai-je dit ?... Sévir contre les marins-pêcheurs coupables seulement de trop d'empressement, le vicomte de Rohan n'y songea jamais. Ses menaces, il l'entendait bien, n'étaient qu'un moyen d'intimidation. Au moment même où il les publiait, il admirait le courage des pêcheurs de Douarnenez et de Tréboul ; et, comme un farouche ennemi admirant une charge française dans la dernière guerre, il s'écriait: « Oh ! les braves gens ! »

---

(1) Morice, pr. III, col. 1019. — Kerguelenen, manoïr, commune de Pouldergat, où est né du Couëdic de Kergoaler, le 17 juin 1740. (Actes paroissiaux de Pouldergat). — On enseigne aujourd'hui aux écoliers du Finistère que du Couëdic est né en 1739 et 1740 (les deux dates y sont), au château de *Pouldrégat*, près Quimperlé, qui n'exista jamais. (*Géographie Atlas du Finistère*). Et cette erreur, bien que signalée, a été reproduite dans une scconde édition.

XV.

ICONOGRAPHIE BRETONNE

(Suite.)

Chapelle et Calvaire de Notre-Dame de Tronoën

EN SAINT-JEAN-TROLIMON.

A huit kilomètres à l'ouest de Pont-l'Abbé, à quatre kilomètres de Saint-Jean-Trolimon, s'élève la chapelle de Notre-Dame de Tronoën, au haut d'un plateau dominant la mer d'où elle est distante d'environ 1,600 mètres.

Cette chapelle doit dater des premières années du XVI^e^ siècle, car elle présente absolument les mêmes caractères que l'église de Tréoultré-Penmarch, qui a été commencée en 1508. Comme cette église, elle est surmontée aussi d'un clocher central accosté de deux clochetons qui y sont reliés par une galerie. A l'extérieur, le côté nord est sobre, peu percé de fenêtres, et à moitié engagé dans les sables apportés par le vent et qui ont couvert une vaste étendue de terrain.

Le côté sud, au contraire, est d'une élégance remarquable, décoré d'un porche et d'une porte secondaire qui présentent une grande richesse d'ornementation. Trois fenêtres sont percées dans cette façade, et deux dans l'abside carrée. La fenêtre principale, correspondant an maître-autel, est divisée eo cinq baies et a son tympan rempli par une rose composée de sept quatrefeuilles.

Intérieurement la chapelle est formée d'une nef principale et d'un collatéral nord. Le tout est couvert d'une voûte élégante divisée par des arcs-ogives et des arcs-doubleaux en granit, richement moulurés.

Les deux principales statues en vénération sont celles de Nolre-Dame de Tronoën et celle de saint Maudet qui devait

être précédemment placée sur un autel adossé à la pile formant l'entrée du chœur. Près de cette pile, dans le bas-côté, on remarque qu'on a creusé le sol pour prendre de la terre à laquelle on attribue une vertu miraculeuse, et dont on mêle quelques pincées aux boissons des malades. C'est une pratique qui est en usage dans tous les endroits où existe une image de saint Maudet, comme on peut le voir à l'ancienne chapelle de Saint-Maudet à Édern, où le maître-autel s'éboula parce que le sol était complètement miné au-dessous ; à la chapelle de Loc-Marzin, en Bannalec, et au bas du cimetière de Landeleau, à l'endroit où existait autrefois un oratoire de Saint-Maudet. Pour l'origine de cette pratique, voir la vie de ce saint, dans Albert Le Grand, et sa légende récemment publiée par M. de la Borderie.

Calvaire.

Du côté sud, à quelques pas de la chapelle, existe un calvaire d'un grand intérêt ; c'est très probablement le plus ancien du pays ; à coup sûr le plus ancien des calvaires de premier ordre, car d'après les caractères de son architecture et de sa statuaire il doit être antérieur à 1520, tandis que le calvaire de Guimiliau date de 1581, celui de Plougastel, 1602, Plougonven, 1606, et Pleyben, 1650.

La masse de ce calvaire est de forme rectangulaire et mesure 4^m50 sur les grand côtés, 3^m15 sur les deux petits côtés. Tout autour règne un banc de 0^m45 de hauteur, et au-dessus du soubassement, à 1^m75 du sol, court une corniche qui sert de support à une première série de scènes sculptées. A un mètre plus haut, un grand larmier saillant semble faire abri au-dessus des personnages et est couronné par une seconde rangée de statues.

La plate-forme est surmontée de la croix du Sauveur et de celles des deux larrons.

Dans chaque bloc de granit sont sculptés deux ou trois personnages ou même plus, de sorte que chaque scène comprend un ou deux blocs selon le nombre des personnages qui en font partie. Nous énumérerons les différentes scènes dans l'ordre où elles sont rangées.

La série des représentations commence au dernier tableau de la façade est, et elle se continuent sur la façade nord, puis sur le côté ouest, en contournant le calvaire dans le sens de la lecture.

1° *Annonciation.* — L'ange Gabriel, tenant un grand phylactère, est tourné vers la Sainte-Vierge qui est agenouillée sur un prie-Dieu. Entre les deux se trouve un vase de forme élancée d'où s'élève un lys autour duquel s'enroule un autre phylactère. Généralement, dans les représentations analogues de l'Annonciation, ces banderolles portent ces textes *Ave, gratia plena — Ecce ancilla Domini ;* mais ici il semble qu'il n'y ait jamais eu d'inscription. Sur le prie-Dieu de la Sainte-Vierge est un coussin soutenant un livre ouvert. Le dessous du meuble forme une petite bibliothèque renfermant huit livres d'heures, de différentes dimensions, posés à plat et ornés de riches fermoirs.

La même disposition de livres dans un prie-Dieu se trouve dans les sculptures des stalles de la cathédrale d'Amiens.

Côté nord. Les deux scènes de ce côté sont sculptées en Kersanton et d'un travail très fin, tandis que toutes les autres sont en granit.

2° *Visitation.* — Sainte Élisabeth s'avance pour embrasser la Sainte-Vierge.

3° *Adoration des Mages.* — Saint Joseph est endormi auprès de l'âne et du bœnf. Il est coiffé d'un capuce et a son bâton à côté de lui.

La Sainte-Vierge est couchée dans un lit d'osier, la tête reposant sur un coussin, la poitrine nue, les mains tendues vers un petit personnage jeune, à chevelure opulente et vêtu

d'une robe longue, qui de la main gauche tient un globe ou une pomme, tandis que de la droite il montre le ciel. Plus loin les trois Mages portent leurs présents. Le premier, à genoux et sans couronne, présente un calice ou une coupe ; les deux autres, debout et couronne en tête, portent des urnes.

Quel peut être cet adolescent qui porte un globe et semble parler à la Sainte-Vierge ?

Est-ce un berger, est-ce un serviteur des magos ? Ne serait-ce pas l'Enfant Jésus figuré sous les traits qu'il devait avoir à l'âge de 10 ou 12 ans ? Il est difficile de le préciser : mais ce qu'il faut observer, c'est que toute représentation de l'Enfant Jésus, nouveau-né, fait défaut dans cette scène.

Au portail occidental de N.-D. du Folgoët, nous trouvons la même scène représentée d'une manière à peu près analogue, la Sainte-Vierge est aussi dans son lit, mais plus couverte, et au pied du lit se trouve l'Enfant-Jésus.

4° Côté ouest. — *Présentation de l'Enfant-Jésus au Temple.* — Saint Joseph appuyé sur un bâton se tient derrière la Sainte Vierge qui présente l'Enfant-Jésus, nu et debout sur une table. Le grand-prêtre, revêtu d'une sorte de chasuble et d'une mitre, les reçoit dans ses bras.

5° *Baptême de Notre-Seigneur.* — Le Sauveur est à genoux, et saint Jean lui verse de l'eau sur la tête avec un pot-à-eau. Un ange tient respectueusement la sainte robe de N. S. C'est une tradition que l'on trouve partout où a été figurée cette scène : au porche de Guengat, aux baptistères de Lampaul et de Guimiliau, etc.

Plus loin, on tronve la même représentation répétée presque identiquement : ce doit être saint Jean conférant le baptême à un des Juifs venus pour l'écouter.

7° Côté sud. — Le premier panneau de ce côté est sculpté en bas-relief presque méplat sur une seule dalle de pierre ; il est un peu fruste et est assez difficile à interpréter. Il semble

que ce soit un tableau étranger à l'ensemble du monument et qui est venu s'y interpoler sans faire partie de l'idée primitive. Le personnage principal est N.-S. assis sur un arc-en-ciel, les deux mains élevées, dans l'attitude qn'on lui donne dans les représentations du jugement dernier.

A sa droite on croit reconnaître la Vierge, à genoux et suppliante ; à sa gauche, un ange jouant de la trompette et deux ou trois morts sortant du tombeau ; au haut, un ou deux anges tenant, semblerait-il, les instruments de la Passion. Tout à fait dans le côté, Adam et Ève au pied de l'arbre du bien et du mal, autour duquel est enroulé le Serpent, et au haut de l'arbre, un ange, les mains étendues vers Adam.

Si quelques-unes de ces figures, qu'on peut seulement soupçonner, existent réellement, c'est là un jugement dernier ; sinon, c'est la « Création ou le Seigneur reprochant leur faute à nos premiers parents. »

8° *La dernière Cène.* — Six personnages seulement assis à table avec Notre-Seigneur. Saint Jean a la tête appuyée sur la poitrine de son maître.

9° Côté est. — *Lavement des pieds.* — Onze personnages. Saint-Pierre a les pieds plongés dans un bassin. Notre-Seigneur est à genoux devant lui.

10° *Prière au jardin des oliviers.* — Notre-Seigneur est à genoux ; les trois disciples sont endormis. Le jardin, selon les représentations conventionnelles de l'époque, est figuré par deux arbres en forme de champignons.

DEUXIÈME SÉRIE, RANG SUPÉRIEUR.

11° *Flagellation.* — Le Sauveur est attaché à la colonne. Un bourreau tient des verges ; le second bourreau manque.

Côté nord. — 12° La Sainte-Vierge et les trois Marie.

13° Notre-Seigneur assis, les yeux bandés, outragé par les soldats.

Côté ouest. — 14° Pilate se lavant les mains.

15° Notre-Seigneur lié, emmené par deux bourreaux.

16° Notre-Seigneur portant sa croix, conduit par deux bourreaux et suivi des deux larrons qui sont aussi chargés de leurs croix.

Côté sud. — 17° *Résurrection.* — Le Sauveur tenant une croix comme étendard sort de son tombeau, deux des gardes tombent à la renverse ; deux sont assis et comme endormis ; un cinquième est debout.

18° Descente de Notre-Seigneur aux limbes.

Les limbes sont représentés par la gueule d'un monstre. De cette gueule ouverte sortent deux petits personnages nus, Adam et Ève, personnification des justes de l'Ancien Testament, qui vont au devant du Sauveur. Celui-ci tient un étendard ou une banderolle.

Cette représentatiod ingénieuse a été imitée dans les autres calvaires qui ont été sculptés postérieurement ; mais l'idée y a été moins bien comprise, car au lieu d'exprimer le séjour des justes on a semblé figurer le véritable enfer des damnés ; on y voit des démons qui précipitent des malheureux dans la gueule du monstre, de laquelle sortent des flammes abondantes.

19° *Noli me tangere.* — Notre-Seigneur après sa résurrection apparaît à Marie-Madeleine qui le prend d'abord pour le jardinier de l'endroit et qui, après l'avoir reconnu, se jette à ses pieds et veut embrasser ses genoux : le Maître lui répond : « Ne me touchez point », *noli me tangere.* N. S. tient une banderolle qui s'enroule autour d'un des arbres.

Là finit la série des tableaux figurés autour du monument. Sur la plate-forme du massif sont dressées la croix de Notre-Seigneur et celles des deux larrons. A côté du Sauveur crucifié sont quatre anges qui recueillent dans des calices le sang coulant de ses plaies sacrées.

Au pied de la croix du Sauveur sont les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean.

Au pied de la croix du bon larron est un saint moine à genoux, les mains jointes, et semblant être saint François d'Assise.

Du côté est, derrière la croix du Sauveur, est représentée la pieta : la Sainte-Vierge tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. Deux petits personnages, à ses côtés, et compâtissant à ses douleurs, relèvent respectueusement son voile.

Derrière la croix du mauvais larron, la Véronique tient la Sainte-Face. Derrière la croix du bon larron se voit saint Jacques, reconnaissable à son chapeau de pèlerin, à son bourdon et à son aumônière.

Ce monument, que nous venons de décrire, est d'autant plus intéressant qu'il a servi de modèle aux quatre autres calvaires importants du pays, dans lesquels on eonstate le même genre et le même ordre de représentations. Il n'y a de différence que dans la perfection et le style des personnages. Il semble même qu'on soit fondé à conclure qu'il sort du même atelier ; et d'après tous ses caractères, il a dû être sculpté à Brest dans l'atelier qui fut dirigé ensuite par Ozanne, l'auteur et le signataire des calvaires de Pleyben et de Plougonven.

J.-M. ABGRALL,
Prêtre.

XVI.

Voie romaine, conduisant de Quimper à l'oppidum de Tronoën, en St-Jean-Trolimon.

Dans la séance du 30 avril dernier, notre honorable confrère M. Ducourtioux, directeur des contributions directes, exprimait le vœu qu'on se servît du tracé du plan eadastral pour étudier le réseau des voies romaines dans notre pays. En effet, en examinant la carte d'assemblage de certaines communes, on remarque l'existence de grandes lignes presque droites, qui ne correspondent pas en tous points à nos routes actuelles, lignes qui se continuent dans les communes voisines et qui réunissent deux centres de population séparés par des distances assez considérables.

Lorsque, le long de ces chemins anciens, aujourd'hui en partie disparus, on rencontre ou l'on trouve signalés des vestiges romains, on est à juste titre fondé à croire qu'on est en présence d'une de ces vieilles voies dont le conquérant avait sillonné le pays et qui reliaient les points les plus importants de leur occupation.

Comme dans les bureaux de la direction se conserve le dépôt du cadastre de tout le département, il n'y a pas d'endroit qui offre plus de facilité pour cette étude ; et après les recherches et les constatations faites sur les plans, une excursion sur le terrain est le meilleur moyen de contrôle pour déterminer et fixer ces parcours, parfois fort problématiques. C'est ce que nous avons réalisé pour un tronçon de voie ancienne.

Notre sympathique confrère a bien voulu nous inviter à prendre part à ses études, et comme premier objet de nos recherches nous avons pris le chemin qui joignait Quimper à l'ancien oppidum de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon, centre de population depuis longtemps complètement disparu, autre-

fois très important dans le pagus du Cap-Caval (caput caballi), penn marc'h, tête de cheval.

Ce tracé, en effet, est remarquable dans les différentes feuilles du plan cadastral, et la ligne de communication suit presque continuellement le chemin actuel de Quimper à Plonéour-Lanvern, en se prolongeant au-delà. Après un examen préalable sur les cartes et un relevé des principaux points de ce parcours, nous avons voulu compléter nos recherches par un voyage sur les lieux, afin de mieux reconnaître ensemble l'exactitude de nos observations et le constater sur place. Deux aimables compagnons ont bien voulu se joindre à nous et ajouter ainsi plus de charme à notre excursion.

C'est à la date du 29 juin dernier que nous avons fait ce voyage ; et tout d'abord, en sortant de Quimper par la route de Pont-l'Abbé, nous passons au pied de l'ancien établissement romain qui dominait le Bourlibou, sur l'emplacement occupé par l'école normale d'instituteurs et le jardin Caugant. La route, qui n'est autre que celle de Pont-l'Abbé, s'engage ensuite sur le terrain de Penhars et au bout de quelque cent mètres passe à Penanguer, où l'on signale, à main droite, la présence de tuiles à rebord et les restes d'une motte. Près du moulin de Melgven, une rectification quitte l'ancien tracé, mais celui-ci est toujours visible à travers les cultures.

En approchant de Kerhuennec, en Pluguffan, et pendant plus d'un kilomètre au-delà, l'ancienne voie apparaît dans toute sa largeur, environ 25 mètres. A Kerlagadec, connu sous le nom de Ty-Lipic, on laisse à gauche le chemin de Pont-l'Abbé pour se diriger sur Plonéour ; et à quelque distance, sur les terres de Kereuret, section D, parcelle 1047, on trouve deux champs nommés Parc-Méné-ar-Reün, où l'on remarque trois petits tertres qui recèlent des briques à rebord. L'un de ces tertres a été fouillé par M. du Châtellier, qui y a découvert l'emplacement d'une habitation gallo-romaine, renfermant beaucoup de poteries, des fragments de vases

samiens, une statuette en bronze et une monnaie fruste. Au nord de ces champs est la garenne proprement dite : Méné-ar-Reün, nº 1045, tirant son nom d'un beau tumulus exploré par M. du Châtellier en 1879, et qui a fourni un grand vase gaulois de 0m35 de hauteur, et un poignard en bronze.

Après avoir laissé Kéreuret à droite, la route passe sous le chemin de fer de Quimper à Pont-l'Abbé, traverse le vallon et rencontre le village de Saint-Guénolé qui a dû être un centre d'habitation d'une certaine importance. Là, dans le talus droit de la route, donnant sur un petit jardinet qu'on nomme encore : Ar-Veret (le Cimetière), section de Kergonian, nº 593, on voit des débris de maçonnerie romaine et des tuiles à rebord ; plus loin, dans un coin retiré, nous trouvons une meule romaine en granit.

Un brave fermier du village s'offre complaisamment pour nous guider et nous fournit d'excellents renseignements. Il nous conduit d'abord dans un premier clos, nommé Liors ar-C'hanab (jardinet du chanvre), où l'on trouve des débris de poteries, des tuiles et des cendres ; puis dans un autre clos qu'il appelle Parc-ar-Rannou (champ des partages ou des lots), nº 571, et dont le sol était rempli de substructions. Pour le mettre en état de culture, on en a retiré plus de cent charretées de pierres.

Ces deux clos sont entourés de forts talus, qui ont bien l'air d'anciens retranchements.

Enfin il nous fait voir, plus au nord, dans la direction de la Boissière, un vaste champ nommé Parc-Keravel, nº 562, dans lequel on trouve également bonne quantité de briques.

Quittant Saint-Guénolé, nous reprenons la route de Plonéour, et de distance en distance, surtout aux points où l'on a fait des travaux de rectification, on reconnaît d'un côté ou de l'autre le parcours de l'ancienne voie, notamment entre Ty-Goff et le ruisseau, ainsi que dans le vallon du moulin de la Villeneuve.

Un jalon important à signaler c'est, au nord de la chapelle de Languivoua, à 150 mètres au sud de la route, une butte très élevée, renfermant des tuiles à rebord.

La route traverse le bourg de Plonéour où elle se croise avec le chemin de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, qui pourrait être aussi plus tard l'objet d'une étude spéciale ; puis elle s'avance vers le sud-ouest par Kerbesquar, Pen-ar-Prat, Kerlaouédec, et près de Lespervez où l'on a signalé des tuiles. D'autres débris de tuiles ont été trouvés aussi à quelques centaines de mètres au nord du village de Castellou. Dans ces parages encore on semble remarquer, à certains endroits, les traces de la voie ancienne, dans sa largeur primitive.

Puis les délimitations habituelles disparaissent, les talus n'existent plus ; et le chemin, sous forme de simple sentier ou de voie charretière entre dans les *méjou*, vastes champs remplis de riches moissons, dont les innombrables parcelles ne sont déterminées que par des pierres bornales. Plus loin, après avoir passé Kervroyen et Kerfélest, aux approches du village du Stang, le chemin reprend toute son ampleur.

Se poursuivait-il autrefois jusqu'à l'étang et jusqu'à la mer, et cette ligne formait-elle la limite nord du camp de Tronoën ? Ou bien la route véritable conduisant au camp est-elle celle qui s'embranche à Keroulé pour passer à Tréganne et aboutir à la chapelle actuelle de N.-D. de Tronoën ? Il est bien difficile de le préciser ; et même l'hypothèse la plus probable est que ces deux voies desservaient autrefois le camp, qui devait avoir une très vaste étendue.

Les fouilles remarquables pratiquées par M. Paul du Chatellier, et qui lui ont fourni de si intéressantes trouvailles, ne peuvent déterminer qu'une partie du tracé de cette importante occupation. (V. le Bulletin monumental, n° 4 — 1877, et le le Congrès archéologique de France, session de Vannes, 1881, p. 148.)

Le plan cadastral, dressé vers 1835, n'indique aucune divi-

sion parcellaire pour ce vaste plateau formant un carré de plus d'un kilomètre de côté, délimité au nord par l'étang, à l'angle nord-est par le village du Stang, à l'angle sud par la chapelle de Tronoën, et à l'ouest par la mer. Maintenant cet espace immense est cultivé et divisé, quelques chaumières y sont dispersées, et il est probable que jamais on ne pourra indiquer exactement l'espace de l'ancienne occupation, car le terrain primitif a été couvert par des apports de sable ; l'ancien sol arable, les substructions et les débris romains et gaulois se trouvent sur certains points à deux ou trois mètres en contrebas du sol actuel.

Cette voie, que nous avons suivie, ne devait pas s'arrêter à Tronoën, et tout nous porte à croire qu'elle continuait jusqu'à Penmarc'h et Kerity, qui semblent aussi avoir été occupés à cette époque reculée, et sont assez riches en vestiges romains.

J.-M. ABGRALL,

Prêtre.

XVII.

PREUVES

à l'appui de l'histoire des temps néolithiques.

M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, l'illustre historien de notre Bretagne historique et mon éminent collègue au Congrès de l'Association bretonne, a mis en pleine lumière au début des conférences qu'il vient de faire à Rennes, avec tant de succès, l'histoire de cette longue suite de siècles qui a vu la Bretagne indépendante et conservant sous les rois de France sa liberté administrative, vivant de son existance propre, gardant son autonomie et venant toujours à bout de ses adversaires avec son talent si remarquable.

M. de la Borderie a raconté l'entêtement, l'opiniâtreté, le courage et le génie de la race bretonne fidèle à sa langue, dernier reste vivant du langage de nos premiers ancêtres, les Celtes.

Historien préhistorique, je vais prendre ces Celtes chez eux, dans leurs habitudes et dans leur vie ordinaire, et j'apporterai dans cet ouvrage de nouvelles preuves sur les usages et le mode réel d'existence de ces hommes ; tâche bien difficile pour les conclusions précises à tirer des découvertes, mais non insurmontable.

La vérité se fait jour et triomphe lorsqu'elle est basée sur la science acquise sans parti pris.

Lorsque j'ai parlé pour la première fois, le résultat immédiat a été l'étonnement profond de mes auditeurs et de mes lecteurs, qui, croyant ces questions approfondies d'une façon très suffisante par les seuls aperçus vagues et incomplets connus jusqu'alors, devinrent tout-à-coup absolument muets.

Aujourd'hui la situation s'est dessinée nettement. Je peux compter sur les plus chauds adhérents, et ceux qui m'en ont donné l'assurance sont des plus illustres.

I.

Les fouilles de Penfoënnec, en Poullan (Finistère).

Dans mon mémoire intitulé : *Bronzes et silex réunis dans les deux tumulus accolés de Kervini, en Poullan,* j'ai parlé des bords de la baie de Douarnenez, à propos de ces cryptes souterraines si remarquables recouvertes par les tumulus et contenant un si riche mobilier funéraire.

J'ai dit le grand nombre de monuments mégalithiques et de souvenirs de tout genre épars sur cette côte.

Aujourd'hui, je vais encore parler de Poullan, mais de l'autre extrémité de cette grande commune et raconter mes fouilles de Penfoënnec.

J'étais invité le 7 juin 1890 par M. Joseph de Penanros à venir explorer la propriété de son père.

Cette grande terre de deux cent cinquante hectares se composait, il y a vingt-cinq ans, de deux très petits domaines formés de quelques hectares et pour tout le reste de landes absolument incultes et garnies de rochers.

Aujourd'hui tout est bien changé, et grâce à l'intelligence et à l'énergie de M. Gustave de Penanros, deux cents hectares sont en pleine culture et une ferme admirable a été créée avec des prairies splendides et des champs immenses bien nivelés, où peuvent travailler les instruments les plus perfectionnés ; les pierres ont fourni les clôtures et le macadam des routes.

Ce n'était pas là que devait être mon champ de recherches et j'ai travaillé au bord de la mer sur les cinquante hectares de landes couverts de blocs erratiques. J'étais certain là d'être le premier fouilleur.

De ces sommets la vue est remarquable et n'importe de quel côté on se tourne, le spectacle est saisissant et la position toujours admirable.

La baie de Douarnenez si belle avec toutes ses variétés de contours ; tout à côté de nous, les trois ports, les îles, les clochers de Tréboul et de Douarnenez, les maisons si pittoresquement groupées des douze mille habitants ; un peu plus loin, au second plan, le clocher de Ploaré si connu des touristes ; enfin, à un horizon rapproché, les futaies et la forêt du Vieux-Châtel, laissant voir le château au-dessus des pelouses.

Derrière nous, des roches de toutes grandeurs du terrain primaire composées de feuilles très épaisses superposées, mais complètement séparées dans toute leur étendue, résultat du refroidissement des montagnes à l'époque de ce dépôt de formation.

J'ai commencé mes fouilles au milieu de ce chaos par deux abris sous roches :

L'un, C'hambr'-ar-Gueor (chambre du géant), tout-à-fait au bord de la mer, sur la déclivité de la montagne ; l'autre, au sommet, au point culminant ; grottes assez spacieuses, du reste, mais ne dépassant pas 6 mètres dans le plus grand diamètre, avec une hauteur de 2 à 3 mètres et une entrée plus basse.

J'ai découvert sous l'amas d'humus qui couvrait le fond :

1° Quarante-six silex taillés dans le pays, absolument du même genre que ceux des trois grandes stations néolithiques dont j'ai fait la découverte dans le voisinage : à Kervini et environs, à Poullan ; au Vieux-Chatel ; à Kervogot et environs, en Ploaré ;

2° Deux silex jaunes polis, évidemment importés d'ailleurs; ce genre de silex n'existant pas dans les stations avec ateliers que je viens de citer, où on a taillée sur place.

Tous ces silex représentaient des pointes de flèches, des grattoirs, des gouges, etc...;

3e Une grande molette à deux faces ;

4° Un petit usoir à deux faces ;

5° Des pierres de fronde choisies (galets de la mer).

Près de là, j'ai constaté l'authenticité de nombreuses roches à grandes cuvettes, avec rigole d'écoulement au point le plus bas.

J'ai déjà expliqué, dans mes précédentes publications, que ce sont des meules dormantes où on écrasait avec des molettes les matières destinées à la nourriture ; ni ces roches creusées, d'autres plates et parfaitement polies à leur partie supérieure, ni les dolmens, n'ont été des autels, comme quelques personnes instruites me le répétaient encore dernièrement ; il faut renoncer à cette vieille légende.

Au milieu de ces rochers, j'ai trouvé une sépulture que l'on peut dire placée dans un abri sous roche ; l'entrée était fermée et le contour renforcé par une muraille brute en grosses pierres ; le tout recouvert de végétations. J'ai trouvé dans cette sépulture :

1° Des cendres ;

2° Une hache plate en granite, de 20 centimètres de longueur ;

3° Un celtiforme, galet forme de hache ramassé au rivage voisin et ayant 0m 25 de longueur ;

4° Une hache-sceptre en granite, ayant malheureusement perdu sa pointe avant l'époque de la sépulture ; elle a encore trente centimètres de longueur, mais elle a dû en avoir quarante-cinq dans le principe. Peut-être aussi ce sceptre a-t-il été brisé au moment de la cérémonie funèbre, et la pointe rejetée au loin, car la fouille minutieuse ne l'aurait pas laissée de côté ;

5° Une grande hache en granite, aussi de vingt-huit centimètres de largeur sur trente-sept de hauteur, très pointue

à son extrémité. Il faut voir là un ex-voto ou une grande hache de défense pour le campement de la famille ;

6° Une pointe de flèche triangulaire, en schiste.

Plusieurs très grands menhirs frappaient la vue aux environs,

Peu après, je suis resté réellement étonné à l'examen d'un dolmen que j'avais remarqué de loin, quand, en m'approchant, j'ai constaté qu'il se composait d'une table reposant sur des roches naturelles et remarquable par une grande cuvette, au centre, dans sa partie supérienre ; en fouillant tout le pourtour, j'ai trouvé des molettes grandes et moyennes. La conclusion à tirer de cette découverte est donc parfaitement claire.

J'ai passé ensuite à l'exploration de deux autres petits abris sous roches, très rapprochés, et contenant des sépultures ; j'y ai découvert, en plus des cendres visibles encore malgré les infiltrations de l'eau :

1° Une sorte de grand sceptre recourbé, en granite, de forme quadrangulaire, de quarante centimètres de longueur, tronqué intentionnellement et à vive arête à la base, et conservant à peu près le même diamètre jusqu'à la pointe assez aiguë ;

2° Trois coups-de-poing, en granite, de vingt-deux à vingt-cinq centimètres de longueur, larges à la base, avec pointe à l'autre extrémité ;

3° Un autre coup-de-poing, en grès très dur, avec pointe aiguë et barbelures sur le côté ;

4° Des usoirs ;

5° Des pointes de flèche en schiste ;

6° Un grattoir barbelé, provenant de la casse d'un galet de la mer.

Nous arrivons au tumulus de 7 mètres de diamèlre.

Un cromlech à pierres très rapprochées l'entourait de toutes parts, se composant de roches de 1^{m} 50 de hauteur

environ, de sorte que ce monument de 1 mètre de hauteur au-dessus du sol à son point le plus élevé, et incrusté à 50 centimètres dans le sous-sol, laissait voir les pointes des pierres du cromlech : les unes aussi élevées que le point culminant du tumulus, d'autres dépassant en hauteur le bas de la pente du tumulus ; ce qui permettrait de reconnaître à première vue, avant la fouille, ce cercle de pierres d'une régularité parfaite,

L'apport de 1^{m} 50 de hauteur à l'intérieur du cromlech, se composait d'un galgal très régulier en très petites pierres mêlées d'un peu de terre.

Il me fallait cet apport considérable et visiblement fait avec intention, ce cromlech, pour conclure à une sépulture ; car, à la base de l'excavation, il y avait une couche épaisse de débris de cuisine : coquillages presque décomposés par le temps, mais conservant encore leurs formes par suite de la couverture donnée par la masse du tumulus et offrant ainsi la garantie connue de la conservation en vase clos.

Il fallait tirer de ce fait l'idée qu'une sépulture, au moment d'un départ, avait remplacé les habitants de la hutte.

Tout indiquait, d'ailleurs, cette manière de voir ; car, en plus des raisons que je viens de donner, la couverture d'une hutte abandonnée aurait donnée, en s'effondrant, comme je l'ai constaté bien des fois, une dépression très sensible et non un tertre formant dôme.

A cette preuve absolument incontestable, il faut joindre les objets trouvés, et le résultat devient décisif, car ici les cendres ne signifient rien ; on ne peut dire, en effet, si elles proviennent du feu de l'habitation ou d'une incinération.

J'ai relevé dans cette fouille :

1° Des poteries très grossières, n'ayant pas été faites au tour et très fragmentées, mais portant néanmoins les traces de quelques ornementations primitives ;

2° Un percuteur en diorite, de forme aplatie et extrêmement curieux, arrondi par le haut et portant à la base des traces nombreuses de percussion. Il a neuf centimètres de longueur et, dans la partie supérieure, il porte pour l'emmanchement deux échancrures de un centimètre et demi de profondeur. Ce marteau devait être destiné à broyer des coquilles, et même les os pour en extraire la moëlle ;

3° Deux haches en pierre polie, indiquant tout-à-fait le début du genre ;

4° Un celtiforme en granite, usé à une de ses extrémités et perpendiculairement à son axe de longueur ;

5° Des pierres de fronde, galets de la mer, en très grand nombre ;

Les numéros 1 et 2 peuvent appartenir aussi bien à l'habitation qu'à la sépulture ; mais les objets numéros 3, 4 et 5 sont ceux que l'on trouve le plus souvent dans le mobilier funéraire d'un tumulus.

Il est de plus évident que dans une grotte, un abri sous roche ou dans des débris peu profonds d'habitations ; en un mot, dans toutes les conditions qui supposent l'infiltration des eaux et les effets alternés des agents atmosphériques, je n'aurais trouvé aucune trace du séjour d'être vivants.

En vue de ce tumulus, il y en avait un autre plus petit qui contenait à son centre, dans une sorte de sarcofage absolument grossier, des cendres, un vase rudimentaire presque réduit en poussière et un percuteur à deux côtes.

Je termine cette étude par l'ouverture d'un demi-dolmen, c'est-à-dire deux pierres posées sur champ, s'écartant à la base et se rejoignant au sommet.

Cette sépulture, de dimensions plus réduites (deux pierres seulement), rappelait cependant, par son genre spécial, les deux immenses monuments mégalithiques de Lesconil, en Poullan, et de Castel-Ruffel, en Saint-Goazec, dont j'ai parlé dans mon ouvrage, *Incinérations et Inhumations,* et un

autre composé seulement de deux grandes pierres à Tréotat, en Poullan, je n'en ai jamais vu d'autres, de grandes dimensions.

Il y avait là un usoir et des pointes de flèche en schiste, dont une très jolie avec pédoncule, des scies et des pointes de lance en schiste.

Que conclure ?

Je serais bien embarrassé, si je n'avais pas vu par moi-même, car je ne peux avoir la moindre confiance dans les récits de ceux à qui manquent complètement le sang-froid et l'esprit d'observation.

D'abord, je ne vois pas dans les objets trouvés de toutes tailles la finesse cherchée et la perfection du travail des derniers siècles avant notre ère.

Je crois de plus qu'il faut attribuer à des siècles très rapprochés les uns des autres et en même temps très éloignés de nous tous ces monuments et ces sépultures.

Je vois le granit et le schiste répétés dans le mobilier d'un grand nombre de ces vestiges d'un autre âge ; l'usage en est fréquent, et c'est bien la preuve qu'aux époques absolument primitives l'homme a employé ce qu'il avait sous la main.

Enfin, je crois pouvoir dire que les mégalithes, les tumulus et les abris de Pen-Foënnec datent de près de trente siècles avant notre ère et sont presque contemporains du grand tumulus de la Motte, en Locronan, dont je raconte la fouille chapitre 1^er^ de mon étude sur la *Bretagne aux temps néolithiques*.

J'ai fini, et il ne me reste plus qu'à remercier Messieurs et Mesdames de Penanros de leur bien gracieuse hospitalité et de toute l'aide qui m'a été donnée dans cette circonstance.

II.

Dolmen primitif de Keramarc'h, en Plonévez-Porzay (Finistère).

Ce dolmen, situé en dehors et au sud des bois du Vieux-Châtel, ne dépassait guère de plus de 60 centimètres en hauteur le niveau du sol ; je l'ai remarqué un jour en chassant de ce côté et passant très près de là.

Il n'était visible, du reste, que pour un archéologue très exercé et ne se composait que d'une immense table brute surtout à la face supérieure et non choisie, irrégulière sur les côtés, reposant sur le rebord d'une roche fixe et formant avec cette grosse pierre un rocher d'apparence naturelle.

Sous cette table des premiers âges, j'ai trouvé une sorte de chambre très irrégulière de 1^m 40 de longueur, 1 mètre de largeur et 0^m 40 de profondeur, le tout en mesures moyennes.

Cette cavité, pleine de terre et de petites pierres, recouvrait des cendres et aussi des débris de charbon très abondants couvrant le rocher inférieur qui avait supporté l'incinération et portait encore les traces de la coloration que le grand feu, par la vitrification, donne à la pierre quand il y a un commencement de fusion.

Un léger tassement s'était fait et un vide de 10 centimètres existait sous la table qui, à partir de son point d'attache sur le rocher fixe, côté nord, présentait une légère pente vers le sud.

Ce n'est plus ici tout à fait la grosse pierre brute roulée sur la sépulture, dont je parle dans mon ouvrage *Incinérations et inhumations* et que j'indique comme la première défense des cendres des morts. La chambre a une apparence tout à fait primitive ; toutefois, puisqu'elle est formée en

partie par des pierres naturelles et que la table n'a pas de supports posés de mains d'homme. Mais c'est bien un type particulier de sépulture par incinération, dans une anfractuosité de rocher recouverte d'une très grande table de pierre, cernée de tous côtés par un galgal bouchant les interstices, sans tumulus au-dessus.

Je vois ici un temps très éloigné où ces habitants de l'heure première, très mal outillés encore, usaient des moyens qu'ils avaient à leur disposition pour les néeessités de la vie et les suites de la mort.

Une remarque est aussi à faire à ce sujet : à Keramarc'h, l'incinération a eu lieu dans la chambre, tandis que dans les dolmens plus soignés des époques postérieures, l'incinération a eu lieu à côté et les cendres transportées ensuite dans le monument.

Le mobilier funéraire se composait :

1° D'un projectile allongé à deux pointes, en quartz taillé ;

2° Une hachette en quartz taillé, avec tranchant à la partie large et pointe à l'autre extrémité ;

3° Un disque en quartz taillé, de 6 centimètres de diamètre, avec tranchant sur la moitié du pourtour ;

4° Une rondelle grossière en terre cuite ;

5° Quatre scies, dont trois en schiste et la quatrième, beaucoup plus petite, en silex, très grossière et indiquant un premier essai ;

6° Un grattoir en schiste, obtenu en usant le tranchant sur une autre pierre ;

7° Quatre pointes de flèche en schiste ;

8° Un débris de poterie très épais.

Comme on le voit, les objets trouvés viennent ajouter uue preuve de plus à la conclusion que j'ai tirée de la description de cette sépulture pour en fixer à peu près la grande ancienneté.

III.

Station fortifiée de Vern-Bihan (Vieux-Châtel en Plonévez-Porzay (Finistère).

J'ai culbuté entièrement et fouillé jusqu'au sous-sol cette station entourée d'une fortification en terre, circulaire, avec douve, n'ayant qu'une seule entrée continuée par une allée fortifiée aussi des deux côtés et allant jusqu'à une source très abondante, distante de 150 mètres.

Le cercle de la partie habitée avait 70 mètres de diamètre, à l'intérieur, et ne possédait que deux foyers pour la nourriture, protégés de trois côtés par une sorte de muretin en pierres et, à côté, un four à fondre le fer. J'ai trouvé là une petite montagne de scories.

Ce four en ruines ne paraissait guère, du reste, avoir été plus perfectionné à l'époque où on s'en servait que les foyers utilisés pour la nourriture de la tribu.

J'ai trouvé, dans cette fouille, un grand nombre d'objets très curieux :

1° Une hache en diorite, ébrêchée à son tranchant, puis usée au petit bout perpendicnlairement à l'axe de longueur, pour offrir assez de résistance au percuteur et portant des marques très visible de la percussion répétée ; dimension en longueur : 8 centimètres.

Je profite de la description de cette arme, passée par une transformation à l'état d'outil, pour parler de trois autres outils du même genre, quoique très différents, que j'ai trouvés dans d'autres stations du Finistère et destinés aussi à fendre le bois, tous les trois en diorite poli.

L'un, quadrangulaire dans toute sa longueur, avec pointe à un bout et offrant à l'autre extrémité un carré pour la percussion ; longueur : 7 centimètres.

Un autre est arrondi au gros bout et offre, de l'autre côté,

un tranchant obtenu en usant seulement d'un côté ; longueur : 8 centimètres.

Un troisième a un tranchant moins aiguisé, mais large comme les haches et est très massif de l'autre côté ; longueur : 7 centimètres ;

2° Une pointe de lance en grès très dur, de 9 centimètres de longueur, avec barbelures par la taille et pointe très aiguë, obtenne en usant un côté de l'extrémité ;

3° Une hache *gouge* presque carrée, en diorite poli, aussi évidemment destiné à recevoir les coups de percuteur ;

4° Une autre hache, aussi en diorite poli, arrondie au bout opposé au tranchant et assez grosse pour bien tenir dans la main ;

5° Trois grandes fusaïoles en pierres ;

6° Dans les foyers, plusieurs gros supports en pierre de granite bien travaillé et en terre cuite, de 9 à 10 centimètres de hauteur, destinés à supporter les vases ou plate-formes pour chauffer la nourriture ;

7° Une plaque fragmentée, en pierre à peu près polie (granite), avec bordure de 4 centimètres de hauteur en saillie inclinée, sur le pourtour, très peu épaisse et portant les traces répétées du feu. Il est évident qu'elle servait de plate-forme pour les supports dont je viens de parler, ainsi que les grandes rondelles en schiste et en grès que j'ai aussi trouvées et qui servaient au même usage ;

8° Silex taillés, très variés ;

9° Usoirs de toutes formes et dimensions ;

10° Un celtiforme en terre cuite, n'ayant pas servi ; longueur : 13 centimètres et 7 de largeur à la base ;

11° Plusieurs gros rognons de diorite apportés là, mais non entamés ;

12° Deux socs de charrue en fer ayant l'un 29 centimètres de longueur, l'autre 26.

Je ne peux mieux les comparer qu'à un as de pique allongé

et rétréci, sans appendice au bas, avec la base relevée des deux côtés sur une longueur de 9 centimètres pour recevoir le bois ;

13° Un petit fétiche en grès poli, à quatre encoches de suspension, et portant au centre un soleil sculpté ;

14° Une grande pierre triangulaire et régulière, couverte de tous côtés de cupules ; pour moi ces cupules, isolées ou réunies en grand nombre sur les menhirs, les dolmens, etc. ont pour cause l'idée de la divinité et l'adoration, par ces peuplades, de ce qui frappait le plus leur vue ; ici c'est la calotte sphérique représentant le dôme céleste.

Les hommes de tous les âges qui ont précédé notre ère ont toujours essayé de reproduire grossièrement ce qu'ils voyaient ;

15° En plus de cette grosse pierre, j'en ai trouvé d'autres, plus petites, portant une ou deux copules.

Les coins à fendre le bois et les socs de charrue dont je viens de parler sont représentés dans les planches accompagnant mon ouvrage : *Incinérations et Inhumations en Bretagne.*

J'ai fouillé, très près de cette station, trois grands tumulus ; deux, distants l'un de l'autre de 50 mètres, ne sont pas à plus de 250 mètres de l'enceinte ; le troisième est à 500 mètres.

Dans les trois, l'incinération avait eu lieu à la base du tumulus.

Le premier contenait un cromlech avec pierres de 1 mètre à 1^{m} 20 de hauteur et les débris d'une urne ;

Dans le second, au centre, j'ai trouvé une énorme pierre brute recouvrant une corbeille de petites pierres. Grâce à l'instrument d'une extrême puissance que j'avais à ma disposition, j'ai levé à la perpendiculaire cette immense pierre tombale et je l'ai rejetée de côté sans rien déranger.

La corbeille contenait beaucoup de cendres, un usoir à

trois faces en porphyre rouge, une hache en diorite poli, très grossière ;

Le troisième ne contenait que des cendres, dans lesquelles on put relever quelques éclats de silex.

Que conclure de tout celà ?

Je n'hésite pas à me prononcer en disant que les tumulus et la station sont d'époques bien différentes.

Dans les tumulus, tout indique l'ancienneté la plus grande. Dans la station, au contraire, les preuves sont tellement répétées que, pour moi, il faut croire à une époque très rapprochée de notre ère et plus tôt le début, c'est-à-dire l'âge gallo-romain, prouvé, du reste, par le grand nombre de poteries relevées.

La perfection des armes, des outils, remplace parfaitement un texte qui n'existe pas ; il y a des outils de culture, les instruments ou les objets trouvés sur place sont assez nombreux et font pressentir déjà un certain bien-être, la tribu n'est plus nomade et s'est fortifiée.

De plus, il en sera donc toujours de même, comme je l'ai écrit le premier, et contrairement aux idées admises par les plus savants archéologues : les époques des pierres taillées et polies, comme des métaux doivent se confondre devant les nécessités inhérentes à la vie de l'homme avant l'histoire.

J'ai fouillé depuis que j'avais préparé ce mémoire, le terrain qui borde cette station afin de le régulariser ; on y a découvert :

1° Un petit galet rond avec gorge circulaire ;

2° Un débris de verre, style romain ;

3° Un racloir en fer ;

4° Une quantité d'usoirs, percuteurs, silex taillés, etc...

Nous sommes donc, comme pour l'autre côté de la fortification, au premier ou peut-être au second siècle de notre ère.

L'occupation romaine touchait, du reste, de près ; j'ai

trouvé, à peu de distance de là, des urnes cinéraires romaines, des petites amphores cinéraires aussi ; plusieurs de ces sépultures contenaient aussi des coupes en verre, des écuelles très ornées, etc...

Lorsque je fouillerai, plus tard, une autre station du même genre, que j'ai déjà visitée et dont la fortification avec fossé et douve se continue aussi des deux côtés de l'allée jusqu'à la source, mon avis ne changera pas, j'en suis certain d'avance.

IV.

Grains de collier en jaspe et en calcédoine. — Sépultures sur les falaises de la baie de Douarnenez (Plonévez-Porzay, Finistère).

Ces sépultures dolméniques étaient nombreuses et très rapprochées les unes des autres : je n'en ai trouvé, du reste, que les derniers vestiges, la mer envahissant chaque jour cette partie de la côte. J'ai recueilli une partie des grains à la base des sépultures, mais le plus grand nombre dans les sables et déblais, tombés au bas des falaises.

Les vitrines du musée du Vieux-Châtel contiennent aujourd'hui trois colliers doubles, composés chacnn de 142 grains en moyenne.

Tous ces grains sont polis, à facettes plus ou moins nombreuses et absolument irrégulières ; on voit qu'on a profité des moindres morceaux d'une matière première rare ; ils ont du, d'ailleurs, être transportés d'une autre contrée, car je n'ai trouvé nulle part la pierre similaire et je me suis toujours occupé, pourtant, plus ou moins de minéralogie.

Leur diamètre varie de 9 à 15 millimètres ; un très grand nombre a la moyenne de 12 millimètres.

Le trou qui les traverse a bien rarement sa continuation

dans le même axe et il est clair que la perforation a été faite successivement des deux côtés, mais l'imperfection de l'outillage a presque toujours donné forcément l'oblique à la continuation d'un trou vers l'autre.

La couleur est absolument rouge pour ceux en jaspe ; pour les autres, en calcédoine, c'est aussi le rouge, mais ils sont d'un ton plus clair et ont, parfois, d'imperceptibles veines blanches.

J'ai trouvé, au même endroit, un grain de collier du même genre en porphyre noir et un autre en terre cuite ; je les ai placés à part.

J'ai découvert aussi, à quelques pas de là, divers objets appartenant certainement à la même époque :

1° Deux haches en diorite poli, très soignées ;

2° Une hache en fibrolite, extrêmement petite et presque carrée, d'une régularité parfaite, un bijou.

Les tranchants de ces trois haches sont parfaits ;

3° Un projectile allongé, en quartz poli, à deux pointes ;

4° Une pointe de flèche en silex très petite et d'un fini de travail admirable, avec aîlerons et pedoncule ;

5° Une grande pointe de harpon en silex taillé et barbelé, avec crochet d'arrêt.

A quelle époque faut-il attribuer ces vestiges d'un autre âge ? Je crois pouvoir dire qu'ils appartiennent au début de notre ère. Quelques siècles après, aux temps des Mérovingiens, il a été fabriqué aussi des colliers en pierre polie ; j'en possède un de cette époque, mais les grains, en calcédoine, sont bien mieux travaillés, se rapprochent un peu de la forme de l'olive et sont très bien percés.

On voit que la civilisation romaine a marqué l'empreinte du progrès.

J'ai trouvé aussi isolément, et par l'effet du hasard, quelques grains Mérovingiens du même genre sur divers points de l'ouest de la Bretagne.

V.

Silex taillés des stations néolithiques avec ateliers dans le Finistère.

J'ai déjà écrit et prouvé qu'il n'y avait dans l'ouest de la Bretagne qu'une seule station paléolithique avec atelier : celle que j'ai découverte à Guengat (Finistère), dont l'importance est considérable, unique dans la presqu'île de Bretagne.

J'ai absolument classé à l'âge néolithique deux très petites stations temporaires du Finistère ; on y a trouvé quelques silex et que, faute de contrôle, on avait indiquées comme appartenant à la période paléolithique.

J'ai dit aussi que j'avais découvert plusieurs stations néolithiques de silex taillés ; ces ateliers feront le sujet de ce chapitre.

Je ne parlerai pas aujourd'hui de celle du Souc'h, en Plouhinec, parce que je l'ai déjà signalée dans un de mes ouvrages comme appartenant à l'âge des dolmens, et, avant mes recherches, qui m'ont fourni un grand nombre d'outils et petites armes de choix ; un autre archéologue avait fouillé avant moi et écrit un mémoire au sujet de deux cents lames ou éclats qu'il avait trouvé là.

J'en ai rapporté un bien plus grand nombre, et tous types ; je ne récolte pas les éclats et les rebuts qui abondent dans ces ateliers où la taille a été pratiquée.

Je ne parlerai aujourd'hui que des stations extrêmement importantes que j'ai découvertes et que je n'ai pas encore définies, les seules, du reste, sérieuses dans le Finistère :

1° Celle du Vieux-Châtel, en Plonévez-Porzay ;

2° Celle de Kervogot et Rulosquet, en Ploaré ;

3° Celle de Kervini, en Poullan.

Ces trois stations sont, d'ailleurs, assez rapprochées l'une de l'autre ; douze kilomètres au plus.

Le nombre des silex de premier choix de cette provenance, placées dans les vitrines du musée du Vieux-Châtel, est de 3,500 environ et chacune a fourni, à peu de chose près, la même quantité, soit un tiers de cette série, absolument remarquable qui comprend toutes les armes de petites tailles et tous les outils de l'industrie primitive, mais déjà adaptés à tous les besoins de la vie.

Il n'y a aucun doute à avoir ; tous ces silex ont été taillés sur place et n'ont pas été importés, la présence des nucleus et des innombrables éclats le prouve de la façon la plus certaine.

Je n'ai pas trouvé à côté le gisement de silex et de quartzites, comme cela m'était arrivé à Guengat, mais je n'en suis pas moins certain pour la conclusion.

Ces trois stations sont très rapprochées de la mer qui a beaucoup empiété de ce côté et a dû anéantir les gisements, mais en apportant de temps en temps au rivage, par l'effet de la vague, quelques rognons ; j'en ai trouvé moi-même au rivage entamés par les percuteurs.

Il me faudrait bien des pages et de nombreuses planches pour définir tous ces silex ; je me contenterai d'indiquer certains types principaux :

1° Pointes de flèche à pedoncule et ailerons droits ou recourbés, avec ou sans barbelures ;

2° Petites pointes très fines et très soignées obtenues par de nombreux éclats ; longueur : 1 centimètre 1/2 au plus ; largeur : 3 millimètres ; c'est l'infiniment petit et je ne peux mieux les définir, je crois, qu'en leur donnant l'attribution d'instruments de chirurgie ;

3° Des scies de la plus petite taille pour diviser les petits ossements destinés à fournir les petits outils du ménage ; d'autres, plus grandes ;

4° Des pointes de flèche triangulaire ayant à la base un vide demi-circulaire destiné à faciliter l'emmanchement ;

d'autres pointes de flèche de ce genre ont en plus, sur le côté, deux ou trois crans ou encoches près de la base avec barbelures sur un seul côté ou sur les deux ;

5° Des pointes de flèche rappelant la feuille de laurier ;

6° Des pointes à pedoncule, sans ailerons, mais avec barbelures et en plus crans pour le lien d'emmanchement ;

J'ai trouvé quelquefois, parmi les silex, des pointes ou autres objets du même genre parfaitement taillés, en quartz et en grès ; le silex faisait évidemment quelquefois défaut au fabricant ;

7e Des silex triangulaires pour arbalètes et des projectiles allongés à deux pointes ;

8° Des grattoirs très petits, à petites barbelures, pour aiguiser les petits os, les aiguilles, etc... ; d'autres grattoirs plus grands et de toutes tailles pour les usages divers, tous avec des dents nombreuses en saillie et obtenues par des éclats enlevés ;

9° Des pointes de flèche triangulaire, rectangulaires, etc., de toutes formes et de toutes tailles, quelques-unes en silex translucide. Pour le reste, toutes les couleurs sont à peu près représentées, mais avec cette remarque que j'ai trouvé : le silex rouge, à la station de Rulosquet seulement et mon titre joint cette station à celle de Kervogot ; les deux stations se touchent, séparées par un ruisseau et ce silex rouge a été trouvé en rognons, roulés au fond de la vallée, puis taillé à Rulosquet où les éclats d'un rouge éclatant couvrent la terre à certains endroits après le coup de charrue ;

10° Enfin, toute la variété des percuteurs et poinçons pour eulever les éclats, les couteaux, racloirs, perçoirs, gouges, rondelles, etc...

Il est très difficile de dire à quelle date de la période uéolithique on a travaillé dans ces ateliers, mais il est à peu près certain qu'il ne faut pas remonter à beaucoup de siècles

avant notre ère, mais sans se rapprocher trop, toutefois, car j'ai trouvé les silex similaires dans des tumulus et dolmens relativement assez anciens dans les environs.

VI.

Tumulus, en Langonnet (Morbihan). — Pointes de flèche en schiste pour remplacer le silex.

J'ai trouvé, pendant l'hiver 1889, ce tumulus, situé au point culminant d'une grande montagne nommée Ménez-Guerzaus. Je l'ai fouillé au mois de juin suivant pour profiter du beau temps et trouver en même temps dans cette fouille le repos nécessaire après le travail de la plume.

Ce monument se trouvait au centre de la large ligne des poudingues qui traverse toute la commune de Langonnet et est séparée de la ligne des schistes par des vallées très étendues et une très large ligne de grès.

Le tumulus, quoique visible de très loin, n'était pas considérable : 1 mètre 1/2 d'élévation sur 7 mètres de diamètre ; il était en terre, sans galgal.

L'incinération avait eu lieu à la base, mais il ne restait de l'urne que des débris infimes et décomposés.

Le mobilier funéraire comprenait :

1° Une sphère de 9 centimètres de diamètre en agate et ayant sur trois de ses faces des éclats de son écorce enlevés au poinçon en silex, cette opération ayant eu pour but de mettre la pierre bien en main pour servir de massue ;

2° Une série de toutes tailles de pointes de lances et de flèches en schiste ; le silex manquant, on était allé chercher dans la ligne des schistes le genre de pierres pouvant donner des lames ; enfin, ce qui ne pouvait pas exister dans la ligne des poudingues ;

3° Un morceau de fer détérioré et d'un usage difficile à déterminer.

Encore une nouvelle preuve de ce que j'ai dit si souvent, en coutradiction avec les adversaires de mes débuts : il n'y a pas à proprement parler d'âges de pierre, de bronze, de fer.

L'homme primitif à tous les âges s'est servi de ce qu'il avait à sa disposition et, en mème temps, c'est absolument certain, des métaux et des pierres, apportant ce qui lui manqnait de localités différentes.

Dans ce tumulus, le fer et les schistes ne viennent pas de très loin, mais l'agate a certainement été apportée d'un autre pays.

En résumé, cette réunion extraordinaire des schistes taillés, remplaçant les silex qui manquaient avec le fer et cette sphère d'agate, appropriée à l'usage voulu avec un poinçon en silex, vient bien à l'appui de ce que j'ai dit dans mes ouvrages.

La nécessité à tous les âges préhistoriques a dirigé les actes de l'homme.

Je termine en indiquant, pour l'ancienneté probable de ce tumulus, une époque très rapprochée de l'apparition des métaux.

VII.

Les moulins primitifs.

Les galets, larges de 7 à 15 centimètres en moyenne, creusés peu profondément et les galets plus petits et de forme allongée qui, pour donner la première impulsion, étaient posés perpendiculairement dans le creux des premiers, posés horizontalement, voilà le début.

On avait cru, d'abord, que c'étaient des mortiers et des triturateurs destinés à broyer des matières colorantes pour l'ornementation du corps humain.

Les premiers auteurs les croyaient très anciens et les attribuaient au début de l'époque néolithique ; quelques-uns même remontaient à une époque très lointaine et ajoutaient que dans l'Inde seulement on avait trouvé les similaires des premiers spécimens trouvés en France.

Ces pierres sont les premiers moteurs des moulins primitifs ; j'en ai trouvé beaucoup avec les meules dans les stations diverses que j'ai fouillées et cette étude va faire le sujet de ce chapitre.

Ce n'est pas à dire, pour cela, qu'il n'y a pas eu de petits triturateurs et des mortiers pour la coloration du corps humain. J'en ai plusieurs dans ma collection ; ils sont généralement très petits.

L'un d'eux, en porphyre noir, n'a que 4 centimètres de diamètre et le triturateur, en agate, est en proportion.

J'ai trouvé aussi à côté, dans les stations, les matières colorantes destinées à être broyées ; les fragments, que l'on peut voir dans mes vitrines, conservent des traces de raclage si parfaitement visibles qu'on ne peut douter de leur emploi pour la fabrication des matières colorantes.

Après les meules dormantes, creuses et allongées, ou les mortiers ronds où on broyait avec les molettes, les premiers moulins ont été les meules mues à la force du bras, établies dans le campement et destinées à être transportées quand la tribu nomade changeait de place.

L'une de ces meules, l'inférieure, restait immobile ; la meule supérieure était destinée à tourner. Les plus anciennes sont celles où on remarque que le trou central a été commencé des deux côtés et achevé au milieu, où il est très rétréci, tandis qu'il est très évasé à ses deux extrémités.

Ces meules primitives ont, en général, 32 à 40 centimètres

de diamètre et il faut en faire remonter l'invention à un grand nombre de siècles avant notre ère.

Au début, l'une de ces meules, la supérieure, étatt convexe, de manière à s'adapter à un creux formé dans la meule inférieure immobile et, pour moudre, il fallait à deux mains donner l'impulsion à une des pierres pour opérer, par la pression et la rotation, un frottement régulier sur l'autre.

C'est après ce premier essai que les meules ont été percées pour pouvoir utiliser un moteur mu par la force du bras.

La meule inférieure, convexe, était percée d'un trou suffisant pour laisser dépasser une cheville de bois qui entrait dans la meule supérieure concave ; cette dernière portait sur les côtés deux encoches pour emmancher les petites barres de bois motrices.

Le trou supérieur, assez grand avec le pourtour en plan incliné, laissait arriver le grain entre les deux meules, d'où, après broyage, il tombait sur une peau de bête, lorsqu'il n'y avait pas encore de tissus.

L'usage de ces meules s'est conservé pour toutes les populations émigrantes ; les armées romaines en ont fait aussi usage.

D'autres meules, de plus en plus grandes et mues par un moyen mécanique, ont été employées à une époque rapprochée du début de notre ère, à un moment où les populations errantes se sont fixées définitivement et ont établi leurs premiers villages, dont on trouve encore les substructions très peu élevées et si grossières.

Le système prouve de l'imagination ; les deux meules, percées de part en part supportaient, l'une, l'inférieure, le galet horizontal incrusté et légèrement creusé et l'autre portant à sa base le galet allongé formant pivot et descendant au centre du trou creusé dans le galet inférieur, de sorte qu'en surélevant ces deux meules sur une petite construction en pierre formant vide à l'intérieur le grain,

versé au trou supérieur, était reçu dans un récipient placé sous les meules, dès qu'on donnait l'impulsion qui pouvait, dès cette époque, être mécanique au moyen d'un appareil très élémentaire utilisant la force du vent.

Ce système a été perfectionné ensuite, vers les premiers âges de notre ère, dès que les agglomérations se sont augmentées et que la proximité de l'eau a permis d'utiliser la force hydraulique.

Les meules qui, de 32 centimètres de diamètre étaient arrivées à 45 et plus, allaient encore augmenter et arriver plus tard, avec la taille de la pierre toujours en granite, à des dimensions de diamètre de plus en plus considérables : 60 à 80 centimètres ; enfin, 1 mètre environ.

Il faut arriver presque à notre époque, au début des transports faciles, pour trouver le premier emploi de la pierre meulière pour les meules.

Les Romains devaient perfectionner de plus en plus l'utilisation des forces à tirer des chutes d'eau, en même temps que le système des moulins à vent s'améliorait pour tous les endroits où l'eau, faisant défaut, il fallait employer un autre moyen naturel d'impulsion.

Ces moulins, améliorés avec galets, ont été installés de la façon suivante :

Dans le lit du plus petit ruisseau ayant chute naturelle ou artificielle, le galet était assujetti en l'incrustant dans une bille de bois au niveau inférieur de l'eau ; une autre bille de bois, portant à sa basse le galet allongé assujetti, descendait dans le plan vertical au centre du trou du galet horizontal.

Une petite turbine à augets était fixée un peu au-dessus des galets pour recevoir la plus grande quantité possible d'eau.

Voilà la force trouvée ; il fallait l'utiliser et ce n'était plus difficile. L'extrémité du montant était flxé à une des meules,

l'autre meule restant fixe et le travail de broyage s'opérait vivement avec facilité et perfection.

Le progrès, depuis cette époque, a été bien grand et de nos jours il n'y a plus guère d'améliorations possibles pour la perfection et la rapidité du travail, mais il y a encore une bien plus grande différence entre les derniers moulins à galets que je viens de définir et le premier essai de concassage ou de broyage à la main au moyen d'une petite pierre faisant usage de percuteur ou de molette sur une grande pierre plate ou creuse.

CONCLUSIONS.

Je lisais ces jours derniers un ouvrage sur la Bretagne, paru en 1890, livre de salon rempli d'illustrations.

Le livre est d'un Breton, et j'en fais le plus grand éloge pour tout ce qui regarde la partie historique. Je ne fais de réserves que pour un seul chapitre qui effleure l'histoire des temps préhistoriques.

J'ai la spécialité de parler de ces temps reculés et je crois que personne, sauf ceux dont j'ai été obligé de combattre les idées surannées, ne récuse ma compétence.

Ce livre étant destiné à être lu par un grand nombre de personnes, je ne peux admettre qu'il soit sur un point en contradiction avec mes écrits parus à la même époque.

Je ne toucherai qu'un point principal, ne m'arrêtant pas à d'autres détails qui sont, du reste, excellents.

Voici ce texte :

« On ne trouve pas de trace, vers l'Ouest, d'ensépulture-
« ment par incinération. Les Celtes, qui occupaient alors le
« pays, enterraient leurs chefs sous les dolmens. Ils n'eurent
« pas à inventer cet usage funéraire ; ils l'avaient trouvé
« chez les premiers occupants et ils l'adoptèrent. De là

« l'impossibilité d'assigner une date à certains monuments « mégalithiques. »

Ma réponse sera bien courte, car ce ne serait qu'une répétition de ce que j'ai déjà dit :

1° Il y a possibilité d'assigner des dates aux monnments mégalithiques ;

2° Il n'y a pas eu inhumation, mais toujours incinérrtion en Bretagne avant l'ère chrétienne dans tous les dolmens et tumulus ;

3° Les inhumations dans les coffres de pierres sont les premières sépultures chrétiennes.

Ces bases de l'histoire préhistorique, que j'ai établies, ne sont pas contestées aujourd'hui et ne le seront pas.

J'ai parlé aujourd'hui d'un ouvrage bien fait, destiné à avoir tout le succès qu'il mérite ; mais, à côté de celui-là, que de publications mal comprises et mal rédigées !

Certains auteurs croient, peut-être, qu'en parlant de questions peu connues et qu'ils ne connaissent pas davantage ils seront prophètes si on ne les contredit pas ; ils l'espèrent, car, pour eux, écrire c'est une carrière et elle n'est honorable, admirable même, que pour les écrivains, assez nombreux, heurensement, absolument consciencieux et de grand talent.

La soumission la plus absolue à la vérité n'a jamais exclu la valeur la plus réelle et le succès.

Pour moi, je n'avais pas à en faire une carrière ; tout le monde sait que je n'en avais pas besoin et que si j'ai travaillé pendant tant d'années, c'était uniquement pour satisfaire mes goûts et, au contraire, de bien d'autres, je ne pensais même pas au plus fort de mes études et de mes recherches à avoir des éditeurs.

Je voyais simplement, dans les notes que je prenais, l'expression des vérités que j'étais arrivé à découvrir et qui devaient me servir à en tirer des conclusions.

Je ne me suis décidé à écrire l'histoire d'un temps où tout le monde voyait trouble, que pour arrêter le flot toujours montant des écrivains fantaisistes et des erreurs.

Mes idées, basées sur des preuves irréfutables, auront maintenant force de loi et j'espère que je n'aurai plus d'hérésies à rectifier d'après le texte de mes prédécesseurs ou de mes contemporains qui ont eu, maintenant, connaissance de mes ouvrages.

Je compte bien n'avoir plus besoin de marquer leurs écrits au bon coin et de les exécuter ; je désirerai bien n'y être pas forcé et ne m'occuper exclusivement que des conclusions à tirer de mes découvertes, ne citant les écrits des autres que pour approuver et non pour blâmer.

La tâche est moins ingrate ; aussi j'étais heureux quand M. Audren de Kerdrel, notre éminent président du Congrès archéologique de Bretagne, tenu en 1890, à Dinan, m'invitait. au cours d'une séance, à répondre au discours de mon collègue, M. Le Cerf, député des Côtes-du-Nord, au sujet de ses fouilles préhistoriques.

La réponse que j'ai faite peut être résumée ainsi :

Fouille très bien dirigée ;

Mémoire excellent ;

Conclusion parfaite.

Je n'en ai pas dit toujours autant.

Ces questions d'âges, de provenances et de races offrent, en effet, bien des difficultés lorsqu'elles s'appliquent à des monuments si anciens sur lesquels l'histoire écrite est muette.

J'ai osé parler, cependant, en voyant des certitudes par la répétition des preuves.

J'ai puisé ma force d'aujourd'hui dans les études silencieuses de mon passé ; j'ai beaucoup cherché sur place la vie préhistorique ; j'ai lu les mémoires des autres, contrôlé les dires et vu les fautes.

Voilà tout le secret de ma hardiesse actuelle. J'ai la certitude absolue de ce que j'avance et ce n'est que dans ce cas, et après avoir froidement étudié pendant des années, que l'on peut se permettre l'affirmation.

Baron HALNA DU FRETAY.

*
* *

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Communication ayant été faite à M. Audren de Kerdrel, président du congrès archéologique de l'Association bretonne, tenu à Dinan, en 1890, du mémoire important de M. le baron Halna du Fretay, qui invoque son autorité ; il a pleinement reconnu la justesse des assertions de l'auteur ; il s'en réfère, d'ailleurs, au procès-verbal des séances du mercredi et jeudi 3 et 4 septembre, huit heures du matin, du congrès breton, rédigé sous ses yeux, par M. de Calan, et dont voici un extrait considérable :

« Cette réunion est entièrement consacrée à l'étude des antiquités préhistoriques.

La parole est donnée à M. Le Cerf, député des Côtes-du-Nord, sur la question n° 1 du programme, ainsi conçue : *Monuments et antiquités de l'époque préhistorique,* dans le département des Côtes-du-Nord.

M. Le Cerf expose qu'en faisant des fouilles en la commune de Saini-Guen..., il découvrit plusieurs chambres souterraines, communiquant entre elles par des couloirs et aboutissant à une chambre plus haute à ciel ouvert...

Les chambres voûtés sont vides ; la chambre à ciel ouvert, au contraire, a été comblée avec de la terre dans laquelle on rencontre des cendres et des débris de poterie, provenant très

probablement d'un foyer extérieur, ce qui ne permet pas d'y voir des sépultures. M. Le Cerf intime à penser que ces chambres servaient de demeure à une populatation de Troglodites.

M. le baron Halna du Fretay déclare se ranger à ses conclusions.

La parole est ensuite donnée, sur la même question du programme, à M. le baron Halna du Fretay pour la lecture d'un mémoire sur les stone-kists ou coffres en pierre renfermant des cadavres repliés sur eux-mêmes, et qui, d'après certains savants, seraient contemporains des dolmens ou même leur seraient antérieurs. M. du Fretay combat cette opinion en faisant remarquer que si on attribue à ces coffres une si haute antiquité, il est impossible d'expliquer l'état de conservation des cadavres et surtout des étoffes et tissus qu'ils renferment. Lorsque le christianisme a banni l'usage de l'incinération, c'est-à-diae aux premiers siêcles de notre ère, voilà où doivent se placer les stone-kists.

M. Félix Robion, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Rennes, commence ensuite la lecture d'un mémoire sur les antiquités préhistoriques en général et celle de la péninsule armoricaine en particulier. Il s'attache d'abord à combattre les préjugés, trop longtemps accrédités dans la science, préjugés d'après lesquels on affirmait, comme évidente et universelle, la lente succession des âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer et même de la pierre éclatée en lente succession des quatre types divers *(système de Worsaë)*. Il fait observer que la séparation chronologique de ces types et surtout la longue durée des premiers, reposent sur des faits *très peu* nombreux, contredits par d'autres faits, et, par conséquent n'ayanf tout au plus que la valeur *d'hypothèses gratuites,* s'ils ne se réclament pas de l'hypothèse encore plus anti-philosophique qu'anti-historique d'un passage instinctif et fatal d'une vie

presque bestiale à la vie civilisée (*système de M. de Mordillet*).

L'auteur du mémoire prend soin de rappeler cependant qu'à leur arrivée en Europe, les premières populations de la Gaule ont dû subir des conditions distinctes très difficiles, et, par suite, descendre à une condition sociale assez infime dont, plus tard, l'arrivée d'autres tribus les ont aidés à sortir.

On peut donc admettre chez nous un âgs, sinon de la pierre seule, du moins de la pierre et du bois. Mais M. Robion invoque le bon sens pour repousser l'affirmation, tant de fois répétée, que des types divers et diversements perfectionnés d'instruments de pierre n'aient pas pu exister simultanément par divers usages et connu aussi d'artistes diversement habiles.

M. Robion fait remarquer en même temps que le minerai de fer, affleurant quelque fois le sol, dans notre patrie, il a pu y avoir, chez nous, un premier âge de fer dont l'oxidation aurait fait disparaître les produits enfouis dans le sol ; les navigateurs phéniciens revenant de îles Forlingues, ont pu aussi établir des dépôts d'étain sur nos côtes.

Quant au cuivre et par conséquent au bronze, comme il n'existe pas chez nous, on n'a pu y parvenir que tard par le fait de communications commerciales perfectionnées.

L'auteur passe rapidement sur les sépultures armoricaines antérieures aux dolmens, sur lesquelles nous avons à peine des conjectures. Mais il aborde largement la question récemment soulevée par M. le baron du Fretay sur l'universalité de l'incinération, hors la Judée, dans tous les temps antérieurs au christianisme. M. Robion démontre que l'incinération des corps humains était inconnue à l'Égypte et à l'Asie, que les deux rites, incinération et inhumation, ont existé dans l'ancienne Grèce et dans l'ancienne Italie ; qu'ils ont existé successivement mais dans un ordre varié dans toutes les contrées de la Germanie, et, simultanément, dans l'immense

et riche nécropole de Hallstad ; enfin, que dans la Gaule même, les sépultures et inhumations sont, aux temps préhistoriques, les plus répandues de beaucoup... Il donne son adhésion aux conclusions de M. le baron Halna du Fretay en ce qui concerne les dolmens de notre péninsule, c'est-à-dire le fait général de *sépulture à incinération* et à mobilier de pierre avec un emploi tout à fait exceptionnel du métal. »

(*Bulletin archéologique de l'Association bretonne,* t. IX, pp. XXVIII, XXIX, XXX et XXXIII, Saint-Brieuc, Prudhomme, 1891.)

XVIII

LANDIVISIAU

PORCHE, CLOCHER, CHAPELLE ET FONTAINE.

L'église actuelle de Landivisiau, construite dans le cours des années 1864 et 1865, a remplacé un édifice du XVI^e^ siècle qui était arrivé à menacer ruine par suite de la suppression des tirants de la charpente. Du corps principal de l'ancienne église on n'a rien gardé, si ce n'est les clochetons ou lanternes à dômes qui couronnent les contreforts ; mais, du moins, nous avons la bonne fortune de voir conservés le clocher et le porche qui sont deux ouvrages remarquables et du plus grand intérêt.

Porche.

Le porche est d'autant plus intéressant à étudier qu'il est comme le trait d'union entre les porches gothiques et ceux de la renaissance. Il ne faut pas dire avec quelques archéologues que le mouvement artistique était en retard dans notre pays, mais les traditions gothiques se sont conservées longtemps ; les sculpteurs avaient de la peine à s'en détacher, et, pendant tout le cours du XVI^e^ siècle, nous les voyons mélanger et combiner les formes et la flore du gothique flamboyant avec l'ornementation de la renaissance. De là résulte une architecture absolument ingénieuse et originale, parfois d'un très heureux effet, dénotant une riche imagination, une grande habileté dans la science du trait et une adresse admirable chez les ouvriers tailleurs de pierre.

On peut voir des spécimens curieux de ce style mixte au fronton du porche de Lampaul-Guimiliau, 1533 ; aux portails ouest de l'Hôpital-Camfrout et de Rumengol, 1537 ;

aux porches de Daoulas, 1566 et de Brasparts, 1589 ; mais nulle part peut-être ce mélange n'est plus frappant que dans le porche de Landivisiau. L'édifice est encore gothique et cependant il porte, à l'intérieur, la date de 1554, et, à l'extérieur, celle de 1559 ; ce sont encore les moulures prismatiques, les colonnettes tordues en spirale avec semis d'hermines et de fleurs de lis, les guirlandes de feuillages découpées à jour garnissant les gorges profondes ; mais, au milieu de cette ornementation du siècle précédent vous trouvez, conçus dans le style de François Ier et de Henri II, les culs-de-lampe des grandes niches et une partie de leurs couronnements, le bénitier avec le dais qui le surmonte ainsi que la plupart des décorations qui tapissent le tympan intérieur.

La grande arcade, qui forme l'entrée du côté de la place, est appuyée dans les angles par deux puissants contreforts et surmontée d'abord d'une accolade ou contre-courbe, d'un premier rampant aigu, décoré de feuilles frisées, puis d'un second rampant qui forme chevronnière et qui est couronné par une niche monumentale, ornée de colonnettes cannelées à chapiteaux ioniques et terminée par un pinacle gothique.

Sur le côté est de la façade on lit :

POVR. LORS. FABRICQVES : O : PEYRON.
Y. JONCOVR.

et sur la joue ouest du contrefort de l'angle S. O. un petit soldat, en costume du temps, indique l'inscription suivante :

LAN. 1559 ESTOINT
LORS : FABRIQVES
TANGVI : LABOVS
ET : HERVE : COVLOVGNIR.

Les niches qui décorent les deux contreforts d'angle abritent les statues assises des quatre évangélistes avec leurs attributs, et celles de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne.

Au bas du premier rampant sont deux cariatides curieuses ; une sirène et un satyre ; au bas du second, deux gargouilles tordues et décharnées ; un dragon aîlé et un lion. Au milieu du fronton se trouvent deux statues superposées : une sainte, en cheveux, tenant un livre, et une N.-D.-de-Pitié ; au sommet, un écusson timbré d'un casque et supporté par deux lions. La grande niche qui surmonte l'édifice renferme la statue de Saint-Thivisiau, patron de la paroisse, et celles de deux antres évêques.

Entre les riches moulures et les guirlandes qui ornent les côtés et le pourtour de la grande entrée, nous trouvons un genre de sculpture qu'on avait inauguré en 1553 dans le porche de Pencran et que l'on développera davantage plus tard à Guimiliau : ce sont des scènes de l'ancien testament ; on les trouve absolument dans le même ordre à Pencran et à Landivisiau :

1. Adam et Ève après le péché ; le serpent est enroulé autour de l'arbre du bien et du mal ;
2. Adam et Ève chassés du paradis terrestre par l'ange armé de son glaive de feu ;
3. Adam labourant la terre ;
4. Ève portant Abel emmaillotté, et Caïn au berceau ;
5. Sacrifice de Caïn et d'Abel ;
6. Meurtre d'Abel ;
7. Arche de Noé ;
8. Noé cultivant la vigne et cueillant du raisin ;
9. Ivresse de Noé et péché de Cham.

Plus haut sont les quatre évangélistes, puis viennent, dans les voussures de l'arcade, trente-deux anges jouant de divers instruments de musique ou tenant des encensoirs, ou chantant, les mains jointes.

A l'intérieur du porche, les statues des douze apôtres sont logées dans des niches moitié gothique, moitié renaissance.

Dans les culs-de-lampe on remarque deux sujets assez

singuliers : deux lions mettent leurs griffes dans la bouche d'une jeune fille ; trois sortes de lansquenets, à moitié ivres, entraînent deux jeunes filles, dont une tient un miroir et l'autre un sceptre ; puis vient une bête, sorte de lévrier, qui joue du biniou. Les dais qui couronnent les niches sont surmontés d'anges portant les instruments de la Passion.

La porte double qui donne entrée dans l'église est encadrée de moulures prismatiques dont les gorges sont tapissées de guirlandes de feuilles de chardon et de pampres de vigne, d'un travail très fouillé.

Au rang extrême on a sculpté une série de statuettes dans de petites niches ; il faut les indiquer en alternant de gauche à droite :

1. Saint-Yves, tenant dans la main droite un rouleau de parchemin ou une liasse de papiers. Il est revêtu d'une robe longue et d'une sorte de cotta à manches larges qui descend jusqu'à la ceinture. Sur ses épaules est un camail garni d'hermines héraldiques, en relief, avec un capuchon qui vient recouvrir la barrette ou bonnet carré dont il est coiffé ;

2. Saint-Pierre, le front chauve, vêtu d'une chasuble, tenant un livre et une clef ;

3. Saint-Salomon, roi de Bretagne, portant l'armure de chevalier, l'épée et la couronne royale ;

4. Saint-Denis, ou plus probablement Saint-Miliau, décapité et portant sa tête dans ses mains ;

5. Saint-Thivisiau, vêtu de la chasuble et coiffé de la mitre. Il bénit de la main droite et tient de la gauche la croix archiépiscopale ;

6. Évêque bénissant ; peut-être Saint-Paul-Aurélien ;

7. Saint-Côme, tenant un vase de médicaments ;

8. Saint-Damien, portant une ampoule. Ces deux frères, martyrisés sous Dioclétien, étaient médecins. Il semblerait que leur culte fût populaire dans notre pays, car on les trouve représentés de la même manière dans le porche de

Landerneau, et ils ont aussi leurs statues sur l'autel du bas-côté sud dans l'église de Lambour, à Pont-l'Abbé ;

9. Un évêque tenant une crosse et un livre ;

10. Un évêque bénissant ;

11 et 12. Anges, les mains jointes.

Au trumeau qui sépare les deux portes est fixé un bénitier au-dessus duquel est un ange tenant un goupillon et plus haut un dais richement sculpté, genre renaissance, d'où soretnt quatre têtes saillantes ou mascarons, deux hommes et deux femmes.

Dans le milieu du tympan est placée une statue du Sauveur, à laquelle on a rapporté une tête coiffée de la tiare et qui a dû appartenir à un Père-Éternel.

Au bas de la robe longue et sans ceinture, qui sert de vêtement à N. S., est placée une banderolle avec cette inscription en caractères gothiques :

M. Bizian. Tanguy. Rect.
A. Faict. Fabrique. h. a. Martin...

Tout à fait au haut, deux anges sont en prière ; des deux côtés, trois anges tiennent des inscriptions, dont l'une est ainsi conçue :

MEMENTO. MEI
O. MATER. DEI
PAX VOBIS

Cette invocation : *Memento mei o mater Dei ;* Souvenez-vous de moi, ô mère de Dieu, était, semble-t-il, en usage à cette époque, car nous la trouvons aussi sur la porte latérale nord de la chapelle de la Mère-de-Dieu, en Kerfeunteun, près Quimper, avec la date 1578, ainsi que sur une sonnette, n° 148 de la collection Revoil au musée du Louvre, et qui porte la date de 1544.

Une autre inscription porte :

ANNO DOMINI 1554.

et tout près du bord, au-dessus de la porte de droite, deux petits anges tiennent un cartouche :

LAN. MIL. Vccc LIIII
FVST. FONDÉ. CESTE
PORTAL. ET. ESTOIENT
LORS. FABRIQVE
Y. MARTIN. J. ABGRALL.

Les sculptures méplates qui forment comme une tapisserie sur le fond de ce tympan, mériteraient d'attirer toute l'attention de l'archéologue. Quelques-uns de ces motifs semblent empruntés aux compositions de J. Cousin ; d'autres ont toute l'allure des ornements courants de Nicoletto de Modène. Nous les retrouvons, avec les mêmes caractères, au fond du porche du Landerneau.

Clocher.

Le clocher de Landivisiau est, par son style et par sa hauteur, un des plus beau du pays de Léon. Comme ceux de Lambader et de Lampaul, il est presque détaché de l'église et a sa base percée des deux côtés par deux grandes arcades qui forment un passage ouvert. Au-dessus de l'arcade, du côté sud, est sculptée cette inscription :

LE : 14 : DE : OCTOBRE : FVT : COMMENCÉ : CETE (TOVR) 1590.

Des contreforts doubles montent aux quatre angles et vont soutenir la saillie de la galerie haute, formée par des pilastres doriques.

De ce niveau partent quatre clochetons élégants qui ont d'abord la forme carrée et passent ensuite très heureusement à la forme octogonale. La flèche est très élancée, percée sur ses huit faces de jours nombreux et hérissée sur ses arêtes de crossettes multipliées.

Chapelle de Sainte-Anne.

La chapelle de Sainte-Anne s'élevait autrefois près du côté sud de l'église paroissiale, lorsque celle-ci était entourée de son cimetière. Quelques années après que ce cimetière eût été déplacé et transféré hors de la ville, sur le bord de la route de Saint-Pol, on y transporta aussi et on y reconstruisit pierre par pierre ce joli monument qui avait servi d'ossuaire ou de chapelle funéraire.

La façade se compose d'une porte centrale encadrée entre deux colonnes ioniques qui supportent un fronton, et de quatre fenêtres, deux de chaque côté, accostées de gaînes ou cariatides qui reposent sur un robuste soubassement.

Ces cariatides représentent :

1. Un homme barbu, la poitrine recouverte de volutes ;

2. Un homme portant fraise ou collerette, les bras croisés sur la poitrine, le corps emmaillotté dans un linceul composé de grandes feuilles végétales et lié par des cordes entrelacées, à la façon des momies ;

3. La Mort ou *an Ankou,* tenant un os ou une flèche. Sur le tailloir en pierre qui repose sur sa tête décharnée, on lit cette inscription :

OVY : CAR. JE : SVIS : LE : PARRAIN
DE : CELVY : QVY : FERA : FIN

4. Une femmc avec les seins pendants, et des volûtes sur les épaules ;

5. Un homme barbu, les bras croisés sur la poitrine ;

6. Une femme coiffée d'une toque et portant le costume espagnol, d'après M. Pol de Courcy.

Toutes ces cariatides sont terminées par des gaînes, couvertes d'ornements variés.

Près de la porte est un bénitier surmonté d'un petit dais. Les angles de l'édifice sont appuyées par des contreforts couronnés de pinacles ronds en forme de dôme.

Cette chapelle ne porte pas de date ; mais les cariatides de sa façade ont beaucoup de rapport avec celle qui orne l'ossuaire de La Martyre et qui est de 1619, et encore avec celle de l'oratoire dc N.-D.-de-Lorrette dans les *Méjou*, entre Plougasnou et Saint-Jean-du-Doigt, et qui est datée de 1611.

Fontaine.

Au milieu de la ville, à 50 mètres environ au sud-ouest de l'église, mais cachée dans un îlot de maisons, se trouve la fontaine de Saint-Thivisiau, qui alimente un vaste lavoir public. Dans le mur qui surmonte cette fontaine on a incrusté deux rangs d'arcatures en Kersanton, de style flamboyant, renfermant en tout dix panneaux de 0^m 43 de largeur sur 0^m 54 de hauteur.

Ces panneaux semblent provenir d'un ancien autel ou plus probablement d'un tombeau du XV^e ou du XVI^e siècle. Ils sont encadrés par des contreforts et des accolades, le long desquels courent des guirlandes très fines ; une autre guirlande forme bandeau de couronnement. Des feuillages contournés forment le fond et sur chacun de ces fonds se détache un personnage. Je les mentionne dans l'ordre où ils sont placés actuellement, mais cet ordre a été bouleversé :

1. Une nonne ou religieuse en prière, les mains jointes ;
2. Un moine en prière, tenant un livre ;
3. Un ange tenant la couronne d'épine ;
4. Une religieuse en prière ;
5. Un moine, item ;
6. Un autre moine tenant un chapelet et s'appuyant sur un bâton ;
7. Une religieuse, les bras croisés sur la poitrine ;
8. Un ange tenant un écusson ;
9. La Sainte-Trinité. Le Père, assis et coiffé de la tiare,

soutient à sa droite le Fils couronné d'épines et montrant ses plaies ; sur la tête du Fils repose le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe ;

10. Un ange tenant un écusson.

Ces deux derniers panneaux diffèrent un peu des autres par leur forme et leur ornementation ; on voit qu'il n'y a pas ici un tout complet ; mais ne pourrait-on pas se demander si ces fragments ne sont pas les débris du tombeau de François de Tournemine, qui fonda dans l'église de Landivisiau, en 1554, une chapellenie de deux messes par jour ? Il fut enterré dans cette église, mais sa statue tumulaire, enlevée pendant les mauvais jours, est maintenant gisante dans une prairie, près de l'abreuvoir, à l'entrée de la route de Brest. Tout près de la fontaine de Saint-Thivisiau on remarque trois pierres qui proviennent d'un même monolithe, lec'h ou borne romaine formant un cône tronqué ayant 2^{m} 45 de hauteur, 0^{m} 70 de diamètre à la grande base et 0^{m} 45 à la base supérieure.

Comme antiquités, signalons encore :

La jolie statue de Saint-Michel qui se trouve sous la fenêtre du transsept sud de l'église ;

Un bel écusson aux armes des Tournemine, au-dessus de cette même fenêtre ;

Une vieille statue en Kersanton, de Saint-Jean-Baptiste, reléguée dans la cour du presbytère, et mesurant 1^{m} 60 de hanteur. Le précurseur est vêtu d'une tunique en peau de chameau ; la tète de l'animal retombe par devant, entre ses deux pieds. Par dessus il porte un manteau en étoffe. Le saint tient de la main gauche un livre surmonté d'un petit agneau qu'il montre de la droite. Sur le pan du manteau on lit la date de 1557 et sur le socle, en lettres gothiques : M. J. FLOCH ;

Un calice sculpté au milieu de cette inscription indique que le donateur, missire Jean Floc'h, était un prêtre.

A côté de la statue de Saint-Jean se trouve un pilastre en forme de gaîne, portant la date de 1589, et qui doit provenir de l'ancienne église ou de l'ancien ossuaire.

J.-M. ABGRALL,

Prêtre.

XIX.

LE DUC DE MERCŒUR

(MÉMOIRE A CONSULTER.)

Certains problèmes, remarque un habile critique (1), sont, par leur nature propre, condamnés à la controverse, et il est inutile de compter, pour les résoudre, sur la découverte de documents décisifs. Tels sont les crimes émanés d'une volonté unique, *les mobiles de certaines combinaisons politiques, toutes les actions, en un mot, où l'initiative individuelle a seule part.*

Pour tous les événements de cette nature, qu'aucun témoignage ne saurait éclairer, la critique historique est seule compétente. Il faut donc employer *la méthode de l'instruction judiciaire,* méthode qui va du connu à l'inconnu, se gardant de tout système préconçu, usant de toutes les ressources de l'analyse et de l'induction, rassemblant, pour en faire un faisceau de probalités, toutes les circonstances ambiantes et accessoires, déduisant des précédents acquis aux débats toutes les conséquences logiques dont le Code abandonne la solution à la prudence et aux lumières du magistrat.

De quoi s'agit-il, dans l'espèce ? de faits constatés d'une façon irréfutable ? Non, mais bien d'*intentions* intimes attribuées sur des présomptions, dont nous avons à apprécier la valeur, attribuées à Mercœur en vertu de ce procédé qui faisait dire à Michel de Montaigne : « *Qu'on me donne l'action* « *la plus excellente et pure, ie m'en voys y fournir vraisem-* « *blablement cinquante vicieuses intentions.* » (2)

Examinons ces fameuses prétentions, d'abord en elles-mêmes, puis nous discuterons les arguments sur lesquels on s'appuie pour les attribuer à Philippe-Emmanuel de Lorraine.

---

(1) J. Loiseleur : Questions historiques du XVII^e^ siècle. Ravaillac et ses complices, p. VI, VII.

(2) Essais. L. I. ch. XXXVI.

§ 1er.

La Bretagne, jusqu'au mariage de Charles VIII et de la Duchesse Anne, avait formé un État indépendant. Quelques-uns de nos ducs avaient, il est vrai, fait hommage au Roi de France ou au Roi d'Angleterre, mais pour la grande majorité : c'était une formalité, qu'ils *oubliaient* volontiers de remplir. La couronne ducale était héréditaire, mais la loi d'hérédité ne semble pas avoir été nettement définie avant le traité de Guérande, en 1365. Les femmes n'étaient pas exclus de la couronne : c'est ainsi qu'en 1213, Alix de Bretagne, qui n'était pas le premier souverain breton de son sexe, épousa Pierre de Dreux, de la Maison de France, et fonda la dynastie qui gouverna le duché jusqu'à la réunion. C'était un type assez original que ce Pierre Ier, brave comme son épée, instruit et ergoteur, ce qui lui valut le surnom de *Mauclerc.* Pendant tout son règne, il eut des démêlés soit avec ses sujets, soit avec la cour de France, puis un beau jour on le vit abdiquer en faveur de son fils, se croiser, aller en Orient, sous le nom de Pierre de Braines, aux côtés de Saint-Louis ; se battre en héros à la Mansourah, et enfin après avoir vécu en mécréant mourir en saint.

Jean III, l'un de ses successeurs, reçut dans l'histoire le surnom de *Bon,* et cependant il déchaîna sur la Bretagne plus de maux que n'en fit jamais le plus mauvais prince et les horreurs de la guerre civile qui dura sans trève pendant plus d'un quart de siècle. La bonté de Jean III, dans un cas du moins, n'a pas exclu soit l'injustice, soit l'esprit de vengeance. Le duc avait une belle-mère : avait-il, oui ou non, à s'en plaindre ? Ce qui est certain, c'est que, par haine de son frère consanguin le comte de Montfort, il résolut de laisser la couronne ducale à sa nièce Jeanne, fille de Guy, comte de Penthièvre. Il consulta les Etats qui s'en remirent à sa prudence, du soin de décider : il déploya, pour arriver

à ses fins, tant de précautions qu'il est manifeste, par sa conduite même, que c'était une dérogation ou du moins une interprétation arbitraire de la constitution du duché. A peine le duc était-il mort, que la couronne fut réclamée à la fois par Jean de Montfort et Jeanne de Penthièvre, sa nièce, qui avait épousé Charles de Blois et de Châtillon, de la maison de France.

L'ultima ratio, la guerre devait seule trancher le différend. Les deux prétendants furent faits prisonniers, mais la lutte fut continuée avec une énergie incroyable par leurs femmes, Jeanne de Penthièvre, désignée par les historiens sous le nom de *Jeanne la boîteuse,* et Jeanne de Montfort, célébrée dans nos ballades bretonnes, sous le nom de *Jeanne dik flamm* ou *Jeanne la brillante*. En 1364, la victoire d'Auray et la mort de Charles de Blois mirent fin aux hostilités. Jean IV le conquérant fut acclamé par les populations et Jeanne de Penthièvre fut obligée de se soumettre.

L'année suivante, 1365, pour prévenir toute contestation, il fut décidé par le traité de Guérande que les femmes ne succèderaient à la couronne qu'à défaut d'héritiers mâles. Marguerite de Clisson, qui avait épousé l'aîné des fils de Charles de Blois et conservé le comté de Penthièvre, ayant voulu renverser Jean V, la postérité de Jeanne la boîteuse fut bannie du duché et se retira en France, où elle fut un instrument d'intimidation contre nos ducs bretons, notamment entre les mains de Charles VII et de Louis XI. Le comté de Penthièvre, qui avait passé par mariage à Sébastien de Luxembourg, fut érigé en duché, par Charles IX, en 1569.

Des prétentions « *vieilles, rances, moisies* », selon l'expression du cardinal d'Ossat, des droits au moins contestables dans leur origine, des droits trahis par le sort des armes, des droits condamnés par les Etats de la province, abdiqués maintes fois par ses ancêtres, prescrits ou anihilés complètement, voilà tout ce que Marie de Luxembourg avait apporté

au duc de Mercœur, par rapport à la Bretagne. La duchesse de Mercœur, la *Belle Nantaise* était, certes, bien aimée dans notre vieille province, aimée pour les services rendus par ses parents et ses qualités personnelles, aimée et respectée comme descendante des anciens souverains, mais au même titre que les Rohans et pas autrement.

« Un seul acte légal, dit le savant M. Le Bastard de « Mesmeur, (1) s'opposait aux droits de la duchesse de « Mercœur, la réunion de la Bretagne à la France, par « François Ier, en 1532. Mais cet acte était nul de plein « droit, si les prétentions de la duchesse de Mercœur étaient « reconnus fondées ou plutôt elles se trouvaient réservées « par cet acte même, dont voici la dernière clause : « *car* « *ainsi nous plaît être fait, sauf en autre choses notre droit,* « *l'autrui en toutes.* » De plus, cet édit de réunion rendu, « François Ier avait exigé une nouvelle cession de ses droits « sur la Bretagne de Jean de Brosse, duc d'Etampes, alors « mineur. Henri II l'obligea à en signer une nouvelle, en « 1543, après qu'il eût atteint sa majorité. L'abus de l'auto- « rité royale vis-à-vis d'un sujet pour obtenir ces renon- « ciations les rendait nulles, *et, en les lui demandant on* « *reconnaissait les droits de la maison de Brosse.* »

Nous n'acceptons pas absolument cette conclusion. La double renonciation exigée par les rois de France ne nous semble pas une reconnaissance implicite des droits de la maison de Penthièvre ; mais plus probablement c'était, dans l'esprit de François Ier et de Henri II, une haute mesure de pacification. Sans considérer au fond si ces droits étaient justes ou non, le roi exigeait la renonciation à des prétentions *même mal fondées* pour rendre toute contestation impossible à l'avenir. François Ier ne voulait, sans doute, ni poser ni

---

(1) Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne pendant la Ligue. — Préface, pp. XXV, XXVI).

trancher la question de légitimité, mais faire acte de prévoyance et de bonne politique.

Le duc de Mercœur avait, tout au plus, un titre coloré : comment aurait-il pu le faire valoir ? S'il ne pouvait songer à le faire valoir, comment aurait-il pu s'y attacher et à en faire, de 1582 à 1598, l'unique objectif de tous les actes de sa vie civile et militaire ?

Personne ne songeait plus à ces droits caducs : Mercœur seul en aurait caressé l'idée. Or, au nombre des prétentions qu'on lui attribue si généreusement, compte-t-on aussi de se faire, seul et presque sans complices, duc de fait et de droit de la vieille province de Bretagne.

Encore une fois on ne voyait plus guère, en Bretagne, de fétichistes de l'autonomie et de la séparation de la province et Mercœur savait bien que, seul, il n'aurait pas été suivi.

Des historiens rapportent, nous ne savons sur quel témoignage, qu'il répondit, un jour, à un de ses amis qui lui demandait s'il songeait à se faire duc de Bretagne : « *Je ne* « *sçois si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans qu'il* « *dure.* » Nous espérons que ce n'est pas sur pareil fondement que l'on attribue à Mercœur les fameuses prétentions au duché. Mais supposons le fait vrai, si pendant dix ans et plus, Philippe Emmanuel fut duc de fait, en Bretagne, les occasions ne lui faisaient pas défaut pour donner un consécration à ce songe réalisé. Les dates glorieuses et relativement opportunes ne lui manquaient pas pour ceindre sa tête de la couronne ducale.

En 1589, selon l'expression de M. de Mesmeur, il pouvait montrer « l'acte qui liait la Bretagne à la France, le contrat « qui, par le mariage de Louis XII, lui garantissait son « indépendance et ses libertés, déchirés en plusieurs « endroits. » (1)

---

(1) Cp., cit., p. XXI de la préface.

Il pouvait se faire proclamer duc de Bretagne après la bataille de Craon, alors que la ligue bretonne était à son apogée ; après les Etats de la ligue bretonne, en 1592, qui avait salué, avec enthousiasme, dans son chef « le *défenseur « de la foi et des libertés de la Bretagne.* » Il le pouvait encore lors de la prise d'Amiens par les Espagnols, lors de la tentative de résurrection féodale essayée par le duc de Bouillon et autres. Rien chez le prince ne constate et ne prouve un rêve de ce genre ; et quand on étudie dans ses manifestations les plus vives le sentiment public, il faut bien reconnaître que si la Bretagne suivît son gouverneur dans la lutte commencée en 1589, elle l'aurait abandonnée si d'une entreprise contre un roi Huguenot, ce prince avait prétendu faire une guerre contre la Monarchie. Que disent, en effet, les Etats de la ligue bretonne en 1592 ? « Ils affirment vou-« loir vivre et mourrir irrévocablement dévoués à la « Monarchie, dont ils demeuraient avec regret séparés, en « attendant qu'il plût à Dieu de donner à la France un roi « catholique. »

Il faut bien avouer que cette déclaration ne dénoncee pas des sentiments séparasistes chez les ligueurs, représentant la moyenne exacte des catholiques de Bretagne, en communauté de sentiments avec Philippe-Emmanuel de Lorraine, leur chef. Comme le constate un éminent académicien, M. de Carné, « ce n'est pas Mercœur qui a manqué à la Bretagne, « c'est la Bretagne qui a manqué à Mercœur. » Or, à quoi pouvait-il songer sans le concours de la Bretagne et avec son hostilité ? Sous peine de décerner au duc de Mercœur un certificat gratuit de pusillanimité et d'inintelligence, d'en faire avec J. Janin « *un homme frivole et sans porté* », on concèdera qu'il devait voir suffisamment les sentiments de la Bretagne et s'en reudre compte pour y conformer sa conduite.

§ II.

Le duc de Mercœur, nommé gouverneur de Bretagne, arriva à Nantes le 1er septembre 1583. La duchesse l'y avait précédé dès le mois de mai. L'entrée solennelle du duc était préparée depuis deux mois. On déploya, en cette circonstance, une magnificence extraordinaire. Le clergé de la collègiale et celui des paroisses, les ordres religieux, l'université, tous les corps de la ville avec la milice bourgeoise, une foule de gentilshommes et neuf cavaliers nobles, représentant les neuf barons de Bretagne ou les neuf Pairs, allèrent au-devant du gouverneur : « *Ni duc de Bretagne, ni « roi de France, voire mesme la duchesse Anne, n'avaient eu « réception semblable.* » L'extérieur de Philippe-Emmanuel fit la meilleure impression sur la population Nantaise. (1) Cela se comprend facilement si le portrait curieux que nous en a laissé *Brûlé de Montplainchant* est fidèle et exact : (2) « C'estoit un César à cheval, un Alexandre à pied, etc. »

Cette pompe inusitée avait sa raison d'être dans les circonstances. Les acclamations populaires s'adressaient au lieutenant d'Henri de Guise, au vieux sang catholique qui coulait dans ses veines, à l'allié des anciens ducs de la province.

Mais cet étalage avait pour but de préparer l'opinion aux fins que son ambition allait se proposer.

C'est aller un peu vite et mettre au service de prétendues *prétentions* du duc de Mercœur, un excès de préméditation difficile à soutenir.

Cette description des fêtes de l'entrée de Mercœur à Nantes, que nous avons dû abréger, pourrait de plus avoir été exagérée par la vanité patriotique du vieil écrivain

---

(1) Lire la relation dans le t. III, pp. 310 et suiv. de l'ouvrage de M. Mellinet : *La Milice et la Commune de Nantes.*

(2) Hist. du duc de Mercœur, Lahaye, 1691.

Nantais. Cette pompe, du reste, n'était pas sans précédent dans l'histoire de la maison de Penthièvre et celle de la ville de Nantes. Vingt ans auparavant, le 16 du mois de juillet, toute la ville était sur pied. On y déployait une pompe toute royale. L'université, les gens de justice, les héraults de Bretagne, les plus grands seigneurs du pays se rendaient à l'église. L'artillerie du château retentissait et la cathédrale, tendue de drap d'or, était resplendissante des plus riches ornements. L'évêque de Nantes, Philippe du Bec, se préparait à administrer le baptême à un enfant. Après la cérémonie, un théologal montait en chaire et terminait son discours par la prière suivante pour l'enfant qui venait d'être baptisé : « Veuille Dieu que la confession de la foy que tu « as aujourd'hui, par tes pleijes, promise à Dieu, t'accom- « pagner comme tutrice en toute ta vie. Fasse que comme « un franc provin de vigne extraitte de tant de fidèles, « princes, ducs, comtes, tes parents et prédécesseurs, à « l'exemple diceux tu t'opposes quelquefois comme un mur « d'Israël contre ceux qui de sa maison font une caverne de « brigands, afin qu'en toi soit vérifié le proverbe : « d'un « bon père, meilleure fille. » (1)

L'enfant que l'on baptisait avec tant de solennité, dans cette grande fête de famille de la province et de la cité Nantaise, n'était autre que celle qui devait être un jour la duchesse de Mercœur : c'était la fille de Sébastien de Luxembourg.

S'il n'en faut pas d'avantage, la logique demanderait que l'on accuse aussi Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues, d'avoir brigué la couronne ducale de Bretagne !

L'Histoire Bénédictine de Bretagne ne dissimule pas son parti-pris contre le chef de la Sainte-Union, dans notre province.

---

(1) Cf., *Biographie bretonne*, art. Mercœur.

Nous y lisons que « depuis que Mercœur était gouverneur « de Bretagne, il avait soin de se faire un grand nombre « d'amis et de créatures. » En cela rien que de très naturel ? Pas du tout : « *c'était dans le dessein de les faire servir à ses vues sur le duché de Bretagne.* »

Il est donc convenu qu'il devait se mettre à dos toute la province, cette population bretonne surtout, si défiante, si susceptible, si frondeuse à l'égard des étrangers.

Des historiens, dans le même but de dénigrement, ont tiré des déductions malignes du choix que le duc de Mercœur avait fait de Nantes pour sa résidence, alors que Rennes était la capitale légale de la Bretagne.

Mercœur savait que Nantes avait été la résidence ordinaire de la maison de Montfort, que Nantes était, depuis la Réunion, la résidence du gouverneur de la Bretagne, notamment de son grand-oncle, le duc d'Etampes, et de son beau-père ; que Nantes le disputait à Rennes, en importance, en population, en situation stratégique. Quel motif aurait-il eu d'aller contre ces précédents alors que des raisons sérieuses lui dictaient la conduite qu'il tenait. Le même motif qui, plus tard, porta Pierre Le Grand à déserter Moscou pour aller fonder Saint-Pétersbourg sur les bords de la Néva, le détermina à choisir Nantes pour sa résidence, car si Rennes pouvait être considéré comme le cœur de la Bretagne, Nantes en était la tête. Or, cette tête était menacée sérieusement par les calvinistes du Poitou, qui est, dit Palma Cayet (1) « *la province où les Huguenots sont les plus forts* » ; et par le Prêche-forteresse de Blain, appartenant à la puissante famille de Rohan, complètement inféodée au Calvinisme. Certes le Huguenotisme avait laissé indemne la province de Bretagne ; en était-elle pour cela invulnérable ? N'y avait-il pas des précédents qui commandaient de prendre

(1) Chronique noven., coll. Petitot, t. XXXVIII, p. 269.

des précautions énergiques ? Mercœur le fit, en choisissant sa résidence à Nantes, et il fit bien, car il put ainsi former et maintenir un cordon sanitaire autour de la Bretagne. Il y réussit comme le constate le vieux chanoine ligueur Moreau. (1) « Le seigneur de Mercœur ayant mis un tel ordre « aux villes et plans de défense, ne *remuant rien* néan- « moins au *préjudice du pays et tâchait de le maintenir sans* « *guerre, si bien que les troupes qu'il y faisait s'achemi-* « *noient toutes vers le Poitou où les Huguenots faisaient leurs* « *courses.* »

Une autre raison, du choix de sa résidence à Nantes, venait de l'attitude et de la composition du Parlement de Rennes.

Le Parlement avait été établi à Vannes par François Ier. En 1554, Henri II avait décidé qu'il se tiendrait par semestre, la moitié de l'année à Rennes, les autres six mois à Nantes. Ce ne fut que plus tard que l'organisation de la Cour de Parlement de Bretagne fut définitivement fixée. Elle fut composée de quatre présidents et de conseillers séparés en deux chambres qui devaient servir alternativement.

Les quatre présidents, seize conseillers et un des deux avocats généraux ne pouvaient être Bretons. La première Chambre tenait ses séances à Rennes, en août, septembre et octobre ; la seconde à Nantes, en février, mars et avril. Les autres six mois étaient destinés aux vacations. Par lettres de 1557, Henri II fixa toutes les séances à Nantes jusqu'à ce que Charles IX établit pour toujours le siège du Parlement à Rennes.

M. H. de Fourmont (2) constate fort bien qu'on s'étudiait à écarter de la magistrature l'élément breton, ou, du moins, à le neutraliser autant que possible. C'est ainsi que pour

---

(1) Hist. de ce qui s'est passé en Bretagne pendant la ligue, p. 28.
(2) Hist. de la Chambre des Comptes de Bretagne, p. 86.

faire entrer les étrangers en majorité dans les Chambres des Comptes, le nombre des officiers fut augmenté de plus de moitié par la création de deux sièges de président, huit maîtres des requêtes et dix auditeurs Français. Or, les Français élus pour ces charges et offices étaient trop souvent huguenots avérés, huguenots honteux ou du moins fauteurs des idées nouvelles. Or, à une époque troublée comme celle qui nous occupe, de la formation de ce Parlement sans homogénéité, en contact immédiat avec un gouvernement essentiellement militaire, comme l'exigeait la situation, pouvaient naître des difficultés, et ces difficultés pouvaient prendre un caractère de gravité particulière, étant donné l'état des choses et des esprits. Des relations journalières, affaires d'étiquette et de préséance, pouvaient naître des questions regrettables qu'il était plus facile de prévenir que de résoudre. On sait assez par M. de Montluc et les écrivains du XVI^e^ siècle ce qu'étaient les conflits d'esprit de corps entre *Robins* et hommes de guerre.

On apporte encore comme présomptions accablantes à la charge du duc de Mercœur des inscriptions et des formules de chancellerie, puis les généalogies de Philippe-Emmanuel et celles de la maison de Lorraine.

M. L. Grégoire a découvert une preuve écrite sur la pierre des prétentions du duc gouverneur. Nous la transcrivons textuellement en soulignant dans cette épitaphe les mots qui semble au docte professeur (1) une preuve de la dernière évidence :

Cy dedans gist le corps
De Louis *Prince et Duc de Bretagne,*
Fils aîné de Philippe-Emmanuel de Lorraine,
Duc de Mercœur,
Gouverneur en Bretagne,
Et de Marie de Luxembourg,
Duchesse d'Etampes et de Penthièvre,
Vicomtesse de Martigues,
Né le 21 Mai 1589
Et trespassé le 21 Décembre 1590.

---

(1) La Ligue en Bretagne, p. 201.

Sur ce point, M. de Carné (1) remarque, avec beaucoup de sagesse, que les historiens modernes ont attaché une importance qu'elle n'a jamais eue à cette qualification attribuée à l'enfant dont la duchesse de Mercœur accoucha en 1589. Malgré l'édit de François Ier qui avait, après la Réunion, interdit de prendre à l'avenir le nom et les armes de Bretagne, ce nom continua à être porté par tous les membres de la maison de Brosse-Penthièvre et le duc d'Étampes le prenait même, dans les actes officiels, au même titre que les princes de la maison de Savoie, portaient les titres de princes de Montferrat, rois de Jérusalem et de Chypre.

On objecte les généalogies composées pour établir l'origine ancienne et illustre de la maison de Lorraine, mais particulièrement l'ouvrage de Pierre Biré, publié sous le patronage de Philippe-Emmanuel. Ces écrits, dira-t-on encore, évidemment avaient pour but de faciliter et de préparer l'exécution des rêves ambitieux de Mercœur.

Notons qu'au XVIe siècle les travaux généalogiques étaient fort en vogue : Sully, Coligny, les Tavannes, etc. et quiconque le pouvait, s'étudiait à greffer sa lignée sur un trône royal ou princier. Les princes Lorrains ont suivi le courant et ils le pouvaient bien au même titre que les Sully et les Coligny. Ils avaient même des raisons particulières de le faire. S'ils avaient des amis, ils avaient aussi des ennemis qui ne l'étaient pas à moitié. Le vieux Montluc disait fort bien : « On ne peut vivre en ce monde sans s'acquérir des « ennemis. Il faudroit estre Dieu... » Et encore ? Or, leurs ennemis les donnaient pour des étrangers, des parvenus, des aventuriers sans passé à la recherche d'un lendemain : il est vrai qu'ils étaient un peu plus difficiles que le sceptique Michel de Montaigne parlant de François, duc de

---

(1) Etats de Bretagne, t. Ier, p. 157.

Guise, et l'appelant « *Prince des nostres, et nostre estoit-il à* « *très bonne enseignes, encore que son origine fut estran-* « *gière.* » Comme réponse péremptoire ils ont senti (1) la nécessité de démontrer par des généalogies exactes et authentiques qu'ils étaient d'aussi bon lieu, d'aussi bonne souche que qui que ce fût de leurs détracteurs. Deux ou trois faits relatifs au duc de Mercœur confirment cette conjecture.

Par le ton méprisant qu'affecte le maréchal de Montmartin, Jean de Terchant, dans ses intéressants *mémoires,* (2) lorsqu'il parle du duc de Mercœur, on peut voir s'il n'était pas permis à ce dernier de recourir aux documents pour détruire ces insinuations malveillantes de ses ennemis. On raconte que Aymar Hennequint sollicitait de Rieux Sourdéac à passer du côté de Mercœur, mais qu'il répondit très fièrement : « Celui que vous appelez roi de Navarre est roi, roi de « France et légitime souverain. Si j'étais capable de manquer « à la fidélité que je lui ai jurée ce ne seroit pas pour aider « *un cadet de la maison de Lorraine* à devenir duc de Bre- « tagne. J'y songerai pour moi. » (3).

Remarquons que dans ses prétentions ledit duc Lorrain n'aurait pas manqué de concurrents, sans compter l'Espagne qui avait toujours une candidature à placer et tenait toutes prêtes ses revendications au profit de l'infante Claire-Eugénie.

Plus tard encore, après que Mercœur avait fait sa soumission au roi, un avocat général, non pas plus royaliste, mais certes plus rancunier que le roi, crut faire une belle prouesse en s'obstinant à refuser, en pleine audience du Parlement, le titre de prince au duc Philippe-Emmanuel de Lorraine.

---

(1) Essais, L. I., ch. XXIII.

(2) Dans les preuves de l'Hist. gén. de Bretagne.

(3) L. Grégoire. — La Ligue en Bretagne, p. 98.

Contre de pareils procédés d'agir, Mercœur, ce nous semble-t-il, avait le droit de se faire des généalogies, sans que cela prouve le bien fondé de la prévention dont on le charge, touchant la couronne ducale de Bretagne.

§ III.

On a accusé Philippe-Emmanuel d'être « *long* et *irrésolu* », comme le dit Duplessis-Mornay, et ces hésitations, longueurs et irrésolutions sont devenues une preuve de ses prétentions. Pourquoi fut-il ou du moins paraît-il, dans l'histoire, « *long et irrésolu ?* »

Nous reconnaissons volontiers la différence d'attitude et de tactique qui existe entre le gouverneur de Bretagne et Mercœur, lieutenant général en Hongrie. En Bretagne, nous trouvons dans Philippe-Emmanuel des hésitations à chaque pas, la défiance de lui-même et des autres dans les principaux actes, même la prudence la plus excessive.

En Hongrie, c'est un homme de guerre presque téméraire ; nous voyons en lui une décision, une précision, une détermination remarquables avec ce que Bl. de Montluc appelle « *la hastivité* ». Mais les deux situations n'étaient pas les mêmes.

En Bretagne, le moindre désastre pouvait compromettre la force et même l'existence de la Ligue dans la province : aussi Mercœur n'avançait-il jamais qu'à coup sûr, et dix ans de résistance attestent s'il a eu tort d'adopter ce système de défense qui faisait dire à Gaspard de Tavannes « *que c'est la « perfection du capitaine s'il peut se retirer sans combattre.* »

Le héros de Canise et d'Albe royale aurait pu rapporter de grandes et de nombreuses victoires ; mais, en Bretagne, il craignait des victoires à la Pyrrhus. Davila (1) le dit très bien : « Le duc de Mercœur, général prévoyant et judicieux,

(1) Cf, Davila. — Guerres civiles de France, édit. d'Amsterdam, t. III, p. 207, 153.

« ne vouloit pas hazarder tout ce qu'il possédoit dans cette « province, soutenu des forces et de l'argent d'Espagne, il « ne songeait qu'à fatiguer les ennemis. »

Fatiguer et harceler l'ennemi, voilà quelle fut sa tactique, en Bretagne ; mais lorsqu'il passait au Poitou ou dans les provinces voisines, sa tactique changeait d'allure et prenait un caractère d'attaque irrésistible qu'elle n'avait pas dans son gouvernement. Hésitations prudentes, donc, par rapport à ses relations armées avec ses ennemis, les Huguenots, hésitations aussi dans ses relations avec les Espagnols, ses alliés, qui furent pour lui pire que les Huguenots. Davila le constate : « les Espagnols avaient ordre de ne point se « mêler de ce qui se passoit en dehors de la province, *de « sorte que quand le cours de la victoire entraînoit le duc de « Mercœur à quelques conquêtes importantes dans les pro- « vinces voisines, ils l'empêchoient d'y voler, en refusant de « passer les frontières de la Bretagne.* »

On objecte les délais de la soumission du duc de Mercœur à Henri IV.

Dans le cours de ces négociations, trop longues pour les rapporter ici, si épineuses et si délicates, ce rêveur dévoré d'ambitions décevantes n'en eut qu'une. C'est Duplessis-Mornay qui nous en donne sa parole : « *Mon opinion est que « cet homme veut la paix, mais si advantageuse pour le faict « de la relligion au regard de ceux qui ont précédemment « traicté qu'il paroisse seul l'avoir vraiment embrassée.* » (1)

Qu'on en fasse un *fanatique* si l'on veut, en se plaçant à un point de vue particulier, mais qu'on ratifie le jugement de Sismondi (2) et que ce qu'il disait des princes Lorrains en général on l'applique à Philippe-Emmanuel : « Ils étaient « de bonne foi dans leur zèle fanatique. Ils croyaient tout « bon catholique en conscience de travailler de toutes ses

(1) Mém. de Duplessis-Mornay, t. VI, p. 124.
(2) Hist. des Français, t. XX, p. 123.

« forces à l'extermination de l'hérésie. C'éta t alors l'erreur « de leur église toute entière et non la leur. Ils ne se dépar- « tirent jamais de leurs principes et leur conduite montra « non moins de dignité que *de consistance.* »

Cela admis pour expliquer Mercœur, il n'est nul besoin d'entasser présomptions sur présomptions pour en faire un ambitieux qui essayait en rêve la couronne ducale de notre vieille province de Bretagne.

En somme, Philippe-Emmanuel arriva-t-il chez nous, résolu de profiter des chances de la guerre civile pour faire valoir ses prétentions, dès que la mort de Henri III lui en fonrnirait l'occasion ? De Thou et d'Aubigné l'affirment. Davila et Mathieu le laissent à supposer ; quant aux bénédictins de l'*Histoire générale de Bretagne,* eux, ils n'en font pas le moindre doute, et le soutiennent. Sur quoi ? Pas un mot, pas un fait qui manifestent en prétentions : *dix ans de rêve !* Et en dix ans, pas un acte direct, pas un signe irrécusable qui démontre et trahit le fond de son ambition ! M. de Carné en fait l'observation. (1) Mercœur avait des généalogistes à son service : Pierre Biré, Julien Guesdon, Nicolas de Montreux ; des prédicateurs dévoués et assez intempérants du côté de la langue : Jacques Le Bossu, le théologal Christi et le jacobin Le Maistre ; des poëtes « l'ornement de « sa petite Cour et prude et pedante qui laissait pressentir « l'Hôtel Rambouillet », célébrant en vers et en prose les vertus et les qualités de tout genre de Mercœur et de sa femme. Et tout ce monde se tait sur le point que nous cherchons ; pas la moindre allusion, et cependant les poëtes ne se font pas faute de prodiguer le « *Tu Marcellus eris* » classique. « *Personne n'osait* », dit le savant académicien, puisque « *les poëtes n'osaient pas.* »

Nous croyons que les arguments invoqués contre Mercœur

---

(1) Etats de Bret., t. 1er, p. 159.

ne sont pas de force à faire une conviction et que ces faibles présomptions puissent permettre de donner comme certaines ces prétentions imaginaires : que l'on donne les choses certaines pour certaines et les choses douteuses comme douteuses : *Certa certi ; dubia dubie.* Quant à nous, nous invoquons le bénéfice de l'axiôme : *Quod gratis asservitur, gratis negatur.*

ANTOINE FAVÉ.

XX.

CHAPELLE DE SAINTE-MARIE DU MÉNEZ-HOM

EN PLOMODIERN

Sainte-Marie est une vaste et belle chapelle construite à 196 mètres d'altitude, au bord de la grand'route qui mène de Châteaulin à Crozon, sur un plateau situé entre deux des principaux mamelons qui forment le massif du Ménez-Hom. Elle mesure environ 31 mètres de longueur, en y comprenant la sacristie qui s'avance plus loin que le chevet.

Clocher.

Ce qui frappe d'abord l'attention, c'est le clocher à dômes superposés, un des plus jolis des monuments de ce genre qui semblent s'échelonner le long de la chaîne des montagnes noires. On en trouve des exemplaires fort remarquables à N.-D. de Châteaulin, N.-D. de Kergoat, à Plogonnec ; à Edern, à l'église paroissiale et aux chapelles de Laninon et du Niver ; à N.-D. des Portes, de Châteauneuf, à Saint-Goazec, et plus loin à Roudoualec et à Gourin, dans le Morbihan.

Ce clocher s'élève sur l'angle sud-ouest de cet édifice, et la porte profonde et voûtée qui est percée à sa base forme porche latéral. De chaque côté de cette porte sont des pilastres ioniques au-dessus desquels on lit dans ta frise la date de 16-63.

Sur le ressaut qui existe au milieu de la corniche, au pied de la niche qni la surmonte, est sculpté en relief le nom de

JACQVES-NICOLAS.

Au-dessus, une niche, accostée de deux grandes volutes, abrite une statue de Notre-Dame-de-Pitié, montée sur une petite pile en gaîne et cannelée.

A 8 mètres de hauteur règne, sur la face sud, une petite galerie saillante et robuste, avec deux petits édicules ou l nternes carrées, correspondant aux contreforts d'angle. Puis, 5 mètres plus haut, une seconde balustrade, portée sur un encorbellement, contourne les quatre côtés et est ornée à ces quatre angles de canons en pierre faisant office de gargouilles. A ce niveau commence la chambre des cloches. Sur la pierre qui fait linteau ou traverse. à mi-hanteur des arcades est sculptée cette inscrîption :

MISSIRE. MATHIAS JEAN. LE. QVINQVIS
PLASSART. RECTEUR FABRICQVE. 1772

et sur la pile de l'angle sud-ouest de la galerie, cette autre :

GERMAIN. HILIE. 1773

Au-dessus des cloches vient une troisième galerie surmontée d'un premier dôme, puis d'un second formant lanterne octogonale, et enfin d'un troisième tout à fait minuscule qui sert de support à la croix.

Pourtour extérieur.

Au haut de l'un des pignons sud de l'église est gravée cette inscription :

MISSIRE : M : CRAVEC : RECTR
DE : PLOMODIERN : GVILL : LE
DOARE : PRETRE : VICAIRE
C : ROIGNANT : F : 1766

Le côté nord, contrairement à l'usage habituel, est plus riche que le collatéral sud ; il est du reste plus ancien, comme on le constatera tout à l'heure par les dates. Il est orné de trois beaux contreforts anciens et d'un autre, de construction récente, élevé pour consolider un point faible ; et trois pignons agrémentés de gargouilles, de crochets et de fleurons, surmontent trois fenêtres dont une est bouchée par

une maçonnerie de moëllon. Au-dessus de cette dernière, une pierre porte cette inscription :

GVILLAVME DHERVE F

Une petite sacristie ancienne, ou chambre du trésor, est placée au bas du collatéral nord. Au haut du pignon de cette chambre qui donne sur la route on lit la date 1577, et plus bas :

H : HO : MOREAV
F : EN : LAN : 1570

Le pignon qui correspond au bas de la nef principale est de même date que le clocher et porte une ornementation de même caractère.

Intérieur.

Comme distribution intérieure, la chapelle se compose d'une nef centrale, d'un collatéral sud, qui devient double pour former transsept ou branche de croix, et de deux collatéraux nord.

Au-dessus des arcades nord de la nef on lit ces deux inscriptions :

I : MAVGVEN	AV : MOREAV
FAB : LAN : 1574	FAB : LAN : 1591

Au bas de la nef, des corbeaux en pierre, sortant du mur, indiquent l'existence d'une tribune ancienne.

Dans l'uue des chapelles formant le collatéral nord le plafond ou lambris a été orné avec une richesse remarquable : les nervures sont moulurées, les neuf clefs de voûte sont sculptées profondément, et sur la sablière ou corniche sont représentés des sujets variés : deux évêques en guise de corbels — un aigle à deux têtes. — Deux renommées tenant un cartouche allongé qui porte au milieu la croix avec la couronne d'épines, et des deux côtés, Judas venant rapporter les trente deniers et le prince des prêtres qui les refuse.

Sur un autre cartouche, tenu par une femme assise et un personnage nu, est représentée la fuite en Egypte. Enfln une scène excessivement mouvementée : quatre chevaux attelés à une charrue, un homme les conduisant, deux autres menant la charrue, un quatrième tombé sous les pieds des chevaux et à moitié écrasé ; tout cela avec des costumes, des postures et des contorsions impossibles à décrire. La tradition du pays dit que c'est là traduction d'une légende d'après laquelle ces gens, labourant leur champ, se seraient moqués de la Sainte Vierge et de Saint Joseph fuyant en Egypte, et auraient été ainsi punis sur le coup et blessés par leurs chevaux pris d'une terreur panique.

Autels.

Aux trois piliers qui font ligne entre la nef et ce que l'on peut considérer comme le transsept, sont adossés trois autels en pierre dont deux reposent sur des massifs en granit, et le troisième sur deux colonnes. L'une de celles-ci porte une petite console pour recevoir les burettes.

Les trois autels en pierre de l'abside sont recouverts de coffres en bois sculptés, le tout surmonté de rétables et de niches à colonnes torses, d'une richesse prodigieuse.

Autel nord.

A l'autel du côté nord on voit les statues de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Laurent Saint-Louis et Sainte-Marie-Madeleine portant un vase de parfums. Au-dessus de chacune de ces statues, des bas-reliefs représentent :

Saint-Jean-Baptiste baptisant N. S.

Saint-Laurent avec son gril, écoutant un petit personnage qui ressemble à un ange sans ailes.

Saint-Louis tenant la couronne d'épines et un des clous de N.-S.

Les trois Marie allant au tombeau avec leurs vases d'aromates, et trouvant un ange à l'entrée du tombeau vide.

Autel principal.

Statues de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, Saint-Joseph, Sainte-Anne et Saint-Joachim. Sur la porte du tabernacle, le sacrifice d'Abraham ; dans les côtés les quatre évangélistes. Dans le rétable et dans le coffre de l'autel, quatre petits bas-reliefs : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Assomption. Sur les boiseries près du maître-autel, sont gravées ces inscriptions :

VE : DI : ME : OL : BOVRDVLOVS : R.

M : L : GVILLERMOV CVRE : 1710.

Autel sud.

Statues de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Philippe, ayant pour attribut une croix et un autre apôtre sans attribut.

Dans divers bas-reliefs on voit :

Saint-Pierre marchant sur les eaux.

Saint-Pierre pleurant son péché.

Noli me tangere. N.-S. sous la flgure d'un jardinier, la Madeleine à ses pieds.

Deux petits anges assis et entourés de jolies draperies au haut d'une corne d'abondance.

Les disciples d'Emmaüs, N.-S. marchant entre les deux pélerins et conversant avec eux.

Enfin les quatre évangélistes en statuettes méplates.

Cet autel est ainsi daté :

N : & D : MRE : OL : BOVRDVLOVS : R.

GVILLAVME : NICOLAS : F : 1715.

Autres statues.

Deux évêques, un très beau Saint-Laurent, Saint-Hervé, l'aveugle, appuyé sur l'épaule de son petit guide Guicharan

qui conduit le loup traditionnel. Ces quatres statues sont en Kersanton, et sculptées dans le style de la dernière période gothique, XV^e^ ou XVI^e^ siècle.

Il y a quatre autres statues un peu plus modernes, en bois : Saint-Michel, Sainte-Barbe, un saint moine et Saint-Eloi, frappant sur l'enclume.

Arc-de-triomphe.

Un joli arc-de-triomphe, composé d'une grande porte centrale et de deux petites arcades latérales, forme l'entrée du cimetière. Sur la face ouest, tournée vers la route, on lit la date : 1739.

Dans la niche est une statue de la Sainte-Vierge, et du côté opposé se trouve un Saint-Hervé guidé par Guic'haran, mais sans loup cette fois.

A Telgruc et à Argol, paroisses voisines, se trouvent aussi des arcs-de-triomphe à peu près semblables, mais de moindre importance ; celui d'Argol pdrte la date de 1659.

Calvaire.

Un calvaire, ayant beaucoup de rapport avec ceux de Loc-Mélar et de Lopérec, se trouve dans le cimetière, entre l'arc-de-triomphe et l'église. A la croix principale, sous les pieds de N.-S., sont deux anges recueillant le Précieux-sang dans un calice. Snr le croisillon supérieur est Saint-Longin, à cheval. coiffé d'une sorte de turban ou de bonnet pointu. La lance dont il perce le côté à N.-S. a disparu. Le centurion à cheval, qui lui faisait pendant de l'autre côté, est tombé aussi et se trouve tout mutilé dans le réduit de la vieille sacristie avec les débris des larrons.

Sur le croisillon inférieur sont les statues de Saint-Jean l'évangéliste et de l'une des trois Marie, portant un vase de parfums. Au milieu est N.-D. de pitié. Derrière, et sculptés dans les mêmes blocs de pierre que les statues précédentes,

on voit Saint-Pierre et Saint-Yves qui porte un parchemin et son sac à procès. Il est coiffé du bonnet carré et a les épaules couvertes d'un camail avec chaperon. Saint-Yves, était, semble-t-il, très honoré dans ce pays, car nous retrouvons son image sur une autre croix à l'entrée du bourg de Plomodiern.

Au milieu, entre ces deux statues, se trouve celle de N.-D. debout, portant l'Enfant-Jésus. Au pied de la croix, la Madeleine est à genoux, les mains jointes, les yeux levés vers N.-S.

Au haut du socle carré, qui sert de base à la croix, on lit cette inscription sculptée en jolies lettres gothiques fleuries :

JE HAN. JE. ALONDER. FABRICQUE. FEIST. CESTE CROIX. FAIRE. L. M. V^{e} XL. IIII (1544).

Deux autres bases et deux autres fûts restent seuls de ce qui constituait autrefois les croix des larrons.

Décembre 1891.

J.-M. ABGRALL, prêtre.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVIII

Première Partie

PROCÈS-VERBAUX

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ AU 1er JANVIER 1891..... 5

SÉANCE DU 29 JANVIER. — Remise du *Cartulaire de Landévenec* à M. le bibliothécaire de la ville de Quimper. — Nomination de la Commission de comptabilité. — Admission de M. FAVÉ, à Ergué-Gabéric. — Lectures d'une *Notice sur Guengat* par M. DIVERRÈS ; d'une note sur une *lutte en présence de Henri IV à Rennes* en 1598 par M. TRÉVÉDY ; d'une note de M. DE SAISY sur l'*inscription d'une cloche*, en la paroisse de Paule ; d'une notice sur *Lampaul-Guimiliau* par l'abbé ABGRALL ; d'un extrait du discours de Mgr PERRAUD, évêque d'Autun, à propos d'une *visite au champ des Martyrs bretons* de l'an 725, en Bourgogne. — Communication par M. ERNAULT du texte et de la musique d'un ancien *cantique breton sur Sainte-Anne*..... I

Luttes bretonnes à Rennes devant Henri IV..... III

Pages

Séance du 26 Février.—Lecture de la monographie du *calvaire de Mellac* par l'abbé Abgrall. — Rectification à la liste des membres de la Société. — Lecture d'une notice sur la *seigneurie de Kerhorlay*, en Guidel, par l'abbé Euzenot. — Présentation par M. de la Villemarqué d'une notice proposant un *classement nouveau des monnaies bretonnes*. — Des cendres trouvées dans un dolmen. — Mort de M. Fischer. V

Note sur un amoncellement de pierres découvert en Gouesnac'h par l'abbé Floch..... VII

Séace du 19 Mars. — Communication du ministère relative au legs fait par M. Le Bos. — Compte présenté par la Commission de comptabilité. — Lecture de la *vie de saint Guillaume*, poème breton du XVII^e^ siècle. — Lecture de la *prise de Quimperlé* en 1590 ; document inédit. — Recherches commencées par M. Ducourtioux sur les *voies romaines* en Cornouaille..... IX

Compte-rendu par la Commission de comptabilité. XI

Séance du 30 Avril. — Félicitations à M. Luzel pour le nouveau prix à lui décerné par l'Academie. — Mort et éloge nécrologique de M. de Courcy. — Renseignements relatifs à l'étude que poursuit M. Ducourtioux sur les *voies romaines*. — Lecture d'une notice sur *La Martyre et sa foire* par M. l'abbé Peyron. — Crosse abbatiale trouvée au voisinage de Sainte-Croix de Quimperlé. — Lecture des *Pècheries et Sècheries de Basse-Bretagne* par M. Trévédy..... XIII

Séance du 27 Mai. — Lecture d'une lettre de M. Le Guay relative à une sépulture découverte à Plovan. — Observations de M. Halna du Fretay. — Remerciements au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour des feuilles de dessins représentant plusieurs types de Minerve.

Pages

Don par M. DE LA VILLEMARQUÉE de la crosse trouvée à Quimperlé. — Observations de l'abbé ABGRALL sur les crosses des XI^e^ et XII^e^ siècles — de MM. MORCRETTE et DE LA VILLEMARQUÉ, sur le coq figuré comme emblême. — Observations de l'abbé ABGRALL sur la notation du *cantique de Sainte-Anne* (voir ci-dessus séance du 29 janvier). Suite de la lecture des *Pêcheries de Basse-Bretagne*. — Lecture d'une notice sur *Ergué-Gabéric* par l'abbé FAVÉ. — Notes de l'abbé ABGRALL sur quelques monuments religieux et églises du département XXI

SÉANCE DU 25 JUIN. — Décret qui autorise l'acceptation du legs LE BOS. — M. DE KERRET offre à la société la cession gratuite d'un dolmen acquis par lui en la commune de Loqueffret. — Présentation par M. LE CARGUET de haches et instruments de pierre. — Lecture des *Recherches sur l'ancien cantique de Kerdévot* par l'abbé FAVÉ. — M. MORCRETTE offre une table méthodique de tous les mémoires imprimés par la Société depuis sa fondation. Remerciements. — Note de M. MORCRETTE sur le *Coq* pris comme emblême..... XXIX

Programme des questions proposées au congrès de l'association bretonne à St-Servan en Septembre 1891 XXIV

SÉANCE DU 30 JUILLET. — Renouvellement du bureau. — Remerciements du Président, M. DE LA VILLEMARQUÉ. — La Société applaudit à la nomination de M. LOTH comme doyen de la faculté des lettres de Rennes. — Envoi par M. de KERRET d'un vase et d'ossements recueillis par M. FURIC, ancien maire de Loqueffret, dans un dolmen en cette commune. — Compte rendu par l'abbé ABGRALL de l'exploration qu'il a faite avec M. DUCOURTIOUX d'une voie romaine allant de Quimper à Tronoën (St-Jean-Trolimon). — *Les*

Pages

clés et l'église de St-Tugen par M. Le Carguet... XXXVII

Séance du 27 Aout. — Mort et éloge funèbre de Mgr. du Marhallac'h. — M. Trévédy nommé vice-président honoraire. — Admission de l'abbé Arhan, vicaire à Lanmeur. — Remerciements au Conseil général qui a porté de 200 à 700 francs l'allocation faite à la Société. — Vœu exprimé par M. de la Villemarqué que les dessins de la galerie ethnographiqne soient reproduits en *couleur*. — Suite de la lecture des *Pêcheries en Basse-Bretagne*. — *Chapelle et Calvaire de Notre-Dame-de-Tronoën* par l'abbé Abgrall. — M. Halna du Fretay signale des traces nombreuses de *pluies météorides* notamment à la pointe de Losmac'h en Crozon, et donne lecture d'un mémoire relatif aux fouilles faites par lui dans plusieurs dolmens en Poullan. — Observations sur le nom que porte un de ces dolmens : *Kambr-ar-Geor* XLI

Mgr. du Marhallac'h par M. de la Villemarquée. XLVI

Séance du 28 Octobre. — Admission de MM. Paul Le Guillou de Penanros, Joseph Le Guillou de Penanros, Emmanuel de l'Ecluse, Eugène Damey, Danielo, Gautier, Comte de Boissier.— Lecture d'une lettre de remerciements de M. de Loth, doyen de la faculté des lettres de Rennes (v. Séance du 30 Juillet). A propos de la reproduction en couleur des dessins du Musée ethnographique. — Don par M. de Penanros d'une pierre sculptée trouvée à Plomarc'h (en Ploaré) représentant d'après la tradition le *Roi Marc'h aux oreilles de cheval*. — Présentation par l'abbé Abgrall de photographies du dolmen de Loqueffret (v. Séance du 25 Juin). — Lecture d'un mémoire sur *la Chapelle et le Calvaire de N.-D. de Tronoën* par l'abbé Abgrall.— Observations de M. Halna du Fretay sur des monuments préhistoriques. — M. de Blois rappelle comme une des

Pages

causes de la ruiue de Penmarc'h la descente et le pillage des Anglais en 1403..... LIII

Séance du 26 Novembre. — Le bureau est d'avis de prélever sur les fonds alloués par le Conseil général une somme annuelle de 100 francs pour pourvoir aux frais de surveillance du musée. — La Société acquiert de M. de Kerret le dolmen le *Goarem ar Bodiguet,* en Loqueffret. — Observations sur ce mot et sur le mot *Goarem-ar-marc'hir,* nom d'un lieu voisin. — Observations sur le projet de reproduction des groupes du musée ethnographique. La Société commande cent cinquante photographies de ces groupes. — Lettre du Ministre des Beaux-Arts adressant au musée cent antiquités égyptiennes provenant du Musée du Louvre. — Remerciements. — Approbation du mémoire de M. Fraboulet, ancien magistrat, vice-président de la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord,* relativement à la conservation des anciens registres paroissiens. — Analyse faite par M. de la Villemarqué d'une notice sur le *château de Kerlouet* (en Plévin) et *ses Seigneurs* par Mme la Ctesse du Laz. — Dépôt par l'abbé Favé de la croix de bronze trouvée à Niverrot (Ergué-Gabéric). — Lecture d'un *mémoire sur le Duc de Mercœur* par l'abbé Favé. — Lecture d'une note sur *le porche de Landivisiau* par l'abbé Abgrall. — Les manuscrits compris dans le legs de M. Le Bos seront examinés par MM. Luzel, Abgrall, Jones et Favé..... LVII

Séance du 31 Décembre. — Le legs de M. Lebos appartient à la Société archéologique exclusivement. — Admission de MM. de Saint-Simon, Ch. du Fretay, de Poulpiquet, de Brescanvel. — Projet d'un concert où seraient entendus des chanteurs et artistes bretons. — Remerciements à M. Morcrette pour sa table générale des

Pages

mémoires et notices publiées par la Société de 1873 à 1891. — *Sainte Marie du Ménez-Hom* par l'abbé Abgrall..... LX

Deuxième Partie

MÉMOIRES ET NOTICES

I. Fous, folles et astrologues à la cour de Bretagne, par M. Trévédy..... 3
II. Visite au champ des martyrs Bretons de 725 en Bourgogne, par M. Hersart de la Villemaruuée..... 15
III. Notice sur l'église de Lampaul-Guimiliau, par l'abbé Abgrall..... 19
IV. Monographie de la commune de Guengat, par M. Diverrès..... 42
V. Le calvaire de Mellac, par l'abbé Abgrall.... 61
VI. La seigneurie de Kerhorlay et ses préminences par l'abbé Euzenot..... 63
VII. La vie de Saint-Guillaume, par M. Luzel.... 71
VII *bis* Enquête sur la prise de Quimperlé (1590)..... 95
VIII. Pècheries et sècheries de Léon et de Cornouaille, par M. Trévédy..... 104
IX. Un vieux cantique sur Sainte-Anne-d'Auray.. 114
X. Le coq de Quimperlé par M. de la Villemarqué..... 126
XI. Le martyre et sa foire, par l'abbé Peyron.... 129
VIII. (suite) Les Pècheries et sècheries de Léon et de Cornouaille..... 140
XII. Monographie de la paroisse d'Ergué-Gabéric, par l'abbé Favé..... 155

Pages

XIII. L'ancien cantique de Kerdevot, par l'abbé Favé..... 170
VIII. (suite) Pècheries et sècheries de Léon et de Cornouaille..... 184
XIV. Les clés et le culte de Saint-Tugen, par M. Le Carguet 192
VIII. (suite) Pècheries et sècheries de Léon et de Cornouaille..... 202
XV. Chapelle et calvaire de N.-D. de Tronoën en St-Jean-Trolimon, par l'abbé Abgrall..... 216
XVI. Voie romaine de Quimper à Tronoën en St-Jean-Trolimon 223
XVII. Preuve à l'appui de l'histoire des temps néolithiques, par le baron Halna du Fretay.... 228
XVIII. Porche, clocher, chapelle et fontaine de Landivisiau, par l'abbé Abgrall..... 259
XIX. Le duc de Mercœur, par l'abbé Favé..... 269
XX. Sainte-Marie du Ménez-Hom, par l'abbé Abgrall 285

— FIN —

TABLE GÉNÉRALE

DES MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS DIVERS

PUBLIÉS

dans le Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère,
de 1873 à 1891 inclus.

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUMES.	PAGES.
	A		
	MM.		
Abbaye de N.-D. de Kerlot (fondation de l')	l'abbé Peyron.	XVI	1
Abbaye de Quimperlé (origines de l')	Audran.	VII	132
Abolition de la quevaise au Relec.	Hardouïn.	XII	53
Ages préhistoriques (les)	le baron du Fretay.	XVI	319
Allée couverte de Mougon-Bihan, en Commana	l'abbé Abgrall.	XI	298
Anciennes liturgies de la Bretagne.	dom Plaine.	XI	22
Antiquités de Brasparts	Lazennec.	III	127
Antiquités de Ploudalmézeau	l'abbé Arzel.	II	2
Antiquités celtiques et romaines de Riec	de Bremond d'Ars.	V	115
Antiquités du Léon, spécialement du canton de Plabennec	l'abbé Le Guen.	XV	125
Aqueduc de Kerfors, en Erguë-Gabéric	l'abbé Abgrall.	XVI	LXIV
Aqueduc de Mesnaot, en Plouguin.	Mingam.	III	126
Armes en pierre (observations sur les)	l'abbé Abgrall.	XVII	117
Armoiries de l'abbaye de Quimperlé (les)	Audran.	VIII	134
Armoiries des villes du Finistère (les)	Le Men.	VI	13
Arrest de la cour de Rennes concernant la chasse	»	XII	43
Arrêt relatif à la chapelle de la Mère-de-Dieu	Hardouïn.	XV	335
Artillerie de Quimper (notes sur l').	Trévédy.	XIII	357
Arts décoratifs en Bretagne (les).	Serret.	IX	139
Association bretonne à Dinan (Congrès de l')	»	XVII	LVIII

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PGAES.
	MM.		
Authenticité d'une relique insigne de saint Corentin.....	Analyse d'un mémoire de l'abbé du Marhallach	XII	57
Aveu de la seigneurie de Quimerch, en 1502 (un).....	de La Borderie.	XV	323
B			
Bail à palmage (formule de).....	»	XV	LV
Basilique de Saint-Corentin (le pourtour de la).....	Diverrès.	XV	1
C			
Cachette de Miné-Rosta (la).....	Serret.	XI	55
Calvaire de Mellac (le).....	l'abbé Abgrall.	XVIII	61
Calvaire de Nizon (restauration du).	Hardouïn.	XI	99
Camp vitrifié de Beg-ar-Chastel (le).....	Serret.	XII	251
Cantique de Kerdévot (l'ancien)..	l'abbé Favé.	XVIII	170
Cantique de Sainte-Anne-d'Auray (un vieux).....	E. Ernault.	XVIII	114
Capitaines et gouverneurs de Quimper (les).....	Trévédy.	XV	206
Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé (le)...	Hardouïn.	XVI	XLVIII
Cartulaire de Landevennec (publication du).....	Hardouïn.	X	250
Cartulaire de Landevennec (note sur le).....	de La Borderie.	XI	89
Cathédrale de Quimper (dates principales de la construction).....	»	XV	XXII
Cathédrale de Quimper (renseignements divers).....	Bigot.	XVII	1
Cathédrales de Frauce (les).....	Bigot.	XIV	335
Cercueils de pierre du Morbihan (les).....	l'abbé Euzenot.	VIII	175
Chanson du voyer de Quimperlé (la).....	»	XV	330 362
Chapelle de Ste-Cécile, en Briec (le).	l'abbé Abgrall.	XVII	260
Chapelle et calvaire de N.-D. de Tronoën.....	l'abbé Abgrall.	XVIII	216
Chapiteau romain de l'ancienne cathédrale de Quimper (un) ...	Le Men.	VII	70
Charte de fondation du monastère de Loc-Maria.....	»	XVII	XX

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Château de Quimperlé (le).....	Audran.	VII	93
Civilisation irlandaise avant l'ère chrétienne (la).....	A. Bertrand.	XI	179
Cloarec breton (le).....	Le Bras.	XVI	23
Cloîtres du Finistère (les)	Bigot.	XI	237
Code paysan (le) et la ronde du papier timbré.....	de La Borderie.	XIV	145
Communications archéologiques .	l'abbé Abgrall.	IV	82
Comptes des miseurs de la ville de Quimper (les)	Faty.	XII	129
Confrérie de la chandeleur à Morlaix (la).....	»	VIII	63
Confrérie des maîtres-ès-arts de l'évêché de Léon.....	Le Men.	V	45
Congrès des délégués des sociétés départementales.....	Hardouïn.	XII	309
Congrès des sociétés savantes, en 1883.....	Hardouïn.	X	234
Congrès des sociétés savantes, en 1884.....	Canvel.	XI	154
Congrès des sociétés savantes (23e session)	Hardouïn.	XV	222
Congrès des sociétés savantes (27e session)	Hardouïn	XVI	369
Congrès des sociétés françaises de géographie	Hardouïn.	XI	29
Contes populaires. Marie et Yvon.	Luzel.	XV	63
Contes populaires. Le magicien et son valet.....	Luzel.	XII	346
Contes populaires. L'oiseau à l'œuf d'or.....	Luzel.	XV	253
Contes populaires. Le poirier aux poires d'or. Le corps sans âme.	Luzel.	XVII	223
Coq de Quimperlé (le).....	de La Villemarqué.	XVIII	126
Coup de Jarnac à Quimper en 1551 (un)	Le Men.	VII	118
Couvent de Saint-François, à Quimper (le).....	Trévédy.	XVII	139
Couvent des Carmes de Pont-l'Abbé (le)	Morcrette.	XVII	264
Couvent des Ursulines de Quimperlé (le).....	Audran.	VI	34
Culte (le) et les clés de saint Tugen.....	Le Carguet.	XVIII	192

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	D		
	MM.		
Découverte d'une ancienne sépulture à Melgven.....	Audran.	X	298
Découverte d'un cercueil de plomb à Douarnenez.....	Luzel.	XI	43
Découvərte d'un sarcophage antique à Quimperlé.....	l'abbé Euzenot.	XII	247
Découverte d'une sépulture gauloise à Rugolva, en Primelin...	Huon.	XV	IV
Découverte d'une ancienne sépulture à Saint-Evarzec.....	l'abbé Floch.	XVI	LXXXIII
Découverte de vestiges romains à Carhaix.....	Nédélec.	XVII	114
Dernier débris de la chapelle St-Jean à Quimper.....	Trévédy.	IX	123
Derniers débris du couvent Saint-François à Quimper..... ..	Trévédy.	XIV	3
Dépôt aux archives des minutes notariées antérieures à 1790...	Hardouïn.	XI	74
Documents historiques. Le prieuré de l'île Tristan.....	»	XI	46
Documents historiques. La Ligue en Bretagne.....	»	II	114
Documents historiques. La guerre de 1488-1489	»	III	15
Documents historiques. La Ligue en Bretagne.....	»	IX	128
Documents historiques. La pancarte de Lesneven.....	»	I	93
Documents historique. Cession du vieux château de Quimperlé...	»	IX	104
Ducuments historiques. Correspondance de Louis XI avec François II.....	»	X	100
Documents historiques. Enquête sur la prise de Quimperlé en 1590.	»	XVIII	95
Documents inédits. Nomination d'un bedeau à Quimper.....	»	XI	94
Documents inédits. Chanson populaire monorime.....	»	XI	103
Documents inédits. Nomination gouverneur à Quimper.....	»	XIII	51
Documents inédits. Legs d'un sieur du Rusquec pour la fondation d'un collège.....	»	XIV	51
Documents inédits. Droit de quintaine du sieur de Tréanna.....	»	XIV	58

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Documents inédits. Une lettre de M. Lancelot	»	XVI	XL
Documents relatifs à la famille de Sévigné.....	»	VII	60
Documents relatifs à la chouannerie	»	VI	26 108 117
id. id. ..	»	VII	13
Dolmens de la Russie méridionale.	de Youferoff.	XIV	68
Domaine du Roi à Quimperlé (le).	Audran.	XI	60
Domaine ducal de Morlaix (le)...	Le Men.	V	11
Domaine ducal à Morlaix et à Lanmeur.....	Hardouïn.	XIV	223
Dominicains de Quimperlé (les)..	Audran.	III	133
Duc de Mercœur (le). Mémoire à consulter.....	l'abbé Favé.	XVIII	269
E			
Eglise de Landeleau (note sur l').	l'abbé Abgrall.	XVII	285
Eloge de la Bretagne au XV^e^ siècle. Fragment	l'abbé Peyron.	XV	169
Eloge historique de dom Lobineau.	de La Borderie.	XIII	229
Enterrement dans la cathédrale de Quimper (un).....	Le Men.	VI	119
Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère (note bibliographique)	Hardouïn.	XVI	XXI
Essai sur la réformation des coutumes en Bretagne	Hardouïn.	IX	149
Excursion archéologique au Pouldu	Audran.	I	63
Excursion archéologique à Briec et à Edern	de Montifault.	I	47
Excursion archéologique à Fouesnant et à La Forêt.....	de Montifault.	III	181
Exemption accordée à l'île de Batz par Henri III.....	»	V	179
Exemption au prieuré de Loc-Maria par le roi Henri II d'Angleterre.	»	XI	331
Exploration de l'allée couverte de Méné-Guen, en Melgven.....	de Montifault.	III	77
Exploration de la caverne de Roch-Toul, en Guiclan.....	Le Hir.	I	85
Exploration d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy.....	Le Men.	III	195
Exploration du souterrain de Rugéré, en Plouvorn.....	Le Hir.	I	111
Exploration d'une chambre souterraine à Pont-Croix.....	l'abbé Abgrall.	XI	44
Exploration d'une sépulture gallo-romaine près de Quimper.....	de Blois.	V	120

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Exploration du tumulus du Rosmeur, en Penmarch.....	de Blois.	I	110
Exploration d'un tumulus près de Pleyben.....	Le Men.	III	129
Eploration d'un tumulus à Plouhinec.....	l'abbé Abgrall.	XI	169
Exploration d'un tumulus à Plouyé.	Lukis.	XI	86
Exploration d'un tumulus à Loqueffret.....	de Jacquelot.	XIV	341
Exploration d'un four à poterie à Gouesnach.....	l'abbé Floch.	XV	235
Exposition céramique de 1876. Rapport.....	Ayrault.	III	189
Extrait d'une notice sur les Cordeliers par M. de Blois.....	»	X	206
F			
Famille de Porsmoguer (la). Documents inédits.....	»	XI	16
Faucherie du coq (la).....	Diverrès.	XIV	327
Fée des houles (la).....	Sébillot.	XIII	206 331
Fées des houles et des grottes marines (les).....	Luzel.	IX	66
Fibule gauloise (une)	Le Men.	VII	101
Flèches de la cathédrale de Quimper (les).....	Bigot.	X	262
Flotte hollandaise devant Belle-Isle (la).....	»	XI	57
Foires de Quimperlé (les).....	Audran.	XI	144
Fontaine de St-Léger, en Riec (la).	de Bremond d'Ars.	VI	21
Fourches patibulaires du fief de Quéménet (les).....	Trévédy.	X	211
Fous, folles et astrologues à la cour de Bretagne	Trévédy.	XVIII	3
Fragment de vieille poésie bretonne	Milin.	IX	255
G			
Gesocribate et Brivates portus....	Le Men.	VI	54 113
Groac'h Ahès (la fée Ahès).....	Luzel.	XIV	319
Grotte de Roch-Toul, en Guiclan (la)	Fischer.	XI	20
Groupe équestre de Guélen, en Briec (le).....	Trévédy.	XIII	38
Groupe équestre de Saint-Mathieu, en Plouaret (le)	Trévédy.	XIII	301
GuillaumeLejean.Articleposthume	lettre de M. Gaidóz.	XVII	311
H			
Habitation gollo-romaine à Carhaix	Lequéré.	IV	175
Haches de pierres (les).....	de La Villemarqué.	VI	44 106 122

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Haches de pierres (les)	de La Villemarqué.	VII	75
Hervé de Porsmoguer. Documents inédits.....	de La Borderie.	XII	117
Histoire de la maison de Névet, annotée.....	Trévédy.	XV	338
Histoire de saint Yves. Les monuments originaux	de La Borderie.	XII	81
Histoire de saint Yves. Les monuments originaux	de La Borderie.	XIV	17
Hôpitaux de Quimper (les) avant la Révolution.....	Faty.	X	307 339 367 619
I			
Inscription bretonne trouvée à Paris	de La Villemarqué.	IV	67 170
id. id. .	de La Villemarqué.	V	39
Inscriptions de cloches anciennes du diocèse de Quimper.....	l'abbé Abgrall.	X	304
Inscriptions de cloches anciennes du diocèse de Quimper.....	l'abbé Abgrall.	XVII	281
Inscriptions diverses en breton moyen.....	»	XVI	XXVIII
Inscriptions sur quelques cadrans solaires.....	l'abbé Abgrall.	XVII	284
J			
Jacques Furic.....	Hardouin.	XII	378
Jean et Nicolas de Coëtanlem....	Le Men.	VIII	143
Jean et Nicolas de Coëtanlem....	Luzel.	XIII	251
Jean de l'Epine, calligraphe et poète breton.....	de La Villemarqué.	V	41
Joculatores bretons (les)	de La Villemarqué.	XIII	3 27 86 173 346
idem.	de La Villemarqué.	XIV	348
L			
Lamartyre et sa foire.....	l'abbé Peyron.	XVIII	129
Lande de Saint-Bernard (la)	le comte de Blois.	XIV	344
Lande de Saint-Bernard (remarques sur la)	»	XV	VII
Légende de la Sirène de Cap-Sizun (la).....	Le Carguet.	XV	81
Légende de l'île de Sein (la). L'enfer de Plogoff.....	Le Carguet.	XV	192
Légende de Toul-ar-Serpent, en Tréméoc (la).....	Le Bourdellès.	XVII	256
Légendes chrétiennes de la Bretagne. La mort en voyage	Sébillot.	XII	412
Lépreux et cacous de la Basse-Bretagne....	Le Men.	IV	138
Léproserie de Quimper (la).....	Trévédy.	XI	256

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Lettre de La Tour d'Auvergne, avec commentaires.....	Faty.	IX	250
Limite des dialectes bretons (la)..	Sébillot.	XII	425
Livre de compte du Sr de la Haye (le).	Le Men.	V	66
Livres liturgiques de la Bretagne (recherches sur les)	dom Plaine.	XIV	112
Luttes au XVIe siècle (les). Voyage d'Ambroise Paré en Bretagne..	Trévédy.	XVII	9
Luttes bretonnes modernes (les)..	Rodallec.	XVII	17
M			
Maison d'un magistrat breton au XVIIe siècle.....	Audran.	VII	103 135
Manuscrit de Saint-Vougay (le)...	de La Villemarqué.	XVII	28
Manufacture de faïence de Loc-Maria (la)	Le Men.	III	35 88
Marie Tromel dite Marion du Faouët	Trévédy.	XI	70
Marins de Bénodet au XVIe siècle (les).....	Le Men.	IV	75
Mégalithes de la pointe du Souc'h, en Plouhinec.....	Le Carguet.	XVII	107
Mémoire inédit du Cher Sévin sur les Sept-Iles.....	Mauriès.	VIII	67
Mémoire sur une pierre tumulaire de l'église de Ploaré.....	l'abbé Abgrall.	XII	441
Mobilier d'un cultivateur bas-breton au XVIe siècle	Luzel.	XV	241
Mobilier d'une bourgeoise de St-Malo au XVIIe siècle.....	Dubois Saint-Sévrin.	XV	283
Monnaies anciennes trouvées près de Saint-Pol-de-Léon.....	Pol de Courcy.	VII	113
Monnaies trouvées à Liminec, en Rédéné	Audran.	IV	50
Monnaies en usage en Bretagne au XVIe siècle	de Bremond d'Ars.	IX	109
Monnaies romaines trouvées à St-Pabu	l'abbé Abgrall.	XVI	LV
Monographie de l'église de Guimiliau	l'abbé Abgrall.	X	145
Monographies paroissiales : Ergué-Gabéric.....	l'abbé Favé.	XVIII	155
Monument de Luzuen, en Nizon (le).	l'abbé Abgrall.	X	138
Monuments celtiques de la Kabylie (les)	lettre de Henri Martin	VIII	95
Monuments celtiques dans l'Inde (des).....	Mgr Laouénan.	XII	45 85
Monuments mégalithiques à Madagascar	le P. Brugère.	XVI	CI

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Monuments mégalithiques à l'ile Melon.....	Fischer.	XI	20
Monuments et traditions des communes : Plouigneau.	Normand.	III	204
id. Sainte-Sève.	Messager.	III	201
id. Plouzévédé.	Le Cam.	III	199
id. île de Batz.	Le Bras.	IV	23
id. Carhaix.	Lequéré.	IV	24
id. Landunvez.	Masson.	IV	25
id. St-Pol-de-Léon.	Le Goff.	IV	27
id. Plougourvest.	Cornec.	IV	35
id. Loc-Mélar.	Kervren.	IV	39
id. Plouguin.	Mingam.	IV	46
id. Roscoff.	Euzen.	IV	55
id. Saint-Divy.	Riou.	IV	58
id. Plougar.	Simon.	IV	61
id. Plouescat.	Guiriec.	IV	63
id. Carantec.	Le Sann.	IV	65
Monlin blanc, en Mellac (le).....	Audran.	VII	23
Moulin du prieuré de Loc-Maria (le)	Morcrette.	XVII	253
Musée ethnographique (le). Rapport de la commission.....	Beau.	X	162
Mystère cornique de Saint-Mériadec (le).....	de La Villemarqué.	XIV	128 164
Mystère de St-Guénolé (fragments d'un).....	de La Villemarqué.	XV	195
Mystère breton de St-Guénolé (le).	Luzel.	XVI	44
N			
Nécrologe du couveut des Cordeliers de Quimper.	Trévédy.	XI	3
Nécrologe du couvent des Cordeliers de Quimper.....	Trévédy.	XV	87 231
Nomenclator de Guillaume Quiguer (le).....	Audran.	VIII	89
Note bibliographique sur l'archéologie préhistorique	Hardouïn.	XVI	XCIII
Note sur le massacre du siège de Quimper en 1344.....	de La Borderie.	XII	440
Notes archéologiques sur le Cap-Sizun.....	Le Carguet	X	33
Notice architectonique sur l'église des Cordeliers de Quimper....	Bigot.	X	199
Notice nécrologique sur M. de Caumont ,.....	du Châtellier.	I	10
Notice nécrologique sur M. Aymar de Blois.....	de Carné.	II	98
Notice archéologique sur M. le docteur Le Hir.....	E. Puyo.	III	105

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUMES.	PAGES.
	MM.		
Notice nécrologique sur M. le comte de Carné.....	Audran.	III	187
Notice nécrologique sur M. Le Men.	Audran.	VIII	11
Notice nécrologique sur M. Audran.	de La Villemarqué.	XI	233
Notice nécrologique sur Mgr du Marhallach.....	de La Villemarqué.	XVIII	XLVI
Notice sur la ville de Morlaix et le château du Taureau..... ...	de Blois.	I	26
Notice sur le château et le parc de Châteaulin.....	Halléguen.	I	78
Notice sur un anneau d'or trouvé à Carhaix.....	Faty.	IX	338
Notice sur le couvent des franciscains de Quimper par Jean Boujouan.....	Trévédy.	XII	3
Notice sur la chapelle de N.-D. du Pénity, à Quimper.....	Diverrès.	XIII	9
Notice sur la commune de Lothey.	Diverrès.	XVI	LXXV
idem. Spézet.	Diverrès.	XV	274
idem. Guengat.	Diverrès.	XVIII	42
Notice sur l'église de Lampaul-Guimiliau.....	l'abbé Abgrall.	XVIII	19
Notice sur l'église de Laudivisiau.	l'abbé Abgrall.	XVIII	259
Notice sur N.-D. de Sainte-Marie du Méné-Hom.....	l'abbé Abgrall.	XVIII	
Nouvelles glosses bretonnes anciennes.....	de La Villemarqué.	VIII	18
O			
Œufs de coq (note sur les).....	Le Bourdellès.	XVII	268
Objets trouvés à Bagatelle, en Saint-Martin-des-Champs.....	E. Puyo.	IV	19
Observations faites dans l'église de Loc-Maria.....	Le Covec.	X	327
Ogmius, dieu de l'éloquence.....	Ch. Robert.	XIII	81
Opuscule du père François Le Grand (un).....	de Bremond d'Ars.	VIII	16
Ordonnance du roi Henri III sur la réforme du calendrier.....	»	XII	19
Origine de l'air : *Ann hini goz*..	Fischer.	VII	67
Origines du prieuré de Loc-Maria.	l'abbé Peyron.	XVII	101
Ouverture d'un tumulus à Plouénan, en 1700.....	Luzel.	XVII	53
P			
Papegaut de Carhaix (le).....	Trévédy.	XVI	377
Papegaut de Quimperlé (le).....	Audran.	V	35
Parc ducal de Coatloc'h, en Scaër (le)	Flagelle.	II	9
Parlement des ifs (le).....	Le Men.	III	4

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Paroisse de Rédéné (notice sur la).	Audran.	IV	158
Paroisse de Stival (la).....	l'abbé Euzenot.	X	270
Passage breton de la farce de Patelin (le)	de La Villemarqué.	VIII	81
Pêcheries et sécheries de Léon et de Cornouaille.....	Trévédy.	XVIII	104 140 184 202
Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne (note)	Luzel.	XIII	296
Penmarc'h et les barons du Pont.	l'abbé Peyron.	XVII	272
Peintures dans l'église de Ploëven.	l'abbé Abgrall.	XIII	96
Pierres de foudre. Lettre de M. Kerviler.....	»	VI	104
Pierres de foudre. Communication de M. Pavot	»	VI	110 128
Pierres à empreintes et pierres à bassins.....	l'abbé Abgrall.	XVII	62
Plan de la ville de Quimper, en 1764.	Trévédy.	VIII	138
Plantes médicinales des anciens Bretons	Bourassin.	V	59
Poësie bretonne sous Anne de Bretagne (la)	de La Villemarqué.	X	13
Poësie des Cacoux (la).....	de La Villemarqué.	V	167
Police de la ville de Quimper au XVIII[e] siècle (la).....	Faty.	XI	212
Poste gallo-romain de Bourg-les-Bourg.....	l'abbé Abgrall.	XVI	LIV
Prééminences dans l'église paroissiale de Riec.....	de Bremond d'Ars.	XV	305
Prééminences dans l'ancienne église de Plomeur.....	de Montifault.	III	165
Prééminences dans l'église paroissiale de Moëlan	Luzel.	XII	428
Président de Boisbilly (le).... ..	de Blois.	XVII	34 119 173
Preuves à l'appui de l'histoire des temps néolithiques.....	le baron du Fretay.	XVIII	228
Procès aux cadavres des suicidés. Note	Hardouïn.	XV	186
Procès fait au cadavre d'un suicidé, en 1692.....	Trévédy,	XV	209
Procès-verbaux des séances de l'ancienne Société d'archéologie.	Audran.	IX	206
Procès-verbaux des séances de l'ancienne Société d'archéologie.	Audran.	X	165
Promenade à la montagne de la Justice.....	Trévédy.	IX	26
Promenade à Pratanras et à Coatlao.	Trévédy.	X	52
Promenades à Quimper.....	Trévédy.	XII	213 253 317 381 447
Promenades aux manoirs de Pratanrous et Pratanros.....	Trévédy.	XIV	167

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Promenades à Trohéir, les Salles et le Parc	Trévédy.	XV	13
R			
Réceptian d'un procureur fiscal à Saint-Brieuc	Dubois Saint-Sévrin.	XIV	345
Recherzhes sur l'art et les artistes bretons	Le Men.	VII	35
Recherches sur l'origine des habitants du Cap-Caval.....	Fischer.	X	44
Redevance féodale due par le recteur de Moëlan.....	Audran.	I	114
Redevances féodales. La seigneurie de Tréanna.....	Audran.	IV	21
Règlement de la Société archéologique du Finistère.....	»	I	19
Rentier de l'aumônerie de Quimper (le).....	Faty.	VIII	96
Répertoire archéologique. Questionnaire	»	XIV	32
Rétable de l'église de N.-D. de Kerdévot	Faty.	VIII	56
Revendication au sujet de la découverte de Vorganium.....	Le Men.	III	108
Révolte du papier timbré en Cornouaille.....	Le Men.	V	183
Révolte du papier timbré (la) Doments inédits	Luzel.	XIV	35
Rôle de la capitation de 1750 dans la ville de Quimper	Trévédy.	XIV	75
Ruines de la chapelle de Saint-Guevroc, en Trefflez.....	Madeleneau.	III	162
Ruines de Landevennec (les). Note.	Bigot.	X	295
Ruines de Rustéphan (les). Rapport.	Hardouïn.	XIV	66
Ruines romaines de la Porte-Neuve (les)	de Bremond d'Ars.	X	142
S			
Saint Antoine, patron des potiers.	Fougeray.	IV	172
Sainte Guen Teirbron et St Cadvan.	Le Men.	II	104
Sauvegarde accordée aux Cordeliers de Quimper.....	»	XVII	218
Sceau de l'ordre hospitalier de saint Antoine	Faty.	XV	82
Sculpture de la porte de l'église de Sainte Croix	Audran.	VII	57
Seigneurie de Kerhorlay et ses prééminences	l'abbé Euzenot.	XVIII	63
Seigneuries de Trogoff (les).....	de Montifault.	II	72

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Sépulture de Rascriben, à Audierne	Le Carguet.	XI	305
Sépulture néolithique de Kervréach (Audierne)	Le Carguet.	XVI	XXXV
Sépulture préhistorique de Kersiny (Plouhinec)	Le Carguet.	XV	LXIV
Sépultures anciennes de Saint-Hernot (Crozon)	Ropars.	VII	29
Sépultures préhistoriques de Keroullou (Esquibien)	Le Carguet.	XV	331
Sequestre des biens de La Tour d'Auvergne (le)	»	X	495
Siège de Belle-Isle, en 1761 (le)	Mauriès.	VIII	25
Sieur de Romégoux (le)	de Bremond d'Ars.	IV	11
Sieur de Romégoux (le)	Pol de Courcy.	IV	152
Société d'archéologie cambrienne (la)	Hardouïn.	XVI	LXVIII
Souterrain de la Tourelle (le), près Quimper	Le Men.	I	123
Stations paléolithiques de la Basse-Bretagne (les)	l'abbé Abgrall.	X	300
Statistique monumentale (notes de).	Bigot.	XI	150
Statistique monumentale du Finistère. Epoque romaine	Le Men.	II	122
Statistique monumentale du Finistère. Epoque celtique	Le Men.	IV	85
Statuts de la frairie de Saint-Eloy, à Quimper	»	XIII	317
Statuts de la Société d'archéologie du Finistère	»	XVI	XII
Stèles de l'ancien cimetière de Riec.	de Bremond d'Ars.	XVI	LXIII
Substructions romaines à Port-Rhu (Douarnenez)	l'abbé Abgrall.	XVI	XXV
Supplique des Cordeliers de Quimper au duc de Mercœur	»	IX	259
T			
Ténébreusse affaire (une) à Quimper, en 1653	Faty.	XIII	185
Ténébreuse affaire (une) à Quimper, en 1653	Faty.	XV	XVI
Textes bretons du moyen-âge, réédités et traduits	de La Villemarqué.	XI	50
Thèse illustrée du collège des jésuites à Quimper	Trévédy.	XIII	102
Tombeau de Jean de Montfort (le).	de La Villemarqué.	XI	278 300
Tombeau de Jean de Montfort (note).	de La Borderie.	XII	340
Traditions populaires de la Basse-Bretagne	Luzel.	XII	93
Tronoën et ses antiquités	Le Men.	V	133

MÉMOIRES, NOTICES ET DOCUMENTS.	AUTEURS.	VOLUME.	PAGES.
	MM.		
Tumulus et sarcophage gaulois à Mahalon.....	Audran.	VII	138
Tumulus de Trévénan, en Cléden-Cap-Sizun	Le Carguet.	XVI	XLIII
U			
Usement de Rohan (l') en vers français et latins.....	Trévédy.	XIII	339
V			
Vestiges romains à Kerfeunteniou (Mellac).....	de La Villemarqué.	XIII	99
Vestiges romains à Saint-Guénolé (Pluguffan).....	l'abbé Abgrall.	XVII	117
Vie inédite de saint Corentin....	dom Plaine.	XIII	63 117
Vie inédite de saint Goeznou et l'historia britannica.....	de La Borderie.	IX	225
Vie inédite de saint Goulven.....	dom Plaine.	XVII	73
Vie inédite de saint Ronan	dom Plaine.	XVI	263
Vie de Monsieur saint Guillaume (la).....	Luzel.	XVIII	71
Villa et thermes du Pérennou (Plomelin)	l'abbé Abgrall.	XVII	258
Visite à l'église de Loc-Tudy.....	l'abbé Abgrall.	XIV	330
Visite au champ des martys breton de 725, en Bourgogne.....	de La Villemarqué.	XVIII	15
Voie romaine de Quimper à Tronoën.....	l'abbé Abgrall.	XVIII	223
Vorgium, Vorganium et la cité des Ossismii.....	Le Men.	II	18
Voyage à l'île de Sein.....	Audran.	IX	14

— FIN DE LA TABLE. —

ANNEXE

TABLEAU de concordance entre les volumes du Bulletin de la Société et l'année du Calendrier :

T. 1er	du 15 avril 1873	au 25 févr.	1874
2.	du 13 juin 1874	au 13 mars	1875
3.	du 14 avril 1875	au 18 mars	1876
4.	du 3 juin 1876	au 3 mars	1877
5.	du 28 avril 1877	au 30 mars	1878
6.	du 29 juin 1878	au 1er mars	1879
7.	du 13 juin 1879	au 19 juin	1880
8.	du 9 octob. 1880	au 3 décemb.	1881
9.	du 3 janvier	au 31 décembre	1882
T. 10.	du 1er janvier	au 31 décemb.	1883
11	—	—	1884
12.	—	—	1885
13.	—	—	1886
14.	—	—	1887
15.	—	—	1888
16.	—	—	1889
17.	—	—	1890
18.	—	—	1891

J.-B. MORCRETTE.